



HAL
open science

Les vétérinaires diplômés de l'école d'Alfort de 1815 à 1828

Mathilde Decuyper

► **To cite this version:**

Mathilde Decuyper. Les vétérinaires diplômés de l'école d'Alfort de 1815 à 1828. Médecine vétérinaire et santé animale. 2022. dumas-03830909

HAL Id: dumas-03830909

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03830909v1>

Submitted on 26 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année 2022

LES VÉTÉRINAIRES DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE D'ALFORT DE 1815 A 1828

THÈSE

pour obtenir le diplôme d'État de

DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

présentée et soutenue publiquement devant

la Faculté de Médecine de Créteil (UPEC)

le 13 juin 2022

par

Mathilde, Virginie DECUYPER

sous la direction de

Pr Christophe DEGUEURCE

Président du jury : M. Loïc DESQUILBET

Professeur de l'EnvA

Directeur : M. Christophe DEGUEURCE

Professeur de l'EnvA

Examineur : Mme Bénédicte GRIMARD-BALLIF

Professeur de l'EnvA

Liste des enseignants intervenant dans l'encadrement des thèses de Doctorat vétérinaire



Version du 8 février 2022

Liste des Professeurs et Maîtres de conférences titulaires de l'HDR

M	Adjou	Karim	Professeur	DPASP
M	Audigié	Fabrice	Professeur	DEPEC
M	Bellier	Sylvain	Professeur	DSBP
M	Blaga	Radu	Maître de conférences HDR	DPASP
M	Blot	Stephane	Professeur	DEPEC
M	Boulouis	Henri-Jean	Professeur émérite	DSBP
Mme	Chahory	Sabine	Professeur	DEPEC
M	Chateau	Henry	Professeur	DSBP
Mme	Chetboul	Valerie	Professeur	DEPEC
Mme	Crevier-Denoix	Nathalie	Professeur	DSBP
M	Degueurce	Christophe	Professeur	DSBP
M	Denoix	Jean-Marie	Professeur	DEPEC
M	Desquilbet	Loic	Professeur	DSBP
Mme	Dufour	Barbara	Professeur émérite	DPASP
M	Eloit	Marc	Professeur	DSBP
M	Fayolle	Pascal	Professeur émérite	DEPEC
M	Fédérighi	Michel	Professeur	DPASP
M	Fontbonne	Alain	Professeur	DEPEC
Mme	Gilbert	Caroline	Professeur	DSBP
M	Grandjean	Dominique	Professeur	DEPEC
Mme	Grimard-Ballif	Bénédicte	Professeur	DPASP
Mme	Haddad-Hoang Xuan	Nadia	Professeur	DPASP
M	Jouvion	Gregory	Professeur	DSBP
M	Kohlhauer	Matthias	Maître de conférences HDR	DSBP
Mme	Le Poder	Sophie	Professeur	DSBP
M	Manassero	Mathieu	Professeur	DEPEC
Mme	Maurey-Guéneç	Christelle	Maître de conférences HDR	DEPEC
M	Millemann	Yves	Professeur	DPASP
M	Perrot	Sébastien	Maître de conférences HDR	DSBP
Mme	Pilot-Storck	Fanny	Professeur	DSBP
M	Ponter	Andrew	Professeur	DPASP
Mme	Rivière	Julie	Maître de conférences HDR	DPASP
Mme	Robert	Céline	Professeur	DSBP
M	Tiret	Laurent	Professeur	DSBP
M	Tissier	Renaud	Professeur	DSBP
M	Verwaerde	Patrick	Professeur	DEPEC
Mme	Viateau	Véronique	Professeur	DEPEC

Liste des Maîtres de conférences et Ingénieurs de recherche DMV

M	Arné	Pascal	Maître de conférences	DPASP
Mme	Barassin	Isabelle	Maître de conférences	DPASP
Mme	Benckroun	Ghita	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Bertoni	Lelia	Maître de conférences	DEPEC
M	Bolnot	Francois	Maître de conférences	DPASP
Mme	Canonne-Guibert	Morgane	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Chevallier	Lucie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Cochet-Faivre	Noëlle	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Constant	Fabienne	Maître de conférences	DPASP
Mme	Cordonnier-Lefort	Nathalie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Crepeaux	Guillemette	Maître de conférences	DSBP
Mme	De Paula Reis	Alline	Maître de conférences	DPASP
Mme	Decambroun	Adeline	Maître de conférences	DEPEC
M	Delsart	Maxime	Maître de conférences associé	DPASP
M	Desbois	Christophe	Maître de conférences	DEPEC
M	Deshuillers	Pierre	Maître de conférences	DSBP
M	Gauthier	Michel	Maître de conférences associé	DPASP
Mme	Guétin-Poirier	Valentine	Maître de conférences	DPASP
Mme	Jacquet	Sandrine	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Lagrée	Anne-Claire	Maître de conférences	DSBP
Mme	Le Roux	Delphine	Maître de conférences	DSBP
Mme	Legrand	Chantal	Maître de conférences associé	DSBP
Mme	Marignac	Genevieve	Maître de conférences	DSBP
M	Mauffré	Vincent	Maître de conférences	DPASP
Mme	Mtimet	Narjès	Maître de conférences	DPASP
Mme	Mespouhès-Rivière	Céline	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Mortier	Jérémy	Maître de conférences associé	DEPEC
M	Nudelmann	Nicolas	Maître de conférences	DEPEC
M	Pignon	Charly	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Polack	Bruno	Maître de conférences	DSBP
Mme	Ravary-Plumioën	Bérangère	Maître de conférences	DPASP
M	Reyes-Gomez	Edouard	Maître de conférences	DSBP
Mme	Risco-Castillo	Véronica	Maître de conférences	DSBP
Mme	Rose	Hélène	Maître de conférences associé	DSBP

Remerciements

Au professeur Christophe DEGUEURCE,

Qui m'a fait l'honneur de diriger cette thèse.

Tous mes remerciements pour votre engouement communicatif et inépuisable pour l'histoire de cette école, pour avoir l'art de transformer des archives en des mines d'informations passionnantes à étudier.

Merci de m'avoir guidé tout au long de cette thèse.

Au professeur Loïc DESQUILBET,

Qui m'a fait l'honneur d'accepter de présider le jury de cette thèse.

Merci pour m'avoir aidé à réfléchir plus loin au sens de cette thèse et m'avoir posé des questions auxquelles je n'ai peut être toujours pas les réponses.

Au professeur Bénédicte GRIMARD-BALLIF,

Qui a accepté de participer au jury de cette thèse,

Qu'elle trouve ici toute ma reconnaissance.

Table des matières

Liste des figures.....	9
Liste des tableaux.....	11
Introduction.....	13
Première partie : les études vétérinaires à l'École d'Alfort entre 1813 et 1828 : étude bibliographique.....	15
1. Les élèves d'Alfort et les évènements historiques et politiques de leur époque.....	15
A. <i>Le contexte historique et géographique de la France de 1813 à 1828.....</i>	<i>15</i>
B. <i>Le bataillon d'Alfort et le combat du Pont de Charenton (1814).....</i>	<i>20</i>
C. <i>Les réformes politiques de l'enseignement vétérinaire.....</i>	<i>23</i>
a. Le décret impérial du 15 janvier 1813.....	23
b. L'ordonnance royale du 1er septembre 1825.....	25
2. Exercice de l'art vétérinaire et conditions des vétérinaires en France.....	25
A. <i>La vie de vétérinaire au début du XIXe siècle.....</i>	<i>26</i>
a. Les vétérinaires militaires.....	26
b. Les vétérinaires civils.....	27
B. <i>Les vétérinaires face aux empiriques.....</i>	<i>28</i>
a. La définition d'un empirique.....	28
b. Les conséquences de la présence des empiriques pour le vétérinaire praticien.....	29
c. L'impact du décret de janvier 1813 sur cette situation.....	31
C. <i>Le combat des vétérinaires contre l'empirisme.....</i>	<i>31</i>
3. Le recrutement et l'entrée des élèves à l'École d'Alfort.....	34
A. <i>L'origine sociale des élèves et les difficultés de recrutement.....</i>	<i>34</i>
B. <i>Les règles d'admission et modalités d'entrée des élèves vétérinaires.....</i>	<i>35</i>
C. <i>Les moyens de financement des études.....</i>	<i>37</i>
a. Être élève militaire.....	37
b. Être élève aux frais du gouvernement.....	38
4. La vie des élèves vétérinaires au sein de l'École d'Alfort.....	39
A. <i>La discipline et l'emploi du temps des élèves.....</i>	<i>39</i>
a. Le déroulé d'une journée d'un élève.....	39
b. L'internat.....	40
c. L'uniforme.....	41
B. <i>Les bâtiments de l'École d'Alfort de 1813 à 1828.....</i>	<i>43</i>
5. L'enseignement vétérinaire et les examens.....	46
A. <i>Le niveau des élèves et ses conséquences sur l'enseignement.....</i>	<i>47</i>
B. <i>L'enseignement à deux vitesses de 1813 à 1825.....</i>	<i>47</i>
C. <i>Les modifications de l'enseignement vétérinaire en 1824 et 1825.....</i>	<i>51</i>
D. <i>Les modalités d'examen.....</i>	<i>52</i>
a. Le déroulé des examens des élèves.....	52
b. Les modifications des examens en lien avec les réformes de l'enseignement.....	54
Deuxième partie : les élèves vétérinaires de l'École d'Alfort entre 1813 et 1828 : étude statistique.....	57

1. Problématique et contexte	57
2. Matériels et méthodes.....	58
A. Sources.....	58
a. Obtention des données	58
b. Transcription des données.....	62
B. <i>Étude descriptive</i>	64
C. <i>Étude analytique</i>	66
3. Résultats	67
A. <i>Étude descriptive</i>	68
a. Nombre d'élèves admis chaque année à l'École d'Alfort	68
b. Âge d'entrée des élèves admis à l'École d'Alfort	69
c. Origine géographique et scolaire des élèves admis à l'école d'Alfort.....	71
d. Moyen de financement des élèves.....	79
e. Durée des études.....	85
f. Diplômation des élèves de l'école d'Alfort.....	88
B. <i>Étude analytique</i>	91
a. Respect du décret impérial du 15 janvier 1813.....	91
b. Impact du décret impérial du 15 janvier 1813	95
c. Conséquences de l'ordonnance de 1825.....	97
d. Comparaison entre les élèves-maréchaux et les élèves médecins	98
4. Discussion.....	100
A. <i>Matériels et méthodes</i>	100
B. <i>Étude descriptive</i>	101
a. Nombre d'admissions annuelles	101
b. Âge des élèves à leur entrée à l'école d'Alfort	102
c. Origine géographique et scolaire des élèves	102
d. Source de financement des études des élèves	103
e. Durée des études.....	103
f. Diplômation	104
C. <i>Étude analytique</i>	104
a. Respect du décret impérial	104
b. Impact du décret impérial.....	106
c. Conséquences de l'ordonnance de 1825.....	106
d. Comparaison entre les élèves-maréchaux et les élèves-médecins	107
Conclusion.....	109
Liste des références bibliographiques	111
Annexes	113

Liste des figures

Figure 1 : Royaume de France, suivant le traité signé le 30 mai 1814	17
Figure 2 : Carte du royaume de France d'après les nouvelles limites arrêtées par le traité de paix du 30 mai 1814, divisée en 87 départements	18
Figure 3 : Plaque commémorative située au-dessus de la tombe de Jean-Marie PIGEON	21
Figure 4 : Tombe de Jean-Marie PIGEON, située derrière l'actuel Chuv-Ac.....	22
Figure 5 : Inscription gravée sur la tombe de Jean-Marie PIGEON.....	22
Figure 6 : Carte des écoles impériales vétérinaires suite au décret de 1813	24
Figure 7 : Plan de l'École d'Alfort en 1823	44
Figure 8 : Extrait du Contrôle Permanent des Élèves de l'École Royale Vétérinaire d'Alfort, années 1814 à 1826, registre n°2	60
Figure 9 : Extrait du Premier registre des diplômes de maréchal-vétérinaire commencé dans le mois d'août de l'an 1813	61
Figure 10 : Nombre d'élèves admis chaque année par type d'étude et par année.....	68
Figure 11 : Nombre d'élèves-maréchaux selon leur âge d'admission, sur l'ensemble de la période de 1813 à 1824	69
Figure 12 : Évolution de la moyenne d'âge d'entrée des élèves-maréchaux.....	70
Figure 13 : Nombre d'élèves-médecins selon leur âge d'admission, sur l'ensemble de la période de 1813 à 1824	70
Figure 14 : Évolution de la moyenne d'âge d'entrée des élèves-médecins	71
Figure 15 : Proportion d'élèves étrangers et pays d'origine des élèves-maréchaux admis entre 1813 et 1824	72
Figure 16 : Proportion d'élèves étrangers et pays d'origine des élèves-médecins admis entre 1813 et 1824.....	72
Figure 17 : École d'origine des élèves médecins selon leur année d'admission	75
Figure 18 : Distribution des sources de financement des élèves lors de leur admission de 1813 à 1824	79
Figure 19 : Nombre total d'élèves militaires selon l'année d'admission et le type de diplôme visé	80
Figure 20 : Nombre et proportion d'élèves militaires parmi les élèves-maréchaux selon leur année d'admission	81

Figure 21 : Nombre et proportion d'élèves militaires parmi les élèves-médecins selon l'année d'admission	82
Figure 22 : Nombre total d'élèves boursiers selon l'année d'admission et le type de diplôme visé	83
Figure 23 : Nombre et proportion d'élèves boursiers parmi les élèves-maréchaux selon l'année d'admission	84
Figure 24 : Nombre et proportion d'élèves boursiers parmi les élèves-médecins selon l'année d'admission	84
Figure 25 : Distribution du nombre d'années d'étude des élèves maréchaux admis entre 1813 et 1822.....	85
Figure 26 : Distribution du nombre d'années d'étude des élèves médecins admis entre 1813 et 1822	86
Figure 27 : Moyenne des durées d'étude par année de diplomation et le type de diplôme.....	87
Figure 28 : Nombre d'élèves diplômés maréchaux-vétérinaires et taux de diplomation selon l'année d'admission	88
Figure 29 : Nombre d'élèves diplômés médecins-vétérinaires et taux de diplomation selon l'année d'admission	89
Figure 30 : Nombre de diplômes attribués chaque année à l'école d'Alfort.....	90
Figure 31 : Carte représentant l'école de maréchal-vétérinaire majoritaire des élèves-médecins issus de chaque département français	92
Figure 32 : Nombre de diplômes de maréchal-vétérinaire discernés chaque année.....	96
Figure 33 : Proportions des sources de financement des élèves d'Alfort selon s'ils ont été diplômés ou non et selon le type de diplôme pour lequel ils étudiaient.....	99

Liste des tableaux

Tableau 1 : Départements français à partir de 1815.....	19
Tableau 2 : Origine départementale des élèves français admis entre 1813 et 1824.....	73
Tableau 3 : Origine départementale des élèves-médecins de 1813 à 1824 selon s'ils ont été diplômés maréchaux à Lyon ou à Alfort.....	76
Tableau 4 : Nombre et proportion d'élèves militaires selon le type de diplôme admis entre 1813 et 1824.....	93
Tableau 5 : Nombre et proportion d'élèves boursiers entre 1813 et 1824 selon le type de diplôme visé	94
Tableau 6 : Nombre et proportion d'élèves maréchaux diplômés ayant redoublé selon s'ils ont été admis ou non en médecine-vétérinaire.....	95
Tableau 7 : Comparaison des moyennes du nombre de diplômes délivrées annuellement selon le type de diplôme.....	97
Tableau 8 : Moyennes d'âge et écart-types des élèves d'Alfort à l'admission selon s'ils ont été diplômés ou non et le type de diplôme pour lequel ils étudiaient	98
Tableau 9 : Nombre total d'élèves s'étant présentés aux examens de fin d'année, de 1815 à 1824 d'après Railliet et Moulé.....	101

Introduction

En 1813, dans un contexte de pénurie de vétérinaires, Napoléon signe le 15 janvier le décret de Moscou, modifiant ainsi de façon profonde la structure de l'enseignement vétérinaire. Les cinq écoles vétérinaires de l'empire sont divisées en deux groupes. Les écoles de secondes classes proposent une formation de 3 ans pour diplômer des maréchaux vétérinaires, et une unique école de première classe, Alfort, forme aussi des maréchaux vétérinaires mais regroupe également les meilleurs éléments des quatre autres écoles pour leur proposer une formation de deux ans supplémentaires permettant d'obtenir le diplôme de médecin vétérinaire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce travail de thèse ayant pour objectif principal de comprendre qui étaient les élèves de l'école d'Alfort, quelle était leur vie à l'école, leur avenir potentiel dans la profession vétérinaire, leurs caractéristiques, ressemblances et différences. L'enjeu ici est d'avoir une trace de ces élèves de l'école d'Alfort, avec un intérêt historique et social.

Deux thèses ont récemment décrit et analysé les élèves sur deux périodes : de l'ouverture de l'école d'Alfort en 1766 jusqu'en 1796, puis de 1796 à 1814. Ainsi, nous nous inscrirons dans la continuité de ces thèses, en étudiant les élèves diplômés de l'école d'Alfort entre 1815 et 1828, ce qui correspond aux élèves admis entre 1813 et 1824. De plus, nous étudierons des étudiants ayant connu l'école d'Alfort dans un contexte particulier, celui du décret impérial du 15 janvier 1813. Ce décret, affectant l'ensemble de la période que nous étudions et prenant fin concomitamment à cette période.

Ce travail de thèse se divise en deux parties complémentaires.

Dans un premier temps, nous ferons un résumé du contexte historique, des modifications de l'enseignement vétérinaire, une étude des conditions d'exercice de l'art vétérinaire au XIXe siècle, des conditions de recrutement des élèves maréchaux et des élèves médecins, leur vie ainsi que l'enseignement qu'ils recevaient.

Dans un second temps, nous présenterons une étude statistique se basant sur la liste des étudiants de l'École d'Alfort, établie à partir du premier registre des diplômes de maréchal-vétérinaire, du contrôle permanent des élèves de 1814 à 1826 et des comptes rendus de l'École d'Alfort (tomes II, III et IV) retrouvés aux archives départementales du Val-de-Marne à Créteil. Une première partie permettra la description des admissions, de l'âge, de l'origine, de la source de financement, de la durée d'étude et de la diplomation de 838 élèves d'Alfort admis de 1813 à 1824. Dans une seconde partie, nous présenterons une étude analytique menée sur le respect des conditions d'admission figurant dans le décret impérial du 15 janvier 1813, son impact sur le niveau et la diplomation à l'école d'Alfort, les conséquences de la réforme de ce décret par l'ordonnance royale de 1825 et enfin sur les différences et similarités entre les élèves-maréchaux et les élèves-médecins de l'école d'Alfort.

Première partie : les études vétérinaires à l'École d'Alfort entre 1813 et 1828 : étude bibliographique

Cette première partie est un travail bibliographique ayant pour objectif de décrire et comprendre la vie des élèves vétérinaires d'Alfort. Nous verrons que la période du début du XIXe siècle fut une période où l'enseignement vétérinaire a subi de nombreuses modifications. Dans un contexte politique instable, Napoléon signa le décret de Moscou marquant l'apparition, en janvier 1813, des statuts d'élève maréchal et du statut d'élève médecin. Cette distinction, caractéristique de notre période, sépara des élèves réalisant respectivement 3 ans d'étude et d'autres en réalisant 5. C'est autour de ce fil conducteur que nous allons chercher, au cours de cette étude bibliographique, à comprendre de nombreux aspects :

Quel était le contexte politique sous-jacent ayant entraîné la signature d'un tel décret ? Quelle était la condition des vétérinaires sur le territoire français et en quoi cette situation donne des pistes de compréhension de l'enseignement pratiqué et des modifications de ce dernier ? Quel était le quotidien des étudiants vétérinaires d'Alfort ? Quels cours recevaient-ils et avec quel contenu ? Comment étaient-ils évalués, aussi bien pour ce qui est de la rigueur des évaluations que des modalités des examens ? Comment étaient recrutés les élèves vétérinaires, sur quels critères, selon quelles modalités de sélection ?

1. Les élèves d'Alfort et les événements historiques et politiques de leur époque

Afin de mieux comprendre la vie des élèves d'Alfort et des vétérinaires de France au début du XIXe siècle, il faut tout d'abord décrire de façon succincte les événements historiques et politiques qui agiteront la France de 1813 à 1828. En effet, outre les changements de gouvernement assez nombreux sur cette période, les élèves d'Alfort ont pris part de façon active à un conflit contre les armées coalisées, mais aussi connu de grandes réformes touchant leur enseignement et leur future pratique du métier de vétérinaire. Nous verrons donc le contexte historique sur l'époque que nous étudions ainsi que les changements sur le territoire français, en nous intéressant notamment au conflit du pont de Charenton de 1814 et les réformes de l'enseignement vétérinaires sur cette période qu'a entraîné l'instabilité politique de cette période.

A. Le contexte historique et géographique de la France de 1813 à 1828

La période étudiée, de 1813 à 1828, fut une période de forte instabilité politique. En effet, les élèves connurent plusieurs régimes au cours de leurs études :

- Le premier Empire de Napoléon Ier jusqu'en 1814 ;
- La Première Restauration avec Louis XVIII au pouvoir, de mai 1814 à mars 1815 ;
- La période des Cent jours avec, de nouveau, Napoléon Ier au pouvoir, de mars 1815 à juillet 1815 ;
- La Seconde Restauration avec le retour au pouvoir de Louis XVIII de juillet 1815 à septembre 1824 ;
- Le début du règne de Charles X à partir de l'année 1824 et jusqu'en 1830.

Suite à la première abdication de Napoléon Ier le 6 avril 1814, le traité de Paris du 30 mai 1814 fixa de nouvelles frontières à la France. Ce traité stipulait que « *le royaume de France conserve l'intégralité de ses limites, telles qu'elles existaient à l'époque du 1^{er} janvier 1792. Il recevra en outre une augmentation de territoire* ». Cette augmentation de territoire correspond aux terres qui formaient auparavant des enclaves dans le territoire français. Ainsi, certains élèves vétérinaires, autrefois français, devinrent des élèves étrangers au cours de leurs études. Ainsi, au début de la période que nous considérons, la France a perdu les territoires entourés en jaune sur la **figure 1** suivante :

L'année 1815 a été marquée par la fin de la Première Restauration avec le retour aux Tuileries de Napoléon Bonaparte le 20 mars 1815, puis par son départ le 22 juin 1815 et la dissolution de la Commission Napoléon II le 7 juillet 1815. Ces deux événements représentèrent une période connue sous le nom des Cent-Jours. Suite à la défaite de Napoléon à Waterloo, le roi Louis XVIII lui succéda. Le retour au pouvoir de ce dernier est aussi marqué par le traité de Paris de 1815, qui ramène la France à ses frontières de 1790, excepté le district de Sarrelouis. A la mort de Louis XVIII en 1824, son frère aîné lui succéda sous le nom de Charles X. Son règne dura jusqu'en 1830.

Ainsi, sur l'ensemble de la période que nous étudions, la France est divisée en 86 départements, selon les délimitations décrites sur la **figure 2** :

Figure 2 : Carte du royaume de France d'après les nouvelles limites arrêtées par le traité de paix du 30 mai 1814, divisée en 87 départements ²



La **figure 2** comporte le département du Mont Blanc, que la France avait conservé avec le premier traité de Paris en 1814, mais perdu avec le second traité de Paris en 1815. Nous considérerons dans notre étude que les élèves provenant de ce département étaient donc étrangers.

2 Brion de La Tour et Guinegane, 1814

La liste de ces 86 départements était donc celle décrite dans le **tableau 1** suivant :

Tableau 1 : Départements français à partir de 1815

Ain	Corse	Indre-et-Loire	Morbihan	Sarthe
Aisne	Côte-d'Or	Isère	Moselle	Saône-et-Loire
Allier	Côtes-du-Nord	Jura	Nièvre	Seine-et-Marne
Basses-Alpes	Creuse	Landes	Nord	Seine-et-Oise
Hautes-Alpes	Dordogne	Loir-et-Cher	Oise	Seine-Inférieure
Ardèche	Doubs	Loire	Orne	Deux-Sèvres
Ardennes	Drôme	Loire-Inférieure	Seine	Somme
Ariège	Eure	Loiret	Pas-de-Calais	Tarn
Aube	Eure-et-Loir	Lot	Puy-de-Dôme	Tarn et Garonne
Aude	Finistère	Lot-et-Garonne	Hautes-Pyrénées	Var
Aveyron	Gard	Lozère	Basses-Pyrénées	Vaucluse
Calvados	Haute-Garonne	Maine-et-Loire	Pyrénées-Orientales	Vendée
Cantal	Gers	Manche		Vienne
Charente	Gironde	Marne	Bas-Rhin	Haute-Vienne
Charente-Inférieure	Haute-Loire	Haute-Marne	Haut-Rhin	Vosges
	Hérault	Mayenne	Bouches-du-Rhône	Yonne
Cher	Ille-et-Vilaine	Meurthe	Rhône	
Corrèze	Indre	Meuse	Haute-Saône	

B. Le bataillon d'Alfort et le combat du Pont de Charenton (1814)

Revenons sur les événements de 1814 ayant entraîné l'abdication de Napoléon Ier, événements auxquels les élèves d'Alfort prirent part de façon active. Au début de l'année 1814, les troupes des coalisés, constitués de Prussiens, Autrichiens, Anglais, Hollandais, Espagnols, Portugais, Siciliens et Sardes, étaient aux portes de Paris face aux hommes de Napoléon. L'empereur fut battu à Arcis-sur-Aube le 20 mars. Il tenta alors d'attirer les coalisés vers Reims en menaçant de couper leurs communications. Malgré cela, l'armée de Silésie commandée par Blücher et l'armée de Bohême commandée par Schwarzenberg maintinrent leur cap vers Paris, avec plus de 245 000 hommes ³.

A cette époque, entrer à l'école vétérinaire permettait d'échapper à la circonscription pour les élèves notés « bons » comme nous l'apprennent Louis-Joseph Alcide Railliet et Léon Moulé ⁴. Cette mesure aurait permis à l'école de recruter un nombre d'élèves important. Il y avait 407 élèves inscrits en 1814, dont 34 élèves médecins. Malgré les élèves rentrés chez eux, ce fort effectif permit de former un bataillon de 274 élèves, poussés par leur sens civique, auxquels s'ajoutèrent des jeunes hommes habitant les villages alentours ⁵. Ce bataillon fut nommé bataillon « de l'École vétérinaire d'Alfort ».

Au 1^{er} mars 1814, les cours furent suspendus, le bataillon doté de munitions et chargé de la défense du pont de Charenton, un point de passage possible pour atteindre Paris ⁶.

Le 28 mars suivant, les troupes coalisées franchirent la Marne à Meaux et Trilport. Leur objectif suivant était de s'emparer des ponts de Charenton et Saint-Maur afin de protéger leurs troupes tout en essayant de s'emparer de Paris. Le 30 mars, ce furent ainsi 82 000 hommes qui avancèrent tout d'abord vers le pont de Saint-Maur, qu'ils remportèrent, avant de s'avancer vers celui de Charenton. Au vu de l'infériorité numérique évidente des français, leur résistance fut importante, le prince de Wurtemberg crut même avoir face à lui des « *forces considérables* ». L'affrontement dura plus de trois heures, mais les français finirent par céder face à l'afflux constant de bataillons ennemis ⁷. Les élèves se replièrent alors en direction de Choisy et de Paris.

Au lendemain de cette bataille, l'élève Jean-Marie Pigeon mourut. Né le 26 messidor an III (14 juillet 1795) à Sceaux (Seine), il avait été breveté maréchal vétérinaire en octobre 1813 et était élève-médecin au moment de l'affrontement. Il succomba à la suite d'une blessure d'une balle de plomb dans le côté gauche de la poitrine ⁸. Il fut enterré dans le parc de l'école, contre le mur qui longe la

3 Dumas, 2014, p.140

4 Railliet et Moulé, 1908, p.457

5 Dumas, 2014, p.142

6 Ibid, p.144

7 Ibid, p.154

8 Ibid, p.158

route de Créteil, aujourd'hui avenue du général Leclerc. Cinq élèves maréchaux moururent également des suites de leurs blessures⁹ :

- Renier Julien Germain CROSNIER, né le 9 vendémiaire an V (30 septembre 1796), à Paris entré le 2 novembre 1812 ;
- Agénor DUBUISSON, né le 14 floréal an III (3 mai 1795), à Versailles (Seine-et-Oise), entré le 1^{er} novembre 1811 ;
- Grenadier LHERBETTE, né le 28 novembre 1794 à Nevers, entré le 4 mai 1812 ;
- Charlemagne MORTAGNE, né le 13 avril 1788 à Fouquières (Pas-de-Calais), entré le 1^{er} mai 1812 ;
- Jean-Baptiste MOYEMONT, né le 11 mai 1794 à Douai (Nord), entré le 1^{er} novembre 1811 en tant qu'élève militaire.

De plus, onze élèves furent blessés et une trentaine d'autres furent faits prisonniers et libérés quelques jours plus tard. Aujourd'hui encore, la tombe de Jean-Marie Pigeon avec une plaque commémorative demeure dans l'enceinte de l'école, comme nous pouvons le voir sur les **figures 3, 4 et 5** :

Figure 3 : Plaque commémorative située au-dessus de la tombe de Jean-Marie PIGEON



9 Railliet et Moulé, 1908, p.473

Figure 4 : Tombe de Jean-Marie PIGEON, située derrière l'actuel Chuv-Ac



Figure 5 : Inscription gravée sur la tombe de Jean-Marie PIGEON



La suite des évènements militaires fut un ultime affrontement lors de la bataille de Paris, où Napoléon perdit définitivement la campagne de France. Les cours ne reprirent à l'école que le 25 mai suivant.

L'année suivante, marquée par la période des Cent jours où Napoléon était de retour au pouvoir en France, les élèves de l'école furent de nouveau invités à constituer des compagnies d'artilleurs¹⁰. Mais la défaite de Napoléon à Waterloo le 18 juin puis sa rapide capitulation le 3 juillet suivant empêchèrent les étudiants de prendre part à une quelconque résistance armée à Paris.

C. Les réformes politiques de l'enseignement vétérinaire

Conséquemment à ces nombreux remous politiques, les différents pouvoirs en place voulurent réformer l'enseignement vétérinaire. Nous allons voir ces différentes réformes, ainsi que les réactions qu'elles ont suscité dans le monde vétérinaire.

a. Le décret impérial du 15 janvier 1813

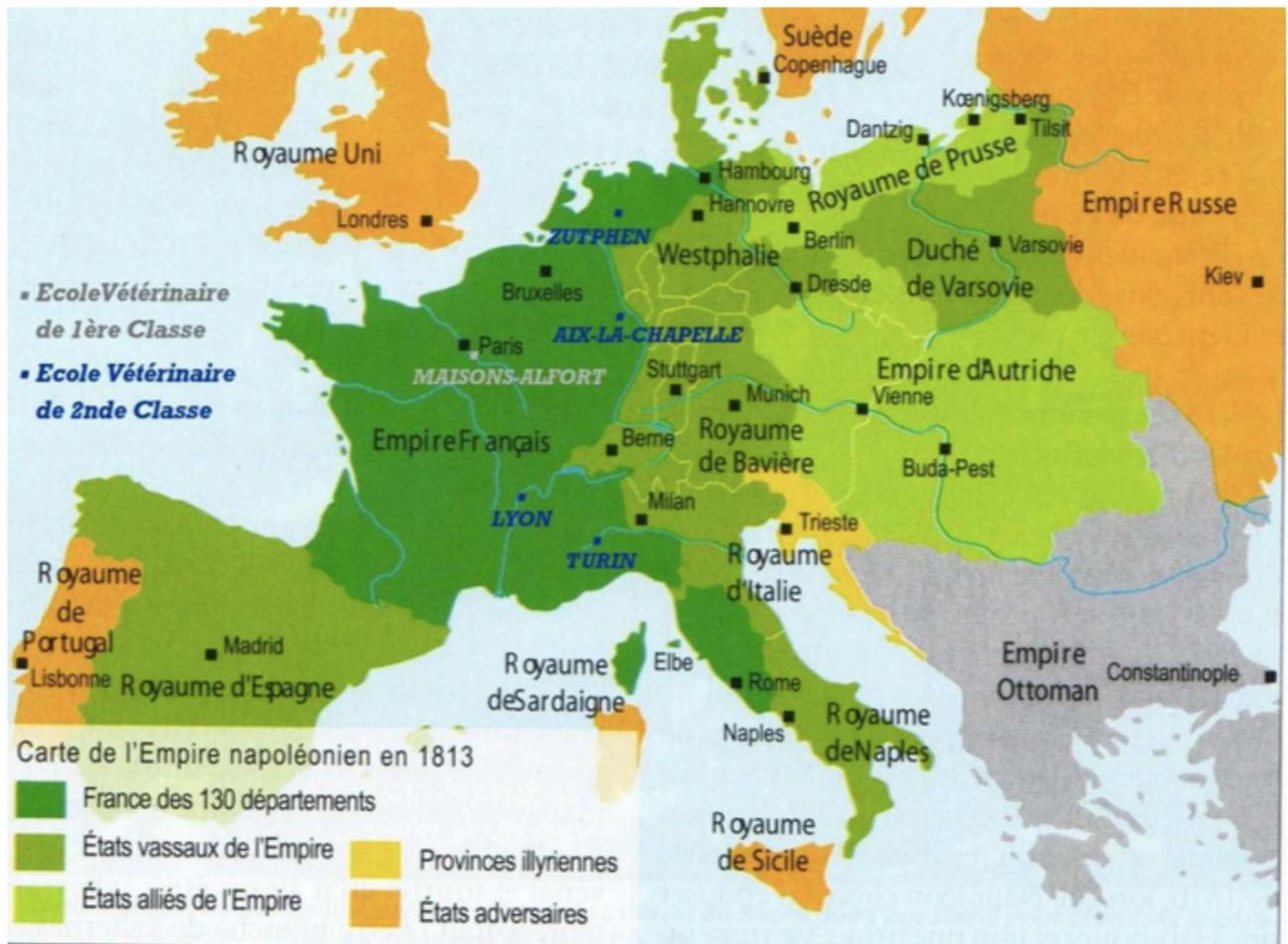
Au cours du Premier Empire, Napoléon I^{er} réforma l'enseignement vétérinaire. Le 15 janvier 1813, l'empereur fixa une nouvelle organisation des écoles impériales d'économie rurale et vétérinaire par un décret impérial. Ce décret était formé de quatre titres et de 49 articles. Les points forts de ce décret impérial, outre de nombreux autres points que nous verrons au fil de cette étude, furent de scinder l'enseignement vétérinaire en deux cours :

- un cours de trois ans, donnant accès au brevet de maréchal-vétérinaire ;
- un cours de deux ans supplémentaires, permettant de devenir médecin-vétérinaire.

Les écoles vétérinaires furent alors divisées en deux classes, comme nous le montre la **figure 6**. Les écoles de Lyon, Zutphen, Aix-la-Chapelle et Turin, reçurent le titre d'école de seconde classe, où seul l'enseignement de maréchal-vétérinaire pouvait être prodigué. Une seule école, Alfort, devint l'école de première classe, où les deux cours étaient enseignés, les élèves diplômés maréchaux-vétérinaires dans une autre école de seconde classe pouvant rejoindre l'école d'Alfort pour suivre le second enseignement.

10 Railliet et Moulé, 1908, p.478

Figure 6 : Carte des écoles impériales vétérinaires suite au décret de 1813 ¹¹



A la suite de l'abdication de Napoléon I^{er} en 1814, l'École Impériale vétérinaire d'Alfort fut renommée École royale vétérinaire d'Alfort. La réduction territoriale de la France après le traité du 30 avril 1814 empêcha le projet des cinq écoles vétérinaires d'aboutir, la France ne conservant que les écoles de Lyon et Alfort.

Dès sa création, Jean Girard, alors directeur de l'École d'Alfort, était soupçonné d'être opposé à ce second cours, et voulut profiter du rétablissement de Louis XVIII en juillet 1815 pour faire supprimer ce cours. Mais sa demande n'aboutit pas. S'ensuivra ensuite une plus large campagne à l'encontre du décret de 1813. Parmi les points faibles alors évoqués, figuraient les rivalités induites entre maréchaux-vétérinaires et médecins-vétérinaires, la jalousie de l'École de Lyon qui a été reléguée au rang d'école de seconde classe ou encore l'absence d'applications pratiques du second cours que les professeurs déploraient ¹². Au cours de la remise de diplômes de 1825 à l'École d'Alfort, le conseiller d'État de Mayrinhac prononçait notamment les mots :

11 Lamure, 2011

12 Railliet et Moulé, 1908, p.145

*« en 1813, l'on sacrifia l'art vétérinaire à l'amour des sciences, et l'on s'éloigna des principes qui doivent guider les élèves dans l'étude de la pratique. On forma, pour ainsi dire, deux Écoles dans une, en professant deux cours qui établissaient des titres différens, quoique tendant au même but ; et l'on craignait pas de déshériter l'École de Lyon de cette perfectibilité que l'on avait eu l'ambition de vouloir fixer à Alfort. »*¹³

b. L'ordonnance royale du 1^{er} septembre 1825

Face à ces constatations, un premier arrêté datant du 20 novembre 1824 fut déposé pour modifier les chaires constituant l'enseignement, juste après l'accession au pouvoir de Charles X. Cet arrêté fut également vivement critiqué, démontrant ainsi le besoin d'une réforme plus profonde.

En l'année 1825, le roi Charles X, récemment devenu roi de France, permit la publication d'une ordonnance royale concernant l'organisation des Écoles royales vétérinaires. Outre la création d'une troisième école à Toulouse, l'ordonnance royale du 1^{er} septembre 1825 supprima les brevets de « maréchaux-vétérinaires » et « médecins vétérinaires » en unifiant les études vétérinaires sous une durée de 4 ans, à l'issue desquelles les élèves accédaient au diplôme de « vétérinaire ». De plus, elle refonda profondément l'enseignement à Alfort en cinq chaires, que nous détaillerons dans la section « Enseignement vétérinaire et examens » de cette étude.

Ainsi, l'époque que nous étudions fut marquée par de nombreux changements de gouvernement, mais aussi des conflits qui perturbèrent la vie scolaire des élèves de l'École d'Alfort et des réformes importantes et restructurant profondément l'enseignement vétérinaires. Pouvons-nous trouver des causes et des raisons à ces réformes ? En quoi l'exercice de l'art vétérinaire au début du XIXe siècle nous apporte-t-il des réponses ?

2. Exercice de l'art vétérinaire et conditions des vétérinaires en France

Afin de mieux comprendre les raisons qui avaient poussé les différents gouvernements à réformer l'enseignement vétérinaire, mais aussi pour analyser de façon éclairée l'étude statistique que nous verrons dans la seconde partie de cette thèse, il est important de s'intéresser à la condition et aux difficultés que pouvaient rencontrer les vétérinaires au début du XIXe siècle.

13 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1825, p.7-8

A. La vie de vétérinaire au début du XIXe siècle

Tout d'abord, quelles opportunités professionnelles s'offraient à un vétérinaire au début du XIXème siècle ? Un vétérinaire disposait de deux grandes options : le civil ou l'armée. Cette décision était prise dès l'entrée à l'école lorsque les élèves s'intéressaient au financement de leurs études.

a. Les vétérinaires militaires

Pour les vétérinaires militaires, leur condition semblait difficile. Morel écrivait ¹⁶ :

« l'hippiatrique est au comble de la dépréciation (...). Quel encouragement pour les élèves des écoles vétérinaires qui se destinent au service militaire, d'avoir la perspective d'être assimilés aux ouvriers des régiments, après quatre ou cinq années d'études pénibles et de sacrifices divers ! Comment un jeune homme érudit, qui aspire à la gloire de soutenir son caractère de médecin en déployant les talents qu'il possède, peut-il conserver cette noble émulation, lorsqu'il se voit confondu avec des gens sans éducation, et grossiers fort souvent ? ».

En effet, les vétérinaires militaires déploraient n'avoir que le rang de sous-officiers alors qu'ils étaient officiers dans les autres pays d'Europe ¹⁷. A titre d'exemple, en 1807, alors que le royaume d'Italie était réuni avec la France sous la couronne de Napoléon, ce dernier accorda aux vétérinaires italiens le rang à la suite des officiers de l'état-major, alors que quatre ans plus tard, il donna aux vétérinaires français le rang à la suite des adjudants-sous-officiers ¹⁸. Cette différence ne s'expliquait ni par le gouvernement, les deux nations étant sujets de l'empereur, ni par la formation, les vétérinaires italiens suivant leur instruction vétérinaire dans les écoles françaises. Ce rang posait non seulement un problème de rémunération pour de nombreux vétérinaires, mais aussi un problème de hiérarchie. Ainsi, tout vétérinaire militaire devait faire approuver une opération par un capitaine-instructeur, lequel n'avait pas les connaissances médicales nécessaires pour juger de la nécessité de cette opération, et peut être enclin à choisir selon des rivalités hiérarchiques ¹⁹. Ainsi, Villemin, constatait :

« On ne fut pas long à s'apercevoir que ceux qui allaient jusqu'au grade de médecin-vétérinaire choisissaient très rarement la carrière militaire, car ils se rendaient compte qu'elle les laisserait dans une position inférieure à celle de la profession civile, peu en rapport avec les études qu'ils avaient faites. » ²⁰

16 Vogeli, 1835, p.6

17 Ibid, p.22

18 Ibid, p.108

19 Ibid, p.76

20 Villemin, 1982, p.198

Enfin, la situation des vétérinaires militaires ne s'améliora pas sous la Restauration. Parmi les autres incohérences rendant difficile la condition des vétérinaires, l'ordonnance royale du 26 juillet 1826 énonçait ²¹ :

« Les vétérinaires qui ne montreraient pas assez de capacité pour leur emploi, entreront dans les rangs comme sous-officiers ; ceux qui mériteraient de le perdre, y rentreront comme soldats, pour y accomplir le temps de service déterminé par leur engagement et rengagement. »

Il est en effet assez révoltant de penser qu'il puisse y avoir quelqu'un dans les corps capable de juger de la compétence des vétérinaires militaires, mais aussi de laisser penser que les professeurs de l'école puissent avoir diplômé un élève incapable, comme le rappelait si justement Vogeli.

b. Les vétérinaires civils

D'un point de vue social, les vétérinaires de l'époque ne disposaient que d'un faible degré de considération, à l'instar de leurs homonymes militaires, ne serait-ce que par les conditions de recrutement des établissements d'enseignement. La création du grade de médecin-vétérinaire permet toutefois de constituer des professionnels avec un statut d'élite. Mais cela a aussi l'effet inverse pour le grade inférieur, celui des maréchaux vétérinaires.

Cependant, le degré de considération des vétérinaires est à relativiser, mais surtout à considérer selon le milieu social analysé. Ainsi, nous pouvons trouver dans la littérature :

« Le diplôme de vétérinaire par lui-même ne joue qu'un rôle infime. Les papiers et les parchemins n'impressionnent pas le paysan français. Il croit en l'homme et c'est une question de confiance réciproque. La confiance et la notoriété ont pour corollaire obligé l'influence. Que de vétérinaires auraient été élus s'ils avaient fait acte de candidature aux élections municipales, cantonales voire législatives. L'immense influence du vétérinaire dans les milieux agricoles n'est alors partagée avec personne. On a vu à propos du programme de l'enseignement vétérinaire que pendant longtemps le vétérinaire a été le seul spécialiste à pénétrer dans les fermes. » ²²

Plus précisément dans le civil, les vétérinaires pouvaient faire carrière en tant que praticien rural, praticien de ville ou enseignant. Il n'y avait que quelques grands abattoirs qui employaient déjà des vétérinaires, et ni la recherche ni les laboratoires n'en comptaient parmi leurs employés ²³. La France

21 Vogeli, 1835, p.121

22 Villemin, 1982, p.83-84

23 Ibid, p.61

comptait, en 1812, 1200 vétérinaires ²⁴. Ils manquaient en particulier dans les campagnes, car les vétérinaires s'installaient plutôt dans les bourgs, à proximité des industries et des commerces, c'est-à-dire là où se trouvait la plus grande concentration de chevaux. De plus, Villemin soulignait que :

« les vétérinaires savent qu'en pleine campagne (...) les cultivateurs et les éleveurs vivent en économie quasiment fermée, (...) ils sont si démunis de tout et si mal informés qu'ils hésitent à dépenser de l'argent en soins pour les animaux. En plus de cela leur méfiance naturelle vis-à-vis des gens qui « ont été aux Écoles » les porte à s'adresser de préférences à des charlatans plutôt qu'à des professionnels qualifiés. » ²⁵

De cette citation, nous pouvons tirer deux enseignements. L'un est que, comme nous le déplorons actuellement en France en 2022, 210 ans plus tôt, la population se désolait déjà d'un manque de vétérinaires dans les campagnes. L'autre est que la population vivant à la campagne préférait, au début du XIXe siècle, faire confiance à d'anciennes croyances en matière de soins et de santé. C'est face à ce constat que Napoléon Ier voulut agir en réformant l'enseignement vétérinaire. En effet, le décret impérial de 1813 souhaitait répondre à une constatation de l'empereur qui avait jugé l'enseignement dans les écoles vétérinaires trop « inférieures ». L'objectif était ainsi, selon Jean-Pierre de Montalivet, alors ministre de l'Intérieur, de multiplier le nombre de vétérinaires afin de les substituer « aux ignorants et aux charlatans, auxquels la plupart des campagnes et beaucoup de ville sont encore malheureusement livrées. » ²⁶

Étudions maintenant plus précisément quelle est la nature de ces « ignorants » et « charlatans ».

B. Les vétérinaires face aux empiriques

Cette thèse et la description de la condition des vétérinaires en France à l'époque ne peuvent pas être exposées de manière complète sans évoquer la question de l'empirisme. En effet, celui-ci est décrit par plusieurs auteurs comme « le gros point noir du XIXe siècle » ²⁷.

a. La définition d'un empirique

« Ce qu'on appelle un « empirique », c'est une personne dont la profession principale ou accessoire est de soigner les animaux malades sans posséder le moindre diplôme de capacité. Les vétérinaires, comme les médecins, ont choisi ce terme parce que les praticiens

24 Villemin, 1982, p.68

25 Ibid, p.70

26 Railliet et Moulé, 1908, p.130

27 Villemin, 1982, p.284

*en question ne s'appuient que sur l'expérience spontanée, la leur ou celle des autres, sans rien de scientifique ou de rationnel. »*²⁸

C'étaient donc, en d'autres termes, des hommes qui traitaient les animaux sans connaissances théoriques de leur anatomie, ni des maladies ou encore des procédés opératoires ou des remèdes. L'empirique apprenait sur le tas, au fil des cas cliniques rencontrés sur le terrain, en apprenant d'un autre empirique. C'étaient en général des bergers, des bouviers, des forgerons, des maréchaux-ferrants, ou encore des écuyers, des hippiatres ou des médecins²⁹. A cette époque, il y aurait eu un vétérinaire pour 20 empiriques³⁰, ce qui entraînait une différence numérique importante entre diplômés et non diplômés exerçant la médecine vétérinaire. Cette concurrence entre les élèves diplômés des écoles vétérinaires et les maréchaux dans les provinces existait déjà depuis de nombreuses années. Dès 1782, l'*Almanach vétérinaire* mentionnait ces difficultés rencontrées par les élèves récemment brevetés :

*« Les Vétérinaires étant fréquemment en concurrence avec les Maréchaux, pour les rapports en justice de l'état sain ou malade des animaux morveux et autres, ouvertures des cadavres, etc. »*³¹

b. Les conséquences de la présence des empiriques pour le vétérinaire praticien

L'existence des empiriques sur le terrain n'était pas sans répercussion sur le vétérinaire en exercice.

Tout d'abord, malgré la réputation que pouvait avoir le vétérinaire à la campagne, les vétérinaires pouvaient rencontrer des problèmes de confiance face aux éleveurs et propriétaires d'animaux, contrairement aux empiriques. En effet, même si, pour la plupart, les élèves diplômés vétérinaires avaient pour origine les milieux agricoles, ceux-ci revenaient changés après avoir passé 3 ou 5 ans dans une ville. Villemin écrivait à ce propos :

« Si c'est un petit paysan qui a quitté sa région, c'est un jeune monsieur portant chapeau qui y revient. Il est à peu près sûr que son langage n'est plus égal à celui de ses camarades de l'école élémentaire ; il n'a peut-être pas oublié le patois du cru, mais il le pratique avec moins d'aisance ; son accent même a pu évoluer ! Le public ressent donc une impression de décalage ; un hiatus se forme ; une certaine méfiance s'installe entre le monde paysan et ce

28 Villemin, 1982, p.237

29 Ibid, p.238

30 Chabert et Fromage de Feugré, 1804, p.9

31 Railliet et Moulé, 1908, p.622

*jeune vétérinaire. Pendant ce temps, rien de pareil pour l'empirique. S'il a fait un apprentissage auprès d'un ancien, il n'en a pas pour autant quitté le pays. »*³²

L'empirique prenait la place du vétérinaire diplômé, qui revêtait alors l'aspect d'un homme en décalage avec son milieu. Le paysan avait alors plus confiance en quelqu'un de qui il se sentait proche, plutôt que d'un jeune scientifique avec des connaissances nouvelles pour l'époque.

A ce problème des empiriques à proprement dit, s'ajoutait celui des devins et des sorciers. En effet, ces derniers étaient encore très répandus au début du XIX^{ème} siècle et les populations faisaient fréquemment appel à eux pour soigner les animaux. Face à ces croyances parfois très ancrées dans les campagnes françaises, les vétérinaires diplômés des écoles eurent du mal à imposer leurs connaissances et à convaincre les populations de leur efficacité. Leur jeunesse et leur manque d'expérience de terrain faisaient souvent la différence aux yeux des particuliers³³.

L'opposition entre empiriques et vétérinaires diplômés était aussi marquée au niveau de leurs honoraires. En effet, le vétérinaire, parce qu'il a fait des études coûteuses et parce qu'il réalisait davantage de kilomètres du fait du plus faible nombre de vétérinaires sur le territoire, pratiquait des tarifs plus élevés que l'empirique. L'empirique, par son métier de berger, maréchal-ferrant ou encore écuyer, était proche des fermes, connu des familles et pouvait être appelé rapidement en cas de problème. Il avait des tarifs plus bas et plus proches des attentes des populations, ce qui renforçait les difficultés de concurrence que rencontraient les vétérinaires.

Outre le problème de concurrence économique que posait l'empirisme, celui-ci ternissait l'image de la profession. Le vétérinaire était fréquemment confondu avec l'empirique, ce qui ne reflétait pas la profession vétérinaire telle qu'elle était conçue dans les écoles. En effet, les empiriques pratiquaient des opérations parfois inutiles voire barbares, ce qui donnait l'image de vétérinaires non seulement incompetents mais aussi maltraitants³⁴. Pour citer un exemple de pratique des empiriques, nous pouvons décrire le rossignol³⁵. Le rossignol était un acte qui consistait à créer chirurgicalement une sorte de fistule intestinale entre l'anus et le dessous de la queue chez le cheval atteint d'emphysème pulmonaire, davantage appelé pousse à cette époque. L'idée était que les empiriques avaient remarqué que les chevaux atteints de cette maladie avaient, au cours de leur respiration difficile, l'anus qui faisait protrusion à l'extérieur. Cette fistule avait donc pour fonction de faciliter la respiration du cheval ! Il existait de nombreuses autres pratiques curieuses, comme le battage des avives, le barrage des veines, l'églantage...

32 Villemin, 1982, p.241-242

33 Chabert et Fromage de Feugré, 1804, p.14

34 Ibid, p.10

35 Villemin, 1982, p.249

c. L'impact du décret de janvier 1813 sur cette situation

Enfin, le décret impérial de 1813 renforça la confusion que pouvaient avoir les français entre les vétérinaires diplômés et les empiriques. En effet, ce décret permit aussi la formation de nouveaux *maréchaux experts*. Les médecins vétérinaires et maréchaux vétérinaires furent autorisés, par les articles 15, 16 et 17 du titre II du décret, à ouvrir des ateliers de maréchalerie pour y former des élèves pendant deux années afin de leur délivrer un certificat de maréchal expert⁴⁵. Le but de cette partie du décret était alors de former des « *sous vétérinaires* » avec un titre, étant donné qu'il n'y avait que 1200 vétérinaires sur le territoire français à cette époque, mais aussi pour faire disparaître les « *charlatans* ». Cependant, il n'est pas naïf de penser que cette mesure entraîna de nouvelles dérives, tout d'abord par la proximité des termes « *maréchal vétérinaire* » et « *maréchal expert* ». De plus, le nom de « *maréchal expert* » était avant la Révolution donné aux vétérinaires militaires, et donc diplômés, ce qui augmentait encore un peu plus la confusion qu'engendra cette nouvelle possibilité de formation. Un exemple des dérives possibles nous est donné dans *Histoire de l'École d'Alfort* qui nous rapporte l'histoire d'un maréchal de Tours demandant au directeur de l'École « *un certificat de maréchal expert pour pouvoir exercer librement l'art vétérinaire* ». ⁴⁶

De plus, la taxinomie des vétérinaires diplômés eux-mêmes les desservait. Les vétérinaires, ayant dans un premier temps le nom de « *Privilégiés du Royaume en l'art vétérinaire* » puis celui d'« *Artistes vétérinaires* » prirent sous le décret impérial de 1813 deux autres appellations selon les études qu'ils avaient suivies. Une confusion était alors possible à cause de ces ambiguïtés dans la taxinomie du titre des vétérinaires⁴⁷. L'ordonnance royale du 1^{er} septembre 1825 mettra fin à ce système d'enseignement en deux parties et donnera aux vétérinaires « *une dénomination unique et intangible, instrument d'unification symbolique, désigne clairement à l'opinion les détenteurs du vrai savoir consacré par un diplôme* »⁴⁸. Cependant, même si cette même ordonnance royale supprima l'autorisation de délivrance de certificats de maréchal expert, cela restera théorique jusqu'aux années 1840 et de nombreux maréchaux-experts furent encore formés après 1826.

C. Le combat des vétérinaires contre l'empirisme

Une fois le problème des empiriques au sens large soulevé, nous pouvons nous demander comment les vétérinaires essayèrent de faire entendre leurs voix, et par quels moyens législatifs les pouvoirs politiques leur répondirent.

Dès 1801, François Aygalenq, médecin et ancien élève de l'École de Lyon, soulevait le problème des empiriques en demandant à ce que l'art vétérinaire soit pratiqué uniquement par les personnes

45 Railliet et Moulé, 1908, p.629

46 Ibid, p.630

47 Hubscher, 1999, p.47

48 Ibid, p.49

détenant un brevet de capacité, en sanctionnant dans le même temps tout empirique ou charlatan exerçant la médecine vétérinaire, par le biais d'une amende, voire d'emprisonnement ⁴⁹. Il déplorait notamment « *le défaut de police sévère contre les empiriques, les charlatans de toute espèce, et par fuite le dégoût de l'art, dans lequel on jette ceux qui pouvoient l'exercer dignement* »⁵⁰. En effet, la seule protection dont disposait les vétérinaires jusque-là reposait sur l'arrêté du Conseil d'État du roi du 16 juillet 1784. Celui-ci rendait obligatoire de déclarer visiter les animaux touchés par des maladies contagieuses. Effectivement, cette visite fut réservée aux « *experts vétérinaires les plus prochains* »⁵¹ lesquels étaient « *choisis par préférence parmi les élèves des écoles vétérinaires ; à leur défaut, parmi les maréchaux ou autres, qui auront les certificats d'étude et de capacité du directeur de l'école vétérinaire, ou qui auront subi un examen sur les demandes qui leur seront faites en présence dudit sieur commissaire par deux artistes vétérinaires du département.* »⁵². Ces prescriptions permettaient aux vétérinaires de reprendre un peu le pas sur les maréchaux.

Initialement, un des objectifs du décret impérial de 1813 était de combattre l'empirisme, en créant notamment une classe élite de vétérinaires, les vétérinaires-médecins. D'ailleurs, la demande de suppression du second cours dès sa création par le directeur de l'époque, Jean Girard, fut rejeté car cela « *tendait trop clairement à ramener l'École à son rôle ancien de fabrique d'empiriques diplômés* »⁵³.

De plus, un arrêté datant du 11 septembre 1813 offrait la possibilité « *à ceux qui exercent sans titre, de se présenter devant le jury de l'une des écoles vétérinaires, pour y subir un examen, et obtenir, s'il y a lieu, le diplôme de maréchal-vétérinaire* »⁵⁴. Un premier pas face à l'empirisme fut ainsi effectué, sans pour autant ne pas considérer leur condition. Les empiriques pouvaient être reconnus et concourir à un diplôme. Néanmoins, cela pouvait également augmenter la confusion des populations entre vétérinaires et empiriques si elles voyaient soudainement leur « vétérinaire » (comprendre ici un empirique) se nommer maréchal-vétérinaire, sans pour autant être parti étudier dans une école plusieurs années.

En l'an XII du calendrier républicain, Jean-Antoine Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, avait déjà cherché à obtenir une loi interdisant l'empirisme, mais son projet disparut lorsqu'il quitta le ministère. Il fut repris en 1822 par Jean-Pierre de Montalivet, qui écrivit notamment :

49 Aygalenq, 1801, p.181

50 Ibid, p.151

51 Railliet et Moulé, 1908, p.622

52 Ibid, p.623

53 Ibid, p.138

54 Villemin, 1982, p.240

« Diverses plaintes me sont portées, (...) contre les charlatans et empiriques qui se permettant de traiter les animaux malades, au détriment des Artistes vétérinaires qui, par cet effet, se trouvent réduits à une inaction aussi fâcheuse pour eux que funeste à l'agriculture »⁵⁵.

Cet extrait montre encore une fois l'étendue du problème, mais aussi la considération que le ministère pouvait y porter. Les préfets commencèrent de façon individuelle à appliquer des mesures pour combattre les empiriques, en réponse à la demande de Montalivet. Une première avancée permit aux praticiens diplômés d'avoir l'exclusivité du titre de vétérinaire. De plus, les empiriques ne pouvaient plus exercer dans un rayon de 10 kilomètres autour du lieu d'installation d'un vétérinaire diplômé.

Au cours du siècle suivant, les pétitions pour voir interdire l'exercice sans diplôme de la médecine vétérinaire se succédèrent sans résultats. En 1901, un projet de loi, sous la proposition de Jean Darbot, sénateur et vétérinaire, promut la protection de la profession. Mais les maréchaux réussirent à faire échouer ce projet, l'exercice de la médecine vétérinaire en France restant encore libre, sauf pour ce qui est des maladies contagieuses⁵⁶. La loi interdisant les empiriques d'exercer ne sera promulguée que le 17 juin 1938. Cette loi déclara alors que seuls les vétérinaires ou docteurs-vétérinaires étaient autorisés à exercer la médecine et la chirurgie des animaux. Les personnes non diplômées exerçant déjà à la date de promulgation de la loi pouvaient continuer à exercer « *leur vie durant* »⁵⁷.

En conclusion, nous avons vu que les vétérinaires ne disposaient pas d'un niveau de vie concordant avec le niveau de leurs études et que le combat face aux empiriques était un problème de la vie quotidienne auquel ils devaient faire face. Face à cette problématique, les réformes de l'enseignement vétérinaire tentèrent de hausser le niveau d'une partie des élèves en créant des médecins-vétérinaires mais aussi de diplômer certains empiriques avec le titre de maréchal-vétérinaire. Ces réformes apportèrent néanmoins beaucoup de confusions et le problème des empiriques restera une problématique essentielle tout au long du XIXe siècle. Essayons de comprendre pourquoi les empiriques ne cherchaient pas à se diplômer. La réponse se trouve-t-elle parmi les modalités d'admission des élèves au sein des écoles vétérinaires ?

55 Railliet et Moulé, 1908, p.628

56 Ibid, p.644

57 Villemin, 1982, p.285

3. Le recrutement et l'entrée des élèves à l'École d'Alfort

Comment et selon quels critères les élèves d'Alfort étaient recrutés au sein de l'établissement ? Nous verrons quelles étaient les origines sociales des élèves et à quelles difficultés de recrutement qui en découlaient les professeurs devaient faire face, les règles d'admission et aussi les moyens de financement dont disposaient les élèves.

A. L'origine sociale des élèves et les difficultés de recrutement

Nous avons aujourd'hui la vision d'une profession vétérinaire idéalisée, que de nombreux enfants souhaiteraient exercer et donc, qui est difficile d'accès à cause du nombre de candidats désireux d'intégrer les écoles vétérinaires. Cependant, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, au XIX^{ème} siècle, le métier de vétérinaire ne permettait pas réellement de faire fortune ni de se hisser sur l'échelle sociale, comme le décrivait Martial Villemin :

« Le manque de vétérinaire vient non seulement de la capacité trop faible des écoles, il tient aussi à l'insuffisance du recrutement. L'examen de filtrage à l'entrée est destiné à sélectionner les sujets théoriquement les plus aptes à recevoir l'enseignement, il n'a rien à voir avec ce à quoi nous sommes habitués de nos jours, un moyen d'établir un numerus clausus rigoureux ! Si davantage de places avaient été créées dans les écoles, il aurait été difficile de les garnir d'élèves ayant le niveau convenable. On se plaindra dans la première moitié du XIX^e siècle du trop faible niveau des élèves, sans pouvoir y remédier.

*La première raison est d'ordre pécuniaire : les familles sont, on l'a vu, peu intéressées par une profession mal rémunérée. La seconde motivation est d'ordre social, la profession de vétérinaire est encore en bas de l'échelle, alors que le médecin, qui a pour lui l'ancienneté, a déjà bien progressé. »*⁵⁸

D'une part, la première cause évoquée ci-dessus était la rémunération des vétérinaires de l'époque, laquelle était un peu freinée par les empiriques. La rémunération que pouvait espérer un vétérinaire aux débuts des années 1800 ne présentait pas un fort attrait pour les jeunes des classes aisées et instruites. En effet, dès 1812 Montalivet faisait, dans un rapport destiné à Napoléon I^{er}, la constatation suivante :

*« le petit nombre des vétérinaires, après quarante années d'existence que comptent les écoles, doit être attribué au peu de ressources que leur offre leur état ». »*⁵⁹

58 Villemin, 1982, p.241

59 Hubscher, 1999, p.240

D'autre part, il faut considérer qu'au début du XIX^{ème} siècle, le vétérinaire « *n'[était] qu'une sorte d'artisan spécialisé qui soit d'ingénieur à satisfaire ceux qui le rétribuent, au moment où ils le désirent et de la façon qu'ils le souhaitent* »⁶⁰. Ainsi, comme devenir vétérinaire n'offrait pas une élévation sociale très importante, cette vocation n'était que peu rencontrée dans les milieux aisés. Les professeurs de l'école le reconnaissaient eux-mêmes, « *l'art vétérinaire ne jouit pas d'une assez grande considération dans la société* »⁶¹. La réputation des vétérinaires, très intimement lié à celle tenue par les empiriques, jouait une grande part dans les problèmes de recrutement des élèves rencontrés dans la première partie du XIX^{ème} siècle. En effet, en 1812, les pères des élèves entrant à l'école avaient principalement les carrières suivantes : culottier, sellier, brossier, greffier, écrivain public, ministre du culte protestant, secrétaire de mairie, vétérinaire, maréchal, maître de poste, cultivateur⁶².

Cependant, ce qui était un problème pour recruter des élèves instruits devenait un avantage lors de l'installation des vétérinaires, car le jeune vétérinaire diplômé, devait s'installer et évoluer dans un milieu assez paysan, lequel lui était donc le plus souvent familier⁶³.

B. Les règles d'admission et modalités d'entrée des élèves vétérinaires

Maintenant que nous avons étudié quel profil d'élèves pouvait être intéressé par des études vétérinaires, voyons comment ils devaient procéder pour y être intégré. Tout d'abord, pour candidater à une école vétérinaire, toute personne devait respecter des conditions d'admission précises. Celles-ci furent redéfinies par l'article 23 du décret impérial de 1813. Il fut donc écrit :

*« Nul ne peut être admis dans nos Écoles impériales vétérinaires, s'il n'est âgé de seize à vingt-cinq ans ; s'il ne sait bien lire et écrire ; s'il ne possède les éléments de la grammaire française ; s'il n'a les dispositions physiques et morales nécessaires pour faire des progrès dans l'art auquel il se destine ; enfin, s'il ne justifie d'un apprentissage relatif à la ferrure du cheval. »*⁶⁴

De plus, tout homme devait adresser une demande au Ministre de l'Intérieur, laquelle devait être accompagnée des documents suivants :

- 1- Un acte de naissance ;
- 2- Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de leur commune ;

60 Villemin, 1982, p.15

61 Compte rendu de l'école d'Alfort, 1816, p.8

62 Villemin, 1982, p.10

63 Ibid, p.79

64 Railliet et Moulé, 1908, p.127

- 3- Un certificat délivré par un médecin, chirurgien ou officier de santé, constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ;
- 4- Un engagement sur papier timbré, souscrit par les parents, pour garantir le paiement de la pension de l'élève ;
- 5- Une pièce attestant que le candidat, lorsqu'il a plus de vingt ans, a satisfait à la loi sur le recrutement ⁶⁵.

Il faut néanmoins noter que les limites d'âge étaient calculées de façon assez large. Il était ainsi possible de gagner une année, certains élèves entrant à l'école à l'âge de quinze ans ⁶⁶.

Pour ce qui est des entrées à proprement dites, l'article 15 de ce même décret limitait également les entrées des élèves au mois de novembre, alors qu'elles étaient jusque-là possibles à tout moment de l'année pour les élèves à leurs frais, et limitées aux mois de mai et novembre pour les élèves boursiers. Cependant, il y eut encore deux entrées en mai, les années 1813 et 1814. Par ailleurs, les entrées des nouveaux élèves s'évaluaient largement sur l'ensemble du mois de novembre.

De plus, les élèves du premier cours ne passaient l'examen de lecture, écriture, orthographe et maréchalerie que plusieurs semaines après leur entrée à l'école. Il était donc possible qu'un élève nouvellement admis fût rapidement renvoyé s'il échouait à cet examen. Par exemple lors de la session d'automne de 1813, sur 101 élèves entrés à l'école depuis le 1^{er} novembre, 12 furent classés « mauvais » et la plupart furent renvoyés. Seuls quelques-uns furent tolérés au titre de leurs compétences en ferrure. Ce système posait un problème évident lorsque cette situation se présentait pour un élève boursier, ce dernier ayant été financé durant un mois.

Pour ce qui est du second cours, les élèves boursiers ayant obtenu leur diplôme de maréchal vétérinaire faisaient l'objet d'une sélection par le jury de l'école, alors que pour les élèves payant leurs frais de scolarité, l'obtention du diplôme du premier cours était une condition suffisante pour accéder au second. Ainsi, le nombre d'élèves médecins n'était limité que par décision du ministre de l'Intérieur chaque année. Il dépendait du nombre d'élèves jugés capables de suivre ce cours mais aussi du besoin supposé en médecins vétérinaires ⁶⁷.

L'ensemble des conditions d'admission furent refondées en 1825 par l'ordonnance royale du 1^{er} septembre. Ainsi :

« Nul ne peut être admis dans les Écoles s'il est âgé de plus de vingt-cinq ans et de moins de seize, s'il n'est muni d'un certificat de vaccine, s'il ne connaît l'orthographe, s'il ne sait forger un fer pour un pied de cheval ou de bœuf ; enfin, s'il n'a une constitution convenable pour l'art

65 Villemin, 1982, p.15

66 Railliet et Moulé, 1908, p.416

67 Ibid, p.125

*vétérinaire. Ceux qui auront l'âge de vingt ans accomplis justifieront qu'ils ont satisfait à la loi de recrutement. »*⁶⁸

Nous pouvons donc constater que les conditions restèrent assez semblables à celles de 1813. Cependant, l'examen d'entrée se faisait désormais au préalable. Les élèves passaient l'examen d'admission courant octobre, ce qui évitait notamment de financer des élèves n'ayant pas les capacités pour suivre les leçons.

C. Les moyens de financement des études

La plupart des élèves peuplant l'École d'Alfort au début du XIX^{ème} siècle avaient une origine sociale plutôt modeste. Le montant de la pension à déboursier pour chaque élève est de 334F pour une année d'étude⁶⁹, ce qui était une somme importante pour l'époque. A titre de comparaison, un ouvrier gagnait 2,50F par jour, un paysan gagnait 1,70F par jour et un demi pain coûtait 0,17F. Nous pouvons donc nous interroger sur la manière dont ils finançaient leurs études. Outre les étudiants qui étaient à leurs frais ou à ceux de leurs parents, il existait deux possibilités principales pour permettre aux élèves vétérinaires de voir leurs études financées.

a. Être élève militaire

La première possibilité qui s'offrait aux jeunes hommes ne pouvant financer par eux-mêmes leurs études vétérinaires était de s'engager comme élève militaire. En effet, l'École d'Alfort reçut des élèves militaires dès 1769, initialement pour former des maréchaux-experts. Cependant, les places d'élèves militaires étaient réservées aux fils de militaires⁷⁰. Le décret de 1813 fixait le nombre de ces élèves militaires à 20 dans chaque école. Leur pension était acquittée à l'aide des fonds du ministère de l'administration de la guerre, pension en l'échange de laquelle les élèves militaires s'engageaient à servir 10 ans dans l'armée. En cas d'échec au cours de leurs études, ces étudiants étaient alors incorporés en tant que cavaliers ou maréchaux-ferrants⁷¹.

En 1826, à la suite d'une nouvelle ordonnance royale modifiant ces conditions, le nombre d'élèves militaires dans chaque école passa à 40⁷², et les places furent réservées selon l'ordre de priorité suivant :

68 Railliet et Moulé, 1908, p.152

69 Vogeli, 1835, p.278

70 Railliet et Moulé, 1908, p.536

71 Ibid, p.127

72 Villemin, 1982, p.198

- 1- Aux fils de vétérinaires en activité ou en retraite ;
- 2- Aux fils des sous-officiers ou cavaliers ;
- 3- Aux enfants de troupe admis dans les régiments de cavalerie.

b. Être élève aux frais du gouvernement

Pour les élèves n'étant pas enfant de militaire, il était possible de prétendre à une bourse gouvernementale. Le décret impérial du 15 janvier 1813 fixait le nombre de places aux frais du gouvernement de 4 à 5 places pour les écoles de Lyon, Turin, Aix-la-Chapelle et Zutphen. Pour le cas particulier de l'École d'Alfort, alors école de première classe, le nombre de ces places restait au choix du ministre de l'Intérieur pour que « *les élèves qui suivront le premier cours nécessaire pour obtenir le brevet de maréchal-vétérinaire, ne puissent nuire à l'admission des élèves appelés à suivre le second cours nécessaire pour obtenir le brevet de médecin-vétérinaire* »⁷³. Les places de boursiers étaient donc attribuées préférentiellement aux élèves du second cours, et les places restantes revenaient à ceux du premier cours.

Ces places gratuites étaient attribuées par le préfet, sous condition d'un dépôt de caution de 600 francs qui n'était remboursé qu'une fois que l'élève diplômé avait exercé 6 ans dans le département qui l'avait financé⁷⁴. De plus, les élèves boursiers n'ayant pas fini leurs études dans la durée qui était normalement prévue, devaient les poursuivre comme élèves à leur frais⁷⁵ et un élève noté « médiocre » à l'issue des examens trimestriels ne pouvait plus prétendre continuer à être aux frais du gouvernement et devait poursuivre ses études à ses frais⁷⁶.

Avec l'ordonnance royale du 1er septembre 1825, 86 bourses départementales furent établies aux frais de l'État, soit une bourse par département, réparties entre les écoles d'Alfort et de Lyon selon si le département était situé au Nord ou au Sud de la France. A ces bourses départementales s'ajoutaient 35 bourses royales ou ministérielles, qui pouvaient être divisées en demi-bourses⁷⁷. Les bourses départementales étaient attribuées par le préfet de chaque département tandis que les bourses ministérielles l'étaient directement par le ministre qui s'appuyait sur les notes des différents trimestres déjà écoulés⁷⁸.

73 Railliet et Moulé, 1908, p.124

74 Ibid, p.416

75 Ibid, p.456

76 Ibid, p.454

77 Ibid, p.151

78 Ibid, p.483

Au bilan, les conditions de recrutement des élèves de l'École d'Alfort étaient donc bien différentes de ce que nous connaissons actuellement. En effet, par le faible niveau de vie qu'il offre, le métier de vétérinaire attirait des élèves issus de classes sociales assez faibles, ce qui pour l'époque impliquait un niveau d'éducation assez bas. De plus, les conditions d'admission et le coût des études pouvaient constituer des freins supplémentaires, malgré les possibilités de financement qui s'offraient aux étudiants.

4. La vie des élèves vétérinaires au sein de l'École d'Alfort

Nous allons maintenant nous intéresser à la vie de ces élèves. Quel était leur quotidien ? Comment était rythmée la vie à l'école ? Quelles différences singulières sont remarquables avec ce que nous connaissons au XXIème siècle ? C'est à l'ensemble de ces interrogations que nous nous efforcerons de répondre, en excluant le contenu des cours et des examens que nous analyserons dans un second temps.

A. La discipline et l'emploi du temps des élèves

Sur la période que nous considérons, les règlements faisant loi au sein de l'école étaient toujours ceux décrétés lorsque Claude Bourgelat était directeur, lors de la création de l'école. Nous pouvons comprendre en lisant ces deux règlements, datant de 1766 et 1777, que l'organisation au sein de l'établissement prenait exemple sur l'armée. Le règlement de 1777⁷⁹ stipulait que seuls les jeudis, dimanches et jours de fêtes étaient des jours de congé, sans que les élèves fussent autorisés à quitter l'école. Il n'y avait pas de vacances prévues par le règlement, les élèves restant à l'école toute la durée de leurs études, sauf circonstances exceptionnelles. De plus, l'internat était obligatoire et un uniforme strict requis. Voyons tout d'abord une journée classique d'un étudiant vétérinaire au début du XIXème siècle, afin d'en saisir toute la rigueur.

a. Le déroulé d'une journée d'un élève

Les cours et travaux pratiques débutaient dès 6 heures du matin afin de profiter le plus possible de la lumière du jour selon la saison. La journée commençait par une leçon d'une ou deux heures, lesquelles étaient suivies de travaux pratiques hospitaliers. Des étudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année étaient chargés de la visite des animaux hospitalisés. Ensuite, avaient lieu les consultations externes, qui se déroulaient en plein air jusqu'en 1848. Ces consultations concernaient principalement des chevaux, et une minorité de chiens. Elles duraient jusqu'à midi et avaient lieu

79 Railliet et Moulé, 1908, p.437

tous les jours ouvrables de l'année. Les élèves pouvaient par exemple y voir des fourbures, du farcin, de la morve, de la gale, des tumeurs synoviales, des fistules salivaires chez des chevaux, ou encore de la rage chez les carnivores domestiques⁸¹. Après le repas du midi, les leçons reprenaient jusqu'à 16 ou 17 heures, puis étaient suivies de temps consacré à l'étude jusqu'au repas du soir⁸².

En supplément de ces journées, les élèves devaient participer à leur intendance. Ils étaient en charge du nettoyage des locaux. Comme l'enseignement était gratuit à l'école, les frais qu'engageaient les élèves étaient donc destinés à leur nourriture et leur entretien, et c'était à eux de gérer collectivement les dépenses. Ensuite, parmi les élèves étaient désignés des chefs de brigade. Les élèves étaient ainsi chacun leur tour désignés pour servir à la salle de dissection, à la pharmacie, aux hôpitaux et à la forge.

Enfin, un petit nombre d'élèves avait l'honneur d'être nommés répétiteurs. Ces répétiteurs avaient pour fonction de refaire une seconde fois le cours dispensé par les professeurs, tout en rendant les connaissances accessibles pour l'ensemble des élèves. De 1813 à 1818, il y avait deux répétiteurs par professeur, et un seul par professeur à partir d'octobre 1818 pour le second cours, à cause du nombre restreint d'élèves médecins⁸³. Les répétiteurs disparurent avec l'ordonnance royale du 1^{er} septembre 1824.

b. L'internat

L'obligation de l'internat était de rigueur au cours des années que nous étudions, comme le stipulait le règlement de 1766⁸⁴. Les chambres étaient de simples dortoirs, une salle d'étude à part ayant été installée en 1812. En dehors de certaines circonstances exceptionnelles, les élèves n'étaient pas autorisés à quitter l'enceinte de l'école, et encore moins à se rendre à Paris. Cette interdiction était critiquée par de nombreux élèves, comme le montrent les nombreux rapports de tentatives d'évasion d'élèves, mais aussi Aygalenq, qui écrivait :

« Rien de plus contraire à l'indépendance nationale et aux progrès des élèves, que l'état de gêne, d'esclavage, pour ainsi dire, dans lequel on les tient dans les écoles vétérinaires. Il conviendrait donc qu'il fut permis d'entrer et de sortir de ces établissements, du moins à certaines heures, et que chacun fut libre d'aller, en ces momens propices, puiser aux écoles centrales, des connaissances utiles. (...) Celui qui, sans négliger ses devoirs, peut se livrer à

81 Comptes rendus de l'Ecole d'Alfort, 1815, p.26

82 Villemin, 1982, p.28

83 Railliet et Moulé, 1908, p.141

84 Ibid, p.434

*l'étude des sciences accessoires, devrait être pleinement libre. Il agrandiroit ainsi la malle de ses connaissances, et deviendrait un jours plus à même de concourir aux progrès de l'art. »*⁸⁵

Pour ceux qui étaient favorables à l'internat, au contraire, les craintes avancées en cas de non obligation pour les élèves à être internes, étaient le libertinage, le fléchissement du rythme de travail, des études plus couteuses pour les familles, mais aussi la crainte de créer deux castes de vétérinaires, une externe, plutôt « aristocrate », « possédant sur toute la ligne instruction, éducation, fortune » et une autre, interne, constituée d'élèves « fils de travailleurs, travailleurs eux-mêmes. »⁸⁶ L'internat restera donc la norme jusqu'en 1870.

Cependant, cet internat strict à la première lecture présentait des limites. En effet, certains élèves quittaient le régime d'interne, comme cela était possible depuis 1803. Ils n'étaient alors plus considérés comme élèves et ne pouvaient plus prétendre à « l'avancement et aux récompenses » mais pouvaient suivre les cours et se présenter aux examens, comme tout candidat libre était en droit de le faire⁸⁷. De plus, au début de la période que nous étudions, l'école rencontrait des difficultés pour loger sur le site l'ensemble de ses élèves. En effet, « la grande salle d'étude est même occupée par 13 élèves qu'on a pu placer ailleurs, ce qui occasionne une gêne notable pour les exercices d'enseignement ; 8 autres élèves sont logés à leurs frais dans différentes auberges. »⁸⁸ A la rentrée de mai 1813, les nouveaux élèves-médecins, premiers arrivés de la nouvelle réforme, furent logés dans une maison à part. L'école avait alors atteint un effectif de 318 élèves, qui était supérieur aux capacités de l'école, s'élevant à 280 l'été et à 300 l'hiver⁸⁹. L'internat strict restera donc la norme pour les élèves-maréchaux uniquement.

Néanmoins, à compter de novembre 1815, les élèves-médecins, autrefois autorisés à sortir librement, se virent, au même titre que les élèves-maréchaux, interdire la permission de sortir sans avoir obtenu au préalable la permission du directeur ou du surveillant. La précédente tolérance avait en effet entraîné de trop nombreux abus de la part des élèves-médecins⁹⁰.

c. L'uniforme

Le port de l'uniforme était en vigueur sur l'ensemble de la période que nous étudions. Le 5 juillet 1814, le directeur général de l'agriculture décida de les modifier, pour leur enlever leur aspect très militaire, qui n'était plus approprié étant donné les événements politiques et militaires récents, en

85 Aygalenq, 1801, p.170

86 Hubscher, 1999, p.76-77

87 Railliet et Moulé, 1908, p.452

88 Ibid, p.457

89 Ibid, p.458

90 Ibid, p.479

particulier la fin du Premier Empire. Pour ce qui est de l'apparence de ces uniformes, nous pouvons trouver la description suivante ⁹¹ :

« l'habit est un frac de bleu roi, croisé et boutonné sur la poitrine ; basques non retroussées ; collet montant rabattu ; poches unies et à plat sur la basque, sauf, pour les élèves qui préféreraient que ces poches fussent ouvertes au pli, à mettre le simulacre ou la patte des poches sur la basque ; boutons en cuivre jaune, portant trois fleurs de lis surmontées d'une couronne avec les mots École royale vétérinaire ; ces boutons, au nombre de sept sur le devant, trois sur les plis de chaque côté derrière, et deux petits à chaque manche ouverte. Le chapeau est à la française, uni et sans bordure, la ganse du bouton d'uniforme en soie noire plate, et la cocarde blanche. »

Cet uniforme connut de nombreux changements au fil des années, ce qui représentait une source de dépense non négligeable pour les élèves. Le montant disponible le plus contemporain à notre époque était de 125F en 1807 ⁹². Par ailleurs, il faut aussi noter que cet uniforme était également porté par les professeurs et le directeur, et qu'il convenait de le porter constamment, y compris lors des rares sorties en dehors de l'enceinte de l'école.

Le règlement de 1826 précisait des différences d'uniformes entre chaque corps enseignant. A titre d'exemple, nous pouvons reporter ceci ⁹³ :

- *« L'inspecteur général portera au collet et aux manches deux grandes baguettes avec la grande et la petite broderie, trois grands écussons en haut des plis du derrière de l'habit, et une grande torsade au chapeau.*

- *Le directeur aura au collet une grande et une petite baguette avec la grande et la petite broderie, et aux manches, les mêmes baguettes avec deux petites broderies ; écusson et ganse au chapeau, comme l'inspecteur général. »*

La tenue des élèves, quant à elle, vit son chapeau devenir rond, et un pantalon, un gilet et des demi-guêtres en blanc devinrent tolérés en été.

Les uniformes gardèrent cet aspect jusqu'en 1830, où la monarchie de Juillet succéda à la Seconde Restauration et où les élèves demandèrent un uniforme davantage « militaire », notamment à cause des événements politiques en cours. Enfin, les uniformes restèrent la norme tout au long du XIXe siècle et disparurent du règlement intérieur en 1904 ⁹⁴.

91 Railliet et Moulé, 1908, p.546

92 Ibid, p.544

93 Ibid, p.547

94 Ibid, p.555

B. Les bâtiments de l'École d'Alfort de 1813 à 1828

La description de la topographie de l'école la plus proche de la période que nous étudions remonte à 1804⁹⁵. Dans cette description de messieurs Langlois et Levesque, l'école était composée d'une grande cour carrée avec au fond le château d'Alfort, qui servait de logement au directeur. A sa droite, se situaient les bergeries, l'atelier des forges, une pharmacie, un laboratoire, des logements pour les professeurs, des cabinets de dissection et une salle des leçons, avec derrière ces bâtiments, le jardin botanique. A la gauche de la cour carrée, étaient situées le logement du surveillant et le cabinet des collections dans le premier bâtiment, la cuisine des élèves, le réfectoire et des logements dans le bâtiment suivant. Plus proche de l'entrée sur la gauche, se situaient la cour des hôpitaux avec les hôpitaux, les logements élèves, une forge simple et un travail. A cette description, s'ajoutèrent en 1807 un chenil et trois salles d'étude.

Jusqu'en 1813, les animaux du haras étaient logés au voisinage des animaux malades. Au cours de l'été, la grange du parc fut transformée en écuries et en bergerie pour isoler davantage les animaux malades⁹⁶. Le haras d'expérience fut supprimé au 1^{er} janvier 1817 au profit d'un dépôt d'étalons qui fonctionna dès le mois d'avril. L'école était également dotée d'une vacherie, installée depuis 1784, qui permettait d'accueillir des troupeaux de vaches⁹⁷. La bergerie, quant à elle, était en place depuis la création de l'école en 1766. Elle était située à droite de la cour d'entrée, vers les bâtiments de la pharmacie et de la salle de démonstration jusqu'en 1814, avant d'être déplacée dans l'ancienne grange du parc⁹⁸. Elle comprenait en 1815, à titre d'exemple, 15 béliers, 210 brebis et 81 agneaux, avant d'être drastiquement réduite en 1816 à la suite d'une décision ministérielle. Des porcs étaient également élevés à l'école à partir de 1819 mais ce ne fut qu'à compter de 1830 que la construction d'une porcherie provisoire fut réalisée au voisinage du chenil⁹⁹.

A partir de 1813, le nombre d'élèves augmenta de façon significative avec la création du second cours. Il n'était alors plus possible de loger l'ensemble des élèves dans l'enceinte de l'école, ce qui entraîna des projets de travaux conséquents. De nombreuses modifications furent réalisées, comme la transformation d'un vestibule en dortoir additionnel, l'agrandissement du réfectoire ou encore la conversion de la grange en écuries et bergeries supplémentaires.¹⁰⁰

En 1814, une nouvelle chapelle fut construite et le laboratoire de pharmacie fut divisé en deux parties pour y installer un laboratoire de chimie.

Nous pouvons visualiser l'ensemble de ces bâtiments sur la **figure 7** suivante :

95 Railliet et Moulé, 1908, p.761

96 Ibid, p.381

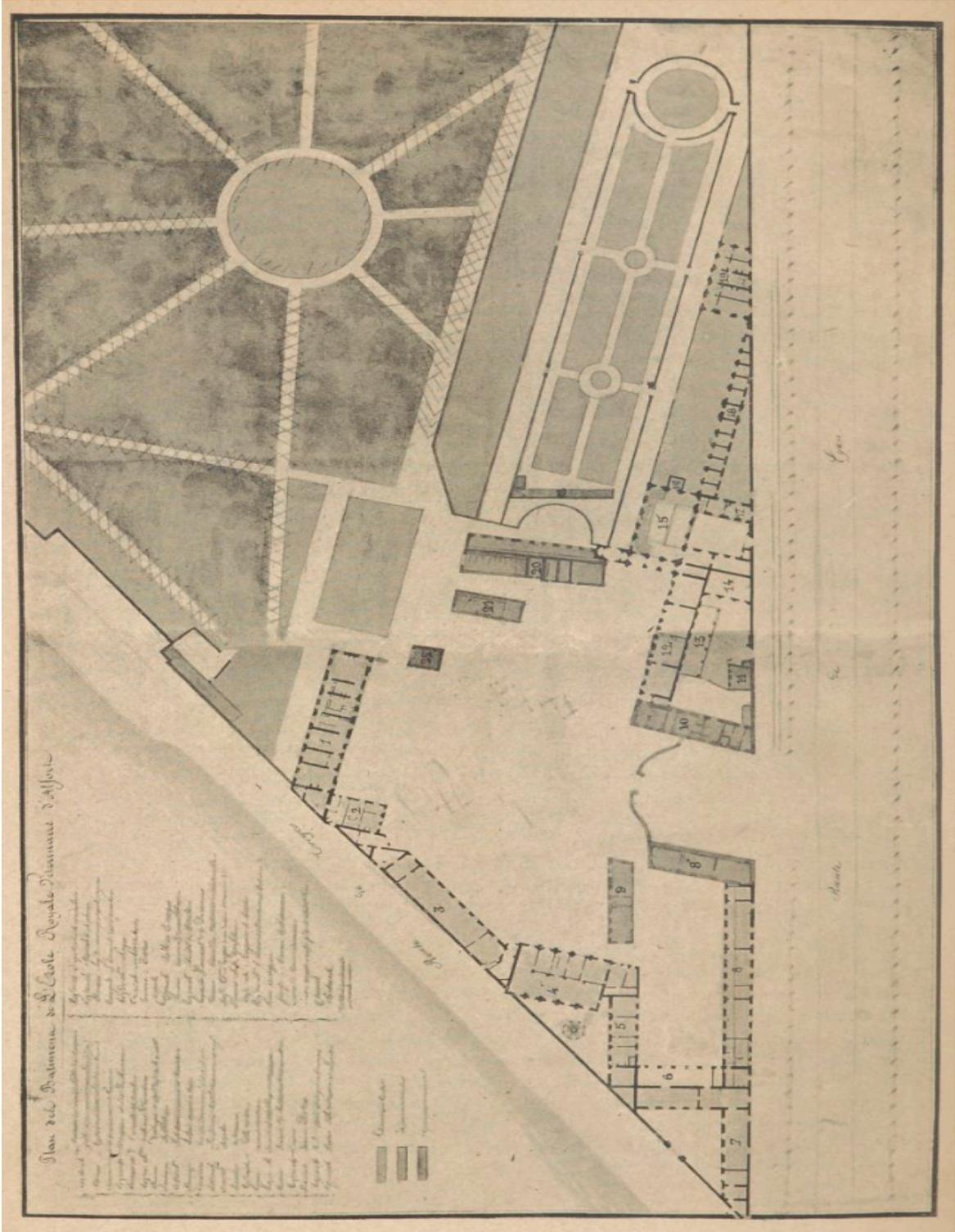
97 Ibid, p.383

98 Ibid, p.388

99 Ibid, p.393

100 Ibid, p.762

Figure 7 : Plan de l'École d'Alfort en 1823 ¹⁰¹



101 Railliet et Moulé, 1908

Légendes de la **figure 7** :

1. Château d'Alfort avec le bureau du directeur, une salle de réception, une salle à manger avec sa cuisine, les logements du directeur et de l'inspecteur général – situé à l'emplacement de l'actuel Chuv-Ac
2. Bureau et logement pour le régisseur, et logement pour le secrétaire ; ancienne pharmacie
3. Cabinet d'anatomie ou des collections, salle de zoologie et bibliothèque ; ancien bâtiment du cabinet du roi
4. Réfectoire, cuisine, panerie, chambres des élèves, logement de l'aumônier ; ancienne salle d'étude ou de dissection
5. Pharmacie et magasins, chambres et infirmerie
6. Salle d'étude, dortoirs
7. Écurie des maladies contagieuses, en particulier les chevaux morveux, logement du professeur d'agriculture
8. Écuries, grand dortoir et salle d'étude
9. Bureaux du régisseur ; ancienne salle d'étude
10. Salle de dessin
11. Dépôt de maréchalerie
12. Pharmacie et chimie, jardinier
13. Hangar
14. Atelier des forges
15. Salle de démonstration ou grand amphithéâtre
16. Chapelle
17. Salle de dissection, logement d'un professeur
18. Cabinets de dissection ; anciennes loges de la ménagerie
19. Logements du jardinier et du professeur de botanique ; ancien pavillon des nourrissons
20. Bergeries
21. Bergeries
22. Serre tempérée

De nouvelles constructions furent réalisées entre 1822 et 1828 ¹⁰². Tout d'abord, un chenil fut construit en 1822 et agrandi deux ans plus tard. Puis une caserne des élèves, vit le jour en 1823, et était constituée d'un réfectoire, d'une cuisine, d'un chauffoir, d'une paneterie, d'un office, d'un bûcher, d'un lavoir et de dortoirs à l'étage. Les élèves l'occupèrent à partir de 1825. Ce changement et l'ensemble de ces travaux furent l'occasion d'une nette amélioration des conditions de vie des élèves, comme le signala le conseiller d'état de Sirieys dans son discours prononcé lors d'une cérémonie de remise des diplômes :

« Aujourd'hui, tout est digne d'une institution royale : la surveillance, premier besoin des Écoles, est facile ; les logements sont salubres et commodes ; les salles de cours et des études

102 Railliet et Moulé, 1908, p.765

*convenablement disposées ; enfin, une régénération complète s'est ; pour ainsi dire, opérée dans l'ensemble de l'établissement. »*¹⁰³

De plus, la bibliothèque était située dans l'antichambre de l'ancien cabinet du roi, alors cabinet d'anatomie¹⁰⁴. Ce cabinet s'agissait en réalité d'un véritable musée, renfermant de nombreuses pièces d'anatomie, comme des squelettes, calculs vésicaux, intestinaux et salivaires, des viscères parenchymateux ou encore des vers intestinaux¹⁰⁵. La plupart de ces pièces furent conçues pour la plupart lors des dissections des premiers élèves de l'école, alors qu'elle était encore installée provisoirement à Paris. Ce cabinet était situé dans un bâtiment bordant la route de Champagne, et s'étendait sur trois étages¹⁰⁶. En 1828, le cabinet des collections fut transférée, dans l'aile Est des hôpitaux nouvellement achevée, ce qui permit de l'enrichir avec de nouvelles pièces¹⁰⁷.

Enfin, l'école était dotée d'une infirmerie de six à huit lits, à laquelle était attaché un médecin. Cette infirmerie était située au deuxième étage d'un bâtiment de la cour des hôpitaux. Elle comportait une salle spécifique pour les galeux, la gale devait donc être assez répandue au sein des étudiants¹⁰⁸. Étant située au-dessus d'une forge et d'une pharmacie où étaient pratiqués des bains de vapeur et des bains sulfureux, l'infirmerie n'était pas dotée d'une ambiance propice à la guérison, ce n'est qu'en 1831 que son déménagement fut acté, au-dessus des écuries fraîchement construites.

Nous avons donc pu voir que les conditions de vie pour les élèves d'Alfort étaient assez strictes, entre uniforme, internat et journée ponctuée de nombreuses leçons. Nous allons nous intéresser au contenu de ces leçons.

5. L'enseignement vétérinaire et les examens

Intéressons-nous maintenant aux leçons qui étaient dispensées au sein de l'École d'Alfort et à la manière dont leur apprentissage était évalué. De 1813 à 1828, l'enseignement vétérinaire connut deux grandes réformes successives, le décret impérial du 15 janvier 1813 et l'ordonnance royale de 1824. Ces deux textes législatifs sont au cœur de notre étude car elles ont rythmé les études de nos élèves, qu'ils aient été diplômés maréchaux-vétérinaires, médecins-vétérinaires ou vétérinaires.

103 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1826, p.8

104 Railliet et Moulé, 1908, p.395

105 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1827, p.11

106 Railliet et Moulé, 1908, p.402

107 Ibid, p.403

108 Ibid, p.559

A. Le niveau des élèves et ses conséquences sur l'enseignement

Dès 1801, Aygalenq regrettait le faible niveau d'instruction des élèves « *sachant à peine lire et écrire, et ne connaissant que l'art de manier le marteau* » envoyés dans les écoles, l'afflux d'élèves n'ayant pas les moyens de payer leur instruction, le manque de cliniques, le défaut d'examen suffisant à la fin des cours pour bien distinguer les élèves capables des incapables ¹⁰⁹. Ainsi, dès l'entrée dans le XIXème siècle, il était connu de tous le besoin de réformer l'enseignement vétérinaire afin de le tirer davantage vers le haut.

Rappelons qu'à cette époque, le nombre d'élèves que comptait les écoles n'était pas le fait d'un numerus clausus comme de nos jours, mais de la sélection directe à l'entrée parmi les candidats des personnes considérées comme capables de suivre les études. Or, il semble qu'il était alors difficile d'avoir suffisamment d'individus instruits. En rendant obligatoire de posséder un certificat de maréchalerie, le décret de 1813 mettait l'accent sur la pratique au détriment du savoir théorique. C'est ce que déplora Jean-Baptiste Huzard en 1814, alors inspecteur général des écoles vétérinaires, en écrivant au ministre de l'Intérieur :

« ce n'est pas seulement la quantité des vétérinaires qui est nécessaire, c'est la qualité et il vaut beaucoup mieux que les écoles aient moins d'élèves et qu'ils soient meilleurs. Il y en a beaucoup plus de mauvais sortis brevetés qu'il n'en faut et il n'y en a pas assez de bon. » ¹¹⁰

En réformant les cours dispensés dans les écoles vétérinaires, le décret du 15 janvier 1813 organisa l'enseignement en deux niveaux : un cours élémentaire et pratique de trois ans pour accéder au brevet de maréchal-vétérinaire et un cours complémentaire et scientifique de deux ans pour accéder au brevet de médecin-vétérinaire ¹¹¹. Ce décret permit donc de créer deux groupes d'élèves, un constitué des meilleurs éléments, capables de suivre 5 ans d'enseignement pour accéder au brevet de médecin-vétérinaire, et un second, moins instruit initialement peut être et surtout plus enclins à ne suivre que 3 ans d'enseignement tout en maintenant sur le territoire français un apport de vétérinaires instruits.

B. L'enseignement à deux vitesses de 1813 à 1825

Le décret du 15 janvier 1813 définit les contenus des nouveaux cours dispensés dans l'article 5 du titre I. Ainsi, le premier niveau, dans toutes les écoles (Alfort, Lyon, Turin, Aix-la-Chapelle et Zutphen), comprenait les chaires suivantes ¹¹² :

109 Aygalenq, 1801, p.149

110 Hubscher, 1999, p.240

111 Railliet et Moulé, 1908, p.125

112 Ibid

- 1) La grammaire ;
- 2) L'anatomie et l'extérieur des animaux ;
- 3) La botanique, pharmacie et matière médicale vétérinaires ;
- 4) La maréchalerie, forge et jurisprudence vétérinaire
- 5) Le traitement des animaux malades.

Le second niveau, dans l'unique école de première classe (Alfort), comprenait :

- 1) L'économie rurale, les haras et l'éducation des carnivores domestiques ;
- 2) La zoologie ;
- 3) La physique et la chimie appliquées aux maladies des animaux.

La grammaire fut confiée à un maître d'études alors que les sept autres objets d'enseignement principaux le furent à des professeurs. Le décret de 1813 supprima également les cours d'hippiatrique.

Détaillons un peu quelques-uns de ces cours.

Le cours de **grammaire** résultait d'une demande de Philibert Chabert, alors inspecteur des Écoles vétérinaires, qui estimait qu'un enseignement de français à l'école était nécessaire ¹¹³.

Le cours d'**anatomie** reposait principalement sur l'étude des chevaux, les autres animaux n'étant étudiés que par comparaison ¹¹⁴. Ainsi, les élèves étaient amenés à disséquer des chevaux, fournis par un équarisseur, mais ne pratiquaient pas la dissection sur d'autres animaux. Contrairement à aujourd'hui, ce que nous appelons désormais les carnivores domestiques n'étaient que rarement amenés à un vétérinaire. En effet, les chiens étaient surtout des animaux suspectés de rage et que les populations amenaient au vétérinaire pour en faire le diagnostic ¹¹⁵. Pour en revenir à l'anatomie, en 1816, ce cours fut suspendu à cause des difficultés budgétaires rencontrées par l'école durant la période de la Restauration, montrant ainsi les difficultés récurrentes que pouvaient rencontrer le service d'anatomie à se fournir en sujets.

Par ailleurs, la **physiologie**, enseignée au cours du semestre d'été de la deuxième année, ne fut pas mentionnée dans le décret de 1813. Seules des notions sur les principales fonctions de

113 Railliet et Moulé, 1908, p.274

114 Aygalenq, 1801, p.23

115 Villemin, 1982, p.31

l'organisme étaient encore enseignées à l'occasion des cours d'anatomie du premier cours ¹¹⁶. Cependant, la chaire d'anatomie sera mentionnée dans les comptes rendus des séances publiques comme « *chaire d'anatomie, de physiologie et d'extérieur* » dès 1814 ¹¹⁷, montrant ainsi que cette matière reprit de l'importance à partir de cette année-là, sous l'impulsion du professeur Bouley jeune, récemment nommé à l'enseignement de cette chaire.

La « **matière médicale** » est l'histoire naturelle des drogues simples, et peut être rattachée à ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de toxicologie. Dans cette chaire contenant **botanique**, **pharmacie** et matière médicale, les élèves apprenaient les substances utiles pour préparer des préparations magistrales, les médicaments, les poisons ou encore les interactions entre plusieurs substances ¹¹⁸. Les comptes rendus annuels de l'école détaillaient que ce cours était aussi l'occasion d'expériences pour tester différents modes d'administration de médicaments ¹¹⁹. Il permettait également aux élèves de connaître et distinguer les plantes nuisibles et les plantes utiles.

Le cours de **maréchalerie**, quand à lui, était défini comme « *l'art de conserver dans le meilleur état possible les pieds des animaux* »¹²⁰. Il fut fortement malmené sur la période que nous étudions. En effet, le décès du professeur Chabert, laissa une place de professeur titulaire libre qui nécessitera trois concours sur trois années successives pour être comblée ¹²¹. Dans le même temps, les incidents politiques et militaires des années 1814 et 1815 rendirent difficiles l'approvisionnement en charbon des forges. Ainsi, ce fut au niveau de l'admission que la maréchalerie était le plus sévèrement jugée afin de conserver un bon niveau parmi les élèves.

Le cours de **jurisprudence**, classé dans la même chaire que la maréchalerie reposait sur des notions de législation sur les épizooties et la vente des animaux ¹²². Ce cours fut dans certains comptes rendus annuels aussi nommé « *médecine vétérinaire légale* ».

La chaire comportant le « **traitement des animaux malades** » était citée dans les comptes rendus annuels de l'école comme « *Maladies, Épizooties, Opérations cliniques médicales et chirurgicales* », une appellation qui laissait davantage transparaître ce que les étudiants y apprenaient. Ces leçons étaient à la fois théoriques et pratiques, puisque son contenu principal reposait sur les cliniques et les consultations. Il faut ici préciser que les animaux auxquels les élèves avaient affaire étaient souvent référés par des vétérinaires parisiens pour un second avis ou une hospitalisation. En effet, les professeurs considéraient les hôpitaux de l'école comme « un hospice destiné aux

116 Railliet et Moulé, 1908, p.328

117 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1814, p.11

118 Ibid, p.13

119 Ibid, p.16

120 Ibid, p.16

121 Railliet et Moulé, 1908, p.344

122 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1818, p.16

incurables »¹²³ car les animaux avaient été amenés à Paris puis à l'école, ce qui laissait leurs maladies s'aggraver pendant un certain temps. Cependant, le taux de rétablissement des animaux à cet époque à l'hôpital de l'école était étonnamment de l'ordre de 80%.

L'**économie rurale**, qui apparut dans les cours de second niveau, était autrefois un cours annexe de l'école mais sans attache directe à la formation vétérinaire. Ce cours avait pour objet d'enseigner aux élèves comment tirer de l'agriculture le meilleur profit, en montrant aux élèves les principales plantes cultivées en France, les ordres de rotation optimaux ou encore l'entretien d'une prairie ¹²⁴. Ce cours devint un cours obligatoire et entièrement inclus à l'enseignement des élèves-médecins ¹²⁵. Par ailleurs, il est très probable que le cours d'éducation des animaux, comprenait des cours d'hygiène, une matière qui est absente du décret de 1813. Ce cours se définissait jusqu'alors comme « *l'étude des principales influences de la nature et de l'art sur la santé des animaux domestiques, les moyens de les multiplier, d'en améliorer les races, de perfectionner leur éducation* » ¹²⁶.

Nous pouvons aussi voir que la **physique chimie** devint par ce décret un cours complet de l'enseignement de second niveau, alors que l'apprentissage de cette matière était fortement réduit depuis 1787 principalement pour des raisons budgétaires ¹²⁷. Dans ces leçons, le professeur s'appliquait à transmettre des connaissances sur les phénomènes chimiques comme l'affinité, les calories, l'électricité, mais aussi les propriétés de l'eau, de l'air et des substances métalliques, tout en explicitant leurs applications pour le médecin vétérinaire, et ce, « *afin d'éclairer de plus en plus les vétérinaires sur les principales causes des maladies des animaux domestiques* » ¹²⁸.

Enfin, le cours de **zoologie**, exposait notamment les diverses classes du règne animal, en s'intéressant en particulier aux parasites des espèces domestiques.

Par ailleurs, un cours de **dessin** fut ensuite créé en 1819 grâce à l'appui du Duc d'Angoulême, et resta en vigueur jusqu'en 1836 ¹²⁹. Les élèves y apprenaient à représenter des parties d'animaux, des fers mais aussi des éléments de l'architecture rurale. Ce cours avait donc pour but d'être appliqué lors des cours d'anatomie, d'extérieur, de maréchalerie, de chirurgie, de pathologie et de botanique ¹³⁰.

123 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1822, p.46

124 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1815, p.25

125 Railliet et Moulé, 1908, p.295

126 Ibid, p.375

127 Ibid, p.301

128 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1814, p.34

129 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1819, p.30

130 Railliet et Moulé, 1908, p.279

C. Les modifications de l'enseignement vétérinaire en 1824 et 1825

A la suite de l'arrêté du 20 novembre 1824, le nombre de chaires fut réduit à 6, organisées de la façon suivante ¹³¹ :

- 1- L'anatomie et la physiologie de tous les animaux domestiques ; la conservation du cabinet des collections ;
- 2- La pathologie externe et interne, les épizooties, la thérapeutique, la police médicale ;
- 3- L'extérieur, l'hygiène, l'éducation des animaux domestiques, la jurisprudence commerciale (cas rédhitoires), la botanique économique ; les clos, le troupeau, les haras ;
- 4- La zoologie vétérinaire (histoire naturelle des animaux utiles ou nuisibles aux quadrupèdes domestiques), la botanique médicale ; le jardin botanique ;
- 5- La physique et la chimie élémentaires, la pharmacie vétérinaire ;
- 6- La clinique, les opérations chirurgicales, la jurisprudence en général ; les forges, les hôpitaux.

Ainsi, l'enseignement d'agriculture fut supprimé alors que la physiologie, l'hygiène et la thérapeutique furent pleinement réintroduits au programme de tous les élèves. La physiologie fut explicitement mentionnée dans l'ordonnance royale et redevint donc un cours à part entière ¹³². La thérapeutique, autrefois assimilée à la matière médicale, la remplaça et comporta par exemple des expériences où l'action de médicaments était démontrée sur des animaux vivants ¹³³. L'hygiène, que nous pouvons définir comme l'ensemble des moyens pour maintenir un animal en bonne santé, fut rétablie au programme de l'école, alors qu'elle avait été précédemment négligée.

Un an plus tard seulement, l'ordonnance royale de 1825 refonda les études vétérinaires, mettant en place un unique diplôme à l'issue de 4 ans d'études et donnant accès au titre unique de « vétérinaire ». Le second cours, créé 12 ans plus tôt, fut donc supprimé. Les cours délivrés n'y sont pas inscrits de façon précise, mais laissés à la définition du ministre de l'Intérieur. L'organisation qui en découla fut la suivante ¹³⁴ :

- 1^{ère} année : Ostéologie, myologie. Extérieur. Botanique élémentaire. Pharmacie.
- 2^{ème} année : Splanchnologie, etc. Anatomie générale. Zoologie. Hygiène et éducation des animaux domestiques. Botanique descriptive.

131 Railliet et Moulé, 1908, p.145

132 Ibid, p.328

133 Ibid, p.330

134 Ibid, p.263

- 3^{ème} année : Physique. Chimie. Physiologie. Pathologie (1^{ère} partie). Manuel opératoire. Maréchalerie. Clinique.
- 4^{ème} année : Pathologie (2^{ème} partie). Thérapeutique. Épidémiologie (police médicale). Médecine légale. Jurisprudence. Chirurgie. Clinique.

Ces nouveaux cours et nouvelles chaires firent leur apparition dans les comptes rendus de l'École en 1825. Le rapprochement du cours de botanique à celui d'hygiène fut notamment salué par le corps enseignant car elle permit au professeur de faire des liens aisés entre les deux matières, la botanique devant se concentrer sur les plantes toxiques et sur les plantes permettant de fabriquer des médicaments ¹³⁵.

D. Les modalités d'examen

a. Le déroulé des examens des élèves

Les élèves vétérinaires étaient évalués selon deux modalités :

- A la fin de chaque trimestre par leurs professeurs, par le biais d'une évaluation qui aboutit à une appréciation trimestrielle ;
- A la fin de l'année par un jury d'examen, au cours de l'examen dit final, qui est suivi d'une remise des prix et des diplômes pour les élèves de dernière année.

Ce jury d'examen, auparavant constitué de vétérinaires, d'agriculteurs et de l'inspecteur général, fut constitué à partir de 1813 des professeurs et du directeur, tout en étant dans la pratique toujours présidé par l'inspecteur général des Écoles vétérinaires ¹³⁶. Ainsi, les professeurs du premier cours étaient amenés à juger les élèves du second cours et réciproquement.

Pour le déroulement de l'examen final à proprement dit, les comptes rendus annuels de l'école en fournissaient des descriptions précises. Ainsi, en 1815 pour les élèves concourant pour le diplôme de médecin-vétérinaire, les examens se déroulèrent de la manière suivante :

« Chacun des concurrents a été interrogé pendant une heure sur les différentes branches dont se compose le second cours de l'art vétérinaire. Ils ont fait en outre un nombre déterminé d'opérations de chimie et d'expériences de physique, choisies parmi celles qui ont une application directe à la médecine des animaux. » ¹³⁷

135 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1826, p.26

136 Railliet et Moulé, 1908, p.585

137 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1815, p.45

Et de la même manière pour les élèves concourant pour le diplôme de maréchal-vétérinaire :

*« Ces élèves ont été interrogés également chacun pendant une heure sur toutes les branches composant le premier cours de l'art vétérinaire. Ils ont ensuite pratiqué, sur des animaux vivans, cinq opérations chirurgicales désignées par le sort, et dans le nombre desquelles une opération à pratiquer sur le pied d'un cheval se trouvoit toujours comprise. L'élève étoit tenu de forger et d'appliquer convenablement le fer qui réclamoit l'indication. Ils ont en outre exécuté deux opérations de pharmacie, l'une officinale et l'autre magistrale, de celles dont l'usage est fréquent dans la médecine vétérinaire. Enfin, pour connoître la manière dont ils rédigeoient un procès-verbal, après les avoir isolés dans l'une des salles d'études de cette école, le Jury leur a accordé trois heures pour répondre, par écrit et sous ses yeux, à une question de médecine légale vétérinaire, qui a été la même pour tous. »*¹³⁸

Pour ce qui est de l'examen oral d'une heure, tout indique qu'il était particulièrement ardu, comme par exemple pour l'anatomie :

*« L'anatomie est une matière difficile, sur laquelle les examinateurs sont très exigeants ; on ne conçoit pas à cette époque qu'on puisse soigner sans une connaissance très fouillée de l'organisation du corps vivant. C'est probablement l'anatomie qui provoque le plus grand nombre de « vétérances » en première année d'études. »*¹³⁹

Dans le cas particulier des vétérans, c'est-à-dire les élèves ayant redoublé une année d'étude, ils pouvaient prétendre à passer l'examen de l'année dans laquelle ils voudraient reprendre leur place, à condition d'avoir au préalable réussi l'examen de l'année qu'ils avaient recommencé. A titre d'exemple, ils furent 6 élèves à profiter de cette mesure en 1826, sur un total de 150 élèves¹⁴⁰. Ces examens étaient longs. Par exemple en 1813 où il y avait 315 élèves à examiner, la session commença le 25 septembre et s'acheva le 6 novembre. Il y avait alors 44 élèves concourant pour le diplôme de maréchal-vétérinaire et 10 vétérinaires brevetés et exerçant déjà venus concourir pour acquérir le tout nouveau diplôme de médecin-vétérinaire.

A partir de 1813, il fut décidé que la distribution des prix se ferait début octobre alors qu'elle se faisait auparavant au début du mois de germinal, c'est-à-dire fin mars¹⁴¹. Au cours de cette cérémonie, le jury d'instruction devait remplir plusieurs missions :

- Choisir et nommer les répétiteurs pour l'année suivante ;
- Désigner les élèves qui méritaient un diplôme, parmi ceux qui avaient fini leurs cours ;

138 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1815, p.45

139 Villemin, 1982, p.34

140 Compte rendu de l'École d'Alfort, 1826, p.54

141 Railliet et Moulé, 1908, p.580

- Désigner parmi les élèves brevetés maréchaux-vétérinaires, ceux méritant de suivre le second cours
- Examiner tous les élèves et discerner des prix.

C'est aussi en cette année 1813 que fit son apparition le mot « diplôme » pour la première fois, alors que c'étaient auparavant les mots « certificats » ou « brevets » qui étaient utilisés ¹⁴².

b. Les modifications des examens en lien avec les réformes de l'enseignement

En lien avec les événements militaires et politiques du printemps 1814, il n'y eut pas de session d'examen en avril 1814. Pour celle qui suivit, le ministre décida que tous les élèves admis à l'école avant 1811 devaient passer le diplôme de maréchal-vétérinaire, étant donné qu'ils avaient réalisé les trois ans d'études requises. Cependant, tous n'avaient pas eu les leçons de pathologie médicale et la pratique des opérations présentes dans le programme de ce nouveau diplôme.

Lorsque l'arrêté du 20 novembre 1824 fut publié 10 années plus tard, les élèves-médecins alors dans leur cinquième année d'études, réclamèrent de pouvoir passer leur examen de façon anticipée, au cours d'une séance exceptionnelle au mois de mai 1825. Cette demande leur fut refusée par le ministre. Ainsi, lors de la session d'octobre 1825, les élèves de quatrième et de cinquième année, anciens élèves médecins, furent diplômés au même titre avec le nouveau brevet de vétérinaire ¹⁴³.

A partir de 1825, la session d'examen usuellement en octobre fut reportée en août ¹⁴⁴. Il est par ailleurs étonnant de noter que si l'ordonnance du 1^{er} septembre 1825 modifia la durée des études minimale et la fixa à quatre ans, elle ne donna aucun maximum. Ainsi, un élève ne réussissant pas son examen de fin d'année pouvait redoubler son année, et ce, plusieurs fois si cela était nécessaire ¹⁴⁵. La seule limite à ce fonctionnement se situait au niveau des bourses, comme nous l'avons vu dans la partie « Les moyens de financement des études » de cette thèse.

Dès 1826, les examens furent fixés au 15 août, la remise des prix et des diplômes au 1^{er} septembre, afin de laisser aux élèves un mois de vacances avant la reprise le 1^{er} octobre. A partir de cette année-là, les notes trimestrielles furent plus standardisées, se traduisant par un 1 (mauvais), un 2 (médiocre), un 3 (bon) ou un 4 (très bon). Il pouvait arriver que certains de ces examens semestriels soient annulés. Lorsqu'ils avaient lieu, ceux-ci étaient composés d' « *une composition écrite, suivie d'un examen oral auquel [étaient] tenus d'assister tous les élèves de l'année, ou même des deux années groupées. Les professeurs de l'année not[ai]ent chacun sur les matières de son cours ; deux autres (dont le directeur) donn[ai]ent une note sur l'ensemble de l'examen subi par l'élève. Les*

142 Railliet et Moulé, 1908, p.609

143 Ibid, p.586

144 Ibid, p.153

145 Ibid, p.566

questions d'examen oral [étaient] tirées au sort, et traitées en un temps donné, après un temps égal de réflexion. » ¹⁴⁶.

Dans cette première partie de ce travail de thèse, nous avons construit une vue d'ensemble du contexte historique du début du XIX^{ème} siècle avec ses nombreux changements politiques et ses réformes de l'enseignement vétérinaire, de la condition de la profession vétérinaire en France, de son combat face aux empiriques, et surtout des critères de sélection de ses élèves, de leur vie au sein de l'École et de leur enseignement rigoureux ainsi que les examens qui les sanctionnaient.

Nous allons désormais nous intéresser à leurs caractéristiques, présentées dans les registres de l'École d'Alfort, de 1813 à 1828. Quel était le taux de diplomation à cette époque ? A quel âge les élèves entraient-ils à l'École ? Combien d'années y restaient-ils réellement ? De quelle région provenaient-ils ? Voici quelques axes auxquels cette deuxième partie tentera d'apporter des réponses. Celle-ci se fonde sur 838 élèves recensés dans les registres, en distinguant les élèves maréchaux et les élèves médecins, les diplômés et les non diplômés. Après avoir étudié ces élèves dans une première partie descriptive, nous tacherons de voir dans une seconde partie analytique, si des impacts des différentes réformes politiques sont perceptibles dans les caractéristiques des élèves contemporains à ces réformes et s'ils existaient des différences statistiques entre les élèves-maréchaux et les élèves-médecins.

146 Railliet et Moulé, 1908, p.587

Deuxième partie : les élèves vétérinaires de l'École d'Alfort entre 1813 et 1828 : étude statistique

1. Problématique et contexte

De 1813 à 1825, l'enseignement vétérinaire était scindé en deux par le décret impérial de janvier 1813. D'une part, les élèves-maréchaux réalisaient une formation initiale de 3 ans leur conférant le titre de maréchal-vétérinaire, et d'autre part les élèves-médecins, constitués des meilleurs éléments diplômés maréchaux vétérinaires, pouvaient accéder à l'issue de 2 ans complémentaires, au diplôme de médecin-vétérinaire. Cette disposition, qui prit fin en 1825 mais qui concerna des élèves diplômés jusqu'en 1828, sépara les étudiants en deux populations, faisant d'eux des individus très intéressants à étudier sur le plan statistique.

Dans un intérêt à la fois sociologique et historique, nous aurons pour but d'avoir une meilleure connaissance des profils des élèves d'Alfort admis entre 1813 et 1824, et pour certains ayant été diplômés entre 1815 et 1828. Cette étude se fera à la fois au travers d'une description de manière globale sur l'ensemble de la période puis par l'étude de caractéristiques spécifiques en essayant de les relier à des facteurs d'explications possibles.

L'objectif principal de ce travail est d'essayer de comprendre ce qui distinguait des élèves devenus maréchaux-vétérinaires de ceux ayant poursuivi leurs études jusqu'au grade de médecin-vétérinaire, en s'appuyant sur un fichier Excel regroupant les caractéristiques de 838 étudiants et reprenant les données figurant dans les registres de l'école d'Alfort. Quelle est l'influence des réformes de l'enseignement vétérinaire sur le profil des étudiants recrutés ? Quelles sont les caractéristiques des élèves inscrits et quels facteurs ont pu influencer leur scolarité ?

Nous verrons ainsi dans un premier temps, l'ensemble des moyens et méthodes employés pour réalisés ce travail, du recueil des données des élèves à la discussion des analyses effectuées.

Puis, dans un second temps, nous verrons par une étude descriptive si les modalités d'admission énoncées dans le règlement intérieur étaient bien respectées, aussi bien au niveau des âges des élèves que de leurs origines géographiques, d'étudier le nombre d'élèves boursiers et militaires chaque année, mais aussi dans quelle mesure la rigueur des examens énoncée dans la littérature se manifeste dans les données de redoublement et de diplomation.

Puis dans un troisième temps, nous tenterons d'analyser si les conditions émises dans le décret impérial de 1813 vis-à-vis des conditions d'admission et d'attribution des bourses gouvernementales et militaires étaient respectées dans les faits, puis si ce même décret a rempli ses objectifs fixés lors

de sa rédaction. Nous nous demanderons ensuite quelles ont été les conséquences de la réforme de l'enseignement vétérinaire en 1825 sur les élèves étudiant alors à l'école d'Alfort et enfin s'il existaient des différences séparant les élèves-maréchaux des élèves-médecins.

Enfin, l'ensemble des statistiques effectuées seront discutées et nous pourrons nous interroger si les analyses et observations faites dans ce travail, sont contextualisables vis-à-vis des connaissances bibliographiques que nous avons précédemment acquises.

2. Matériels et méthodes

Cette étude s'appuie sur l'analyse des informations concernant les élèves de l'École d'Alfort, diplômés de 1815 et 1828. Un travail préalable de recueil de l'ensemble de ces données a donc été nécessaire, avant de les traiter selon une étude descriptive puis une étude analytique.

A. Sources

a. Obtention des données

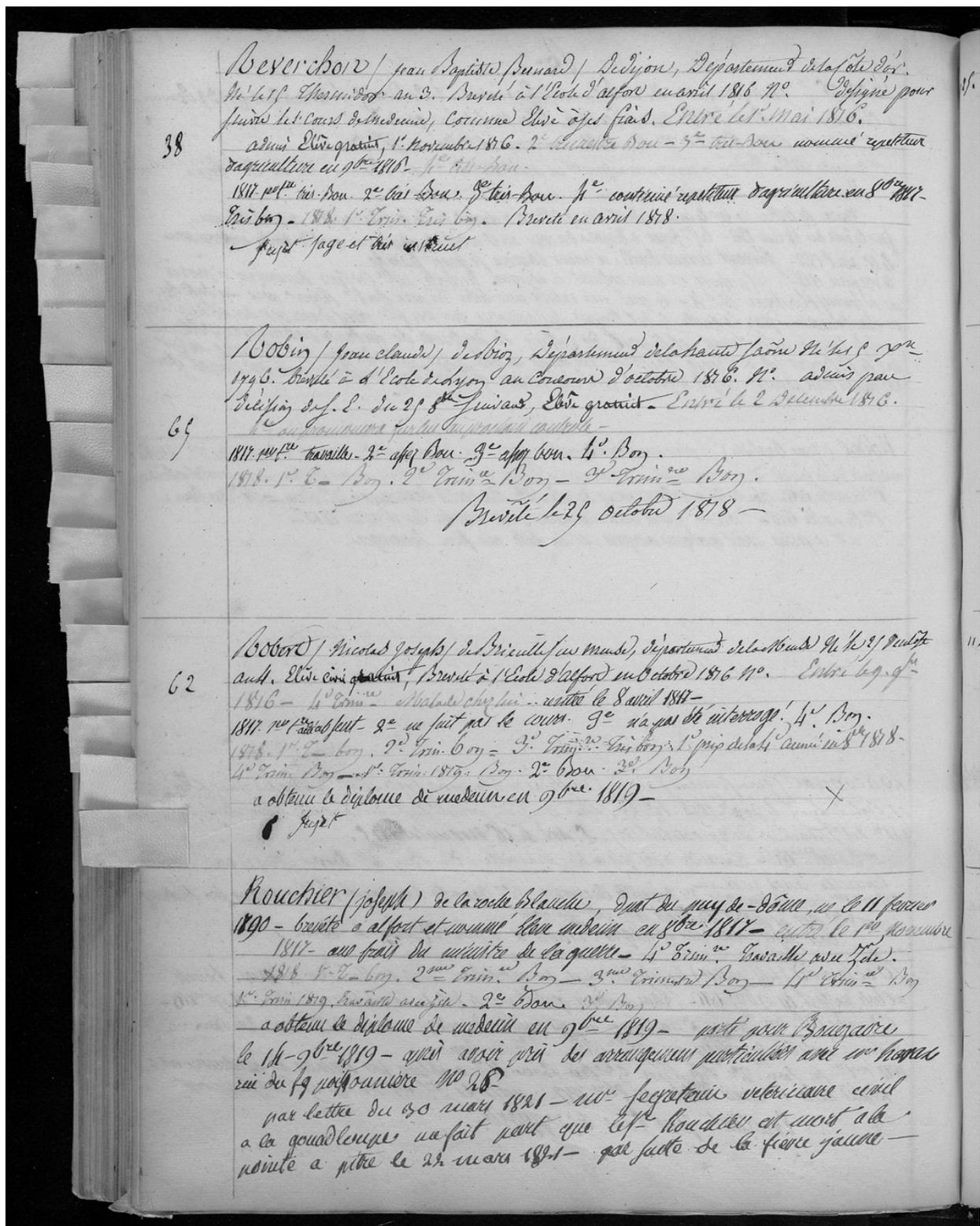
Pour obtenir les données de cette étude, je me suis tout d'abord rendue aux archives départementales du Val-de-Marne situées à Créteil. J'ai ainsi pu y récupérer quatre registres manuscrits appartenant aux fonds de l'École nationale vétérinaire d'Alfort :

- Archive 1 ETP 000105 ; ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE : Fonds de l'ENVA, *Contrôle permanent des élèves médecins de l'École Royale d'Alfort.*
- Archive 1 ETP 000106 ; ARCHIVES DEPARTEMENTS DU VAL DE MARNE : Fonds de l'ENVA, *Contrôle Permanent des Élèves de l'École Royale Vétérinaire d'Alfort années 1814 à 1826 registre n°2.*
- Archive 1 ETP 000107 ; ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE : Fonds de l'ENVA, *Contrôle Général et Permanent des Élèves de l'École Royale Vétérinaire d'Alfort 1826 - 1841.*
- Archive 1 ETP 000146 ; ARCHIVE DEPARTEMENTALE DU VAL DE MARNE : Fonds de l'ENVA, *Premier registre des diplômés de maréchal-vétérinaire commencé dans le mois d'aout de l'an 1813.*

N'étant pas autorisée à déplacer ces archives, chaque page a été photographiée afin d'en informatiser les données regroupant les caractéristiques des élèves d'Alfort sur le logiciel Microsoft Excel.

Les contrôles permanents sélectionnés pour cette étude étaient rédigés à la main et les élèves y étaient classés par ordre alphabétique. Ils comprenaient comme informations : le nom des élèves, les prénoms, le lieu de naissance (le département et parfois la ville), la date de naissance, en calendrier grégorien ou républicain selon l'année de naissance de l'élève, comment l'élève avait financé ses études, sa date de brevet, sa date d'entrée à l'école, parfois sa date de sortie de l'école et, quand l'élève avait été diplômé, ses appréciations trimestrielles et les prix qu'il avait potentiellement obtenu. Nous pouvons voir un exemple sur la **figure 8** suivante :

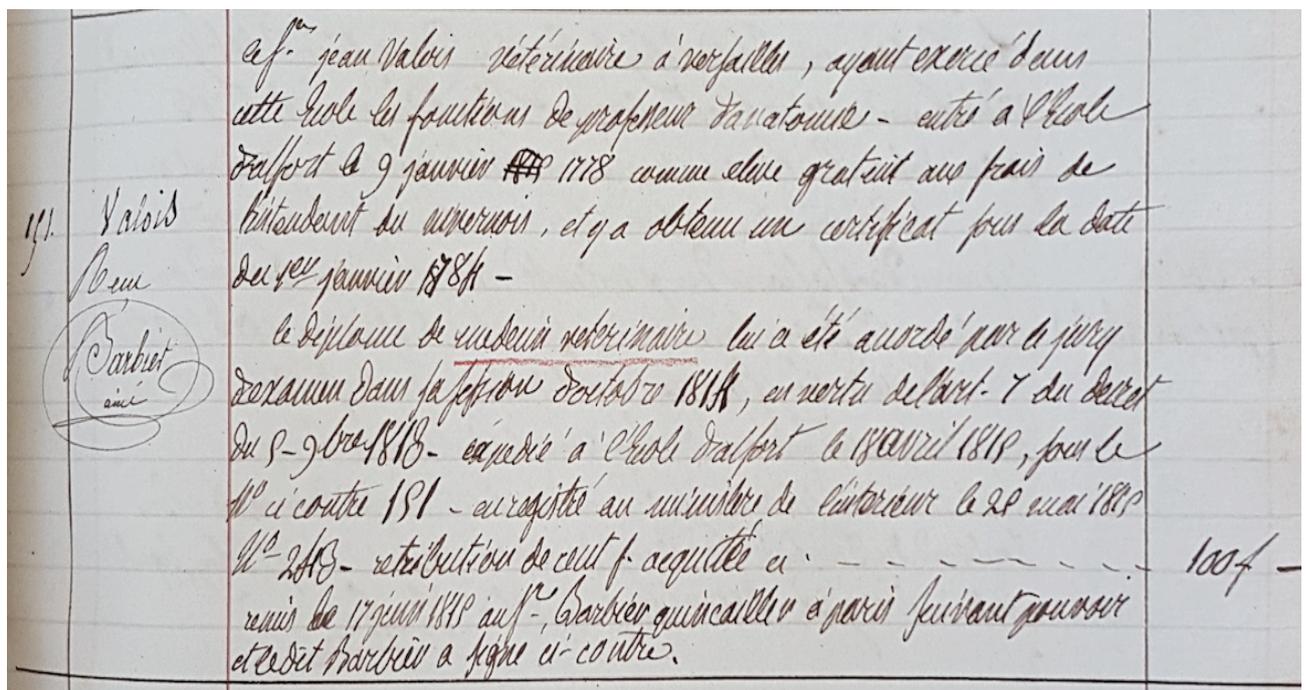
Figure 8 : Extrait du Contrôle Permanent des Élèves de l'École Royale Vétérinaire d'Alfort, années 1814 à 1826, registre n°2 ¹⁴⁷



147 Archive 1 ETP 000106, ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE

Le registre des diplômes de maréchal vétérinaire, quant à lui, indiquait par ordre chronologique le nom des élèves, les prénoms, comment l'élève avait financé ses études et sa date de diplôme. Ceci me permettait de compléter les informations des précédents registres si ceux-ci se révélaient incomplets. Cette méthode pourra expliquer par la suite pourquoi les informations sur les élèves non diplômés étaient incomplètes à de plus nombreuses reprises que pour les élèves diplômés. Le registre des diplômes de maréchal vétérinaire indiquait également pour les élèves diplômés maréchal-vétérinaire s'ils étaient nommés élèves médecins ou non. De plus et contrairement à ce qu'indique son nom, ce registre recensait également les diplômes des élèves médecins, comme nous pouvons le voir sur la **figure 9** suivante :

Figure 9 : Extrait du Premier registre des diplômes de maréchal-vétérinaire commencé dans le mois d'août de l'an 1813 ¹⁴⁸



Enfin, j'ai aussi pu collecter des informations sur les élèves dans les *Comptes rendus de l'École d'Alfort*, disponibles sur l'interface internet de la bibliothèque nationale de France, Gallica. Ces *Comptes rendus de l'École d'Alfort* étaient divisés en trois tomes pour la période que nous considérons :

- Les Comptes rendus de l'École d'Alfort, tome II, de 1790 à 1815 ;
- Les Comptes rendus de l'École d'Alfort, tome III, de 1816 à 1821 ;
- Les Comptes rendus de l'École d'Alfort, tome IV, de 1822 à 1827.

148 Archive 1 ETP 000146, ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE

Ils me fournissaient les informations suivantes : les noms, les prénoms, parfois la source de financement et le département d'origine des étudiants ayant été diplômés, maréchal ou médecin, ayant reçu un prix, ayant été nommés répétiteurs, ou encore ayant concouru infructueusement.

b. Transcription des données

Ces différentes sources d'informations contenaient des données qu'il fallait alors croiser afin d'obtenir un fichier sur les élèves de l'École d'Alfort le plus complet possible. L'intégralité de ces fichiers sont disponibles en **annexes 1, 2, 3, 4 et 5**. J'ai pu y enregistrer les caractéristiques suivantes, présentées avec leur abréviation respective :

- « NOM » : nom de l'étudiant ;
- « PRENOM » : les différents prénoms de l'étudiant ;
- « PROMO MED VET » : correspond à l'année de promotion de médecine vétérinaire, c'est-à-dire l'année de diplôme de médecin vétérinaire. Cette information n'est donc disponible que dans le registre des élèves médecins diplômés ;
- « PROMO MAR VET » : correspond à l'année de diplôme de maréchal-vétérinaire. Cette information n'est donc pas disponible pour le registre des élèves maréchaux non diplômés ;
- « DATE DE NAISSANCE » : pour cette donnée, soit elle était directement donnée dans le calendrier grégorien dans les registres, soit j'ai pu convertir la date républicaine en date grégorienne à l'aide d'un site internet (« Conversion de dates du calendrier républicain », Collenot), pour les étudiants nés entre 1792 et 1806. En effet, il n'existe pas de fonction simple sur Excel permettant une telle conversion ;
- « DEPT DE NAISSANCE » : le lieu de naissance des élèves a été renseigné à l'aide de leur département de naissance, les villes étant indiquées à de trop faibles reprises dans les registres et étant difficilement analysables statistiquement. Les départements utilisés sont ceux en vigueur en France à partir de 1814, dont nous avons fait la liste dans la partie 1, dans le tableau 1. Pour les étudiants provenant d'un pays étranger, c'est ce pays qui a été indiqué pour ce paramètre ;
- « DATE D'ENTREE MAR VET » : correspond à la date exacte d'entrée en tant qu'élève maréchal ;
- « DATE DE SORTIE MAR VET » : correspond à la date où l'étudiant avait quitté l'école après avoir, ou non, obtenu son diplôme de maréchal-vétérinaire. Cette date souvent différente de la date de diplôme. Pour les élèves étant restés à l'école car ayant été admis comme élève médecin, la date indiquée est celle de leur diplôme de maréchal-vétérinaire ;

- « DATE DIPLOME MAR VET » : cette date est celle où le diplôme de maréchal vétérinaire avait été remis à l'étudiant ;
- « LIEU DIPLOME MAR VET » : pour les fichiers recensant les élèves médecins, diplômés ou non, certains élèves ont effectué leur première partie d'instruction à l'École Royale Vétérinaire de Lyon, j'ai donc indiqué cette dichotomie. Pour les registres sur les élèves maréchaux, le lieu de diplôme était Alfort pour l'intégralité des étudiants et n'est donc pas précisé ;
- Pour les indicateurs « DATE D'ENTREE MED VET », « DATE DE SORTIE MED VET », et « DATE DIPLOME MED VET », le principe est le même que pour les indicateurs sur les années d'étude en tant que maréchal, mais pour les années de médecine. Pour les étudiants étant resté à l'école entre les études de maréchal et leurs études de médecin, la date d'entrée en médecine vétérinaire correspond à leur date de sortie en tant que maréchal vétérinaire, et donc à leur date de diplôme de maréchal-vétérinaire ;
- « FRAIS » : cette colonne indique par quels moyens l'étudiant avait financé ses études. Il est arrivé pour certains étudiants de changer de moyen de financement au cours de leurs études, ceci est alors mentionné avec, quand l'information était présente dans les registres, la date de changement de la source de financement.
- « DATE CHGT FRAIS » : en lien avec l'indicateur précédent, celui-ci indique à quelle date l'étudiant avait changé de source de financement ;
- « COMMENTAIRES SUR LES MŒURS ET AUTRES INFORMATIONS » : dans les registres, en particulier les contrôles permanents des élèves, des notes étaient fréquemment ajoutées, notes dans lesquelles le professeur remplissant le registre indiquait des informations importantes sur l'étudiant, par exemple s'il est décédé, malade, ou encore son avis personnel sur celui-ci. En voici quelques exemples ¹⁴⁹:
 - « *Jeune homme intelligent et sage* » (BAREYRE Etienne)
 - « *Renvoyé, faible en orthographe et en instruction* » (CARLET Marc)
 - « *Mort à l'infirmerie* » (MELLAIS Jean Charles)

Par ailleurs, je ne disposais pas des informations sur les années d'étude en tant que maréchal-vétérinaire pour les étudiants les ayant effectués à l'École de Lyon et figurant dans les fichiers d'élèves médecins, diplômés ou non. Par souci d'alléger leur présentation en annexes, les colonnes ne comprenant aucune donnée dans un fichier particulier ont été retirées.

¹⁴⁹ Archive 1 ETP 000105, ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE

B. Étude descriptive

L'analyse descriptive a pour objectif d'étudier les caractéristiques des élèves d'Alfort, aussi bien les maréchaux-vétérinaires que les médecins-vétérinaires, en les décrivant selon leur lieu de naissance, leur âge d'entrée, leur durée d'études, leur diplomation ou non, leur source de financement ou encore s'ils avaient effectué le second cours ou non.

Les différentes sources bibliographiques présentées ci-dessus ont été retranscrites sous forme de tableaux sur le logiciel Excel. J'ai ainsi pu construire cinq fichiers de données :

- Un premier fichier recensant les élèves diplômés *médecin vétérinaire* à l'École d'Alfort de 1815 à 1824, classés par année de diplôme de médecin-vétérinaire et par ordre alphabétique, disponible en **annexe 1**. Il recense au total 126 élèves ;
- Un autre recensant les élèves médecins de l'École d'Alfort n'ayant pas été diplômés et étant entrés à l'école entre 1813 et 1824, ce qui correspond à des fins d'études entre 1815 et 1828 sans redoublement, disponible en **annexe 2**. Il recense 140 élèves, classés par année d'entrée en tant qu'élève-médecin et par ordre alphabétique ;
- Un troisième recensant les élèves diplômés *maréchal vétérinaire* de l'École d'Alfort de 1813 à 1824, c'est-à-dire l'ensemble de la période où ce type de diplôme a été délivré, et n'ayant pas été nommés pour poursuivre leurs études en tant qu'élèves médecins, classés par année d'obtention du diplôme de maréchal-vétérinaire et par ordre alphabétique, disponible en **annexe 3**. Il comptabilise 296 élèves ;
- Un quatrième recensant les élèves maréchaux de l'École d'Alfort n'ayant pas été diplômés et étant entrés à l'école entre 1814 et 1822, classés par année d'entrée à l'école et par ordre alphabétique, disponible en **annexe 4**. Il recense 193 élèves.
- Un dernier recensant les élèves diplômés *vétérinaire* de l'École d'Alfort entre 1825 et 1828, disponible en **annexe 5**. Il comptabilise 83 élèves et concerne donc des élèves qui étaient entrés à l'école en tant qu'élève médecin ou qu'élève maréchal et qui ont connu la réforme de l'enseignement de 1825. Les élèves ayant suivi des études de « vétérinaire » mais n'ayant pas été diplômé ont été placés dans les **annexes 2 et 4** selon le type d'études qu'ils poursuivaient au moment de la réforme.

A partir de ces nombreuses informations, j'ai pu déduire ou calculer des données supplémentaires, afin de les exploiter par la suite :

- Le **pays d'origine** de l'élève : pour la plupart des élèves, il s'agit de la France, ce qui a été déduit à partir de leur département d'origine. Cependant, il y avait également des étudiants originaires des Pays Bas, de Saxe, de Suisse, d'Italie et du Portugal, pour lesquels le pays d'origine était indiqué dans les registres ;

- Leur **âge d'entrée** à l'école en tant que maréchal vétérinaire : il a été calculé à l'aide de la différence entre la date d'entrée à l'école et la date de naissance de l'étudiant. Cette information n'était donc pas disponible si l'une de ces deux informations était manquante dans les registres ;
- Le **nombre d'années d'étude en tant qu'élève maréchal** : le calcul effectué est la différence entre la date d'entrée et la date de sortie. Pour les quelques élèves où je ne disposais pas de la date de sortie de l'école mais d'une date de diplôme, cette dernière a remplacé la date de sortie pour le calcul ;
- Les deux mêmes calculs, âge d'entrée et nombre d'années d'études, ont été réalisés pour les études en tant que médecin-vétérinaire pour les élèves concernés ;
- Pour les **moyens de financement des études**, résumés sous le terme de « frais », les différentes possibilités enregistrées furent séparées en plusieurs catégories :
 - o Les élèves à leurs frais ;
 - o Les élèves aux frais de leurs parents ;
 - o Les élèves aux frais de la guerre, pour les élèves militaires ;
 - o Les élèves aux frais d'un roi étranger ;
 - o Les élèves aux frais de sociétés particulières, comme la société d'encouragement ou la société d'agriculture ;
 - o Les élèves aux frais du gouvernement, pour les élèves boursiers. Ces derniers pouvaient alors être boursiers pour un département ou non.

Par ailleurs, le sexe des élèves a pu être déduit à partir de leurs prénoms quand ceux-ci étaient consignés. Conformément à nos attentes pour cette époque, l'ensemble des élèves était de sexe masculin.

Ensuite, l'ensemble des calculs statistiques et figures obtenus, diagrammes en secteurs et histogrammes notamment, ont été réalisés à l'aide du logiciel Excel. Ces caractéristiques ont ainsi pu être décrites de manière globale sur l'ensemble des 14 années que nous étudions, puis, dans un second temps leur évolution dans le temps a été évaluée. Ont ainsi été décrites les caractéristiques suivantes :

- Le nombre d'élèves admis chaque année de 1813 à 1824, en distinguant les élèves admis comme élèves-maréchaux de ceux admis comme élèves-médecins ;
- L'âge des élèves. Cette caractéristique a été décrite par la distribution des âges des élèves-maréchaux admis entre 1813 et 1824 puis par l'évolution de la moyenne d'âge des élèves

en fonction de leur année d'admission. Une description similaire a été effectuée pour les élèves-médecins ;

- L'origine géographique des élèves. Ici, la proportion d'élèves étrangers parmi les élèves-maréchaux et parmi les élèves médecins a été décrite, ainsi que les départements d'origine de l'ensemble des élèves sur la période considérée ;
- L'origine scolaire des élèves. Pour les élèves-médecins, j'ai identifié l'école dans laquelle ils avaient réalisé les années d'étude de maréchal-vétérinaire ;
- Les moyens de financement des élèves. Pour commencer, la distribution des différents moyens de financement des élèves admis entre 1813 et 1824 a été décrite. Ensuite, le nombre d'élèves militaires selon l'année d'admission et le type de diplôme visé, et la proportion que ces élèves représentaient sur l'ensemble des élèves ont été plus précisément étudiés. Une analyse similaire a été également réalisé vis-à-vis des élèves boursiers ;
- La durée d'étude. Cette caractéristique a été étudiée à travers la distribution du nombre d'années d'étude des élèves-maréchaux admis de 1813 à 1821. Ceux admis en 1822, 1823 et 1824 n'ont pas été pris en compte car ils n'avaient pas terminé leurs études en tant que maréchaux-vétérinaires. Puis, la durée d'étude a été envisagée à travers la distribution du nombre d'années d'études des élèves-médecins admis de 1813 à 1822, les élèves admis en 1823 et 1824 n'ont pas été pris en compte pour la même raison. La moyenne de durée d'étude selon l'année d'admission a été aussi étudiée pour chaque type de diplôme ;
- Le taux de diplomation. J'ai pour cela étudié le nombre d'élèves diplômés chaque année pour les trois types de diplômes possibles sur notre période puis le taux de diplomation selon l'année d'admission des élèves-maréchaux et des élèves-médecins.

C. Étude analytique

L'étude analytique nous permet de rechercher les facteurs ayant pu entraîner les phénomènes statistiques observés et de comparer les différentes populations d'élèves que composent notre étude. Ainsi, nous avons étudié dans quelle mesure le décret impérial du 15 janvier 1813 a été respecté en regardant les caractéristiques suivantes :

- L'âge des élèves vis-à-vis des conditions d'admission, en comparant les pourcentages d'élèves ne respectant pas la norme de 16 à 25 ans et en réalisant un test de Spearman, à l'aide du site internet BiostaTGV pour vérifier la significativité des variations observées lors du travail descriptif ;
- Le nombre de places de militaires, en mettant en regard l'étude descriptive faite chez les élèves-maréchaux et celles chez les élèves-médecins, puis en comparant les proportions d'élèves militaires au sein de ces deux groupes ;

- Les attributions de bourses, par la réalisation d'un test de Spearman et la comparaison des proportions d'élèves boursiers chez les élèves-maréchaux et chez les élèves-médecins ;
- L'école d'origine des élèves-médecins, par la construction d'une carte montrant l'école d'origine majoritaire des élèves issus d'un même département, en veillant à considérer une école majoritaire si un écart de plus de deux élèves était observé.

J'ai également pu voir l'impact de ce même décret sur deux de ses objectifs initiaux :

- Sur le niveau des élèves, en comparant les taux de vétérances chez les élèves diplômés maréchaux mais non admis en médecine vétérinaire et chez les élèves-médecins ;
- Sur la diplomation des empiriques, en construisant un histogramme représentant les élèves maréchaux diplômés par année de diplôme selon si nous connaissions leur année d'entrée à l'école, excluant ainsi la possibilité que ces élèves soient des empiriques passant ponctuellement une équivalence, ou si nous ne la connaissions pas.

Ensuite, ont été abordés les conséquences de l'ordonnance de 1825 sur le niveau des élèves en comparant les moyennes du nombre de diplômes accordés par an selon le type de diplôme délivré entre 1815 et 1828 en s'aidant des écart-types calculés sur Excel.

Enfin, il a été tenté de déceler des caractéristiques différenciant les élèves-maréchaux des élèves médecins, en comparant leur moyenne d'âge à l'admission et les écart-types associés, et leurs sources de financement par la construction d'un histogramme empilé 100%.

3. Résultats

Les analyses statistiques menées se fondent sur une base de données constituées d'un total de 838 élèves, dont 193 élèves maréchaux n'ayant pas été diplômés, 296 élèves maréchaux ayant obtenu leur diplôme mais n'ayant pas été admis en médecine vétérinaire, 140 élèves-médecins n'ayant pas été diplômés, 104 élèves-médecins diplômés et 105 élèves diplômés vétérinaires. Pour ces trois dernières catégories d'élèves, nous disposons d'informations sur leurs études en tant que maréchal-vétérinaire s'ils ont effectué ce cursus à l'école d'Alfort, ce qui est le cas pour 273 individus, nous donnant un total de 744 élèves maréchaux qu'il était possible d'étudier.

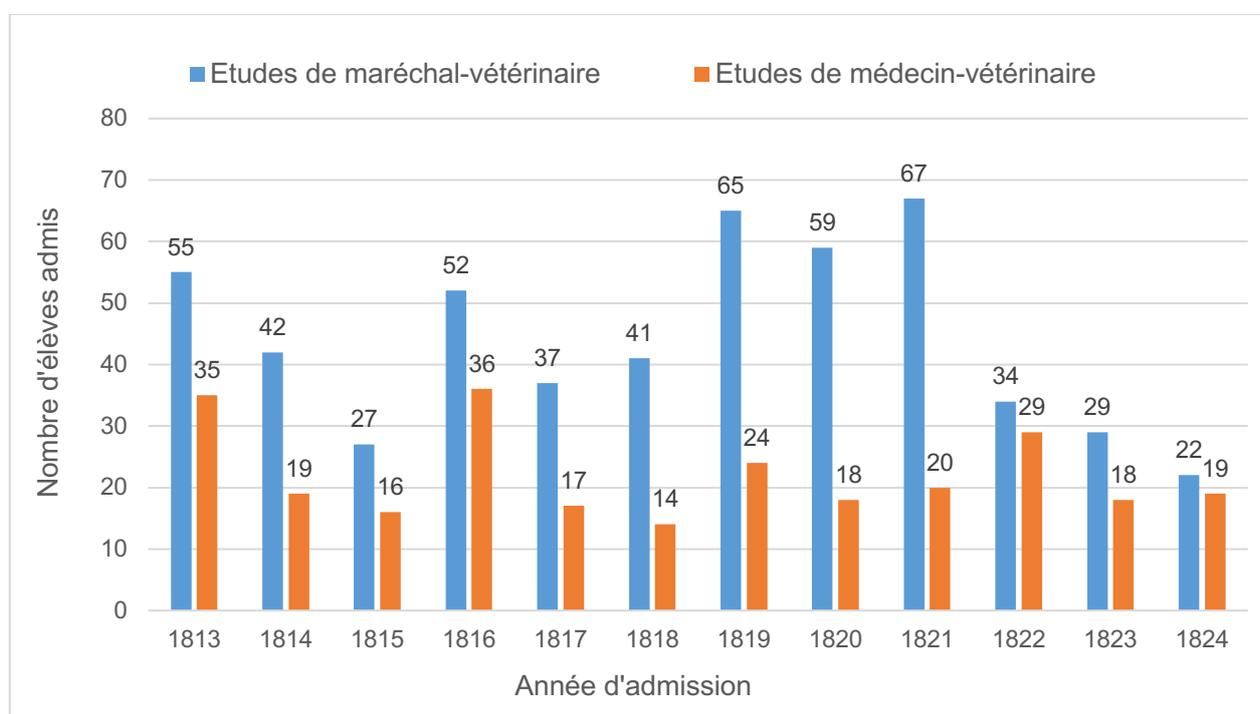
A. Étude descriptive

a. Nombre d'élèves admis chaque année à l'École d'Alfort

Chaque année, de nouveaux élèves maréchaux et médecins étaient admis à l'école suite au recrutement des premières années maréchaux vétérinaires et aux jurys des élèves médecins lors de leur diplomation en tant que maréchaux vétérinaires. Les admissions de ces derniers ne dépendaient donc pas d'un quota, mais consistaient à recruter l'ensemble des élèves jugés aptes à suivre les cours.

Leur nombre par année est décrit dans la **figure 10** suivante :

Figure 10 : Nombre d'élèves admis chaque année par type d'étude et par année



Le nombre total d'élèves que les registres nous transmettent et dont nous connaissons l'année d'admission, est donc de 530 maréchaux vétérinaires, soit 71%, et de 265 médecins vétérinaires, soit 99% du total, sur l'ensemble de la période.

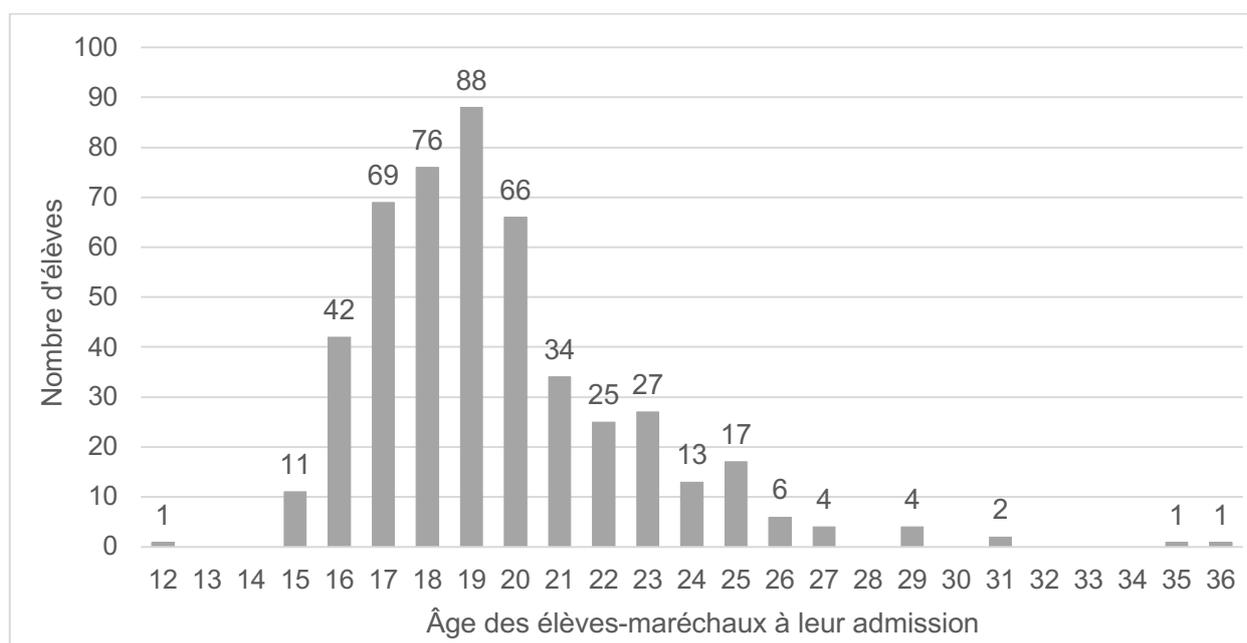
Nous pouvons ainsi voir que, pour les deux types de diplômes, le nombre d'élèves admis varie de façon importante chaque année, il est multiplié par deux pour les élèves-médecins entre 1815 et 1816 puis de nouveau divisé par deux entre 1816 et 1817. Il est intéressant de relever que les années 1819, 1820 et 1821 furent des années où le nombre d'élèves maréchaux admis a été particulièrement important, avant de connaître une baisse considérable en 1822, 1823 et 1824.

b. Âge d'entrée des élèves admis à l'École d'Alfort

Nous allons maintenant étudier la distribution des âges des élèves maréchaux à leur admission sur l'ensemble de la période où ce type de diplômé a existé, c'est-à-dire de 1813 à 1824. Sur cette période, les registres mentionnaient une date de naissance et une date ou au minimum année d'entrée pour 487 élèves-maréchaux, soit 65% des élèves.

La **figure 11** présente cette distribution du nombre d'élèves-maréchaux selon leur âge lors de leur admission à l'école d'Alfort :

Figure 11 : Nombre d'élèves-maréchaux selon leur âge d'admission, sur l'ensemble de la période de 1813 à 1824

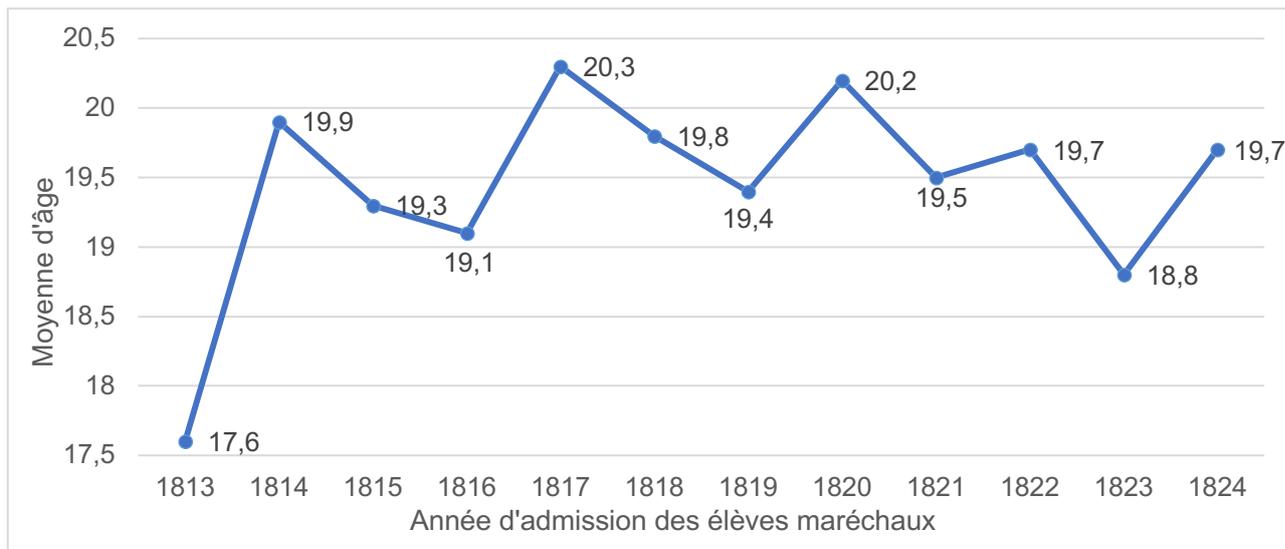


Les âges des élèves dessinent une courbe en cloche, s'articulant autour des âges de 17, 18, 19 et 20, ces derniers regroupant 61% des élèves.

Nous pouvons également nous intéresser aux âges extrêmes que présentent cet histogramme. L'élève admis à l'âge de 12 ans est Jacques BUNON, admis en 1813, la première année où des admissions en maréchalerie vétérinaire ont eu lieu, et diplômé maréchal-vétérinaire en 1816. L'élève âgé de 35 ans est Jean Jacques Honoré PIERRE, admis en 1817 et diplômé la même année, parce qu'il avait déjà suivi les cours de l'an 9 (1800-1801) à l'an 12 (1803 – 1804) mais avait alors concouru infructueusement. Enfin, l'élève de 36 ans est Mathurin François DANE, admis en 1814 et diplômé en 1821.

Ensuite, l'évolution de la moyenne d'âge des élèves-maréchaux lors de leur admission est représentée sur la **figure 12** :

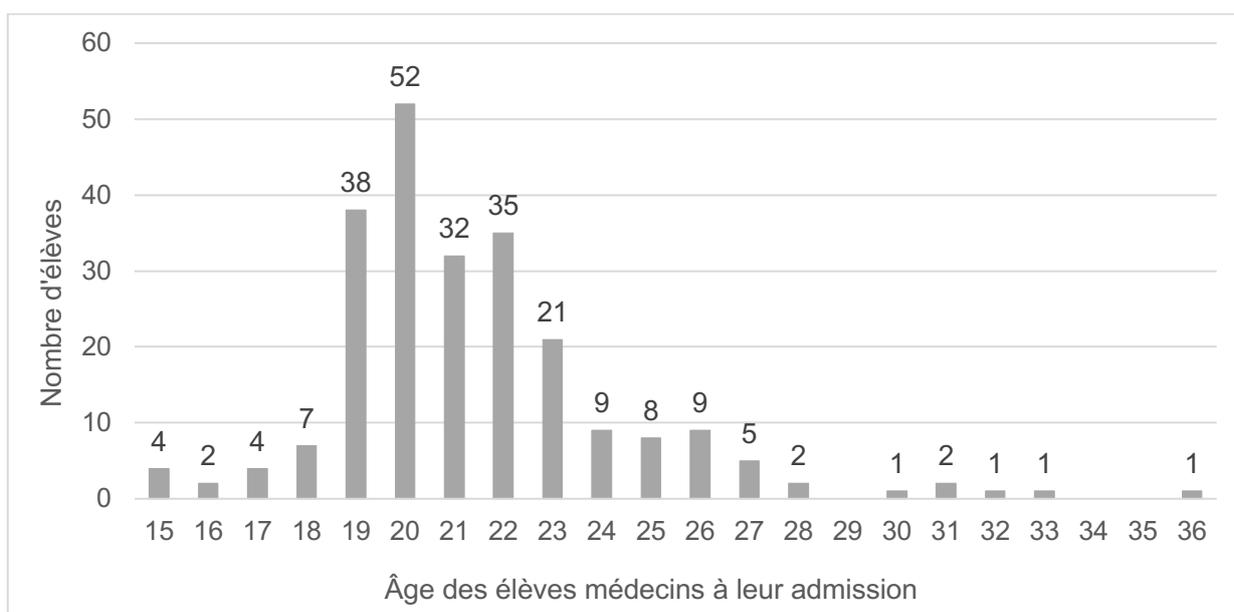
Figure 12 : Évolution de la moyenne d'âge d'entrée des élèves-maréchaux



La moyenne d'âge est faible l'année où les premières admissions pour les études de maréchal-vétérinaire ont été ouvertes, puis elle a augmenté l'année suivante pour se stabiliser sur le reste de la période entre 18,8 et 20,3 ans.

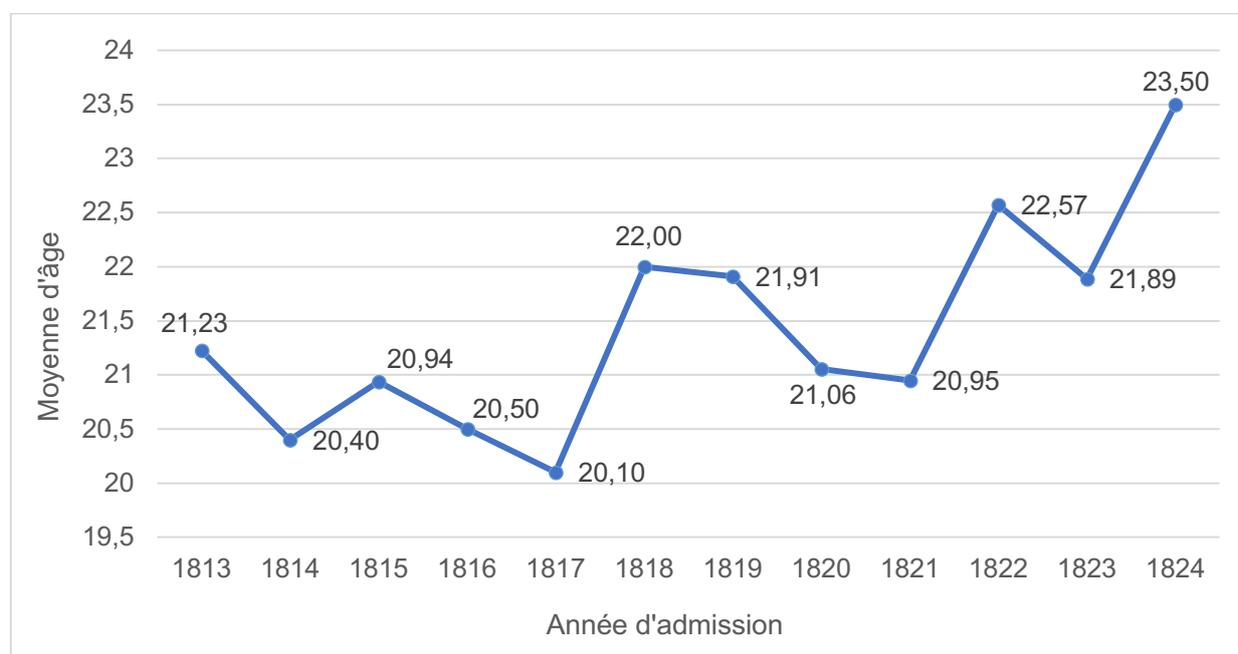
Nous pouvons mener une étude descriptive similaire sur les âges des élèves pour la population des élèves-médecins. La **figure 13** suivante montre la distribution du nombre d'élèves selon leur âge lors de leur admission en médecine-vétérinaire et la **figure 14** représente l'évolution de la moyenne d'âge sur l'ensemble de la période où des admissions en médecine vétérinaire ont été réalisées, c'est-à-dire de 1813 à 1824 :

Figure 13 : Nombre d'élèves-médecins selon leur âge d'admission, sur l'ensemble de la période de 1813 à 1824



L'âge des élèves-médecins était disponible dans les registres pour 234 individus, soit 88% de l'effectif total des élèves-médecins. Leur âge à l'admission se situait pour 76% des élèves entre 19 et 23 ans, qui est l'intervalle d'âge se distinguant ici.

Figure 14 : Évolution de la moyenne d'âge d'entrée des élèves-médecins



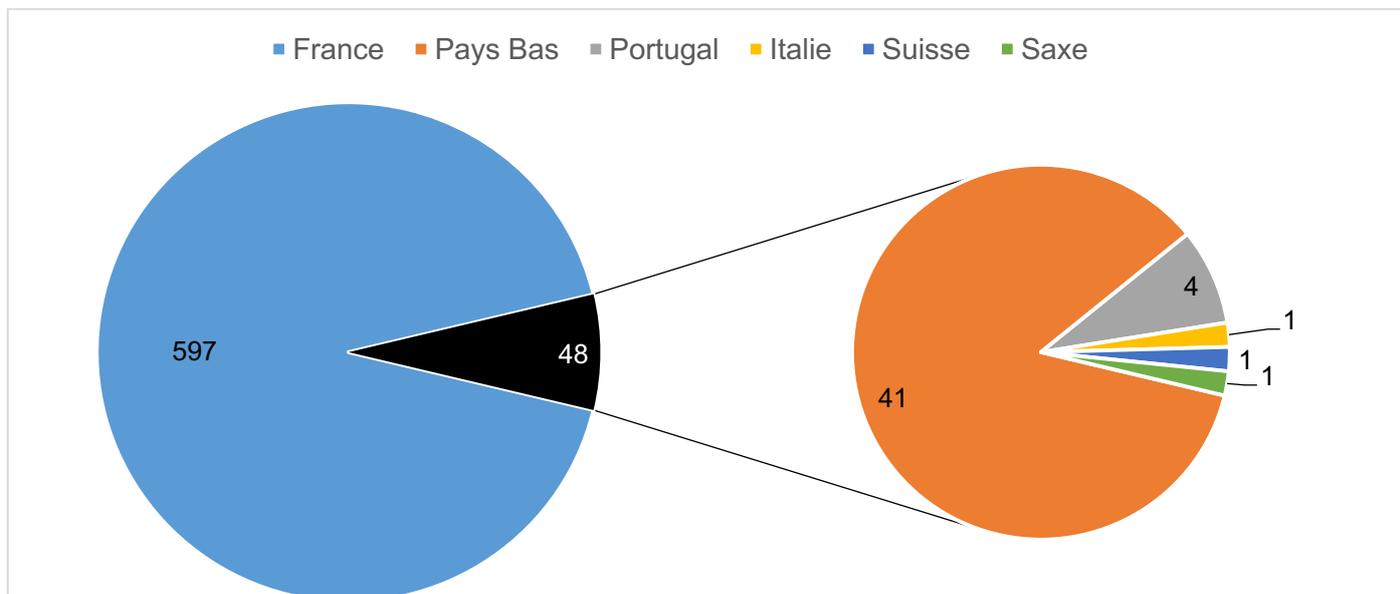
Nous pouvons nous apercevoir que, malgré des variations au fil des années, l'âge des élèves à leur admission en études de médecine vétérinaire a une tendance globale à l'augmentation.

c. Origine géographique et scolaire des élèves admis à l'école d'Alfort

La France étant l'un des premiers pays européens à avoir fondé des écoles vétérinaires, des pays étrangers envoyaient fréquemment des élèves pour y former des vétérinaires. Voyons de quels pays ces expatriés étaient-ils originaires.

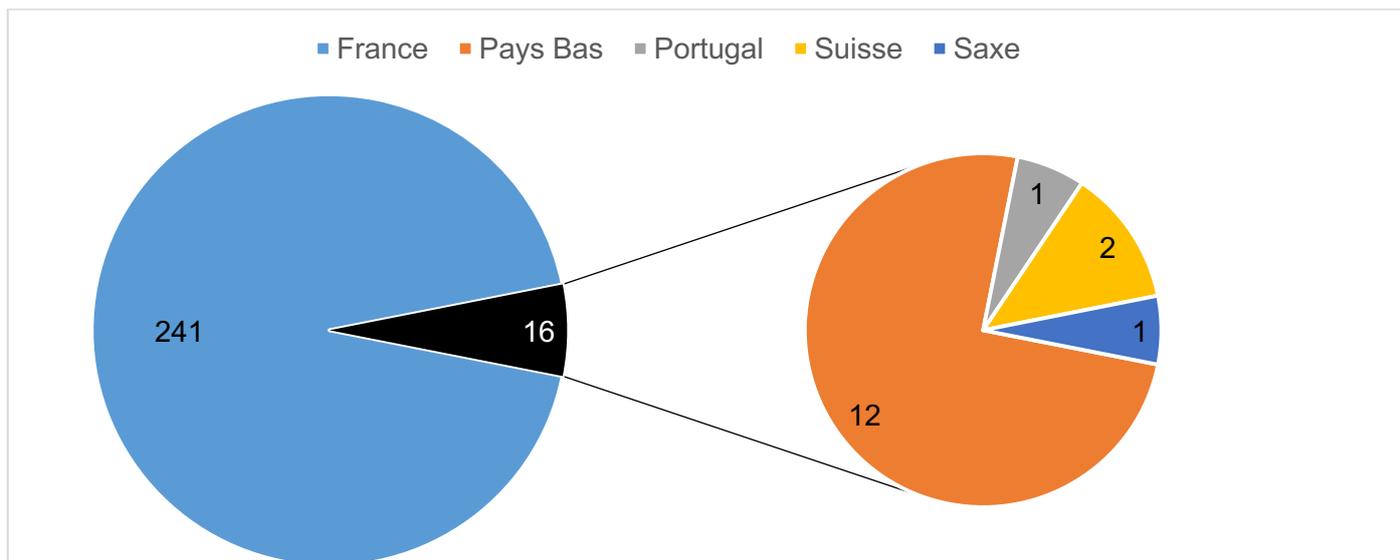
La **figure 15** montre la proportion d'élèves étrangers parmi les élèves-maréchaux et leur pays d'origine, la **figure 16** représente les mêmes caractéristiques, pour les élèves médecins :

Figure 15 : Proportion d'élèves étrangers et pays d'origine des élèves-maréchaux admis entre 1813 et 1824



Parmi les 645 élèves dont nous connaissons les origines géographiques, 48 étaient des élèves provenant de pays étrangers, soit 7,4%. La majeure partie de ces élèves était représentée par les Pays-Bas (85,4%), qui envoyaient en moyenne 3 élèves par an étudier à l'école d'Alfort. Les élèves provenant du Portugal, d'Italie, de Suisse et de Saxe étaient quant à eux beaucoup plus rares.

Figure 16 : Proportion d'élèves étrangers et pays d'origine des élèves-médecins admis entre 1813 et 1824



Pour ce qui est des élèves-médecins, la proportion d'élèves étrangers est de 6,2%, parmi lesquels les trois quarts étaient néerlandais.

Après avoir observé d'une part les pays d'origine des élèves étrangers, nous allons d'autre part nous focaliser plus particulièrement sur les élèves français. En effet, avec le décret de 1813, l'école d'Alfort et l'école de Lyon devaient se partager la France pour accueillir les élèves. Nous pouvons donc regarder de quels départements provenaient les élèves d'Alfort, en nous basant sur la liste des départements établie dans la première partie de cette étude (**tableau 1**), et en distinguant les élèves maréchaux des élèves médecins dans un premier temps (**tableau 2**), puis les élèves médecins ayant fait leurs études de maréchal-vétérinaire à Lyon de ceux les ayant faites à Alfort dans un second temps (**tableau 3**).

Pour l'ensemble des élèves d'Alfort, le tableau complet est disponible en **annexe 6**. Le tableau suivant ne reprend que les départements où la proportion d'élèves en étant issus a été jugée importante, c'est-à-dire ici supérieure à 1% pour l'une des deux populations d'élèves.

Tableau 2 : Origine départementale des élèves français admis entre 1813 et 1824

	Maréchaux-vétérinaires		Médecins-vétérinaires	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Ain	1	0,19%	6	1,87%
Aisne	15	2,90%	3	0,93%
Ardennes	9	1,74%	3	0,93%
Aube	6	1,16%	6	1,87%
Charente	16	3,09%	4	1,25%
Côte d'Or	9	1,74%	5	1,56%
Doubs	3	0,58%	5	1,56%
Eure	8	1,55%	3	0,93%
Eure et Loir	13	2,51%	8	2,49%
Gers	6	1,16%	8	2,49%
Gironde	14	2,71%	10	3,12%
Indre et Loire	8	1,55%	7	2,18%
Loir et Cher	9	1,74%	4	1,25%
Loiret	19	3,68%	7	2,18%
Maine et Loire	12	2,32%	2	0,62%

Manche	12	2,32%	3	0,93%
Marne	6	1,16%	3	0,93%
Haute Marne	6	1,16%	4	1,25%
Meurthe	6	1,16%	4	1,25%
Meuse	14	2,71%	12	3,74%
Morbihan	6	1,16%	5	1,56%
Moselle	7	1,35%	2	0,62%
Nord	25	4,84%	10	3,12%
Oise	17	3,29%	9	2,80%
Orne	7	1,35%	3	0,93%
Seine	46	8,90%	24	7,48%
Pas de Calais	12	2,32%	8	2,49%
Sarthe	7	1,35%	1	0,31%
Saône et Loire	1	0,19%	4	1,25%
Seine et Marne	17	3,29%	10	3,12%
Seine et Oise	22	4,26%	13	4,05%
Seine Inférieure	11	2,13%	5	1,56%
Deux Sèvres	5	0,97%	4	1,25%
Somme	11	2,13%	11	3,43%
Vendée	8	1,55%	2	0,62%
Vienne	8	1,55%	1	0,31%
Haute Vienne	9	1,74%	5	1,56%
Vosges	8	1,55%	5	1,56%
Yonne	21	4,06%	10	3,12%

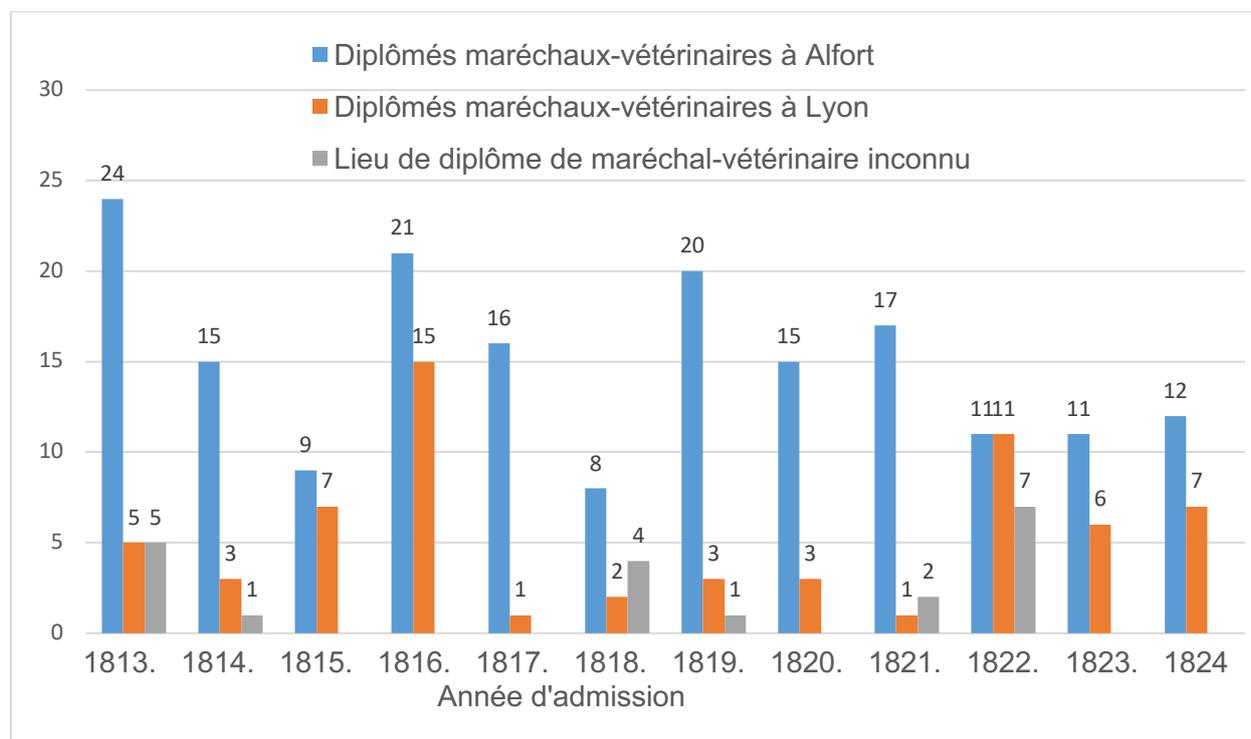
De ce tableau conséquent, nous retiendrons que sur l'ensemble de la période que nous étudions, les élèves-maréchaux étudiant à Alfort étaient originaires majoritairement de :

- Seine (8,9%)
- Nord (4,84%)
- Seine et Oise (4,26%)
- Yonne (4,06%)
- Loiret (3,68%)
- Seine et Marne (3,29%)
- Charente (3,09%)

Les mêmes départements se distinguent lorsque nous nous intéressons aux élèves médecins. Qu'en est-il si nous les distinguons selon leur lieu de diplôme de maréchal vétérinaire ?

Tout d'abord, il est intéressant de savoir s'il y avait autant d'élèves-médecins issus de l'école vétérinaire de Lyon que de l'école d'Alfort, la **figure 17** représente le nombre d'élèves-médecins selon leur année d'admission en distinguant ceux ayant fait leurs études de maréchal-vétérinaire à Alfort et ceux ayant fait leurs études de maréchal-vétérinaire à Lyon :

Figure 17 : École d'origine des élèves médecins selon leur année d'admission



Les effectifs varient de façon importante d'une année à une autre pour les deux populations d'élèves mais que cette variation est plus grande pour les élèves ayant fait leurs études de maréchal-vétérinaire à l'école de Lyon. En effet, alors qu'entre les deux valeurs extrêmes de l'école d'Alfort,

en 1813 et 1818, le nombre d'élèves a été divisé par 3, il a été divisé par 15 entre les admissions des élèves provenant de Lyon en 1816 et en 1817.

Voyons désormais de quels départements ces deux populations d'élèves étaient-ils originaires dans le **tableau 3**. Les départements desquels aucun élève n'est originaire n'ont pas été représentés pour davantage de clarté, à savoir les Basses Alpes, l'Ardèche, l'Aveyron, la Charente Inférieure, le Cher, la Corrèze, la Corse, l'Ille et Vilaine, les Landes, les Basses Pyrénées, les Pyrénées Orientales, le Tarn et Garonne, le Vaucluse et la Vienne. Le tableau complet est disponible en **annexe 7**.

Tableau 3 : Origine départementale des élèves-médecins de 1813 à 1824 selon s'ils ont été diplômés maréchaux à Lyon ou à Alfort

	Alfort		Lyon	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Ain	0	0,00%	5	7,81%
Aisne	2	1,20%	1	1,56%
Allier	0	0,00%	1	1,56%
Hautes Alpes	0	0,00%	1	1,56%
Ardennes	3	1,81%	0	0,00%
Ariège	0	0,00%	1	1,56%
Aube	2	1,20%	2	3,13%
Aude	2	1,20%	0	0,00%
Calvados	4	2,41%	0	0,00%
Cantal	1	0,60%	0	0,00%
Charente	2	1,20%	0	0,00%
Côte d'Or	3	1,81%	1	1,56%
Côtes du Nord	1	0,60%	0	0,00%
Creuse	0	0,00%	1	1,56%
Dordogne	0	0,00%	1	1,56%
Doubs	2	1,20%	3	4,69%
Drôme	0	0,00%	2	3,13%

Eure	2	1,20%	0	0,00%
Eure et Loir	6	3,61%	0	0,00%
Finistère	1	0,60%	0	0,00%
Gard	1	0,60%	2	3,13%
Haute-Garonne	0	0,00%	2	3,13%
Gers	3	1,81%	5	7,81%
Gironde	4	2,41%	2	3,13%
Haute-Loire	0	0,00%	1	1,56%
Hérault	0	0,00%	3	4,69%
Indre	0	0,00%	2	3,13%
Indre et Loire	5	3,01%	0	0,00%
Isère	0	0,00%	1	1,56%
Jura	0	0,00%	1	1,56%
Loir et Cher	4	2,41%	0	0,00%
Loire	0	0,00%	2	3,13%
Loire inférieure	1	0,60%	0	0,00%
Loiret	6	3,61%	0	0,00%
Lot	1	0,60%	1	1,56%
Lot et Garonne	1	0,60%	1	1,56%
Lozère	0	0,00%	1	1,56%
Maine et Loire	1	0,60%	0	0,00%
Manche	1	0,60%	0	0,00%
Marne	2	1,20%	0	0,00%
Haute Marne	1	0,60%	0	0,00%
Mayenne	3	1,81%	0	0,00%
Meurthe	1	0,60%	0	0,00%

Meuse	8	4,82%	1	1,56%
Morbihan	2	1,20%	0	0,00%
Moselle	2	1,20%	0	0,00%
Nièvre	1	0,60%	2	3,13%
Nord	8	4,82%	0	0,00%
Oise	7	4,22%	0	0,00%
Orne	3	1,81%	0	0,00%
Seine	19	11,45%	2	3,13%
Pas de Calais	1	0,60%	0	0,00%
Puy de Dôme	1	0,60%	2	3,13%
Hautes Pyrénées	1	0,60%	2	3,13%
Bas Rhin	2	1,20%	0	0,00%
Haut Rhin	0	0,00%	2	3,13%
Bouches du Rhône	0	0,00%	1	1,56%
Rhône	0	0,00%	2	3,13%
Haute Saône	0	0,00%	1	1,56%
Sarthe	1	0,60%	0	0,00%
Saône et Loire	1	0,60%	2	3,13%
Seine et Marne	5	3,01%	0	0,00%
Seine et Oise	8	4,82%	2	3,13%
Seine Inférieure	4	2,41%	0	0,00%
Deux Sèvres	2	1,20%	0	0,00%
Somme	6	3,61%	0	0,00%
Tarn	0	0,00%	1	1,56%
Var	0	0,00%	1	1,56%
Vendée	1	0,60%	0	0,00%

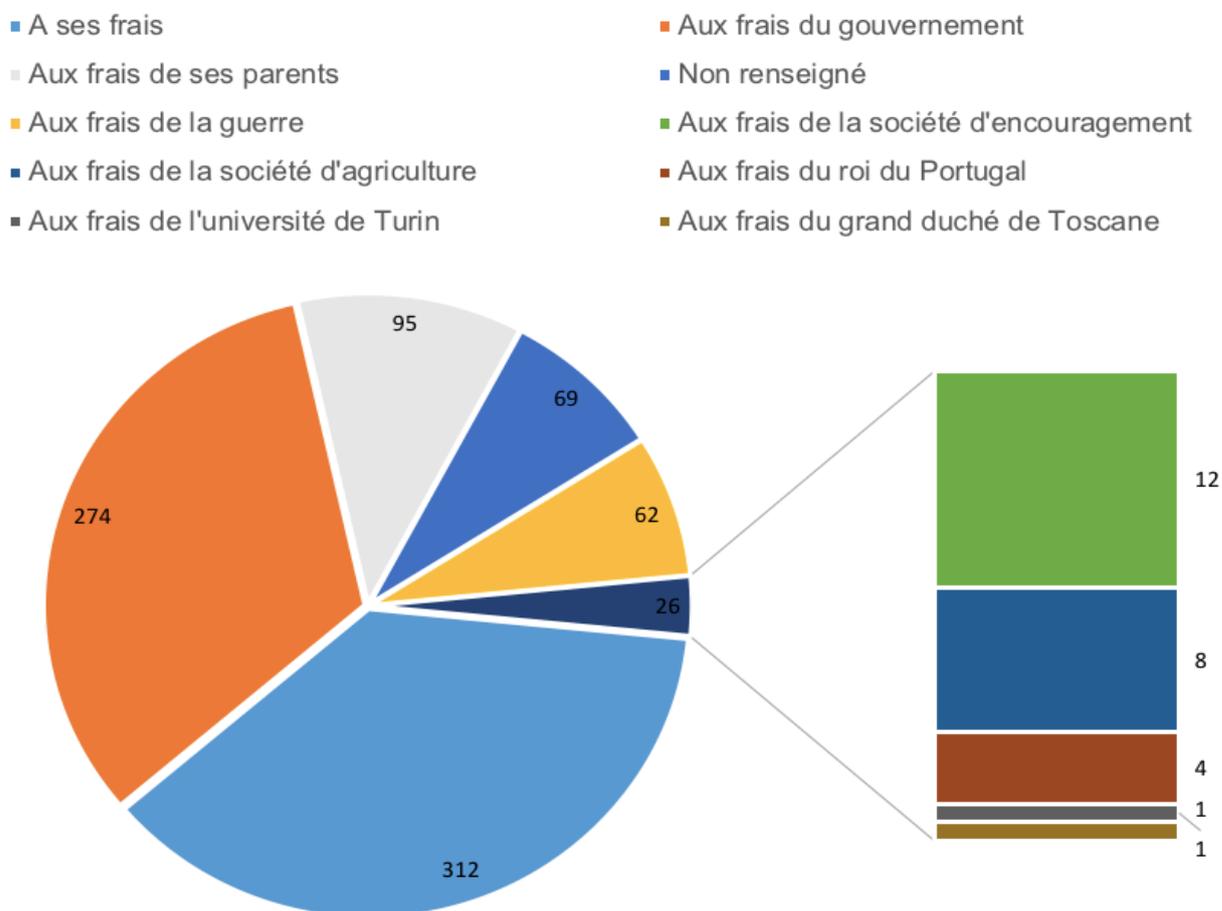
Haute Vienne	4	2,41%	0	0,00%
Vosges	4	2,41%	0	0,00%
Yonne	9	5,42%	0	0,00%

Contrairement au tableau précédent, nous pouvons voir que des tendances se dessinent très distinctement, des départements fournissant des élèves-maréchaux à une des deux écoles et non à l'autre. Cette hypothèse sera étudiée dans la partie analytique de cette étude.

d. Moyen de financement des élèves

Pour intégrer l'école d'Alfort, les élèves devaient fournir la somme conséquente de 334 francs par an et ils disposaient pour cela de plusieurs ressources possibles. La **figure 18** représente dans quelles proportions les différentes sources de financement ont été employées par les élèves d'Alfort admis entre 1813 et 1824, aussi bien en tant qu'élève-maréchal qu'en tant qu'élève-médecin.

Figure 18 : Distribution des sources de financement des élèves lors de leur admission de 1813 à 1824



Il faut noter que la **figure 18** prend en compte uniquement les moyens de financement utilisés par les élèves au moment de leur admission et ne mentionne pas les élèves ayant changé de moyen de financement au cours de leurs études. Ces élèves seront détaillés pour des cas précis, à savoir les élèves boursiers et les élèves militaires.

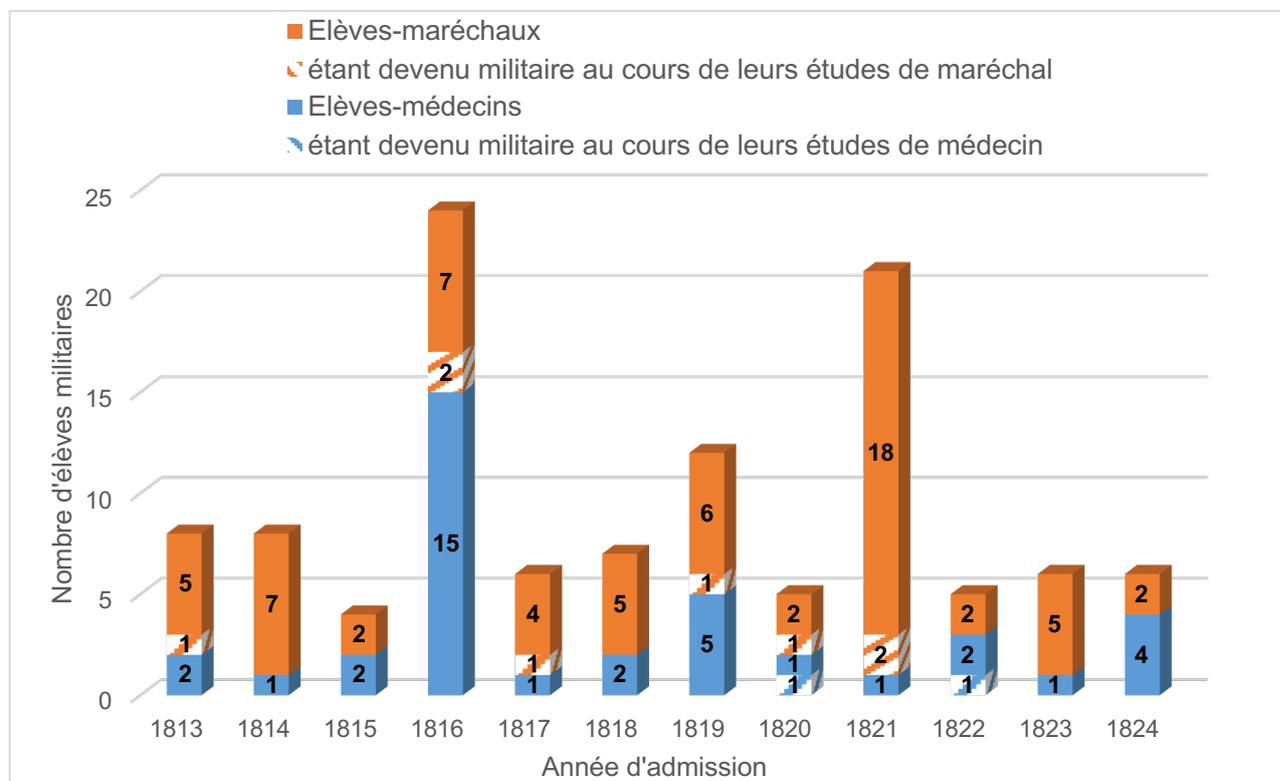
Un total de 838 élèves a contribué à la construction de cette figure, avec parmi eux 8% dont le moyen de financement n'était pas renseigné dans les registres.

Trente-sept pourcents des élèves étaient inscrits à leurs frais au moment de leur admission et 11% aux frais de leurs parents, ce qui veut dire que presque la moitié des élèves finançaient leurs études sans recourir à un organisme institutionnel. Par ailleurs, nous avons un tiers des élèves qui ont vu leurs études financées par le gouvernement, et 7% par le ministère de la guerre.

Le statut de militaire parmi les élèves

La **figure 19** présente le nombre d'élèves à qui le statut de militaire a été accordé chaque année, en distinguant les élèves militaires maréchaux-vétérinaires des élèves militaires médecins-vétérinaires :

Figure 19 : Nombre total d'élèves militaires selon l'année d'admission et le type de diplôme visé



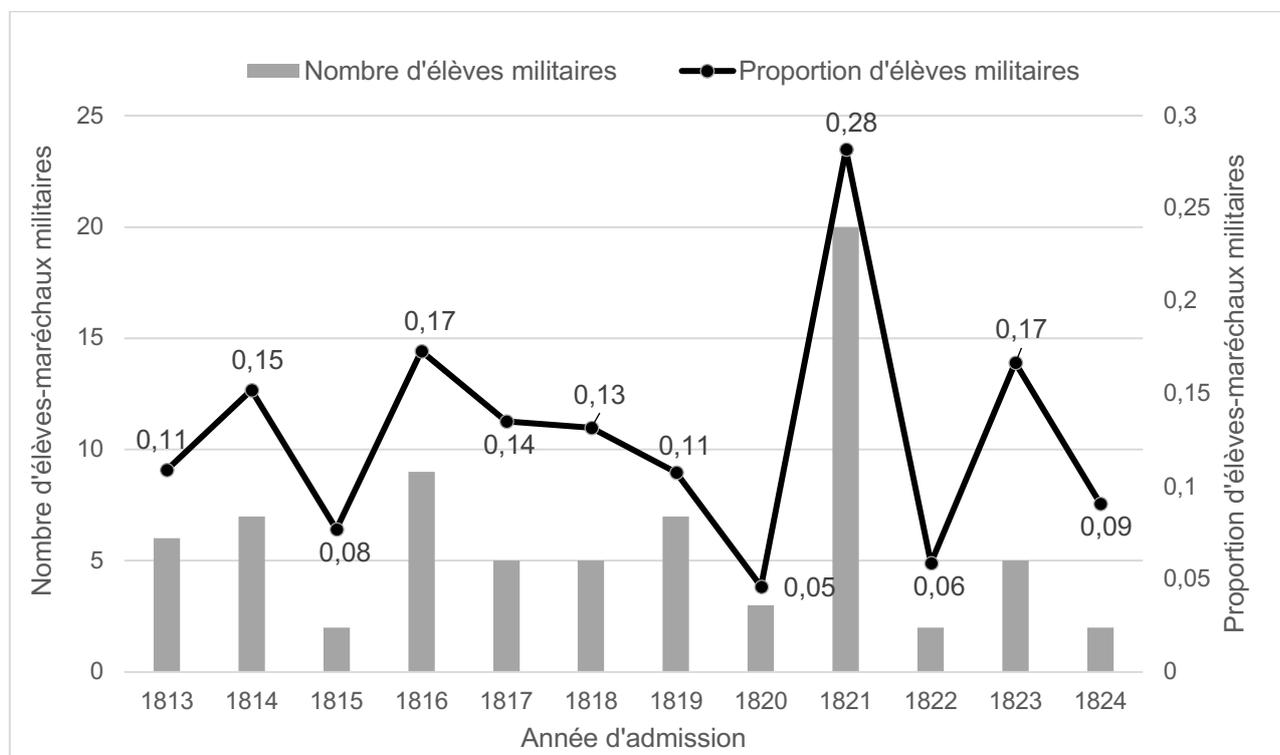
Sur cette figure, sont mentionnés les élèves étant devenus militaires au cours de leurs études. Ceux-ci étaient tous à leurs frais avant de passer aux frais du ministre de la guerre. Ils sont au total 10 élèves à avoir bénéficié de ce changement de statut. Nous les prendrons en compte dans les descriptions suivantes.

Le nombre total d'élèves militaires sur l'ensemble de la période est de 70 élèves-maréchaux, soit 9,3% de l'effectif total, et de 39 élèves-médecins, soit 14,7%.

Les années 1816 et 1821 se distinguent par un nombre plus élevé d'élèves militaires que les autres années. En effet, alors que la moyenne du nombre d'élèves militaires de 1813 à 1824 est de 6,7 par an, en excluant les années 1816 et 1821, nous pouvons voir que le nombre d'élèves militaires est de 24 en 1816, avec en particulier 15 élèves-médecins, et de 21 en 1821 dont 18 élèves-maréchaux. Mis à part ces deux années particulières, le nombre d'élèves militaires oscille seulement entre 4 et 12 par année, avec un nombre d'élèves-maréchaux plus important que celui d'élèves-médecins.

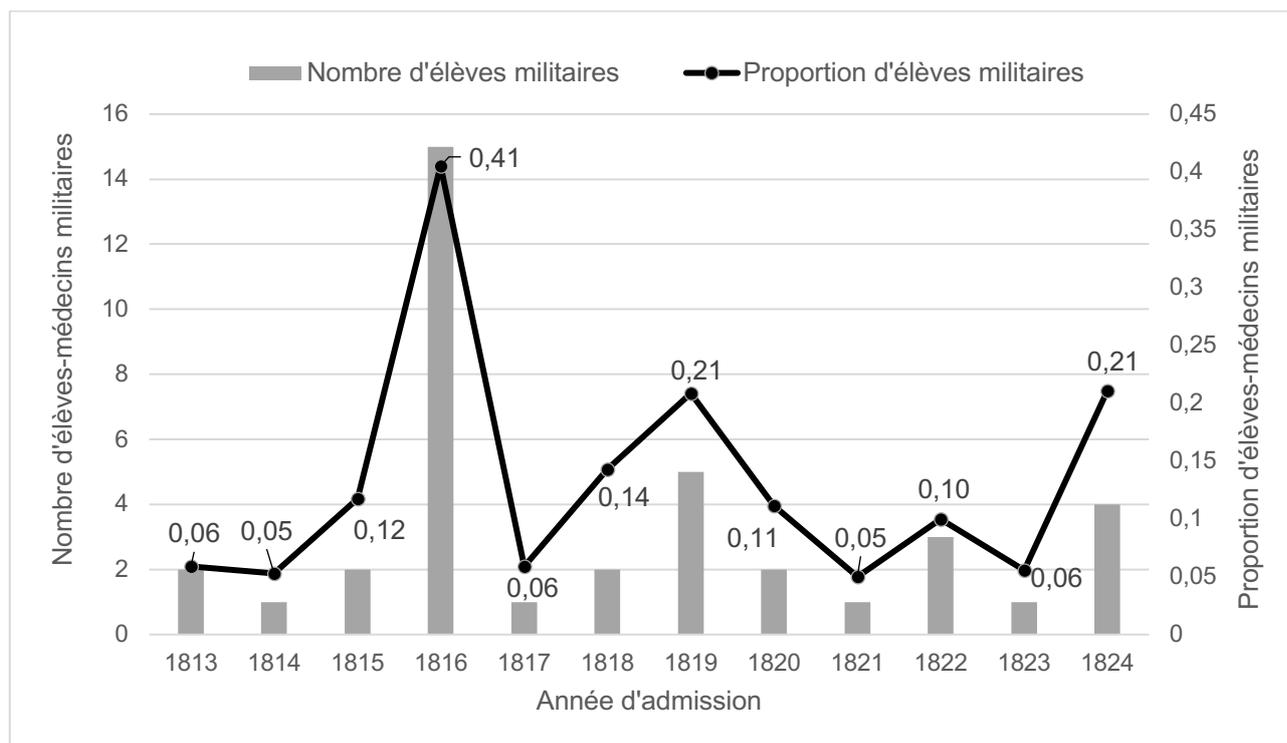
Il est ensuite essentiel de ramener ces chiffres à ceux du nombre total d'élèves chaque année pour quantifier l'importance de ces élèves militaires parmi l'ensemble des élèves d'Alfort, étant donné que le nombre d'élèves admis chaque année connaissait de fortes variations. Ainsi, la **figure 20** présente le nombre et la proportion d'élèves militaires parmi les élèves-maréchaux, et la **figure 21** ces mêmes indicateurs parmi les élèves-médecins.

Figure 20 : Nombre et proportion d'élèves militaires parmi les élèves-maréchaux selon leur année d'admission



Comme attendu lors de la lecture de la **figure 19**, nous pouvons observer une forte augmentation du nombre d'élèves militaires dans les études de maréchal-vétérinaire l'année 1821, ceux-ci atteignant 28% de l'effectif total des élèves. Il sera intéressant dans la partie analytique de cette étude de tenter de comprendre la cause de cette année exceptionnelle. En dehors de l'année 1821, la proportion d'élèves militaires oscille entre 5 et 17%, avec des baisses notables en 1815, 1820 et 1822.

Figure 21 : Nombre et proportion d'élèves militaires parmi les élèves-médecins selon l'année d'admission

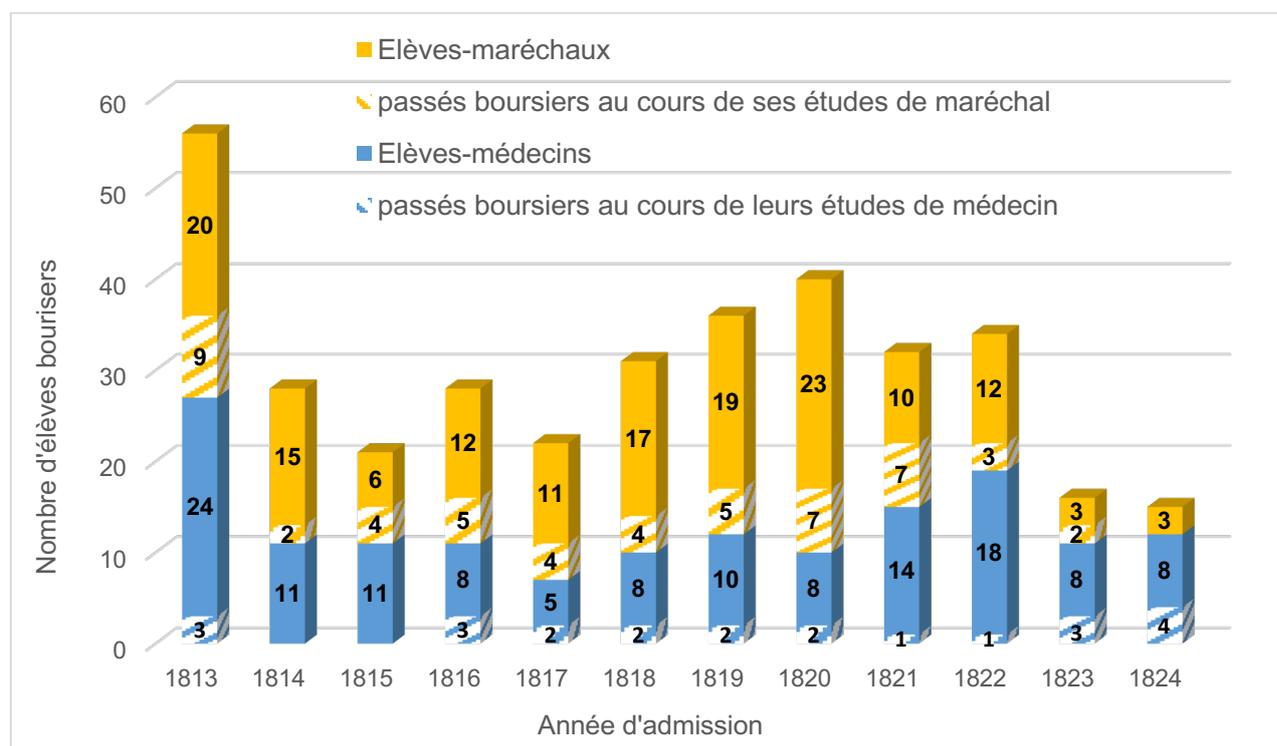


De manière similaire, nous pouvons retrouver l'augmentation du nombre d'élèves militaires parmi les élèves-médecins l'année 1816, celui-ci atteignant 15 élèves, c'est-à-dire 41% de l'effectif d'élèves-médecins admis cette année-là. De plus, les élèves militaires représentaient au minimum 5% des élèves-médecins, mais atteignaient 21% les années 1819 et 1824.

Le statut de boursier parmi les élèves

Nous allons maintenant étudier les élèves boursiers avec la même méthode. Voyons tout d'abord sur la **figure 22** le nombre d'élèves boursiers selon leur année d'admission, en distinguant les élèves-maréchaux et les élèves-médecins et en signalant les élèves ayant bénéficié d'une bourse au cours de leurs études et non dès leur commencement.

Figure 22 : Nombre total d'élèves boursiers selon l'année d'admission et le type de diplôme visé



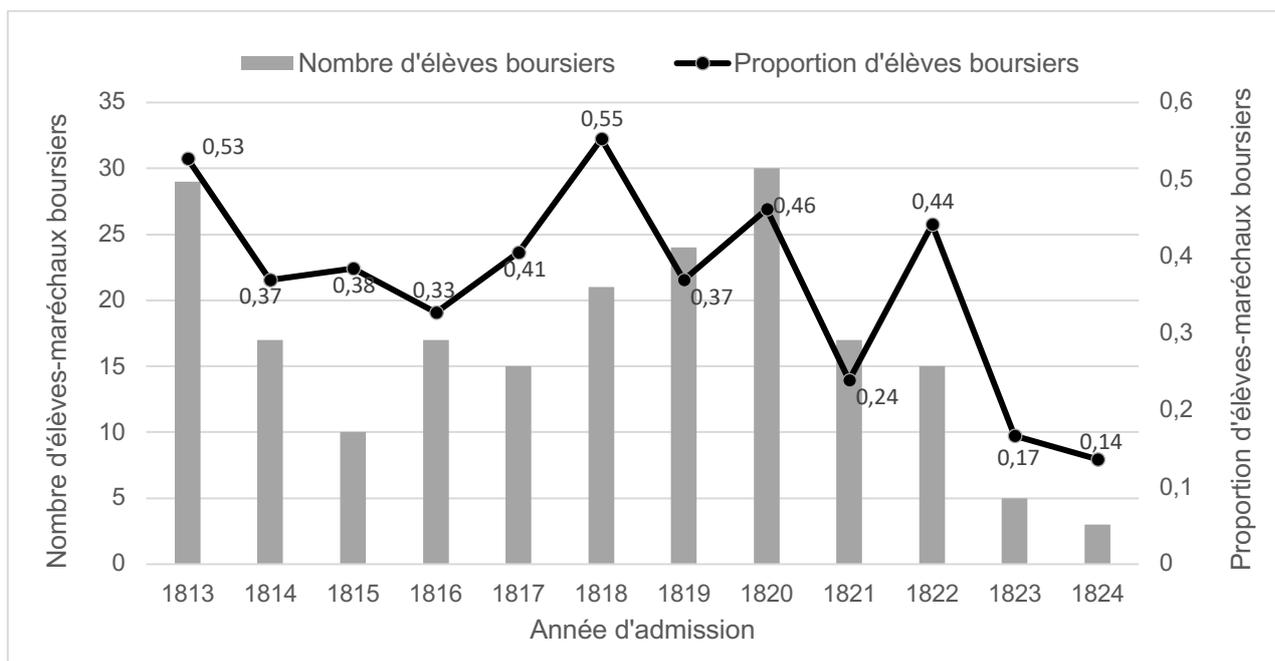
Sur cette vue globale du nombre d'élèves boursiers selon l'année d'admission, nous pouvons voir sur le nombre de bourses accordées par le gouvernement chaque année varie de façon moins importante que pour les élèves militaires. Cependant, il existe tout de même des disparités selon les années d'admission des élèves, avec un maximum de 56 bourses en 1813 et un minimum de 15 bourses en 1824.

Le nombre total d'élèves boursiers sur l'ensemble de la période est de 203 élèves-maréchaux, soit 27,3% de l'effectif total, et de 156 élèves-médécins, soit 58,6%.

Par ailleurs, contrairement aux élèves militaires où le cas était assez sporadique, nous pouvons voir qu'il était assez fréquent pour un élève à ses frais ou aux frais de ses parents de devenir élève boursier au cours de ses études. Ainsi, sur la totalité de la période, ces élèves sont 52 sur 203 boursiers pour les élèves-maréchaux, soit 25,6%, et 23 sur 156 pour les élèves-médécins, soit 14,7%. De plus, des élèves bénéficiaient du statut de boursier lorsqu'ils étaient admis en médecine vétérinaire. Enfin, de rares élèves perdaient leur statut de boursier au cours de leurs études, le plus souvent au moment d'un redoublement. Ils étaient 9 individus dans ce cas sur l'ensemble des années que nous étudions.

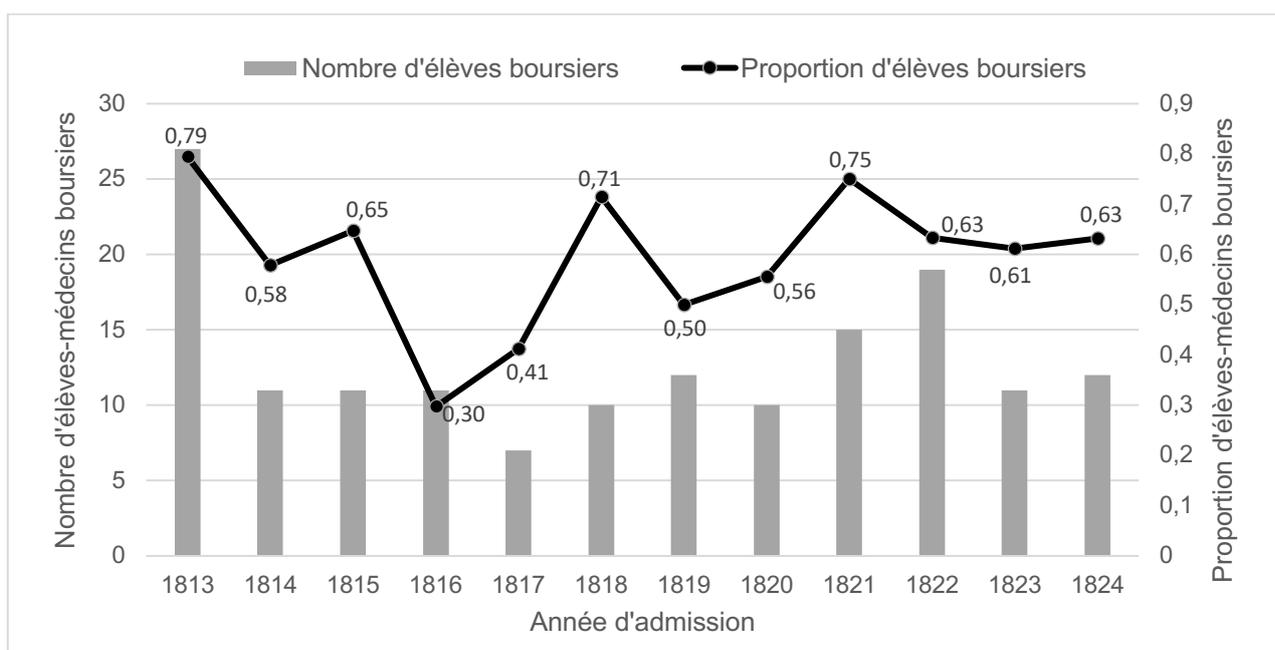
Voyons ensuite si ces élèves représentent une grande proportion ou non des élèves et si les variations observées sont imputables aux variations du nombre total d'élèves, sur la **figure 23** pour les élèves-maréchaux et sur la **figure 24** pour les élèves-médécins.

Figure 23 : Nombre et proportion d'élèves boursiers parmi les élèves-maréchaux selon l'année d'admission



La proportion d'élèves bénéficiant d'un financement par le gouvernement oscillait entre 14% en 1824 et 55% en 1818. Nous pouvons également constater qu'alors que ce taux était assez stable de 1813 à 1817, il oscilla avec une tendance globale à la baisse entre 1818 et 1824, où le taux d'élèves-maréchaux boursiers fut divisé par 3.

Figure 24 : Nombre et proportion d'élèves boursiers parmi les élèves-médecins selon l'année d'admission



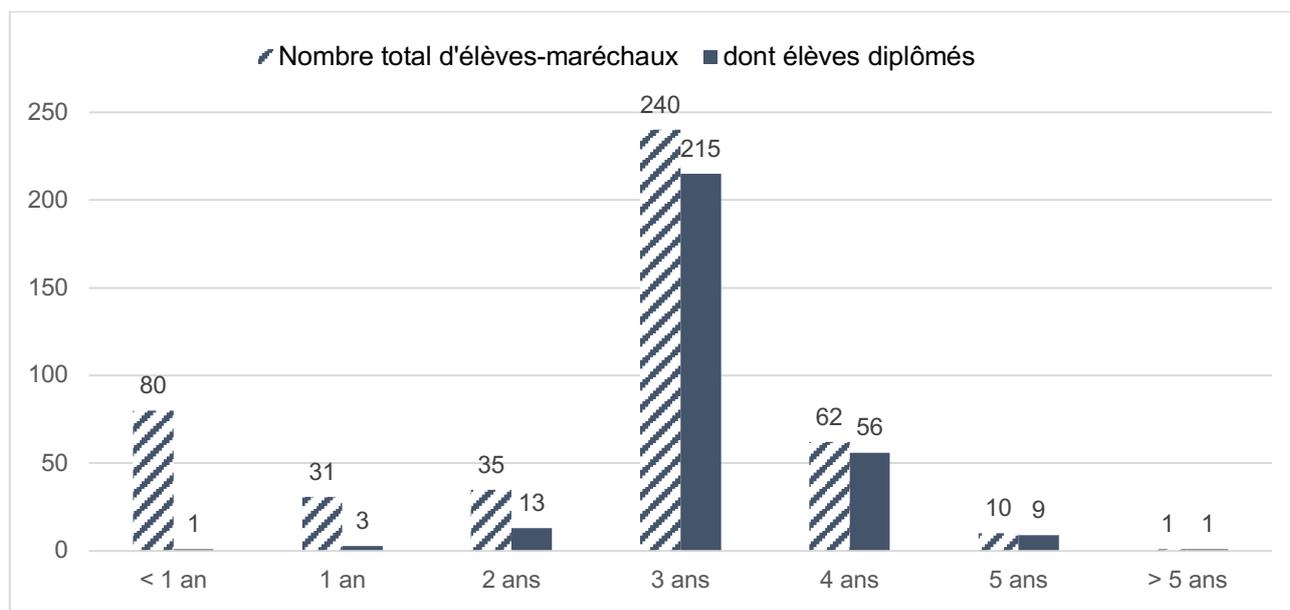
Pour ce qui est des élèves-médecins boursiers, leur proportion parmi la totalité des élèves a oscillé entre un minimum de 30% et un maximum de 79%, avec de fortes variations selon les années.

e. Durée des études

Avec le décret impérial du 15 janvier 1813, les études vétérinaires furent réformées et leur durée modifiée. Ainsi, les élèves entrant à l'école d'Alfort pour des études de maréchal-vétérinaire y entraient pour une durée d'étude prévue de 3 ans, alors que ceux l'intégrant pour des études de médecin-vétérinaire le faisaient pour une durée d'étude prévue de 2 ans supplémentaires.

Nous allons désormais étudier qu'elle était la durée d'étude des élèves de l'école d'Alfort dans les faits. Nous verrons séparément les élèves-maréchaux sur la **figure 25** et les élèves-médecins sur la **figure 26**, leurs durées d'étude supposées étant différentes, en distinguant les élèves diplômés et les élèves non diplômés, les élèves étant triés selon leur année d'admission à l'école d'Alfort dans le cycle d'étude étudié.

Figure 25 : Distribution du nombre d'années d'étude des élèves maréchaux admis entre 1813 et 1822



Sur les 661 élèves maréchaux admis entre 1813 et 1822 que compte notre banque de données, les registres mentionnaient une date d'entrée et une date de sortie pour 459 d'entre eux, permettant ainsi de calculer une durée d'étude pour 69% des élèves maréchaux.

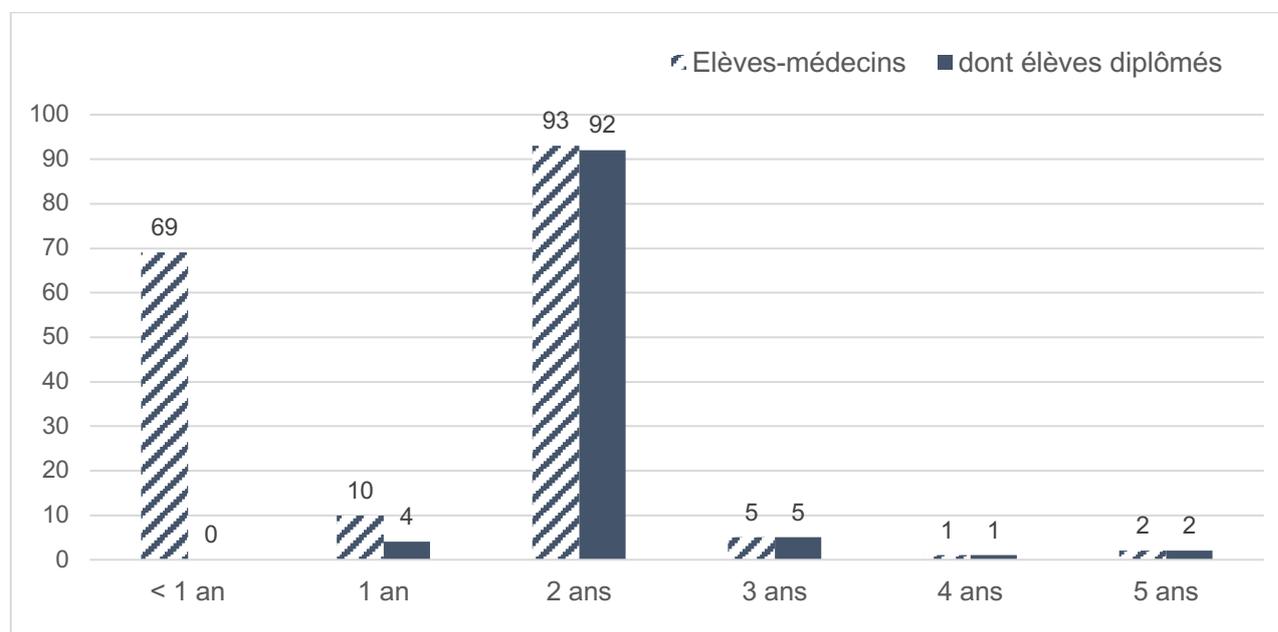
Sur ce graphique, parmi l'ensemble des 459 élèves-maréchaux dont la durée d'étude nous est parvenue, 240 d'entre eux, soit 52%, ont réalisé les 3 ans d'étude normaux. Cent quarante-six, soit 32%, ont réalisé moins de 3 ans d'études, mais seuls 17 d'entre eux eurent leur diplôme avec ce temps d'étude réduit. Il est aussi intéressant de constater que 80 élèves n'ont réalisé que moins d'un

an d'étude. Parmi les motifs expliquant cette faible durée d'étude, nous pouvons retrouver les notes suivantes ¹⁵⁰:

- « *Parti volontairement* » (BOUDANT Julien)
- « *Jugé incapable de profiter de l'instruction* » (BOYE Charles Sébastien)
- « *Est parti pour cause de maladie* » (BLAIZEAU Clément)

Enfin, 73 élèves, soit 16%, ont réalisé plus de 3 ans d'étude, avec 62 élèves qui ont redoublé une fois, 10 élèves qui ont redoublé deux fois et un élève qui a réalisé 7 années d'études de maréchal-vétérinaire, sans que le registre des élèves ne fournisse d'explications.

Figure 26 : Distribution du nombre d'années d'étude des élèves médecins admis entre 1813 et 1822



La **figure 26** ne prend en compte que les élèves diplômés médecins vétérinaires, donc jusqu'en 1824, et non les élèves vétérinaires, diplômés à partir de 1825. En effet, en 1825, ils sont 12 élèves à être diplômés vétérinaires un an après leur diplôme de maréchal, profitant du raccourcissement de la durée du diplôme pour devenir vétérinaire, alors que 10 élèves étaient diplômés la même année qu'eux, après avoir effectué 3 ans pour le diplôme de maréchal puis 2 années supplémentaires, pour recevoir le diplôme de médecin vétérinaire, encore en vigueur un an plus tôt.

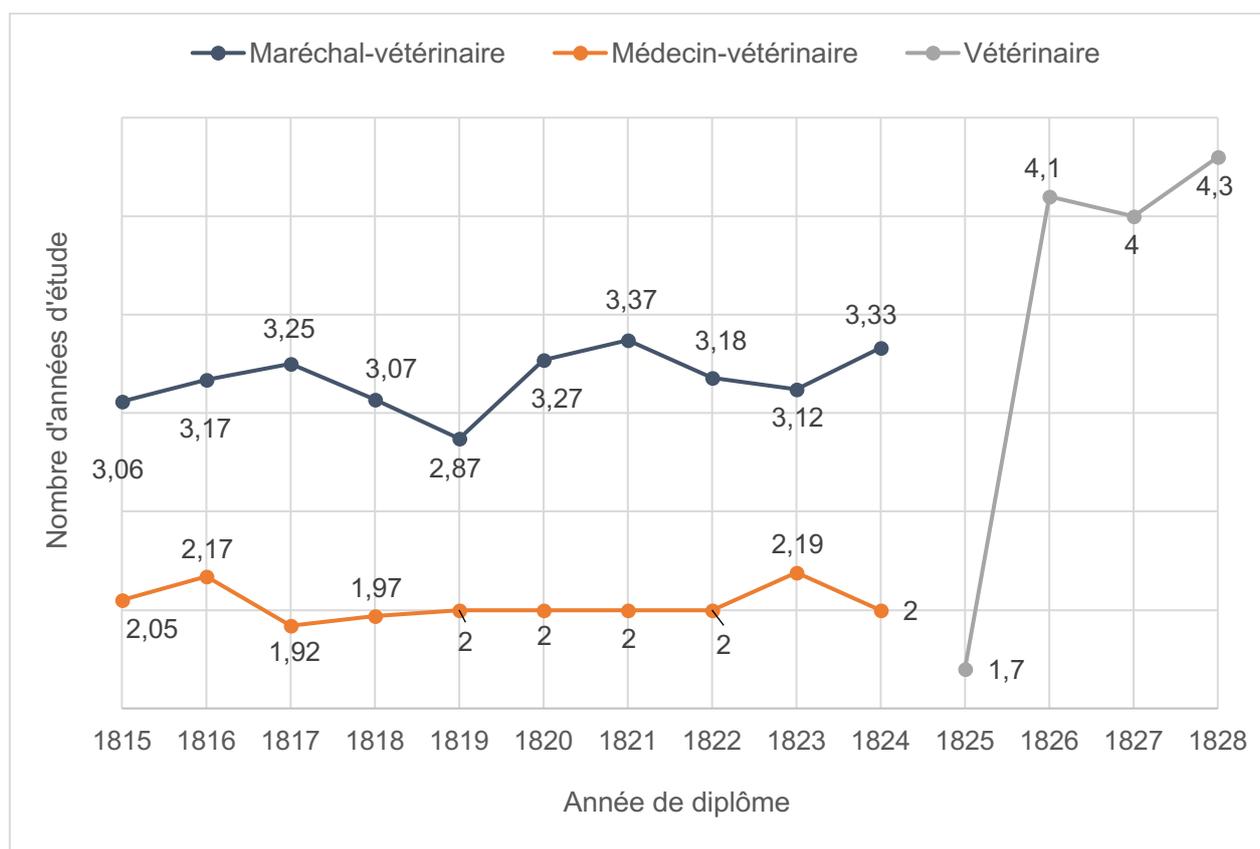
Sur cette figure, nous pouvons voir que sur l'ensemble des 180 élèves, 52% d'entre eux ont effectué les 2 années d'étude prévues par l'arrêté impérial du 15 janvier 1813. Soixante-dix-neuf élèves ont réalisé moins de 2 ans d'étude et seuls 4 d'entre eux ont eu leur diplôme. Enfin, 5 élèves ont redoublé

¹⁵⁰ Archive 1 ETP 000106, ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE

une fois, 1 élève deux fois, 2 élèves trois fois et tous ont obtenu le diplôme de médecin-vétérinaire à la suite de ces vétéranes.

Ensuite, l'ensemble de ces données nous permet d'établir sur la **figure 27** des moyennes de durée d'étude pour les élèves diplômés selon l'année de diplôme et le type de diplôme obtenu.

Figure 27 : Moyenne des durées d'étude par année de diplomation et le type de diplôme



Pour ce qui est des études de médecine vétérinaire, la durée d'étude moyenne est assez stable à 2 années, sauf en 1816 et 1823 où les élèves diplômés avaient une durée d'étude moyenne respective de 2,17 et 2,19.

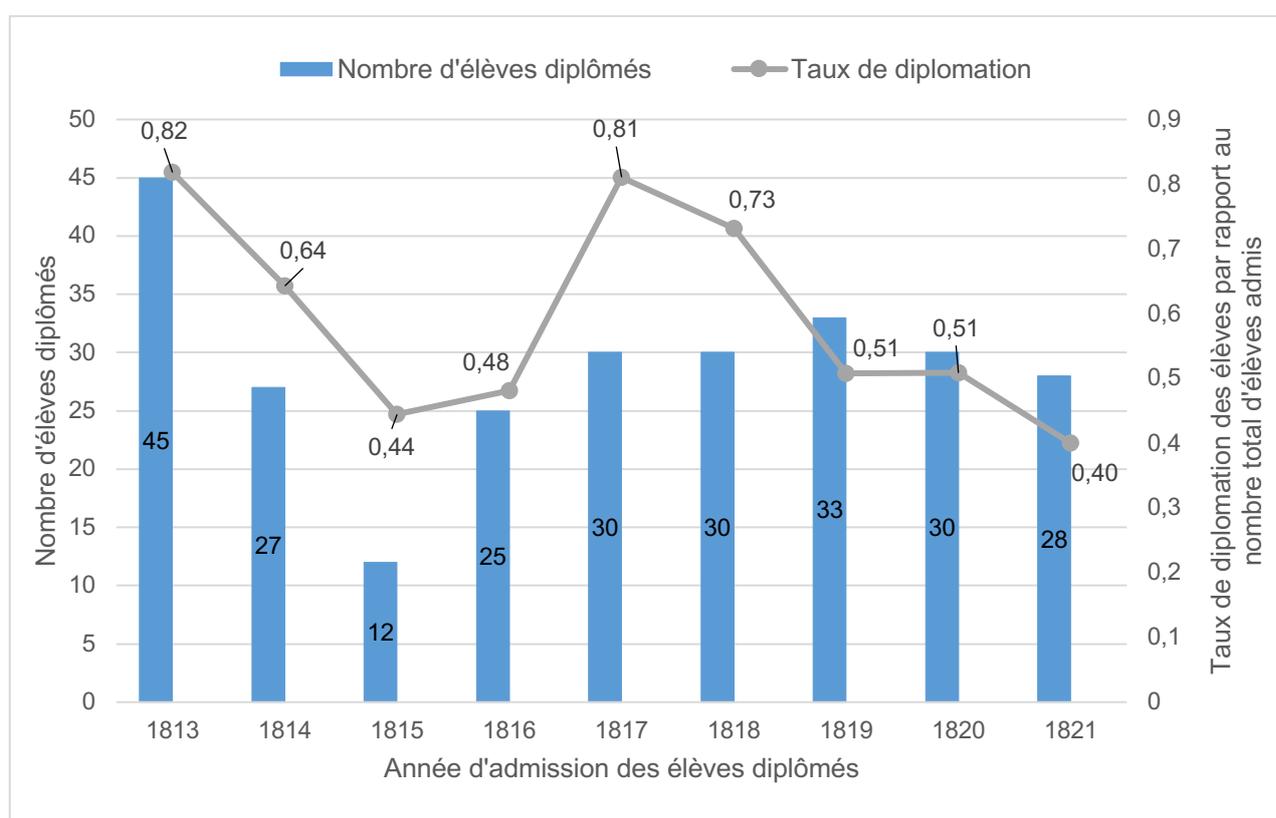
Pour les études donnant lieu au diplôme de maréchal-vétérinaire, la durée moyenne d'étude selon l'année de diplomation présente des variations plus nombreuses malgré le fait que la proportion d'élèves ayant réalisé le nombre d'années d'étude normal soit le même que celle des élèves-médecins (52%).

Enfin, le nombre d'années d'études moyen des élèves diplômés vétérinaires est bas la première année à cause de la transition qu'a imposé la réforme, puis se stabilise autour de 4.

f. Diplomation des élèves de l'école d'Alfort

Après avoir étudié le nombre d'années d'étude effectué par les élèves diplômés et les élèves non diplômés et avoir vu le nombre d'élèves ayant réalisé des vétérances, intéressons-nous plus précisément à la diplomation des élèves d'Alfort. La **figure 28** présente le nombre d'élèves-maréchaux diplômés et le taux de diplomation associé en fonction de leur année d'admission tandis que la **figure 29** montre le nombre d'élèves-médecins diplômés ainsi que le taux de diplomation associé en fonction de leur année d'admission.

Figure 28 : Nombre d'élèves diplômés maréchaux-vétérinaires et taux de diplomation selon l'année d'admission



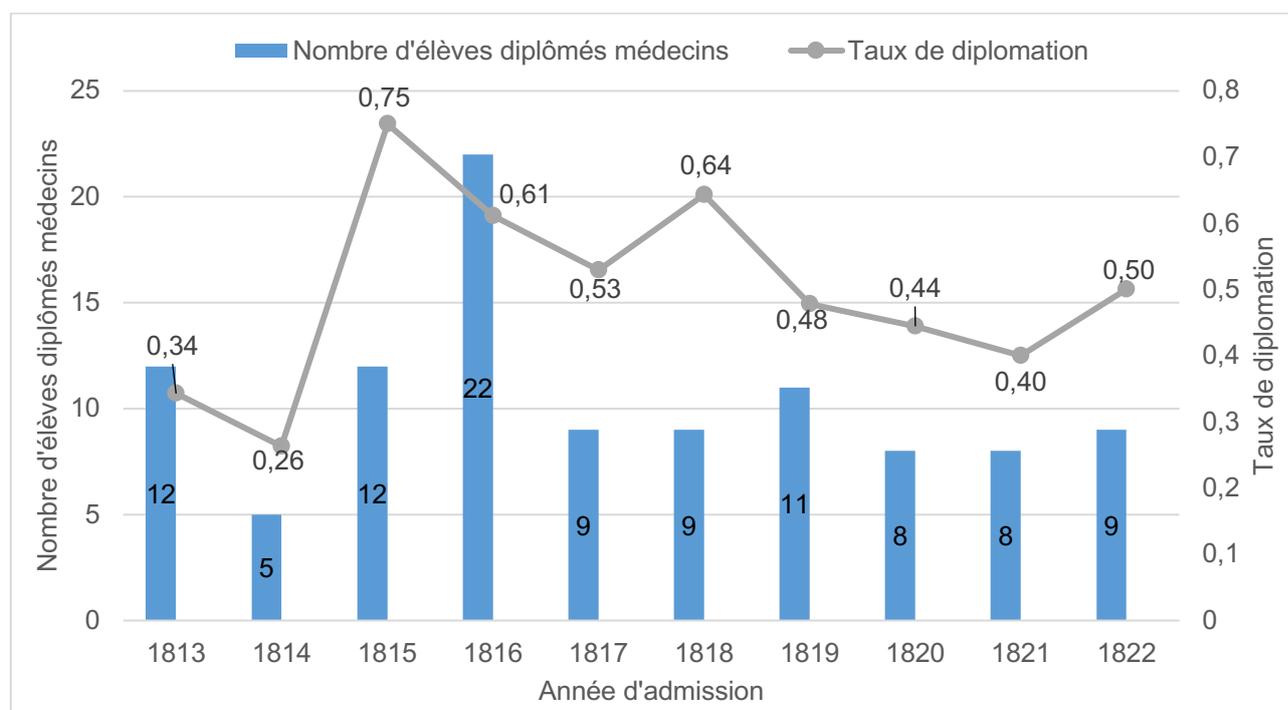
Les années représentées en abscisse s'arrêtent en 1821 car pour les élèves admis en 1822 et après, ceux-ci n'ont pas été diplômés maréchaux-vétérinaires car l'ordonnance de 1825 a réformé l'enseignement vétérinaire avant que leur cursus soit terminé.

Sur les 448 élèves-maréchaux que nous recensons dans les admissions de 1813 à 1821, 260 d'entre eux ont été diplômés selon les registres, ce qui donne un taux de diplomation global de 58%.

Pour les élèves maréchaux-vétérinaires, le nombre de diplômés est autour de 30 par an, mis à part pour les élèves admis l'année où le diplôme a été créé, en 1813, où les diplômés ont été au nombre de 45, et pour les élèves admis en 1815 où seulement 12 élèves ont reçu le diplôme de maréchal-vétérinaire.

Le taux de diplomation a été très haut à la création du diplôme, puis a diminué de 20% deux années de suite, avant de reconnaître un pic à 81% pour les élèves admis en 1817 puis de rechuter progressivement jusqu'à la dernière année où le diplôme a été délivré, c'est-à-dire pour les élèves admis en 1821.

Figure 29 : Nombre d'élèves diplômés médecins-vétérinaires et taux de diplomation selon l'année d'admission



De la même manière, les élèves figurant sur cette figure sont ceux admis de 1813 à 1822, les élèves admis à partir de 1823 ayant reçu le diplôme de vétérinaire à l'issue de leurs deux années d'études.

Sur les 216 élèves ainsi recensés, 105 ont reçu le diplôme de médecin-vétérinaire, soit 48,6%. Nous pouvons ainsi noter qu'ils sont une dizaine chaque année avec deux exceptions notables :

- Pour les élèves admis en 1814, où seuls 5 élèves sont brevetés médecin-vétérinaire ;
- Pour les élèves admis en 1816, où 22 élèves sont brevetés, soit le double du nombre annuel habituel.

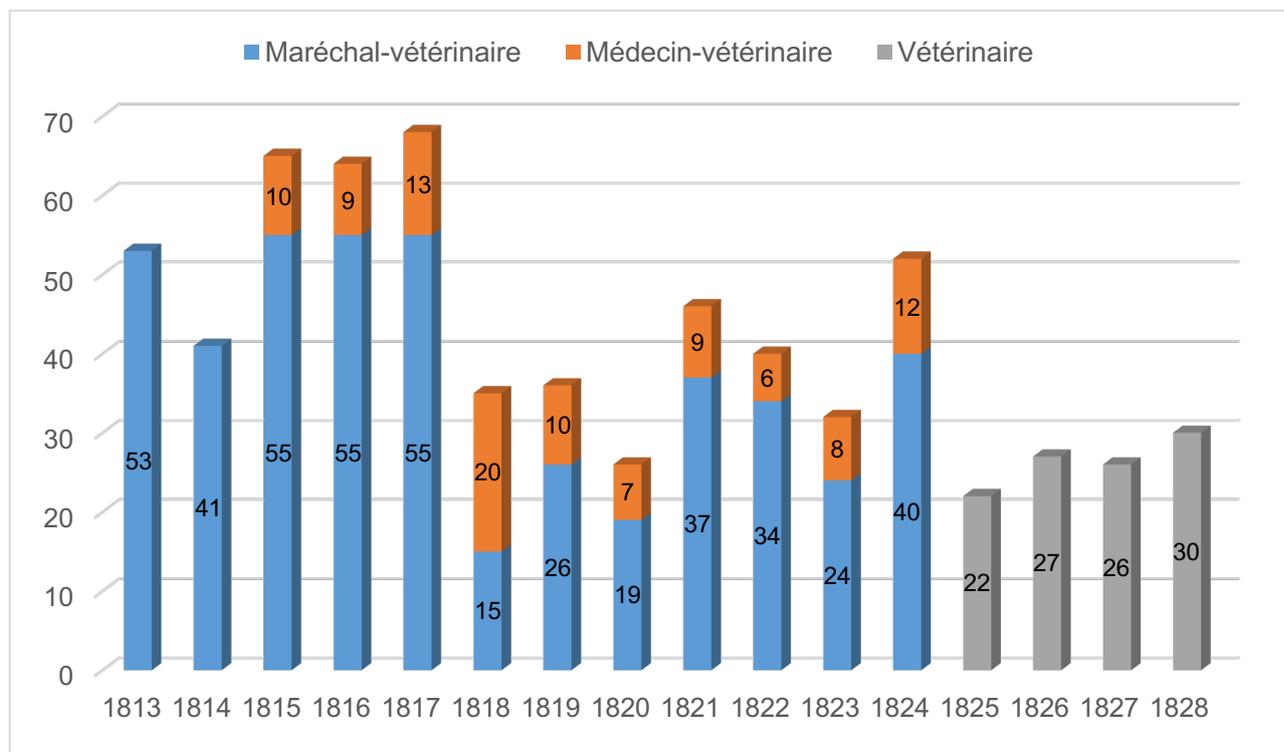
Pour le taux de diplomation, celui-ci est bas les deux premières années, avant de connaître une augmentation notable à 75% pour les élèves admis en 1815. Il diminue ensuite progressivement pour se stabiliser autour des 50% les dernières années d'existence du diplôme de médecin-vétérinaire.

Cependant, étudier la diplomation selon l'année d'admission des élèves permet d'une part de calculer un taux de diplomation mais se révèle être d'autre part une limite à notre analyse. En effet,

pour une partie importante des élèves, en particulier les élèves-maréchaux, les registres mentionnent leur année de diplôme mais ne nous fournit pas leur année d'admission à l'école.

La **figure 30** présente le nombre de diplômes attribués à l'école d'Alfort chaque année, en précisant le type de diplôme.

Figure 30 : Nombre de diplômes attribués chaque année à l'école d'Alfort



Pour les diplômes d'élève-médecin, ceux-ci ont été délivrés de 1815 à 1824, à hauteur de 6 à 20 selon les années. La moyenne est de 10,4 élèves-médecins diplômés par an avec un total de 105 sur la période. Nous aboutissons aux mêmes chiffres que sur la **figure 29** car pour l'ensemble des médecins-vétérinaires, l'année d'admission n'était jamais une information manquante.

A l'inverse, pour les élèves-maréchaux, il existe bien une différence avec la **figure 28** analysée précédemment, différence que nous tenterons d'étudier dans l'étude analytique qui suit. Nous obtenons ainsi ici une moyenne de 37,8 diplômés par an avec un total de 454, soit un taux de diplomation de 61%. Nous pouvons voir que nous retrouvons la baisse de 1815 observée sur la **figure 28**, ici en 1818, les élèves admis en 1815 ayant été diplômés 3 ans plus tard s'ils n'avaient pas effectué de vétérances.

Enfin, nous pouvons voir que le passage au diplôme de vétérinaire en 1825 a entraîné une baisse du nombre total de diplômes délivrés chaque année à l'école d'Alfort, passant d'une moyenne annuelle de 46,5 diplômes de 1813 à 1824 à 26,25 entre 1825 et 1828. Nous pouvons également noter une légère tendance à la hausse entre 1825 et 1828 du nombre de diplômes de vétérinaire délivrés.

B. Étude analytique

a. Respect du décret impérial du 15 janvier 1813

Avec le décret impérial du 15 janvier 1813, les conditions d'admission dans les écoles vétérinaires et les modalités pour obtenir une bourse, militaire ou gouvernementale, furent modifiées. Notre vision sur l'ensemble des élèves maréchaux ayant fréquenté l'école d'Alfort nous permet de pouvoir concrètement vérifier si ces conditions énoncées en 1813 ont été respectées.

Respect des conditions d'admission

Problématique : d'après l'article 23 du décret impérial du 15 janvier 1813, **les élèves admis à l'école d'Alfort doivent impérativement être âgé de 16 à 25 ans** pour pouvoir intégrer l'école¹⁵¹. Railliet et Moulé nous suggéraient déjà que cette mesure profitait de calculs assez larges. Dans quelle mesure cette condition d'admission était-elle réellement appliquée ?

Comme nous l'avons sur la **figure 11**, la majorité des élèves admis à l'école d'Alfort en tant qu'élèves-maréchaux avait entre 16 et 25 ans, 457 sur 487 soit 93,8%. Cependant, 6,2% des élèves ne respectaient pas la condition énoncée. Quant aux élèves-médecins, que nous avons étudié sur la **figure 13**, 208 élèves sur 234 respectent les conditions d'âge, ce qui donne 11% des élèves qui ne sont pas conformes à la règle. Nous avons également noté qu'il y avait une tendance globale à l'augmentation de l'âge des élèves-médecins entre 1813 et 1824. Un test de Spearman a permis de confirmer que cette augmentation était bien significative ($r = 0,6364$, $p = 0,03$).

Ainsi, la condition d'admission sur l'âge était dans la grande majorité des cas, 15 sur 16, respectée pour les élèves-maréchaux mais l'était moins pour les élèves-médecins, en particulier les dernières années où le décret était en application.

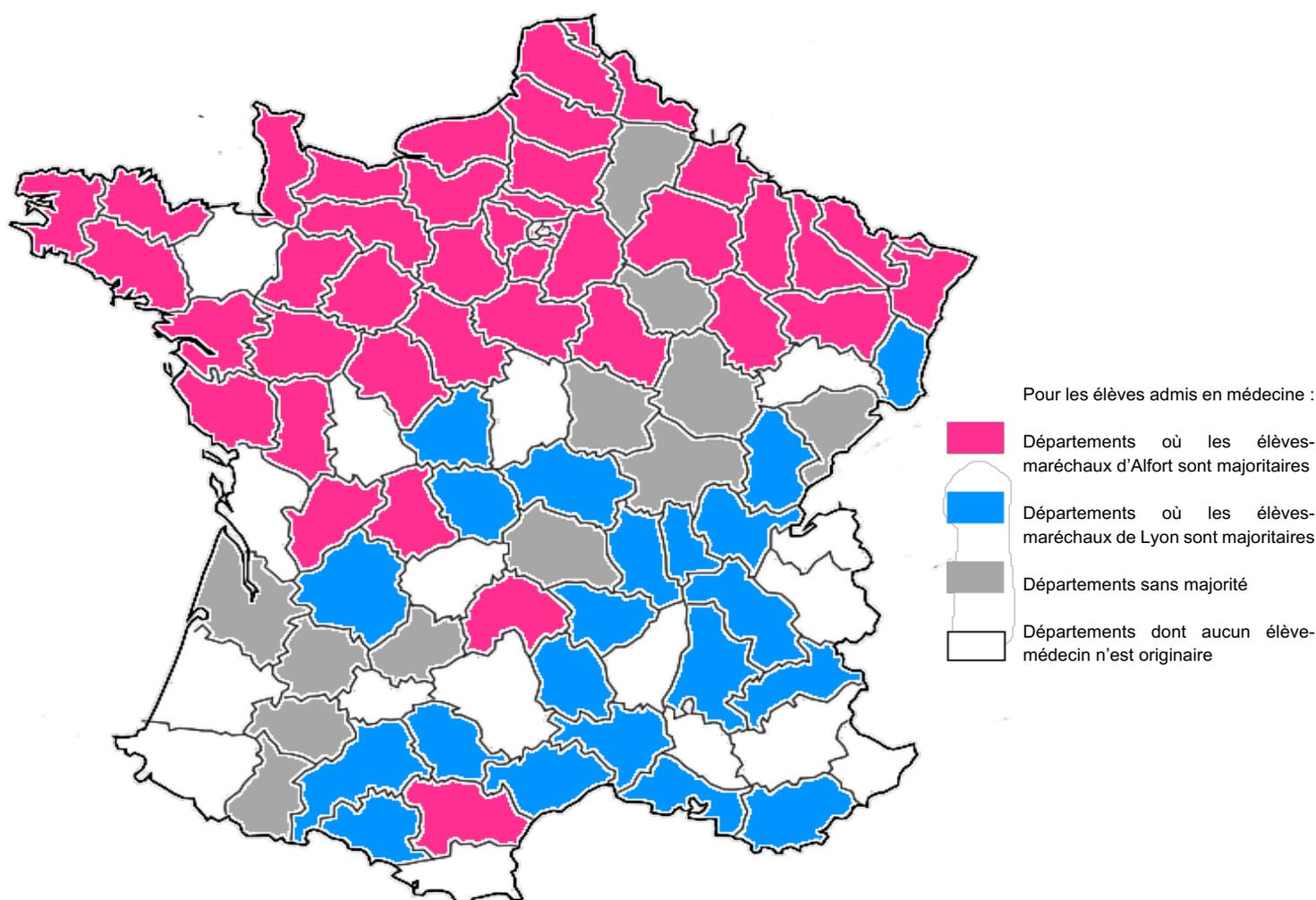
Respect de l'origine géographique des élèves

Problématique : avec le décret impérial de 1813, la France était supposée se doter de 5 écoles vétérinaires, mais à la suite des événements politiques des années qui suivirent, seules celles de Lyon et Alfort furent des options possibles pour les individus voulant s'inscrire en école vétérinaire. Ainsi, nous pouvons croire que par leur situation géographique, **les élèves-maréchaux issus des départements de la moitié nord de la France iraient à Alfort, et ceux de la moitié sud iraient à Lyon.**

151 Railliet et Moulé, 1908, p.127

L'ensemble des informations du **tableau 3** ont été synthétisées sur la carte représentée en **figure 31**, qui représente en rose les départements d'où proviennent une majorité d'élèves maréchaux d'Alfort, en bleu les départements d'où proviennent une majorité d'élèves maréchaux de Lyon, en gris les départements où la différence de nombre d'élèves entre les deux écoles ne dépassent pas 2 et en blanc les départements d'où aucun élève-médecin n'est originaire.

Figure 31 : Carte représentant l'école de maréchal-vétérinaire majoritaire des élèves-médecins issus de chaque département français



Nous pouvons ainsi voir qu'à l'exception de quatre départements, l'Aude, le Cantal, la Charente et la Haute Vienne, les départements de la moitié Sud de la France envoyaient leurs élèves maréchaux vétérinaires dans l'école vétérinaire de Lyon, alors que les départements de la moitié Nord de la France envoyaient leurs élèves maréchaux-vétérinaires dans l'école vétérinaire d'Alfort. Cependant, ceci n'est pas une règle absolue et il était tout à fait possible d'être originaire d'un département de la moitié Sud de la France et d'intégrer l'école d'Alfort, et inversement avec l'école de Lyon, comme le montrent les nombreux départements où il n'y a pas eu de majorité.

Respect du nombre d'élèves militaires

Problématique : **le décret de 1813 fixe le nombre d'élèves militaires à 20 individus par école.** Vérifions que cette condition a bien été respecté.

Si nous reprenons les informations de la **figure 19**, nous pouvons voir que le nombre d'élèves militaires ne dépassent le nombre de 20 qu'à deux reprises sur la période que nous considérons :

- En 1816, 24 nouveaux élèves militaires ont été admis, dont 15 élèves-médecins.
- En 1821, 21 nouveaux élèves militaires furent recrutés, dont 20 élèves-maréchaux.

Les autres années, le nombre d'élèves militaires est faible et assez loin du nombre de 20 que le ministre de la guerre avait fixé. Si nous excluons les années 1816 et 1821, ils sont en moyenne 6,8 à choisir ce moyen de financement pour leurs études chaque année.

Le nombre de places de militaires était donc bien respecté mais tout porte à croire que l'armée avait même du mal à recruter des élèves pour en faire des militaires, n'atteignant donc pas son objectif de 20 individus chaque année.

Problématique : concernant les élèves militaires, nous avons vu dans la première partie de cette thèse que Villemin nous suggérait que **les élèves militaires n'allaient que rarement jusqu'au grade de médecin-vétérinaire**¹⁵², car un médecin-vétérinaire avait plus de rémunération et de considération à l'état civil que militaire. Regardons si cette affirmation est vérifiée par les chiffres dont nous disposons.

Le **tableau 4** représente le nombre d'élèves militaires admis à l'école d'Alfort selon le type de diplôme visé sur l'ensemble de la période de 1813 à 1824 et la proportion que cela représente sur l'ensemble des effectifs de chaque type de promotion :

Tableau 4 : Nombre et proportion d'élèves militaires selon le type de diplôme admis entre 1813 et 1824

Type de diplôme visé	Nombre	Proportion
Élèves-maréchaux	62	8,3 %
Élèves-médecins	37	13,9 %

152 Villemin, 1982, p.198

Nous pouvons voir que, malgré un nombre plus faible d'élèves médecins militaires, leur proportion est plus importante que celle des élèves-maréchaux militaires. Les élèves militaires étaient donc en réalité plus nombreux à poursuivre leurs études après le diplôme de maréchal-vétérinaire que les autres élèves, faisant donc augmenter leur proportion au sein de l'effectif des élèves. La théorie formulée par Villemin n'est donc pas vérifiée par nos données.

Respect des attributions des bourses

Problématique : par le décret impérial du 13 janvier 1813, le nombre d'élèves boursiers est fixé entre 4 et 5 pour les écoles de seconde classe, c'est-à-dire celles accueillant uniquement des élèves maréchaux, et est laissé au choix du ministre de l'Intérieur pour l'école de première classe, celle d'Alfort qui accueillait à la fois des élèves maréchaux et des élèves médecins. Nous pouvons donc formuler l'hypothèse que **l'école d'Alfort devait disposer de davantage de places de boursiers que les écoles de seconde classe et que ces places devaient être attribuées préférentiellement aux élèves-médecins**. En effet, rappelons que le but de Napoléon via cette réforme de l'enseignement vétérinaire, était d'augmenter le niveau des élèves, et donc de permettre aux éléments les plus prometteurs de pouvoir exprimer pleinement leur potentiel. Regardons ce qu'il en est dans les faits.

Avec les informations que nous donne la **figure 22**, nous pouvons d'ores et déjà voir que le nombre de bourses accordées aux élèves de l'école d'Alfort est largement supérieur aux 4 à 5 mentionnées par le décret de 1813. En effet, même en ne considérant que les élèves-maréchaux, il y avait en moyenne 17 bourses accordées chaque année. De plus, ce nombre de bourses n'est pas stable d'année en année, avec une tendance à la baisse des bourses pour les élèves maréchaux entre 1818 et 1824. Cette tendance a été confirmée par un test de Spearman ($r = - 0,82$, $p = 0,034$), ce qui nous montre bien que ce nombre n'était pas lié à un arrêté fixe mais bien propre à chaque année.

Le **tableau 5** suivant dresse une comparaison du nombre de bourses accordées aux élèves-médecins et aux élèves maréchaux, ainsi que la proportion d'élèves que ces nombres représentent.

Tableau 5 : Nombre et proportion d'élèves boursiers entre 1813 et 1824 selon le type de diplôme visé

Type de diplôme visé	Nombre	Proportion
Élèves-maréchaux	203	27,3 %
Élèves-médecins	156	58,6 %

Un plus grand nombre d'élèves-maréchaux bénéficiait de bourses du gouvernement mais, proportionnellement, les élèves-médecins étaient plus nombreux à être boursiers, montrant bien que le type de diplôme poursuivi entrant dans la balance lors du choix d'attribution des bourses gouvernementales.

b. Impact du décret impérial du 15 janvier 1813

Le décret impérial de 1813 avait été instauré avec plusieurs objectifs avec parmi eux :

- Augmenter le niveau de l'enseignement et créer une classe de professionnels vétérinaires très compétents ;
- Diplômer des maréchaux empiriques pour diminuer l'emprise des empiriques sur les campagnes.

Dans quelle mesure pouvons-nous voir ici si ces objectifs ont été atteints par les changements effectués dans l'enseignement vétérinaire ?

Problématique : existait-il une réelle différence de niveau entre les élèves maréchaux et les élèves médecins et peut-on la quantifier, par exemple via le taux de redoublement ? Nous pouvons ici poser l'hypothèse que **les élèves admis en médecine vétérinaire présentaient un taux de vétérances plus bas que ceux diplômés maréchaux-vétérinaires mais n'étant pas admis en médecine.**

Le **tableau 6** présente le nombre d'élèves ayant effectué des vétérances au cours de leurs années d'étude en tant que maréchal vétérinaire et la proportion qu'ils représentent parmi les élèves maréchaux diplômés non admis en médecine vétérinaire et parmi les admis.

Tableau 6 : Nombre et proportion d'élèves maréchaux diplômés ayant redoublé selon s'ils ont été admis ou non en médecine-vétérinaire

Admission en médecine-vétérinaire	Nombre de redoublants	Proportion de redoublants
Diplômés maréchaux vétérinaires non admis en médecine	59	34,1 % (59/173)
Diplômés maréchaux vétérinaires admis en médecine	7	6,25 % (7/112)

Il y avait donc proportionnellement 5 fois plus d'élèves ayant dû redoubler au moins une année pour obtenir leur diplôme parmi les élèves-maréchaux qui n'ont pas été admis en médecine-vétérinaire

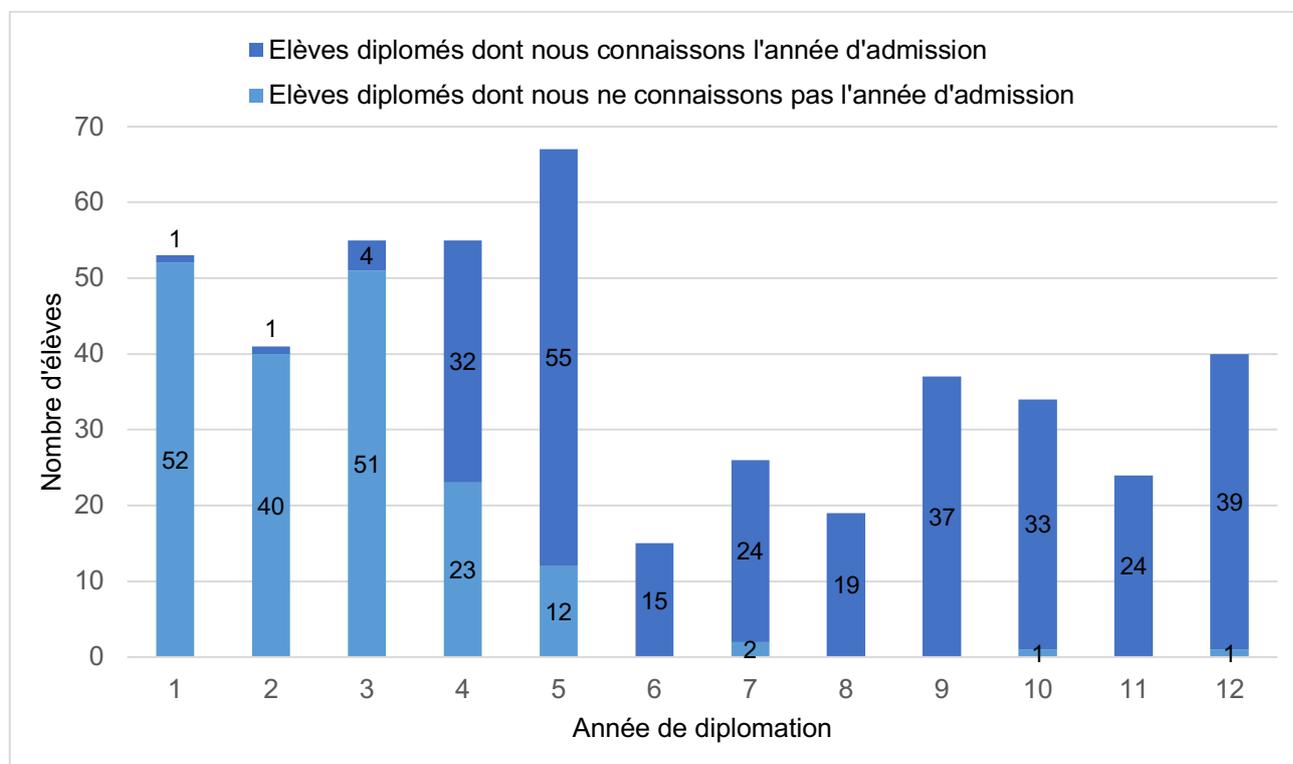
que parmi ceux qui ont été admis. Cela révèle ainsi une réelle différence de niveau entre les élèves diplômés maréchaux étant partis directement exercer et ceux ayant pu poursuivre en médecine-vétérinaire, comme le souhaitait le gouvernement.

Problématique : existe-t-il **des empiriques ayant profité de la diplomation** possible en tant que maréchal-vétérinaire ?

En comparant les chiffres de la **figure 28** et de la **figure 30**, nous pouvons voir des différences de diplomation chez les élèves-maréchaux. Il est difficile de savoir parmi les élèves dont nous ne connaissons pas la date d'admission et ayant reçu un diplôme de maréchal-vétérinaire, si nous n'avons pas de date d'admission renseignée par oubli ou perte d'informations, ou bien parce qu'ils s'agissaient d'anciens élèves déjà brevetés souhaitant disposer du nouveau diplôme ou d'empiriques souhaitant normaliser leur situation, comme cela avait été rendu possible par le décret impérial de 1813. Face à ces différentes possibilités, il est intéressant de dresser un relevé du nombre d'élèves étant dans cette situation.

La **figure 32** montre le nombre de diplômes de maréchal-vétérinaire attribué par année, en distinguant les élèves dont nous connaissons l'année d'admission de ceux pour qui les registres ne la renseignent pas.

Figure 32 : Nombre de diplômes de maréchal-vétérinaire discernés chaque année



La **figure 32** nous permet bien de nous rendre compte que les années concernées par ce phénomène sont surtout les premières années où les études de maréchal vétérinaires ont été mises en place. Ainsi, si des empiriques avaient été diplômés maréchaux-vétérinaires, cela avait eu lieu dans les premières années d'existence du diplôme de maréchal-vétérinaire.

c. Conséquences de l'ordonnance de 1825

Problématique : avec l'ordonnance royale de 1825, l'enseignement vétérinaire jusqu'alors divisé en deux parties, un diplôme de maréchal-vétérinaire en trois ans et un diplôme de médecin-vétérinaire à l'issue de deux années supplémentaires pour les élèves les plus doués, est réuni en un unique diplôme de vétérinaire. Il est alors difficile de savoir quel est le niveau de ces nouveaux diplômés vétérinaires, en comparaison aux maréchaux-vétérinaires et aux médecins-vétérinaires. Nous pouvons donc supposer que **la barre de niveau a été située entre les deux**, le niveau diplôme s'obtenant à la suite de 4 années d'étude, ce qui est un compromis entre les 3 ans et les 5 ans des deux diplômes précédents.

Nous allons donc tenter de vérifier ou non cela par le biais de la comparaison des nombres de diplômes attribués. Le **tableau 7** détaille les moyennes du nombre de diplômes délivrés par l'école d'Alfort selon le type de diplôme avec les écart-types associés. Ce tableau a été construit à partir des données présentée dans la **figure 30**.

Tableau 7 : Comparaison des moyennes du nombre de diplômes délivrées annuellement selon le type de diplôme

Type de diplôme	Moyenne du nombre de diplôme délivré par an	Écart-type associé à la moyenne du nombre de diplôme
Maréchal-vétérinaire	37,8	14,0
Médecin-vétérinaire	10,4	3,8
Ensemble des diplômes délivrés entre 1813 et 1824	46,5	12,8
Vétérinaire (unique diplôme délivré entre 1825 et 1828)	26,5	2,86

A l'analyse de la **figure 30**, nous pouvons observer que le passage à l'unique diplôme de vétérinaire en 1825 a fait chuter la moyenne annuelle de diplômes délivrés par l'école d'Alfort de presque de moitié, passant de 46,5 à 26,5. Néanmoins, si nous considérons uniquement le diplôme de médecin-vétérinaire, nous pouvons voir qu'il y a davantage de diplômés vétérinaires et ce, de façon significative. Par ailleurs, la différence entre le nombre de diplômes de maréchal-vétérinaire et celui

de vétérinaire n'est pas significative, du fait de la forte variabilité du nombre de diplôme de maréchal-vétérinaire délivré chaque année de 1813 à 1824.

d. Comparaison entre les élèves-maréchaux et les élèves médecins

Avec le décret impérial du 15 janvier 1813, l'état cherchait à former deux classes de vétérinaires avec deux degrés de qualification différents. De cette volonté, nous pouvons chercher à comparer les élèves-maréchaux et les élèves-médecins, en recherchant si des caractéristiques prédisposant un élève à accéder ou non aux études de médecine-vétérinaire. Nous nous intéresserons notamment à l'âge des élèves à leur admission et aux moyens de financement, en précisant notamment les statuts de militaires et boursiers du gouvernement.

Problématique : **un élève plus âgé**, et donc ayant potentiellement eu davantage de temps pour s'instruire avant d'entrer en école, **avait-il plus de chances de continuer en médecine vétérinaire après les études de maréchal vétérinaire ?**

Le **tableau 8** montre les moyennes d'âges et les écart-types associés des élèves d'Alfort à leur admission, selon s'ils ont été diplômés maréchaux-vétérinaires ou non, admis en médecine-vétérinaire ou non et diplômés médecins-vétérinaires ou non.

Tableau 8 : Moyennes d'âge et écart-types des élèves d'Alfort à l'admission selon s'ils ont été diplômés ou non et le type de diplôme pour lequel ils étudiaient

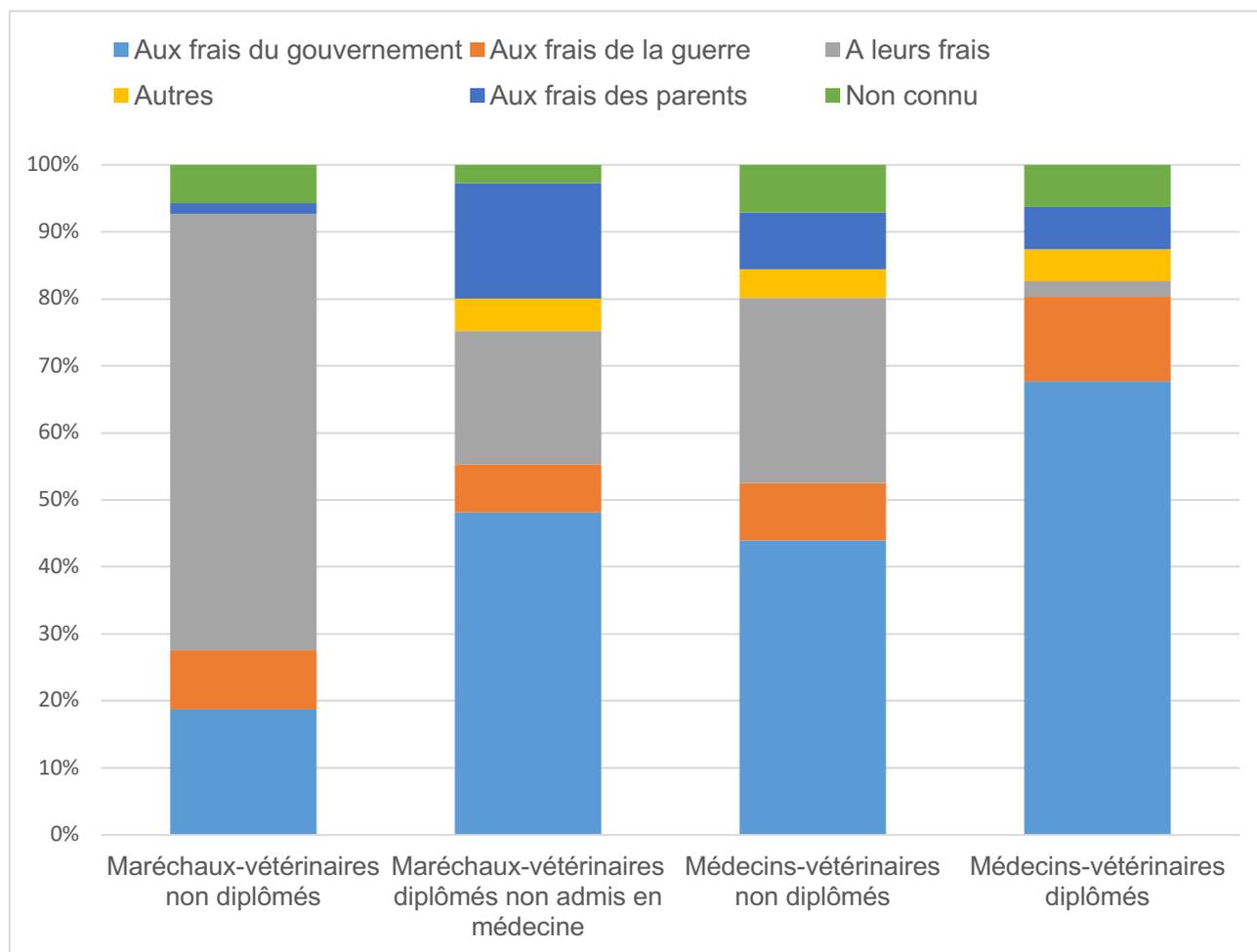
Finalité des études	Moyenne d'âge à l'admission	Écart-type à la moyenne de l'âge à l'admission
Maréchal-vétérinaire non diplômé	19,62	2,93
Maréchal-vétérinaire diplômé non admis en médecine-vétérinaire	20,15	3,82
Médecin-vétérinaire non diplômé	19,44	2,48
Médecin-vétérinaire diplômé	18,05	2,12

Aucun écart d'âge significatif entre les différentes catégories d'élèves décrites n'est retrouvé ici. L'âge n'est donc pas un facteur ayant pu influencer la réussite des élèves.

Problématique : un élève financé par une institution, le ministère de la guerre ou le gouvernement, avait-il plus de probabilités d'accéder aux études de médecin-vétérinaire ?

La **figure 33** représente les sources de financement des élèves d'Alfort selon s'ils ont été diplômés maréchaux-vétérinaires ou non, admis en médecine-vétérinaire ou non et diplômés médecins-vétérinaires ou non, avec les proportions associées.

Figure 33 : Proportions des sources de financement des élèves d'Alfort selon s'ils ont été diplômés ou non et selon le type de diplôme pour lequel ils étudiaient



Comme nous l'avons abordé dans l'analyse du **tableau 4**, plus les élèves ont été loin dans leurs études vétérinaires, plus le taux de boursiers augmente. Alors que ce taux est de 18,75 % pour les élèves n'ayant pas été brevetés maréchaux-vétérinaires, il atteint 65,35 % pour les élèves ayant eu leur diplôme de médecin vétérinaire.

Pour le statut militaire, son taux est stable entre les élèves-maréchaux non diplômés (8,85%), les élèves-maréchaux diplômés mais non admis en médecine (7,22%) et les élèves-médecins non diplômés, mais augmente chez les élèves-médecins ayant été diplômés (12,6%).

Enfin, si nous regardons les élèves se finançant par eux-mêmes, alors qu'ils sont majoritaires parmi les élèves-maréchaux n'ayant pas fini leurs études (65,1%), leur proportion chute parmi les élèves maréchaux diplômés, qu'ils soient admis en médecine (27,66%) ou non (19,93%) et devient très faible parmi les élèves ayant fini les études de médecine vétérinaire. En effet, ce cas de figure ne concerne que 3 élèves sur l'ensemble de la période où des diplômes de médecin-vétérinaire ont été délivrés, c'est-à-dire de 1815 à 1824, soit 2,36% de l'effectif total. Nous pouvons remarquer une tendance similaire à la baisse plus les études sont poussées pour les élèves financées par leurs parents, à l'exception faite qu'ils n'étaient que très peu à ne pas avoir eu leur diplôme de maréchal vétérinaire avec cette source de financement.

4. Discussion

A. Matériels et méthodes

La première difficulté pour retranscrire les informations sur les élèves depuis les registres reposait sur le fait que ces registres sont manuscrits et écrits à l'encre, ce qui posait des problèmes de déchiffrement, en particulier pour les noms propres. Les comptes rendus de l'École, qui ne sont pas manuscrits, m'ont donc permis de corriger certaines orthographes de noms, lorsque l'élève avait obtenu un diplôme. En absence de diplôme, l'élève n'était pas mentionné dans les Comptes rendus et certaines coquilles peuvent s'être glissées dans la retranscription établie.

Chaque élève diplômé médecin-vétérinaire apparaissait deux fois, une par registre, s'il avait effectué des études de maréchal-vétérinaire à l'École d'Alfort, ce qui entraînait la création de doublons inévitables qu'il fallait ensuite regrouper, les informations de chaque registre étant différentes. En raison des risques d'homonymie, un élève était considéré comme en « doublon », lorsque le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance correspondaient.

Certaines années, des informations étaient manquantes sans que nous puissions en connaître la raison. Par exemple, les dates de naissance des élèves diplômés maréchaux-vétérinaires avant 1817 n'ont pas été enregistrées dans les registres. Ensuite, certaines informations, comme le lieu de naissance, la date d'entrée ou de sortie, sont absentes pour un certain nombre d'élèves.

Outre les données manquantes partiellement pour certains élèves, nous pouvons nous demander si les registres étaient complets ou non. Plusieurs données bibliographiques nous permettent de nous faire une idée sur ce point. À l'aide de l'œuvre de Railliet et Moulé, j'ai pu dresser le **tableau 9** suivant, recensant le nombre d'élèves s'étant présenté aux examens de fin d'année ¹⁵³:

153 Railliet et Moulé, 1908, p.480

Tableau 9 : Nombre total d'élèves s'étant présentés aux examens de fin d'année, de 1815 à 1824 d'après Railliet et Moulé

	Premier cours		Second cours	
	Élèves s'étant présentés aux examens	Dont ceux concourant pour le brevet	Élèves s'étant présentés aux examens	Dont ceux concourant pour le brevet
1815	166	53	20	11
1816	125	72	26	5
1817	101	48	36	12
1818	84	17	23	12
1819	115	34	17	10
1820	134	42	19	7
1821	138	46	19	12
1822	128	47	16	10
1823	131	46	23	9
1824	130	43	26	14

Avec la retranscription des registres, une partie des élèves a été perdue. En effet, alors que Railliet et Moulé recensaient entre 1813 et 1824, 503 diplômés maréchal vétérinaire et 110 médecin vétérinaire ¹⁵⁵, mon décompte arrive à 456 maréchaux-vétérinaires, soit une perte d'informations supposée de 9,3 %, et à 103 médecins-vétérinaires, soit une perte d'informations supposée de 6,4%. Ces pourcentages reposent sur la supposition que le décompte de Railliet et Moulé était lui exhaustif, ce dont nous ne pouvons pas être sûr. Ainsi, malgré un nombre d'informations très important, il faut garder en tête que l'intégralité des élèves ne nous est pas parvenue.

B. Étude descriptive

a. Nombre d'admissions annuelles

A l'étude de la **figure 10**, nous avons vu que le nombre d'élèves admis variait fortement d'une année à l'autre. En outre, l'année d'admission était une donnée manquante dans les registres pour 29% des élèves-maréchaux. Il n'était pas possible non plus de donner une idée de cette année d'admission en regardant la personne précédente et la suivante dans les registres, les élèves y étant classés par ordre alphabétique et plusieurs années séparaient parfois deux élèves sur la même page. Pour les élèves-médecins, cette information était presque parfaitement renseignée pour

155 Railliet et Moulé, 1908, p.618

chaque élève. En outre, il n'est pas exclu que des élèves soient manquants des registres ou que des pages de registre aient été perdus avec les années.

Cependant, il est possible que les événements politiques de l'époque aient pu influencer les admissions. Il sera impossible de prouver tout lien de causalité, mais nous pouvons mettre en parallèle quelques dates clés. En effet, il est troublant de constater que le nombre d'élèves admis en 1815 fut particulièrement bas, l'année où la France changea à deux reprises de régime, passant de la première Restauration de Louis XVIII à la période des Cent Jours de Napoléon Ier, puis de nouveau à la seconde Restauration sous Louis XVIII. Cette baisse d'admission s'exprime également dans le nombre de diplômes. Ainsi, parmi les élèves admis en 1815, seuls 12 furent brevetés maréchaux-vétérinaires, un nombre deux fois plus faible que l'année précédente et l'année suivante sans que cela divise par deux le taux de diplomation.

b. Âge des élèves à leur entrée à l'école d'Alfort

L'étude de l'âge des élèves n'était possible que si leur date de naissance et leur date d'entrée à l'école étaient toutes les deux consignées dans les registres étudiés, ce qui ne fut le cas que pour deux tiers des élèves. Ces informations étaient manquantes en particulier pour les élèves-médecins diplômés les premières années, 1815, 1816 et 1817 et pour les élèves-maréchaux intégrés les premières années d'existence du diplôme, à savoir 1813, 1814, 1815 et 1816. Ainsi, la description réalisée sur les **figures 12 et 14** est à lire en considérant que les moyennes établies sur les premières années sont moins précises que celles sur les années plus tardives, du fait d'un plus petit nombre d'élèves participant au calcul.

Par contre, nous pouvons penser que les âges les plus répandus entre 17 et 20 ans pour les élèves-maréchaux et 19 et 23 ans pour les élèves-médecins que nous avons observés étaient bien une réalité car l'écart entre ces deux intervalles correspond bien aux trois années d'études de maréchal-vétérinaire.

c. Origine géographique et scolaire des élèves

L'étude de l'origine géographique des élèves s'est basée sur la ville ou le département de naissance indiquée dans les registres. Parmi le total des 838 élèves transcrits depuis les registres, cette information était renseignée pour 77% des élèves, ce qui est satisfaisant en comparaison à d'autres caractéristiques étudiées. L'origine géographique des élèves était manquante uniquement pour les élèves diplômés maréchaux-vétérinaires en 1813, 1814 et 1815 et 10 autres cas sporadiques où l'information a dû probablement être oubliée.

Pour essayer de comprendre pourquoi la majorité des élèves étrangers était issue des Pays-Bas, il faut se rappeler qu'avant 1815, une partie des départements de ce pays étaient français, notamment

Dyle et Jemmapes que j'ai retrouvé fréquemment dans les registres. Ces élèves étaient donc bien étrangers au moment de leurs études vétérinaires, mais français au moment de leur naissance.

Par ailleurs, dans l'étude de l'école d'origine des élèves-médecins, les élèves ayant fait leurs études de maréchal-vétérinaire à Alfort étaient majoritaires, mais surtout le nombre d'élèves issus de Lyon variait fortement d'une année à une autre. Pour expliquer ce phénomène, nous pouvons croire qu'il puisse y avoir eu davantage de perte de données pour ces derniers. En effet, les élèves diplômés maréchaux à l'école d'Alfort et admis en médecine-vétérinaire apparaissaient dans la majorité des cas dans deux registres : le registre des diplômés des élèves-maréchaux et le contrôle permanent des élèves médecins ; alors que ce n'était pas le cas des élèves diplômés maréchaux à Lyon. Il ne faut donc pas exclure cette hypothèse.

d. Source de financement des études des élèves

Cette caractéristique était particulièrement bien renseignée dans les registres et n'était manquante que pour un nombre faible d'élèves. La principale difficulté pour analyser cette donnée résidait dans le fait qu'une quantité non négligeable d'élèves ont changé de moyen de financement au cours de leurs études, à des dates très variables. Ce phénomène concerne 119 élèves sur l'ensemble de la période, soit 14,2% dont 80,7% d'entre eux pour passer aux frais du gouvernement. Au vu du prix des études par rapport au coût de la vie de l'époque que nous avons abordé dans la partie bibliographique de ce travail, il est compréhensible qu'un nombre important d'élèves aient souhaité voir leurs études financées.

Pour les élèves-médecins aux frais de la guerre, nous pouvons supposer que l'augmentation de 1816 pourrait être liée au retour de Louis XVIII au pouvoir et à une nouvelle confiance en l'armée, mais cela ne reste qu'une hypothèse possible et ne nous fournit aucune piste qu'en à la seconde augmentation remarquable observée chez les élèves-maréchaux en 1821.

e. Durée des études

Sur les 661 élèves-maréchaux admis entre 1813 et 1822 que compte notre banque de données, les registres mentionnaient une date d'entrée et une date de sortie pour 459 d'entre eux, permettant ainsi de calculer une durée d'étude pour 69% des élèves-maréchaux. Pour les élèves-médecins, les données étaient incomplètes de façon équivalente, une durée d'étude a été calculable pour 180 d'entre eux soit 67,7% des élèves-médecins. Ainsi, il faut donc considérer que les chiffres que nous étudions sont incomplets.

Pour les deux types d'étude, la distribution du nombre d'années d'étude, décrite sur les **figures 25 et 26**, suit une évolution similaire, avec un grand nombre d'élèves ayant effectué moins d'une année d'étude et un second grand nombre ayant effectué le nombre d'années d'étude prévues par le règlement des études.

Par ailleurs, le nombre d'élèves ayant effectué un nombre d'années supérieures à la norme est en réalité assez faible, 16% des élèves-maréchaux et 4,4% des élèves-médecins, au regard de la difficulté des études et des examens que nous avons décrit précédemment. Nous pouvons donc croire que la mesure permettant de reprendre sa place au sein de sa promotion en réussissant l'examen n'était pas exceptionnelle et permettait aux élèves de ne pas trop cumuler les années d'étude. Cependant, rien dans les registres étudiés ne m'ont permis de vérifier ou non cette hypothèse.

Sur la **figure 27**, la moyenne des durées d'étude par année de diplomation et du nombre de diplôme se révélaient être stables. La transition entre les deux diplômes distincts jusqu'en 1824 et le nouveau diplôme unique en 1825 est marqué par une moyenne basse en 1825 car les élèves diplômés cette année-là avait déjà obtenu le diplôme de maréchal-vétérinaire une ou deux années plus tôt. Par la suite, le nombre moyen d'étude se situe aux alentours de 4, ce qui correspond à la nouvelle durée d'étude fixée par l'ordonnance royale de 1825.

f. Diplomation

Le taux de diplomation des élèves-maréchaux a fortement varié de 1813 à 1821 et il est peu probable que ces variations soient uniquement imputables à des différences de niveau des élèves d'une année à l'autre, mais peu d'explications sont aujourd'hui identifiables dans la bibliographie.

Par l'analyse de la **figure 30**, nous pouvons voir qu'alors que le diplôme de maréchal vétérinaire a été attribué dès 1813, le diplômé de médecin n'a été discerné qu'à partir de 1815, une fois les deux années des nouvelles études de médecin-vétérinaire effectuées. Ainsi, nous pouvons penser qu'il existait une équivalence entre les cours précédemment donnés à l'école d'Alfort et ceux de maréchal-vétérinaire, mais pas avec les cours de médecin-vétérinaire.

Néanmoins, ces données ont révélées par elles-mêmes leur limite. En effet, pour établir un taux de diplomation un nombre d'admis initial est nécessaire. Or, l'année d'admission était manquante pour 29% des élèves maréchaux et seulement 1% des élèves médecins. Les taux de diplomation obtenus pour ce second groupe est donc beaucoup plus fiable que pour le premier, ainsi que les analyses et hypothèses qui en découlent.

C. Étude analytique

a. Respect du décret impérial

Âge d'admission des élèves

Face à l'obligation pour les élèves d'être âgés d'entre 16 et 25 ans pour intégrer une école vétérinaire, nous avons vu que certains élèves ne s'y conformaient pas, le plus souvent en

dépassant 25 ans. Pour expliquer que ce taux est plus haut chez les élèves-médecins que chez les élèves maréchaux, nous pouvons formuler comme hypothèse que, ayant déjà effectué 3 ans d'études au sein des écoles vétérinaires, les élèves-médecins n'étaient pas concernés par l'article 23 du décret impérial, mais cela n'est pas explicitement précisé, ou pouvaient faire l'objet d'une dérogation.

De plus, un test de Spearman a permis de confirmer que l'âge des élèves-médecins à l'admission avait peu à peu augmenté au fil des années, sans que cela soit le cas pour les élèves-maréchaux comme on aurait pu s'y attendre. Il est donc possible soit qu'un laxisme vis-à-vis de l'âge des élèves-médecins se soit petit à petit installé ou que ce soit en particulier les élèves-maréchaux diplômés les plus âgés qui décidaient de poursuivre leurs études.

Origine géographique des élèves

L'analyse des départements d'origine des élèves-médecins selon s'ils ont effectué leurs études de maréchal-vétérinaire à Lyon ou à Alfort a révélé une certaine dichotomie entre le Nord et le Sud de la France. Cependant, cette figure se voulait visuelle dans un souci de simplification à l'inverse d'un tableau reprenant l'ensemble des départements comme dans le **tableau 3**, mais cette représentation a ses limites. En effet, un département a été attribué comme majoritaire pour l'une ou l'autre école s'il y avait plus de 2 élèves de différence entre les deux écoles. Ce choix s'appuyait sur le fait qu'il y avait moins de 5 élèves originaires chaque département pour 81% des départements français. J'ai donc considéré qu'une différence de 1 élève n'aurait pas été suffisamment significative mais qu'une différence supérieure à 2 aurait empêché d'attribuer un grand nombre de départements à l'une ou l'autre des deux écoles vétérinaires.

Nombre d'élèves militaires

En plus du bon respect des quotas fixés par le ministère de la guerre, le nombre d'élèves nommés militaires chaque année s'est révélé faible. Il n'est pas absurde de supposer ici que cette difficulté mise en lumière puisse avoir un lien avec la condition des vétérinaires dans les armées que nous avons décrite dans la partie bibliographique de ce travail.

Cependant, il n'est pas exclu que des élèves militaires soient absents des registres ou que la mention « élève militaire » ou « élève aux frais de la guerre » ait été oubliée pour quelques individus.

Attributions des bourses

Pour les bourses gouvernementales, il aurait été intéressant de voir si les bourses attribuées pendant les études d'un élève et non à leur commencement l'étaient à la faveur d'un départ d'un élève boursier ou d'une perte de bourse. Cependant, la date précise de départ d'un élève ne finissant pas ses études n'était que trop peu de fois mentionnée pour que cette analyse puisse être menée. Néanmoins, il est certain que ces élèves ayant eu une bourse au cours de leurs études viennent biaiser les chiffres que nous regardons ici, et que le nombre de bourses ait été très certainement surestimé.

b. Impact du décret impérial

En étudiant le nombre de diplômes discernés chaque année à l'école d'Alfort selon si nous connaissions l'année d'admission des élèves diplômés ou non, nous avons tenté de savoir si des empiriques s'étaient bel et bien présentés pour passer le diplôme de maréchal-vétérinaire, comme le souhaitaient les autorités en établissant le décret impérial du 15 janvier 1813. Il s'est avéré que les élèves diplômés dont la date d'admission était inconnue, et donc ayant potentiellement pu être des individus ayant passés le diplôme sans avoir séjourné 3 années à l'école, étaient avec une très forte majorité représentés dans les premières années d'existence du diplôme de maréchal-vétérinaire.

Il y a donc selon moi deux hypothèses majoritaires :

- Les élèves dont nous ne connaissons pas l'année d'admission sont majoritairement des élèves qui, si nous supposons qu'ils ont suivi les 3 années d'enseignement nécessaires au diplôme, ont été admis à l'école d'Alfort avant 1813. Il est alors possible qu'avec la profonde réforme de l'enseignement et le changement de diplôme, les informations sur le début de leurs études aient été perdues ou qu'il y ait eu des discontinuités dans les registres des élèves ;
- La seconde hypothèse serait que peu d'élèves alors élèves à l'école au moment de la réforme aient directement pu faire une transition vers les études de maréchal-vétérinaire, et que les élèves aient dû recommencer le cursus. Les diplômes alors enregistrés seraient alors des diplômes octroyés à des artistes vétérinaires souhaitant passer une équivalence et à des empiriques souhaitant régulariser leur situation. Cependant, cette hypothèse supposerait un bon des diplômes en 1816, c'est-à-dire 3 ans après la réforme, ce qui n'est pas le cas ici.

L'hypothèse la plus probable au vu des informations dont nous disposons est donc la première, ce qui implique que le cas d'empiriques passant le diplôme ne restait que de rares exceptions.

En somme, il est difficile par l'étude des registres des élèves de saisir le réel impact du décret de 1813 sur les élèves et sur le problème des empiriques. Nous avons précédemment pu identifier les différentes opinions qu'il avait entraîné parmi les professeurs et les autorités politiques, mais son retentissement sur les élèves et son impact sur le problème des vétérinaires empiriques en France reste incertain.

c. Conséquences de l'ordonnance de 1825

De manière similaire, nous avons tenté de savoir si l'ordonnance royale de 1825 avait eu un impact sur les élèves, en particulier sur leur niveau. Il aurait été intéressant pour cela de comparer le taux de vétérances avant et après la réforme de 1825. Dans les registres, l'année où un élève avait redoublé n'est pas toujours mentionné et seules les dates d'admission et de diplomation m'ont permis d'en déduire les vétérances. Ainsi, pour les élèves ayant effectué une partie de leurs années

d'études avant 1825 et une autre partie après, il n'est pas possible de savoir quand a eu lieu un redoublement. Il n'a donc pas été possible de comparer les élèves diplômés maréchaux-vétérinaires et médecins-vétérinaires avec les élèves diplômés vétérinaires selon leur taux de redoublement.

De façon équivalente, il est difficile de comparer ces élèves selon un taux de diplomation étant donné la complexité qu'entraîne la transition entre les deux types de diplômes. En effet, si nous décrivons toutes les promotions touchées par la réforme, nous aboutissons au détail suivant :

- Les élèves admis comme élèves-maréchaux en 1822, supposés recevoir leur diplôme de maréchal-vétérinaire en 1825, devaient effectuer une année supplémentaire pour être diplômés vétérinaires en 1826 ;
- Les élèves admis comme élèves maréchaux en 1823 et 1824, étaient censés être diplômés maréchaux-vétérinaires respectivement en 1826 et 1827, et devaient réaliser 4 années d'étude et donc être diplômés vétérinaires respectivement en 1827 et 1828.
- Les élèves admis comme élèves-médecins en 1823, supposés diplômés médecins-vétérinaires en 1825, furent diplômés vétérinaires en 1825, ayant réalisé au total 5 années d'études en comptant leurs années de maréchalerie-vétérinaire.
- Les élèves admis comme élèves-médecins en 1824, supposés être diplômés médecins-vétérinaires en 1826, furent diplômés vétérinaires en 1825, ayant réalisé les 4 années requises par le nouveau diplôme, en considérant leurs années d'études en tant qu'élève-maréchal.

Ainsi, seul le nombre de diplômes attribués chaque année à l'école d'Alfort était une donnée potentiellement comparable avant et après la réforme. L'utilisation de cette caractéristique présente pour inconvénient majoritaire de ne pas prendre en compte le nombre d'élèves possiblement diplômables chaque année.

Néanmoins, il a été tout de même possible de voir qu'il y avait une différence significative entre le nombre de diplômes de médecin-vétérinaire et celui de diplômes de vétérinaires. Nous pouvons donc supposer qu'à niveau équivalent des élèves d'une année sur l'autre, la difficulté du diplôme de vétérinaire est plus basse que celui de médecin-vétérinaire vu que un plus grand nombre d'élèves arrivait à l'obtenir. Enfin, nous ne pouvons rien affirmer vis-à-vis de la comparaison entre le diplôme de vétérinaire et celui de maréchal-vétérinaire sur la base de cette analyse.

d. Comparaison entre les élèves-maréchaux et les élèves-médecins

La recherche de points communs et de différences entre les élèves-maréchaux des élèves-médecins est au cœur de ce travail de thèse au vu de la période particulière pour l'école d'Alfort que nous étudions.

L'absence d'écart d'âge à l'admission entre les élèves ayant été diplômés ou non et ayant été en études de médecine vétérinaire ou non a montré que l'âge ne fut pas un facteur influençant la réussite pour ces élèves.

Pour ce qui est de la source de financement, il semble que les élèves boursiers et militaires voient leur proportion augmenter plus les études ont été longues. Il est cependant difficile de savoir si le fait d'avoir eu une source de financement externe a permis à ces élèves de poursuivre leurs études, si le gouvernement et le ministère de la guerre choisissaient spécifiquement des élèves qu'ils jugeaient aptes à davantage réussir, ou si la corrélation observée sur la **figure 33** est dénuée de lien de causalité. Des recherches plus poussées sur les conditions d'attribution de ces bourses seraient nécessaires afin de pouvoir argumenter davantage.

Conclusion

En corrélation avec les nombreux changements politiques survenus entre 1814 et 1824, l'enseignement vétérinaire fut réformé à deux reprises, en 1813 et en 1825, en scindant l'enseignement vétérinaires en deux parties, des études de maréchal-vétérinaire en 3 ans puis des études de médecin-vétérinaire en 2 années supplémentaires, puis en les réunissant à nouveau. C'est dans ce contexte de réformes que s'inscrit notre étude des élèves de l'école d'Alfort. Avec un objectif à la fois sociologique et historique, cette étude vise à décrire les caractéristiques des élèves admis entre 1813 et 1824, c'est-à-dire des élèves ayant concouru pour les diplômes de maréchal-vétérinaire et médecin-vétérinaire jusqu'en 1824 puis pour celui de vétérinaire de 1824 à 1828.

Cette étude s'appuie notamment sur les registres des élèves et sur les registres des diplômés de l'école d'Alfort, conservés aux archives départementales du Val-de-Marne. Ces registres ont été retranscrits dans un fichier Excel en répertoriant un ensemble de caractéristiques pour chaque élève, comprenant nom, prénom, département d'origine, date de naissance, date d'entrée à l'école, date de sortie, date de diplôme selon le type de diplôme obtenu, source de financement et éventuellement des commentaires et observations libres. Ces données ont ainsi pu être traitées pour obtenir d'autres chiffres exploitables, à savoir le sexe, la promotion, le pays d'origine, âge d'entrée à l'école et le nombre d'années d'étude pour chaque type de diplôme.

L'étude descriptive nous a permis de voir qu'une majorité d'élèves-maréchaux avait un âge compris entre 17 et 20 ans à leur admission et entre 19 et 23 ans pour les élèves médecins, que les élèves étrangers étaient issus majoritairement des Pays-Bas car la France leur avait rétrocédé des territoires au début de notre période et donc après la naissance de ces élèves. En outre, la Seine, le Nord, la Seine-et-Oise, l'Yonne, le Loiret, la Seine et Marne et la Charente se sont révélés être les départements d'origine majoritaires des élèves français. Le nombre d'élèves militaires était fortement variable avec deux pics, un en 1816 avec 15 élèves-médecins militaires, soit 41%, et un en 1821 avec 20 élèves-maréchaux militaires soit 28% de l'effectif total. Une hypothèse avec une possible influence des événements politiques sur ces variations a aussi ici été formulée. La description des caractéristiques des élèves d'Alfort sur cette période nous a également permis d'apprendre que les élèves boursiers représentaient 27,3% des élèves-maréchaux et 58,3% des élèves-médecins. La durée des études était respectivement de 3 et 2 ans pour 52% des élèves-maréchaux et des élèves-médecins. Le taux de vétérances était plus faible qu'attendu, 16% des élèves-maréchaux et 4,4% des élèves-médecins, pouvant s'expliquer par la possibilité de rattraper son redoublement qu'il existait à cette époque. Enfin, le diplôme de maréchal-vétérinaire a été attribué dès 1813 et celui de médecin-vétérinaire à partir de 1815. Le taux de diplomation global pour le diplôme de maréchal-vétérinaire est de 58% et celui pour le diplôme de médecin-vétérinaire est de 48,6% sur l'ensemble de la période où ces diplômes ont existé. Il faut cependant rappeler que ces chiffres ont été calculés à partir de deux tiers de l'effectif total des élèves pour le diplôme de maréchal vétérinaire.

L'étude analytique, quant à elle, nous a permis de vérifier si certaines conditions émises dans le décret impérial du 15 janvier 1813 étaient vérifiées ou non : nous avons ainsi vu que 6,2% des élèves-maréchaux et 11% des élèves-médecins ne respectaient pas les conditions d'admission

concernant l'âge, qui devait être compris entre 16 et 25 ans. De plus, l'âge moyen des élèves-médecins a progressivement augmenté entre les élèves admis en 1813 et ceux admis en 1824. Pour la grande majorité des départements, les élèves issus du Nord de la France réalisaient leurs années d'étude de maréchal-vétérinaire à l'école d'Alfort et ceux du Sud de la France à l'école de Lyon, sans pour autant que cela soit une règle absolue. Par ailleurs, le nombre de militaires nommés annuellement était inférieur à ce qui était prévu par les textes, ce que nous avons interprété comme une difficulté de l'armée à recruter des élèves vétérinaires en première hypothèse ou une incomplétude des registres de l'école en seconde hypothèse. La proportion d'élèves militaires était plus grande chez les élèves-médecins (13,9%) que parmi les élèves-maréchaux (8,3%) contrairement à ce que la bibliographie nous suggérait. Pour les élèves boursiers, nous avons pu observer qu'en moyenne 17 bourses étaient annuellement attribuées à des élèves-maréchaux et que ces attributions avaient diminué progressivement pour les élèves admis après 1818. De plus, la proportion d'élèves boursiers était plus de deux fois plus importante chez les élèves-médecins (58,6%) que chez les élèves-maréchaux (27,3%). Cependant, le grand nombre d'élèves nommés boursiers au cours de leurs études peut nous avoir mené à surestimer leur nombre global.

Nous avons cherché à mesurer l'impact de ce même décret sur le niveau et la diplomation des élèves. Proportionnellement, il y avait 5 fois moins de vétérances chez les élèves-maréchaux diplômés admis en médecine-vétérinaire (6,35%) que chez les non admis (34,1%). Par ailleurs, il y avait selon nos analyses au final peu d'empiriques ayant passé le diplôme de maréchal-vétérinaire contrairement à ce qui était espéré par les autorités. Il fut donc difficile de mesurer l'impact de ce décret de façon concrète sur les élèves et sur le problème des empiriques en France.

Ensuite, nous avons regardé les conséquences de l'ordonnance royale de 1825, venant elle aussi réformé l'enseignement vétérinaire. Le nombre total de diplômes attribués par l'école d'Alfort a diminué lors du passage au diplôme unique de vétérinaire en 1825, en passant d'un total de 46,5 diplômes par an à 26,5.

Enfin, en comparant les élèves-maréchaux et les élèves-médecins, nous avons constaté que l'âge à l'admission en tant qu'élève-maréchal ne distinguait pas les élèves ayant eu leurs diplômes ou non, ou ayant été en médecine vétérinaire ou non. Le nombre d'élèves à leurs frais était très faible au sein des élèves-médecins ayant été diplômés. Les élèves boursiers augmentent en proportion plus le niveau d'étude est avancé. Ainsi, ils sont seulement 18,75% parmi les élèves-maréchaux n'ayant pas été diplômés alors qu'ils atteignent 65,35% parmi les élèves diplômés médecin-vétérinaire. Cependant, des informations plus poussées sur les modalités d'attribution des bourses auraient été nécessaires pour comprendre les résultats observés.

Liste des références bibliographiques

- ANONYME (1790) Comptes rendus de l'Ecole d'Alfort (Tome II). Paris
- ANONYME (1816) Comptes rendus de l'Ecole d'Alfort (Tome III). Paris
- ANONYME (1822) Comptes rendus de l'Ecole d'Alfort (Tome IV). Paris
- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE : Fonds de l'ENVA, Premier registre des diplômes de maréchal-vétérinaire commencé dans le mois d'aout de l'an 1813. 1 ETP 000146
- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE : Fonds de l'ENVA, Contrôle Permanent des élèves médecins de l'Ecole Royale Vétérinaire d'Alfort. 1 ETP 000105
- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE ; Fonds de l'ENVA, Contrôle Permanent des Elèves de l'Ecole Royale Vétérinaire d'Alfort années 1814 à 1826 registre N°2. 1 ETP 000106
- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE : Fonds de l'ENVA, Contrôle Général et Permanent des Elèves de l'Ecole Royale Vétérinaire d'Alfort 1826 - 1841. 1 ETP 000107
- AYGALENQ F. (1801) Aperçu général sur la perfectibilité de la médecine vétérinaire et sur les rapports qu'elle a avec la médecine humaine : Suivi d'un projet d'organisation des écoles vétérinaires en France. Paris. Imprimerie de Madame Huzard
- BiostaTGV - Statistiques en ligne
[<http://biostatgv.sentiweb.fr/?module=tests/spearman>]
(consulté le 03/08/2021).
- BRION DE LA TOUR L., GUINEGANE L. (1814) Carte du royaume de France d'après les nouvelles limites arrêtées par le traité de paix du 30 mai 1814, divisée en 87 départements.
- CHABERT P., FROMAGE DE FEUGRÉ (1804) Des moyens de rendre l'art vétérinaire plus utile. Paris, Marchant
- CHEMOT (1814) Royaume de France, suivant le traité signé le 31 mai 1814.
- COLLENOT P. Conversion de dates du calendrier républicain.
[http://pierre.collenot.pagesperso-orange.fr/lssards_fr/outils/calrepub.htm]
(consulté le 25/11/2020).
- DUMAS E. (2014) La défense du pont de Charenton par le bataillon d'Alfort le 30 mars 1814. *Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires* n°14, 139-168
- HUBSCHER R. (1999) Les maîtres des bêtes : les vétérinaires dans la société française (XVIIIe -XXe siècle). Paris, Odile Jacob.
- LAMURE J.-C. (2011) Quand Napoléon 1er s'intéressait aux vétérinaires
[<https://www.veterinaire.fr/lordre/lhistoire-de-la-profession/le-serment-de-bourgelatveterinaire.fr>]
(consulté le 21/02/2021)
- RAILLIET A.-L.-J., MOULÉ L. (1908) Histoire de l'École d'Alfort. Paris, Asselin et Houzeau

VILLEMIN M. (1982) Les vétérinaires français au XIX^e siècle. Maisons-Alfort, Le Point Vétérinaire

VOGELI F. (1835) Des vétérinaires militaires en France, histoire critique de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ont été, avec un essai sur ce qu'ils devraient être. Paris, Anselin

Annexes

Annexe 1 : Registre des élèves-médecins de l'école d'Alfort diplômés entre 1815 et 1824.....	114
Annexe 2 : Registre des élèves-médecins de l'école d'Alfort admis entre 1813 et 1824 et n'ayant pas été diplômés.....	120
Annexe 3 : Registre des élèves-maréchaux de l'école d'Alfort diplômés entre 1813 et 1824 et n'ayant pas été admis en médecine vétérinaire....	129
Annexe 4 : Registre des élèves-maréchaux de l'école d'Alfort admis entre 1813 et 1824 et n'ayant pas eu leur diplôme.....	140
Annexe 5 : Registre des élèves de l'école d'Alfort diplômés vétérinaires entre 1825 et 1828.....	148
Annexe 6 : Origine départementale des élèves maréchaux et médecins français admis entre 1813 et 1824.....	156
Annexe 7 : Origine départementale des élèves-médecins de 1813 à 1824 selon s'ils ont été diplômés maréchaux à Lyon ou à Alfort.....	159

Annexe 1 : Registre des élèves-médecins de l'école d'Alfort diplômés entre 1815 et 1824

NOM	PRENOM	PROMO MED VET	PROMO MAR VET	DATE DE NAISSANCE	DEPT DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE MAR VET	DATE DE SORTIE MAR VET	DAT DIPLOME MAR VET	LIEU DIPLOME MAR VET	DATE D'ENTREE MED VET	DATE DE SORTIE MED VET	DAT DIPLOME MED VET	FRAIS	COMMENTAIRES SUR LES MOEURS / AUTRES INFORMATIONS
Bareyre	Etienne	1815		15/12/1791	Lot et Garonne				Alfort	01/06/1813	30/12/1815	11 nov. 1815	à ses frais puis à ceux du gouvernement	jeune homme intelligent et sage
Coulbaux	René Jacques	1815	1813	02/09/1792	Seine et Oise			16 août 1813	Alfort	01/06/1813		7 nov. 1815	aux frais de la guerre	sujet intelligent et instruit
Deshayes	Louis	1815		03/11/1792	Eure				Alfort	01/06/1813		7 nov. 1815	aux frais de la société d'encouragement	sujet très bonapartiste, peu intelligent mais sage et très studieux
Huzard	Jean Baptiste	1815	1813	06/01/1793	Seine			5 nov. 1813	Alfort	13/11/1813	00/11/1815	7 nov. 1815	aux frais du gouvernement	sujet sage, laborieux, attaché à l'art vétérinaire
Mathieu	Hubert	1815		09/09/1793	Vosges				Alfort	01/11/1813	30/11/1815	11 nov. 1815	aux frais du gouvernement	sujet formé et intelligent mais faible pour la pratique
Wirtgen	Pierre	1815	1813	11/10/1794				16 août 1813	Alfort	01/06/1813	20/09/1815	11 nov. 1815	aux frais du gouvernement	
Chanel	Marie Joseph	1815	1813	24/10/1793	Ain			1 mai 1813	Lyon	26/05/1813	22/11/1816	11 nov. 1815	aux frais du gouvernement	jeune homme très intelligent
Morand	Prosper	1815		11/05/1794 (22 floréal an 2)	Seine et Oise				Lyon	12/11/1813	15/11/1815	7 nov. 1815	aux frais de la guerre	bon sujet
Mugniery	Marc Antoine	1815	1813	19/10/1793	Ain			1 mai 1813	Lyon	01/06/1813	14/11/1815	7 nov. 1815	aux frais du gouvernement	
Cornette	Jean Charles	1815	1813	08/05/1797 (19 floréal an 5)	Seine et Marne			5 nov. 1813		01/05/1813		11 nov. 1815	à ses frais puis à ceux du gouvernement	
Bouret	Brutus Emile	1816	1814	31/05/1794 (12 prairial an 2)	Seine			15 nov. 1814	Alfort	15/11/1814	15/11/1816	8 nov. 1816	aux frais du gouvernement pour le département de la Seine	a quitté l'art vétérinaire pour entrer dans l'administration (1819)
Brédif	Philadelphie	1816	1815	10/12/1794	Eure et Loire			18 av. 1815	Alfort		11/11/1816	8 nov. 1816	aux frais du gouvernement pour le département de l'Eure et Loire	a renoncé à l'art vétérinaire et s'est fait huissier (septembre 1820)
Girard	François Narcisse	1816	1814	29/03/1796	Seine			15 nov. 1814	Alfort			3 mai 1816	aux frais de ses parents	décédé le 22/10/1825
Mouraud	Henry Sylvestre	1816	1813	07/07/1788	Vendée			5 nov. 1813	Alfort	13/11/1813	15/05/1816	3 mai 1816	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en octobre 1815

Simon	Pierre Jacques	1816	1813	13/05/1794	Mayenne			5 nov. 1813	Alfort	13/11/1813	15/05/1816	mai 1816	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1815, jeune homme intelligent et instruit
Vatel	Pierre	1816	1814	06/03/1795	Seine			15 nov. 1814	Alfort		11/04/1816	3 mai 1816	aux frais de la société royale d'agriculture	bon sujet sous tous les rapports
Danthon	Jean Louis	1816		27/08/1790	Ain				Lyon	07/11/1814	15/12/1816	sept. 1816	aux frais du gouvernement	sujet adroit mais faible par l'écriture
Lapeyriere	Angel	1816	1815	24/04/1794	Gers			1 avr. 1815	Lyon	06/07/1815		8 nov. 1816		
Royer	Jean François	1816	1814	17/10/1794 (26 vendémiaire an 3)	Doubs			30 nov. 1814	Lyon	06/11/1814	15/11/1816	8 nov. 1816	aux frais de la guerre	a concouru infructueusement en avril 1816, se serait suicidé en 1817
Bettinger	Nicolas Joseph	1817	1815	01/09/1795	Meuse			7 nov. 1815	Alfort	05/11/1815	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais de la guerre	sujet instruit qui avec de la conduite réussira
Brout	Charles Marc	1817	1815	12/05/1795	Calvados			7 nov. 1815	Alfort	18/10/1811	01/01/1813	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement puis à ses frais	
Gobert	Joseph	1817	1815	18/08/1797 (1 fructidor an 5)	Aisne	01/11/1815	31/10/1817	7 nov. 1815	Alfort	01/11/1815	31/10/1817	22 oct. 1817	aux frais de ses parents puis à ceux du gouvernement (01/11/1815)	ce jeune homme a besoin de prendre de l'âge et de l'aplomb
Patron	Pierre Augustin	1817	1815	31/10/1800 (9 brumaire an 9)	Loiret	15/11/1815	03/11/1817	7 nov. 1815	Alfort	15/11/1815	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	bon sujet mais un peu trop jeune
Richard	Félix Marie	1817	1815	04/08/1794 (17 thermidor an 2)	Morbihan		30/10/1817	7 nov. 1815	Alfort	11/11/1815	30/10/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	bon sous tous rapports
Bertrand	Ignace	1817	1815	12/02/1795	Isère			5 oct. 1815	Lyon	04/11/1815	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais de la guerre	sujet instruit qui avec de la conduite se tirera d'affaire
Gélas	Jean Marie	1817	1815	09/04/1791	Loire			6 mai 1815	Lyon	04/11/1815	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	sujet peu intelligent et qui a besoin de prudence pour réussir
Lefauve	Guillaume	1817	1815	09/05/1794	Creuse			5 oct. 1815	Lyon	11/11/1815	31/10/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	jeune homme qui a besoin de prudence
Moiroud	Louis	1817	1815	20/02/1797	Rhône			5 nov. 1815	Lyon	04/11/1815		22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	sujet distingué sous tous les rapports
Pigeaire	Isaac	1817		05/10/1793	Hérault				Lyon	01/01/1816		22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	
Racconat	Jean François	1817	1814	19/03/1793	Puy de Dôme			30 nov. 1814	Lyon	16/11/1815	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement pour le département du Cantal	bon sujet mais peu intelligent
Sajous	Louis	1817			Hautes-Pyrénées				Lyon			22 oct. 1817		

Sempastous	Antoine	1817		21/03/1789	Hautes-Pyrénées			1 oct. 1816	Lyon	01/02/1816		22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	
Barbier	Jean François	1818	1815	04/09/1797	Meuse			7 nov. 1815	Alfort	08/11/1816		25 oct. 1818	aux frais du gouvernement	
Brunelle	Pierre Antoine Benjamin	1818	1816	15/01/1796 (12 ventôse an 5)	Seine Inférieure	01/11/1813	01/10/1816	1 oct. 1816	Alfort	11/11/1816	09/11/1818	25 oct. 1818	aux frais de la guerre	mort en 1819
Chretienmot	Etienne François	1818	1816	26/09/1795 (4 vendémiaire an 4)	Aube			3 mai 1816	Alfort	03/05/1816	15/04/1818	9 avr. 1818	à ses frais puis à ceux du gouvernement	
Denain	Antoine Joseph	1818	1816	16/01/1797 (27 nivôse an 3)	Oise	12/12/1813	09/11/1816	8 nov. 1816	Alfort	11/11/1816		25 oct. 1818	à ses frais puis à ceux de la guerre (09/11/1814)	
Leblanc	Urbain	1818	1816	26/11/1796 (6 frimaire an 5)	Deux Sèvres	28/01/1814	09/11/1816	8 nov. 1816	Alfort	28/01/1814	09/11/1816	25 oct. 1818	à ses frais	
Leclerc	Jean Simon	1818	1816	30/04/1797	Indre et Loire	30/04/1817	31/10/1818	3 mai 1816	Alfort	30/04/1817	31/10/1818	25 oct. 1818	aux frais de ses parents	
Lecottier	Antoine Dominique	1818	1816	06/06/1797 (18 prairial an 5)	Morbihan	08/11/1813	09/11/1816	8 nov. 1816	Alfort	08/11/1813	09/11/1816	9 avr. 1818	aux frais du gouvernement	
Lesséré	Charles	1818	1816	15/03/1797 (25 ventôse an 5)	Yonne	01/11/1813	08/11/1816	8 nov. 1816	Alfort	09/11/1816	25/10/1818	25 oct. 1818	aux frais du gouvernement	
Loiset	Alexandre Benoît	1818	1816	18/02/1797	Nord			3 mai 1816	Alfort	01/05/1816		9 avr. 1818	aux frais de la guerre	
Mennechy	Nicolas	1818	1816	17/09/1797 (1er jour comp an 3)	Somme	15/05/1813		8 nov. 1816	Alfort	09/11/1816		25 oct. 1818	aux frais de ses parents puis à ceux du gouvernement	
Potelle	Jacques Ferdinand Thomas	1818	1816	21/05/1793	Oise			3 mai 1816	Alfort	01/05/1816		9 avr. 1818	aux frais de ses parents	
Reverchon	Jean Baptiste Bernard	1818	1816	02/08/1795 (15 thermidor an 3)	Côte d'Or	01/05/1816	05/04/1818	3 mai 1816	Alfort	01/05/1816	05/04/1818	9 avr. 1818	aux frais de ses parents	sujet sage et très instruit
Ballerat	Benoît	1818	1816	18/12/1796 (28 frimaire an 5)	Loire			1 oct. 1816	Lyon	18/12/1816	31/10/1818	25 oct. 1818	aux frais du gouvernement pour le département de la Côte d'Or	
Barthelemy	Jacques Nicolas	1818		05/07/1787	Meuse				Lyon	02/11/1816	10/04/1818	9 avr. 1818		professeur de forge à cette école
Bernard	Antoine	1818	1816	12/02/1796	Saône et Loire			29 avr. 1816	Lyon	23/07/1816		9 avr. 1818	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/11/1816)	
Clostre	André	1818	1816	30/01/1796	Puy de Dôme			1 avr. 1816	Lyon	04/06/1816		9 avr. 1818	aux frais du gouvernement	

Dubrèna	Jean François Sébastien	1818	1816	18/05/1797	Gers			1 oct. 1816	Lyon	02/11/1816		25 oct. 1818	aux frais du gouvernement	
Laborde	Etienne	1818		08/03/1790	Gers				Lyon	12/11/1816	31/10/1818	25 oct. 1818	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/07/1816)	
Moreau	Adolphe Simon	1818	1816	29/11/1797 (9 frimaire an 6)	Seine			1 oct. 1816	Lyon	04/11/1816	31/10/1818	25 oct. 1818	aux frais de la guerre	
Robin	Jean Claude	1818	1816	13/12/1796	Haute Loire			1 oct. 1816	Lyon	02/12/1816	31/10/1818	25 oct. 1818	aux frais du gouvernement	
Corroy	Charles Ambroise	1819	1817	20/06/1798	Seine			22 av. 1817	Alfort	22/04/1817	18/11/1819	18 nov. 1819	aux frais de ses parents	
Dubois	Innocent Charles	1819	1817	21/04/1799 (2 floréal an 7)	Oise	01/11/1814	22/10/1817	22 oct. 1817	Alfort	01/11/1817	30/11/1819	18 nov. 1819	aux frais de ses parents puis à ceux du gouvernement pour le département du Loiret (23/10/1817)	sujet instruit mais jeune et volage, il a besoin de murir
Dupuy	Jacques Pierre	1819	1817	31/07/1798 (13 thermidor an 6)	Seine et Oise	09/12/1814	22/10/1817	22 oct. 1817	Alfort	01/11/1817	19/12/1819	18 nov. 1819	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/12/1816)	
Franche	Charles	1819	1817	06/08/1798 (19 thermidor an 6)	Seine	02/11/1814		22 oct. 1817	Alfort	04/11/1817		18 nov. 1819	à ses frais puis à ceux du gouvernement (04/11/1817)	décédé le 3/02/1826
Plasse	Etienne Louis	1920	1818	04/11/1798 (14 brumaire an 7)	Deux Sèvres	18/11/1815	25/10/1818	25 oct. 1818	Alfort	26/10/1818	14/11/1820	5 nov. 1820	aux frais du gouvernement	bon sujet sous tous les rapports
Robert	Joseph Nicolas	1819	1816	01/04/1795	Meuse	01/11/1813	08/11/1816	8 nov. 1816	Alfort	09/11/1816	30/11/1819	18 nov. 1819	aux frais de ses parents	
Rouchier	Joseph	1819	1817	11/02/1790	Puy de Dôme	01/12/1814	22/10/1817	22 oct. 1817	Alfort	04/11/1817	00/11/1819	18 nov. 1819	aux frais de la guerre	décédé de la fièvre jaune en mars 1821
Taffanel	Jacques	1819	1817	14/05/1799 (25 floréal an 7)	Gironde	02/11/1814	01/11/1817	22 oct. 1817	Alfort	04/11/1817	30/11/1819	18 nov. 1819	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/04/1818)	
Yvart	Charles Auguste	1819	1817	28/10/1798 (7 brumaire an 7)	Pays Bas			22 oct. 1817	Alfort	04/11/1817		18 nov. 1819	aux frais de la société royale et centrale d'agriculture	
Lardit	Jean Barthélémy	1819		15/02/1789	Haute Garonne				Lyon	21/11/1817	30/11/1819	18 nov. 1819	aux frais du gouvernement	
Peyronny	Armand	1819	1815	02/05/1796	Gironde				Lyon	18/06/1817		18 nov. 1819	aux frais de ses parents	
Caillard	Augustin Thomas	1820	1818	11/04/1799	Loir et Cher	03/11/1815	26/10/1818	25 oct. 1818	Alfort	25/10/1818	15/11/1820	00/10/1820	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/07/1817)	
Girard	Léger	1820	1813	04/12/1794	Haute Marne			5 nov. 1813	Alfort	05/11/1818		00/10/1820	aux frais de la guerre	

Huguet	Marie Théodore	1820	1818	18/05/1798	Seine et Marne	06/12/1815	25/10/1818	25 oct. 1818	Alfort	26/10/1818	14/11/1820	5 nov. 1820	aux frais de la guerre	
Garnier	Pierre	1820		06/02/1795 (18 pluviôse an 3)	Pyrénées Orientales					01/11/1818		00/10/1820	aux frais du gouvernement	
Hugues	Jacques Barthélémy	1820		14/03/1798	Hautes Alpes					02/11/1818		00/10/1820	aux frais du gouvernement	
Taiche	Joseph	1820		08/01/1798	Rhône					07/12/1818	05/11/1820	00/10/1820	aux frais du gouvernement	
Duchemin	Louis Léonard Emile	1821	1819	07/04/1800 (17 germinal an 8)	Seine Inférieure	13/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	31/10/1821	28 oct. 1821	aux frais de ses parents puis à ceux du gouvernement (01/08/1817)	
Ferault	Eléonore Pierre Marin	1821	1819	07/01/1796	Orne	01/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	31/10/1821	28 oct. 1821	aux frais du gouvernement	sujet instruit et sage
Label	Jean Baptiste	1821	1819	20/01/1799 (1 pluviôse an 7)	Seine et Marne	26/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	31/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais	
Metzinger	François Théophile	1821	1819	08/11/1797 (18 brumaire an 6)	Côte d'Or	01/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	16/11/1821	28 oct. 1821	aux frais de la guerre	
Nocq	Louis Léonore	1821	1819	21/08/1797 (4 fructidor an 5)	Somme	05/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	31/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/12/1818)	
Rousset	Jean Marie	1821	1819	19/08/1800 (1 fructidor an 8)	Seine	01/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	29/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais puis à ceux du gouvernement	
Tassy	Joseph	1821	1819	14/05/1799	Meurthe	04/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	29/10/1821	28 oct. 1821	aux frais de la guerre	
Farges	Etienne	1821	1819	26/02/1800	Rhône			4 oct. 1819	Lyon		01/11/1821	28 oct. 1821	aux frais du gouvernement	
Grangier	Jean	1821	1819	13/02/1799 (25 pluviôse an 7)	Allier			4 oct. 1819	Lyon	16/11/1819	31/10/1821	28 oct. 1821	aux frais du gouvernement	
Chevrier	Antoine Augustin	1822	1820	28/03/1802 (7 germinal an 10)	Seine et Marne	05/11/1817	05/11/1820	5 nov. 1820	Alfort	05/11/1817	31/10/1822	27 oct. 1822	à ses frais puis à ceux du gouvernement pour le département de la Seine et Marne (01/06/1818)	sujet sage et qui a de l'instruction
Evertz	Jean Bernard Servais	1822		18/07/1783	Pays Bas				Alfort			27 oct. 1822		
Pradier	Jean Baptiste	1822	1820	01/09/1799 (15 fructidor an 7)	Haute Vienne	05/11/1817	01/11/1820	5 nov. 1820	Alfort	05/11/1817	31/10/1822	27 oct. 1822	à ses frais	

Sanitas	Pierre Auguste	1822	1820	24/06/1800	Cantal	05/11/1817		5 nov. 1820	Alfort	05/11/1820		27 oct. 1822	aux frais de la société royale et centrale d'agriculture	
Talmot	Théodore Toussaint	1822	1819	02/05/1799 (13 floréal an 7)	Pays Bas	18/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	18/11/1819	11/11/1821	27 oct. 1822	aux frais de la guerre	
Bonnefoi	Augustin	1822	1820	06/10/1798 (15 vendémiaire an 7)	Lozère			sept 1820	Lyon	06/11/1820		27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	
Baron	Charles	1823	1820	25/01/1800	Gers	05/11/1817		5 nov. 1820	Alfort	05/11/1820	31/10/1823	26 oct. 1823	à ses frais puis à ceux du gouvernement	a concouru infructueusement en 1822
Courant	René Etienne	1823	1821	08/10/1802	Loiret	02/11/1818		28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821		26 oct. 1823	aux frais du gouvernement	
Courtin	Zacharie Léopold Joseph	1823	1821	14/08/1799 (22 vendémiaire an 8)	Nord	02/11/1818	28/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	31/10/1823	26 oct. 1823	aux frais du gouvernement pour le département du Nord	
Demore	Jean Louis	1823	1821	05/04/1803 (15 germinal an 11)	Pays Bas	01/11/1818	29/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	01/11/1818	27/10/1821	29 oct. 1823	aux frais du gouvernement pour le département de la Vienne	
Pommeret	Albert Auguste Joseph	1823	1821	18/02/1800 (29 pluviôse an 8)	Nord	02/11/1818		28 oct. 1821	Alfort	02/11/1818		26 oct. 1823	aux frais du gouvernement	
Prinz	Charles	1823		1796	Royaume de Saxe				Alfort	19/07/1822		26 oct. 1823	élève externe amateur	
Roudier	Jean Julien	1823	1820	26/12/1798 (6 nivôse an 7)	Yonne	03/11/1816	05/11/1820	5 nov. 1820	Alfort	05/11/1820		26 oct. 1823	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1819 et 1822
Sainte Marthe	André Julien	1823	1821	14/02/1796 (24 ventôse an 4)	Yonne	23/11/1818	28/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	23/11/1818	31/10/1821	26 oct. 1823	à ses frais à ceux du gouvernement (01/02/1821)	
Boivin	Jean Marie	1824	1821	23/09/1800 (1 vendémiaire an 9)	Côtes du Nord	02/11/1822	30/10/1824	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/05/1823)	
Lacoste	Jerôme	1824	1822	30/08/1799 (12 fructidor an 7)	Hautes Pyrénées	02/11/1819	27/10/1822	27 oct. 1822	Alfort	02/11/1819	28/10/1822	29 oct. 1824	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/11/1821)	
Sens	Louis Joseph	1824	1822	09/08/1798 (22 thermidor an 6)	Pas de Calais	02/11/1819	22/10/1822	27 oct. 1822	Alfort	22/10/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Abbal	Pierre	1824	1822	10/07/1797 (22 messidor an 5)	Hérault			19 sept. 1822	Lyon	10/12/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	

Boussenot	Jean	1824	1822	10/01/1797 (21 nivôse an 5)	Dordogne			19 sept. 1822	Lyon	07/12/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Castex	Pierre Paul	1824	1815	22/06/1796 (10 messidor an 4)	Lot et Garonne				Lyon	01/12/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais	
Dard	Denis Théodore	1824	1822	17/02/1800 (28 pluviôse an 8)	Seine			19 sept. 1822	Lyon	01/11/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement pour le département de la Côte d'Or	
Dours	Jean	1824	1822	15/03/1800 (24 ventôse an 8)	Gers			19 sept. 1822	Lyon	01/11/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Jacquemet	Jean Louis	1824	1822	24/03/1800 (3 germinal an 8)	Ain			19 sept. 1822	Lyon	11/11/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Lancelot	Henry Joseph	1824	1822	19/02/1800 (30 pluviôse an 8)	Ain			18 sept. 1822	Lyon	13/11/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Poignand	Claude François	1824	1822	20/02/1799 (2 ventôse an 7)	Doubs			19 sept. 1822	Lyon	10/12/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Reess	Louis Georges Frédéric	1824	1822	19/10/1802	Doubs			19 sept. 1822	Lyon	07/12/1822	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	

Annexe 2 : Registre des élèves-médecins de l'école d'Alfort admis entre 1813 et 1824 et n'ayant pas été diplômés

NOM	PRENOM	PROMO MAR VET	DATE DE NAISSANCE	DEPT DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE MAR VET	DATE DE SORTIE MAR VET	DAT DIPLOME MAR VET	LIEU DIPLOME MAR VET	DATE D ENTREE MED VET	DATE DE SORTIE MED VET	FRAIS	COMMENTAIRES SUR LES MOEURS / AUTRES INFORMATIONS
Blanchard	Charles	1813	29/01/1793	Seine et Oise			5 nov. 1813	Alfort	13/11/1813	10/09/1814	aux frais de la société d'agriculture de la Seine	sujet sage et peu intelligent
Brabant	Philippe Joseph	1813	09/06/1788				5 nov. 1813	Alfort	13/11/1813	30/03/1814	aux frais du gouvernement	parti pour chez lui après l'affaire du 30 mars 1814
Briole	Dieudonné	1813	16/11/1794	Ardennes			5 nov. 1813	Alfort	13/11/1813	30/11/1814	aux frais du gouvernement	
Crèveœur	Pierre Alexandre Joseph	1813	01/08/1782	Meuse			mai 1813	Alfort	01/06/1813	07/06/1813	aux frais du gouvernement	
Evertz	Jean François		31/01/1788	Meuse Inférieure				Alfort	05/12/1813	01/11/1814	aux frais du gouvernement	
Forthomme	Pierre François Arnoux	1813	18/07/1792	Nord			mai 1813	Alfort	01/06/1813	26/01/1814	aux frais du gouvernement	
Fremiot	Nicolas	1813	18/07/1791	Vosges			16 août 1813	Alfort	13/11/1813	06/12/1813	aux frais du gouvernement	

Griois	Julien		22/04/1792	Somme				Alfort	13/11/1813	18/03/1814	aux frais du gouvernement	
Leconte	Julien Francis	1813	17/04/1793	Indre et Loire			1 oct. 1813	Alfort		30/11/1813	aux frais du gouvernement	
Lefebvre	Constant	1813	10/09/1792	Nord			mai 1813	Alfort	01/06/1813	26/05/1814	aux frais du gouvernement puis à ceux de ses parents	
Martinet	Jean Baptiste		28/11/1793 (8 frimaire an 2)	Saône et Loire				Alfort	13/11/1813	30/03/1814	aux frais du gouvernement pour le département de l'Aube	parti pour chez lui après l'affaire du 30/03/1814
Mettaye	Pierre	1813	07/06/1787	Loir et Cher			5 nov. 1813	Alfort	13/11/1813	30/03/1814	aux frais du gouvernement	parti après l'affaire du 30/03/1814
Morand	Frédéric François	1813	14/11/1791	Orne			4 nov. 1813	Alfort	23/11/1813	00/02/1814	aux frais du gouvernement puis à ses frais (23/11/1813)	
Petit	Jean	1813	01/03/1794	Gers			5 nov. 1813	Alfort	13/11/1813	30/03/1814	à ses frais	parti pour chez lui après l'affaire du 30 mars 1814
Pigeon	Jean Marie	1813	14/07/1794	Seine			octobre 1813	Alfort	13/11/1813	31/03/1814	aux frais de ses parents puis à ceux du gouvernement	mort le 31/03/1814 suite au coup de feu qu'il a reçu le 30 mars sur le pont de Charenton, il a été traversé sur le côté gauche de la poitrine
Belle	Antoine	1813		Drôme			mai 1813	Lyon	03/09/1813		aux frais du gouvernement	
Jacquinet	Nicolas Justin		14/02/1782	Haute Saône				Lyon	01/09/1813	23/02/1814	aux frais du gouvernement	
Bouffel									20/12/1813	00/02/1814	à ses frais	
Brun	Louis Jean Pierre		21/06/1796	Gard	02/11/1818	30/10/1821		Alfort	22/11/1813	00/02/1814	à ses frais puis à ceux du gouvernement	
Dubois									22/11/1813	00/02/1814	aux frais du gouvernement	
Dunglas				Ariège					11/11/1813	30/04/1814	aux frais du gouvernement	
Menicucci									31/12/1813	00/05/1814		mort en mai 1814 à l'hôpital de la Salpêtrière où il servait d'aide
Peychaud	Jean		21/01/1793	Gironde					12/11/1813	30/03/1814	aux frais du gouvernement	a quitté l'école après l'affaire du 30 mars 1814
Boizot	Etienne Lazare	1813	09/04/1792	Nièvre	01/11/1810		5 nov. 1813	Alfort	01/11/1814	22/07/1815	à ses frais	
Bry	Louis Auguste	1814	14/12/1795	Mayenne			5 nov. 1814	Alfort	00/10/1814	00/12/1814	aux frais du gouvernement	sujet sage, laborieux
Denis	Jean Baptiste	1814	06/11/1794	Ardennes			5 nov. 1814	Alfort		01/05/1815	aux frais du gouvernement pour le département des Ardennes	sujet très sage, studieux et fort instruit

Escorne	Guillaume	1814	03/10/1793	Haute Vienne			5 nov. 1814	Alfort		31/12/1814	aux frais du gouvernement pour le département de la Haute Vienne	parti volontairement pour chez lui
Lagouelle	Pierre	1814	16/03/1796	Manche			5 nov. 1814	Alfort		05/03/1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Manche	a quitté volontairement l'école
Lami	Pierre Jacques François	1814	17/01/1799	Calvados			5 nov. 1814	Alfort		05/05/1815	aux frais du gouvernement pour le département du Calvados	bon sujet sous tous les rapports
Le Prevost	Thomas Louis Félix		19/02/1795	Seine Inférieure				Alfort		15/12/1814	aux frais du gouvernement pour le département de la Seine Inférieure	
Mango	Hyacinthe Cyprien		27/06/1789	Somme				Alfort		10/12/1814	aux frais du gouvernement	à demander à pouvoir revenir quand sa santé et ses affaires le lui permettraient
Pictot	Martin Prosper		25/02/1791	Calvados				Alfort		25/11/1814	aux frais du gouvernement	
Rodel	Jean Baptiste	1814	06/03/1795	Gers				Alfort		16/03/1816	aux frais de la société d'encouragement	ce jeune homme avait la tête un peu dérangée, parti volontairement pour chez lui
Sallerin	Dominique François	1814	11/09/1792	Moselle			15 nov. 1814	Alfort		15/08/1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Moselle	
Thibault	Pierre		10/06/1792					Alfort		26/11/1814	à ses frais	
Heitz	Joseph			Haut Rhin				Lyon	23/12/1814	15/08/1815		faisait peu de progrès et était un mauvais exemple pour les autres élèves médecins, parti volontairement
Berthe	Antoine Auguste			Seine et Marne					12/07/1814	00/09/1814		
Bechu	Pierre François	1815	26/05/1794	Eure et Loire			18 avr. 1815	Alfort			à ses frais, nommé aux frais de la société d'encouragement	sujet à bien regretter
Jouin	Pompée	1815	05/06/1795 (17 prairial an 3)	Loir et Cher				Alfort	01/12/1815	01/08/1817	aux frais de ses parents puis à ceux du gouvernement (01/12/1815)	parti en permission pour cause de maladie, n'est pas revenu
Normand	Pierre Charles Lajeunesse	1815	04/12/1794	Eure et Loire				Alfort	01/12/1815	15/04/1816	aux frais de ses parents	sujet sage et qui pourra faire honneur à l'art vétérinaire
Abaud	Pierre		06/10/1783	Garonne				Lyon	01/01/1815	31/03/1815	à ses frais	sujet sage mais bien peu intelligent

Belhomme	Pascal	1816	20/07/1793	Yonne			8 nov. 1816	Alfort	09/11/1816		à ses frais	a déclaré ne pas pouvoir suivre le 2ème cours à ses frais
Berthault	Antoine Gabriel	1816	14/01/1798 (25 nivôse an 6)	Seine	22/11/1813		8 nov. 1816	Alfort	11/11/1816	21/06/1817	aux frais de la guerre	a quitté volontairement l'école pour un régiment aux Pays-Bas
Darde	François Julien	1816	21/05/1796 (2 prairial an 4)	Loir et Cher	13/11/1813		8 nov. 1816	Alfort	11/1816	13/11/1816		n'est pas revenu de permission, sujet novice et peu à regretter
Dubois	Bernard	1816	05/11/1796 (15 brumaire an 5)	Oise	01/05/1813		8 nov. 1816	Alfort			aux frais de ses parents	
Dutheil	Pierre François	1816		Calvados	02/05/1812		8 nov. 1816	Alfort	12/11/1816	16/11/1816	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/11/1814)	
Lavenant	Joseph Alexandre	1816	06/05/1797 (17 floréal an 5)	Seine			3 mai 1816	Alfort	01/05/1816	25/09/1817		a quitté volontairement l'école
Leloire	Louis François	1816	31/05/1797 (12 prairial an 5)	Aisne	08/12/1813		8 nov. 1816	Alfort	09/11/1816	09/09/1817	à ses frais	
Peuchet	Joseph Marguerite	1815	11/07/1797 (23 messidor an 5)	Oise			8 nov. 1816	Alfort	10/04/1816	15/09/1816	à ses frais	parti volontairement
Savary	Charles Auguste François	1816	04/11/1797 (13 vendémiaire an 6)	Seine et Oise	08/11/1813		8 nov. 1816	Alfort	09/11/1816		à ses frais	établi chez son père maréchal ferrand, premier prix de la deuxième année en 1815
Amiel	Pierre	1816	00/05/1790	Ariège				Lyon	09/11/1816	10/01/1817	aux frais du gouvernement	a quitté l'école pour cause de maladie
Anginiard	Hyppolite Charles	1816	18/09/1796 (2 jour comp an 4)	Aisne				Lyon	24/11/1816	02/05/1817	aux frais de la guerre	cet élève s'est montré sous de forts mauvais rapports
Denouë	Guillaume	1816	25/02/1794	Nièvre				Lyon	19/11/1816		aux frais du gouvernement	parti pour cause de maladie
Dubréna	Martin		14/02/1797	Gers				Lyon				
Gherardi	Joseph Louis Marie	1816		Grand-Duché de Toscane				Lyon	02/01/1817		aux frais du grand-duché de Toscane	parti volontairement, sujet instruit mais ayant trop de préoccupations
Moynier	Ariste Joseph Theodore	1816	01/04/1796	Seine			8 nov. 1816	Alfort	07/01/1817	14/03/1817	aux frais de ses parents	
Bénard	Jean Jacques Bernard	1817		Eure				Alfort				
Georges	Jean Baptiste	1817		Meuse				Alfort			aux frais de ses parents	
Grandjean	François Hidalphe	1817		Vosges				Alfort				

Gravost	Pierre Christophe	1817		Loiret				Alfort			aux frais de ses parents	
Guyon	Jean Pierre	1817		Charente				Alfort				
Journet	Vital	1817		Aude				Alfort			aux frais de ses parents	
Reignier	Charles François	1817		Seine				Alfort			aux frais de ses parents	
Goëtz	Louis	1818	12/11/1793 (22 brumaire an 2)	Bas Rhin	02/11/1814	10/04/1818	9 avr. 1818	Alfort	06/04/1818	17/06/1819	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/04/1818)	a concouru infructueusement en octobre 1817, parti volontairement
Aubert	Antoine Joseph Paul	1816	05/01/1785	Hautes Alpes			10 nov. 1816	Lyon	02/11/1818	28/04/1819	aux frais du gouvernement	1er semestre très faible par défaut d'intelligence
Morel	François Louis	1818		Oise			25 oct. 1818	Alfort			aux frais de ses parents	
Peyraud	Pierre	1818		Gironde			25 oct. 1818				aux frais de ses parents	
Thomas	Jean Hyppolite	1818	12/05/1795 (23 floréal an 4)	Jura			septembre 1818	Lyon	05/11/1818	30/06/1819	aux frais du gouvernement	
Barbotin	Antoine	1818	18/05/1894 (29 floréal an 2)	Gironde			25 oct. 1818		28/11/1815		à ses frais	
Baudeau	Sébastien	1819	14/09/1796 (28 fructidor an 4)	Loiret	13/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819		à ses frais	
Bénard	Nicolas Augustin	1819	16/02/1799 (28 pluviôse an 7)	Seine et Oise	01/11/14	03/11/16	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819		à ses frais	
Bréard	Pierre Ebbon	1819	27/08/1796 (10 fructidor an 4)	Yonne			18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819		à ses frais	
Blangy	Gaspard Amateur	1819	06/01/1796 (16 nivôse an 4)	Loiret	02/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819		à ses frais puis à ceux du gouvernement	
Branchaud	André	1819	26/09/1797 (5 vendémiaire an 6)	Charente	01/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	18/11/1819		à ses frais puis à ceux du gouvernement (18/11/1819)	
Desportes	Louis Nicolas Grenadier	1819	17/06/1794	Yonne	10/11/1817	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819		aux frais de la guerre	
Didry	Jean Baptiste	1819	31/10/1799 (9 brumaire an 8)	Meuse	01/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819		aux frais de ses parents	bon sujet sous tous rapports
Dotezac	André Welsi	1819	04/09/1797	Gironde	13/12/1817	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	06/03/1820	à ses frais	bon sujet, a quitté volontairement l'école
Dussaux	Louis Arsène Isidore	1819	11/12/1792	Seine Inférieure	01/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	19/11/1819	15/09/1820		répétiteur d'anatomie et d'extérieur en octobre 1817
Leclerc	Joseph Emmanuel	1819	04/02/1797	Doubs	01/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort			aux frais de la guerre	a concouru infructueusement en 1821
Taffanel	François	1819	22/07/1800	Gironde	05/12/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort	09/11/1819	00/02/1820	à ses frais	mort chez lui en 1819

Villate	Jacques François	1819	02/04/1799 (13 germinal an 7)	Seine	01/11/1816	18/11/1819	18 nov. 1819	Alfort				aux frais de ses parents	
Deleau	Jean Baptiste	1819	04/05/1795 (15 floréal an 3)	Meurthe			18 nov. 1819		19/11/1819			aux frais du gouvernement	
Boullard	Jean Baptiste	1820	03/06/1798 (5 prairial an 6)	Pays Bas	05/11/1817		5 oct. 1820	Alfort				à ses frais	
Chapard	Joseph Antoine Aimé	1820	03/06/1801 (14 prairial an 9)	Seine	05/11/1817		5 oct. 1820	Alfort	05/11/1817			à ses frais	
Gautier	Désiré Louis	1820	18/06/1799	Seine et Marne	05/11/1817		5 oct. 1820	Alfort				à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/11/1818)	a concouru infructueusement en octobre 1822
Girard	Laurent François	1820	03/04/1796 (14 germinal an 4)	Maine et Loire	05/11/1817	06/11/1820	5 oct. 1820	Alfort				aux frais du gouvernement	
Reignier	Alexandre	1820	27/03/1796 (7 germinal an 5)	Seine	05/11/1817	00/11/1820	5 oct. 1820	Alfort				à ses frais	
Royer	Adolphe Joseph François	1820	21/01/1800	Seine	05/11/1817		5 oct. 1820	Alfort	05/11/1820	14/12/1820		à ses frais	
Sergent	Titus Emile	1820	09/07/1800 (20 messidor an 8)	Pays Bas	05/11/1817		5 oct. 1820	Alfort				à ses frais puis à ceux de la guerre (01/11/1818)	parti volontairement
Zeller	François	1820	23/03/1796 (3 germinal an 4)	Meuse	05/11/1817	06/11/1820	5 oct. 1820	Alfort	16/11/1820	28/04/1821		aux frais du gouvernement pour le département de la Meuse	
Braillard	Charles Frédéric	1820	09/03/1801	Suisse			18 nov. 1820	Lyon	15/11/1820	30/12/1820		à ses frais	
Fieuzal	Jean	1820	17/11/1797 (27 brumaire an 6)	Lot			18 nov. 1820	Lyon	15/11/1820			aux frais du gouvernement	
Archambault	François René	1821	31/05/1798 (12 prairial an 6)	Indre et Loire	02/11/1818	30/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	30/10/1821		aux frais du gouvernement	n'est pas revenu de permission
Artaud	Pierre	1821	15/01/1801 (25 nivôse an 9)	Haute Vienne	02/11/1818	02/11/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	02/11/1821		aux frais du gouvernement	n'est pas revenu de permission
Banmssarck	François Joseph	1821	03/12/1801	Bas Rhin	02/11/1818	29/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	10/12/1821		aux frais du gouvernement	parti le 01/05/1818, réintégré en novembre 1818
Barraband	Didier Alphonse	1821	23/10/1801 (1 brumaire an 10)	Seine	03/11/1818		28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	02/04/1822		aux frais de la guerre	parti volontairement le 2 avril 1822

Fourrier	Martin	1821	06/01/1800	Loire Inférieure	05/11/1817		28 oct. 1821	Alfort	05/11/1817		aux frais du gouvernement	
Guichenet	Pierre	1821	31/03/1799	Gironde	02/11/1818	26/11/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	26/11/1821	à ses frais	s'est retiré volontairement le 26/11/1821
Lecomte	Louis François	1821	11/10/1801 (19 vendémiaire an 10)	Eure et Loir	02/11/1818	31/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	31/10/1821	aux frais du gouvernement	en permission, a écrit qu'il ne rentrerait pas
Ligonie	Hugues Jean Pierre	1821	30/01/1800 (10 pluviôse an 8)	Lot	02/11/1818	29/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	29/10/1821	à ses frais	n'est pas rentré de permission
Magrin	Séraphin	1821	24/03/1795 (4 germinal an 3)	Doubs	02/11/1818	30/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	30/10/1821	à ses frais	
Millon	Jean Joseph Etienne	1821	04/04/1800 (14 germinal an 8)	Aube	04/11/1818	30/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	23/10/1821	29/12/1821	aux frais du gouvernement	
Pothier	Alexis Cléophas	1821	01/10/1799 (9 vendémiaire an 8)	Marne	10/11/1818		28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821		à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/11/1820)	
Rimbault	Jean Baptiste	1821	01/02/1795 (13 pluviôse an 6)	Oise	02/11/1818	31/10/1821	28 oct. 1821	Alfort	28/10/1821	31/10/1821	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/06/1820)	n'est pas revenu de permission
Charlot	Grégoire Alexandre	1822	26/12/1797 (6 nivôse an 6)	Indre et Loire	01/11/1819	28/10/1822	27 oct. 1822	Alfort			à ses frais puis à ceux de la société royal et centrale d'agriculture (01/11/1829)	renvoyé pour cause d'insubordination
Coquart	Jean Denis	1822	04/05/1801 (14 floréal an 9)	Seine et Marne	02/11/1819	29/10/1822	27 oct. 1822	Alfort			aux frais de ses parents puis à ceux du gouvernement (01/05/1821)	
Ghislain	Eugène	1822	03/10/1799 (11 vendémiaire an 8)	Pays Bas	07/11/1819	31/10/1822	27 oct. 1822	Alfort			à ses frais	
Girault	Adolphe Frédéric	1822	03/10/1800 (11 vendémiaire an 9)	Loiret	10/11/1819	28/10/1822	27 oct. 1822	Alfort	27/10/1822	30/01/1823	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/08/1820)	
Menot	Pierre	1822	31/12/1801 (10 nivôse an 9)	Haute Vienne	01/11/1819	28/10/1822	27 oct. 1822	Alfort	27/10/1822	28/02/1823	à ses frais	
Natté	François	1822	10/05/1800 (20 floréal an 8)	Côte d'Or	02/11/1819	28/10/1822	27 oct. 1822	Alfort	27/10/1822	30/01/1823	aux frais de la guerre	parti en garnison d'artillerie à Strasbourg
Nuyts	Pierre	1822	28/04/1796 (9 floréal an 4)	Pays Bas	01/11/1819	28/10/1822	27 oct. 1822	Alfort	28/10/1822	31/10/1824	à ses frais	a concouru infructueusement en 1824

Petit	Claude	1822	05/12/1801 (14 frimaire an 10)	Yonne	01/11/1819	29/10/1822	27 oct. 1822	Alfort				à ses frais	
Philippe	Jacob Nicolas Hubert	1822	05/12/1803 (13 frimaire an 12)	Vosges	02/11/1819	28/10/1822	27 oct. 1822	Alfort	27/10/1822	19/03/1823		aux frais de la guerre	
Guillemot-Dalby	Hector Hyppolyte	1822	05/11/1798 (15 brumaire an 7)	Seine et Oise			28 oct. 1822	Lyon	11/11/1822	19/01/1823		aux frais du gouvernement pour le département de la Meuse	nommé vétérinaire en second par le ministre de la guerre
Bocav	Adolphe	1822	04/10/1805 (12 vendémiaire an 14)	Pays Bas			29 oct. 1822		01/11/1822	26/07/1823		à ses frais	s'est retiré volontairement pour cause de maladie
Bouissy	Jean	1822	10/02/1804 (20 pluviôse an 12)	Lot et Garonne			30 oct. 1822		01/11/1822	27/04/1825		à ses frais	parti à l'école de Lyon conformément à la décision du 23 avril
Brogner	André Joseph	1822	10/07/1802 (21 messidor an 10)	Pays Bas			31 oct. 1822		01/11/1822	31/10/1825		à ses frais	en permission pour cause de maladie
Brousse	Alexandre	1822	19/07/1802 (30 messidor an 10)	Indre et Loire			1 nov. 1822		02/11/1822			aux frais du gouvernement	
Collin	Pierre Constantin	1822	08/07/1807	Haute Marne			2 nov. 1822		02/11/1822			aux frais du gouvernement	
Coureux	Henry Joseph	1822	25/01/1801 (5 pluviôse an 9)	Pays Bas			3 nov. 1822		01/11/1822	10/03/1825		à ses frais	a été malade, parti pour chez lui et n'est pas revenu
Jaque	Charles Léonard	1822	30/04/1803 (10 floréal an 11)	Suisse			4 nov. 1822		02/11/1822	29/06/1825		à ses frais	
Cordier	François Auguste Théophile	1823	12/02/1802 (23 pluviôse an 10)	Somme	02/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort				à ses frais	
Fontaine	Valéry Adrien	1823	16/07/1803 (27 messidor an 11)	Nord	01/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort				à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/05/1821)	
Foulon	Louis Joseph Avoye	1823	02/09/1799 (16 fructidor an 7)	Seine et Oise	04/11/1819		26 oct. 1823	Alfort	26/10/1823	07/02/1825		à ses frais	a concouru infructueusement en octobre 1822, renvoyé pour mauvaise conduite
Gaudy	François Georges Paul Joseph	1823	21/02/1800 (2 ventôse an 8)	Pays Bas	01/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort				à ses frais	
Guillaumin	André Etienne Basile	1823	02/03/1801 (12 ventôse an 9)	Eure et Loir	01/11/1819	27/10/1823	26 oct. 1823	Alfort				à ses frais	a concouru infructueusement en octobre 1822

Kzéan	Denis Auguste	1823	23/05/1796 (4 prairial an 4)	Finistère	01/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort	26/10/1823	15/07/1824	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/07/1821)	parti pour cause de maladie
Rigot	Félix Jacques Jean	1823	18/05/1803 (28 floréal an 11)	Mayenne	01/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort	26/10/1823	26/10/1823	aux frais du gouvernement	nommé chef de service pour la chaire d'anatomie à compter du 1/11/1824
Riquet	Antoine Joseph Augustin	1823	03/09/1800 (16 fructidor an 8)	Seine	03/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort	26/10/1823	30/04/1824	à ses frais puis à ceux de la guerre (01/07/1821)	
Masson	Louis François		10/03/1804	Drôme				Lyon	20/11/1823	29/02/1824	à ses frais	nommé vétérinaire en second dans un régiment de la Côte d'Or
Demilly	Louis Nicolas	1824	05/02/1802 (16 pluviôse an 10)	Marne	07/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	29/10/1824	31/10/1824	aux frais de la société d'encouragement	
Fricourt	Pierre François	1824	01/08/1796 (14 thermidor an 4)	Somme	01/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	29/10/1824	30/10/1824	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/10/1822)	n'est pas rentré de permission
Hamont	Pierre Nicolas	1824	19/02/1805 (30 pluviôse an 13)	Ardennes	01/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	29/10/1824	21/09/1825	aux frais de la guerre	a quitté l'école pour cause de maladie
Lecomte	Joseph Julien	1824	21/02/1803 (2 ventôse an 11)	Eure et Loir	01/11/1821	08/12/1824	29 oct. 1824	Alfort	29/10/1824	08/12/1824	aux frais de la guerre	nommé vétérinaire en second dans un régiment
Legendre	Louis Honoré Désiré	1824	17/10/1798 (26 vendémiaire an 7)	Seine et Oise	22/11/1821	31/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	29/10/1824	31/10/1824	aux frais de la guerre	nommé vétérinaire en second dans le régiment des chasseurs de la vienne
Pie-Paris	Edme Grégoire	1824	20/12/1802 (29 frimaire an 11)	Indre et Loire	02/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	29/10/1824	30/10/1824	à ses frais	
Ravot	Germain Pellerin	1824	24/11/1796 (4 frimaire an 5)	Yonne	01/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	29/10/1824	30/10/1824	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/01/1822)	n'est pas rentré de permission
Diolo	Claude	1824	05/04/1804	Nièvre				Lyon	24/11/1824	29/03/1825	aux frais du gouvernement	
Ecureux	Léonard	1824	22/12/1802	Saône et Loire				Lyon	24/11/1824	04/02/1825	aux frais du gouvernement	parti volontairement de l'école
Granet	Nicolas Venant	1824	18/05/1802 (28 floréal an 10)	Bouches du Rhône				Lyon	24/11/1824	27/05/1825	aux frais du gouvernement	parti volontairement

Annexe 3 : Registre des élèves-maréchaux de l'école d'Alfort diplômés entre 1813 et 1824 et n'ayant pas été admis en médecine vétérinaire

NOM	PRENOM	PROMO MAR VET	DATE DE NAISSANCE REPUBLICAINE	DATE DE NAISSANCE GREGORIENNE	DEPT DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE MAR VET	DATE DE SORTIE MAR VET	DAT DIPLOME MAR VET	FRAIS	COMMENTAIRES SUR LES MOEURS / AUTRES INFORMATIONS
Armand	Bernard	1813						5 nov. 1813	aux frais de ses parents	
Bizet	Louis César	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Bouilly	Pierre René Jean	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Bouisson	Didier	1813						16 août 1813	aux frais de ses parents	
Bourdeau	Louis Auguste	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Chevalier	François	1813						16 août 1813	à ses frais puis aux frais du gouvernement	
Delarue	Charles	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Delplanque	Pierre François Joseph	1813						16 août 1813	à ses frais puis au frais du gouvernement	
Depipeyrou	Jean François	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Desroy	Jean François	1813						16 août 1813	aux frais de la société d'encouragement	
Durand	Pierre	1813						5 nov. 1813		
Ferrez	Théodore Nicolas	1813						16 août 1813	aux frais du gouvernement	
François	Arnould	1813						16 août 1813	aux frais du gouvernement	
Gouzil	Pierre	1813						5 nov. 1813	aux frais de ses parents	
Heunier	Marisse	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Joreniaux	Jacques Joseph Philippe	1813						5 nov. 1813	aux frais de ses parents	
Laugier	Laugero Thomas	1813						16 août 1813	aux frais de l'université de Turin	
Launery	Philibert	1813						5 nov. 1813	aux frais de ses parents	
Lebatteux	Jean	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Legendre	Louis	1813						16 août 1813	aux frais du gouvernement	
Lejeune	Ferdinand	1813						16 août 1813	aux frais du gouvernement	
Leroy	Pierre François	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Lion	Jean Félix	1813						16 août 1813	aux frais du département de la Drôme	
Malotet	Hubert	1813						5 nov. 1813	aux frais du gouvernement	
Marit	Louis Joseph	1813						16 août 1813	aux frais de ses parents	
Meunier	Jean Pierre	1813						5 nov. 1813	aux frais de la guerre	
Moine	Henry Louis	1813						5 nov. 1813	aux frais de la société d'agriculture de la Seine	

Moreau	Renaud	1813						16 août 1813	à ses frais puis au frais du gouvernement	
Sellier	Pierre Philippe	1813						5 nov. 1813	aux frais de ses parents	
Seon	Jean Baptiste Rochat	1813						5 nov. 1813	aux frais de ses parents	
Tabutant	Pierre	1813						16 août 1813	aux frais de ses parents	
Vignaud	Jean	1813						16 août 1813	à ses frais puis aux frais du gouvernement	décédé en mars 1814
Vilpelle	Etienne Antoine	1813						16 août 1813	aux frais du gouvernement	
Volumard	Jean	1813						16 août 1813	à ses frais	
Asperges	Jean François	1814	06/05/1783	Aude	01/05/1811	03/12/1814		15 nov. 1814	à ses frais	
Antheaume	Louis Acceuil	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de Seine et Oise	
Bigot	Gabriel	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département du Cher	
Bonat	Pierre	1814						15 nov. 1814	à ses frais	
Boudard	Michel	1814						15 nov. 1814	à ses frais	
Butet	Michel	1814						15 nov. 1814	à ses frais	
Changeux	Jean Baptiste	1814						15 nov. 1814	à ses frais	
Chrétien	Pierre Simon	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de l'Yonne	
Coculet	Elie	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de la Charente	
Curt	Abel	1814						15 nov. 1814	à ses frais	
Delayens	Charles François	1814						15 nov. 1814	à ses frais	
Derly	Pierre Joseph	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement	
Foëlen	Joseph	1814						15 nov. 1814	aux frais du département de la Dyle	
Frigout	Louis Alexis Joseph	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de l'Aisne	
Gand	Joseph	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de la Meuse	
Gavériaux	Epiphane	1814						15 nov. 1814	à ses frais	
Hignard	François Charles	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de l'Orne	
Hinet	Marc	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de la Manche	
Jubien	Pierre Louis	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de la Vendée	

Person	Thomas Jean Baptiste	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de la Meurthe
Peullier	Marc Nicolas	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de l'Aube
Putot	Martin Prosper	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département du Calvados
Quinquenet	Louis	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département du Loir et Cher
Rhodes	Jean Baptiste	1814						15 nov. 1814	aux frais de la société d'encouragement
Taffanel	Paul	1814						15 nov. 1814	à ses frais
Tanchon	Jean Baptiste	1814						15 nov. 1814	
Varney	Jean Auguste	1814						15 nov. 1814	aux frais du gouvernement pour le département de la Haute Marne
Vauvillers	Etienne	1814						15 nov. 1814	à ses frais
Vincent	Aimé Laurent	1814			Seine			15 nov. 1814	à ses frais
Vollé	Jean François	1814						15 nov. 1814	à ses frais
Cailleux	Henry	1814	01/01/1794	Seine et Oise	01/05/1809			15 nov. 1814	aux frais de la société d'agriculture
Maurice	Jean	1815	06/11/1794	Vosges	01/05/1812	05/05/1815		18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département des Vosges
Tarissant	Jean François	1815	09/04/1787	Hautes Pyrénées	06/01/1812	03/05/1815		18 avr. 1815	aux frais de la société d'encouragement
Baizé	Jean Baptiste Joseph	1815		Vendée				sept. 1815	aux frais du gouvernement
Baudesson	Joseph	1815		Aisne				nov. 1815	aux frais de ses parents
Baudouin	Jean François	1815						18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Moselle
Baudouin	Auguste	1815						18 avr. 1815	aux frais de ses parents
Beaufils	Marie Joseph	1815						18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Manche
Berthier	Antoine	1815						18 avr. 1815	aux frais de ses parents
Berthoux	Joseph	1815		Nord				nov. 1815	aux frais du gouvernement
Coculet	Pierre	1815						18 avr. 1815	aux frais de ses parents
Collin	Léopold	1815		Haute-Marne				7 nov. 1815	à ses frais
Cosson	Alexandre	1815		Haute-Marne				nov. 1815	aux frais du gouvernement

D'aussey	Jean Baptiste	1815					18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Somme	
Daussy	Jean Baptiste	1815					18 avr. 1815	aux frais du gouvernement	
Descamps	Jean Marie François	1815			Aisne		nov.1815	aux frais de ses parents	
Delastre	Joseph Camille Isidor Alexandre	1815			Nord		nov.1815	aux frais du gouvernement	
Delflache	Hector Joseph	1815			Nord		nov.1815	aux frais du gouvernement	deuxième prix de la deuxième année d'étude en 1814
Delfoly	Emmanuel Constant Joseph	1815			Nord		nov.1815	aux frais du gouvernement	
Deloche	Jean Hyacinthe Félix	1815					18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Meurthe	
Deschamps	Pierre	1815					18 avr. 1815	à ses frais	
Desjardins	Charles Jean	1815			Orne		nov.1815	aux frais de ses parents	
Diguët	Pierre François	1815					18 avr. 1815	à ses frais	
Dufour	Léonard	1815			Manche		1815	aux frais du gouvernement	
Egret	Etienne Boniface	1815					18 mars 1815	aux frais de ses parents	
Fruchain	Jean Louis Marie	1815			Oise		nov.1815	aux frais du gouvernement	
Gaillard	Pierre Adrien	1815					18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Seine Inférieure	
Gamain	Isidor	1815					1815	aux frais du gouvernement	
Garde	Jean	1815			Ardennes		18 avr. 1815	aux frais de ses parents	
Gay	Jean	1815			Charente		nov.1815	aux frais de ses parents	
Godard	Jean Joseph	1815					18 avr. 1815	aux frais de ses parents	
Jager	Louis Joseph	1815			Nord		1815	aux frais de la guerre	
Lalande	Pierre Jérôme	1815			Calvados		nov.1815	aux frais de ses parents	
Lambrecht	Michel	1815					18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département du Bas-Rhin	
Laurencel	François	1815					18 avr. 1815	aux frais de ses parents	
Laville	Louis Michel	1815					18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de l'Eure et Loire	
Lecacheur	Pierre François	1815			Manche		nov.1815	aux frais du gouvernement	
Lechesne	Jean	1815			Sarthe		nov.1815	aux frais de la société d'encouragement	
Lefebvre	Jean Baptiste	1815					18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de l'Aisne	
Magdelaine	Joseph	1815					18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de l'Aube	
Magnon	Pierre Jean	1815			Vienne		7 nov. 1815	aux frais de ses parents	

Martougnay	Joseph	1815							18 avr. 1815	aux frais de ses parents
Michel	Pierre Pacifique	1815							18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Vienne
Montauban	Jean	1815						Haute-Vienne	nov.1815	aux frais du gouvernement
Morand	Sébastien	1815							18 avr. 1815	aux frais de ses parents
Mossand	Jean Baptiste	1815						Doubs	nov.1815	aux frais de la guerre
Parent	Robert	1815							18 avr. 1815	aux frais du gouvernement pour le département de la Seine Inférieure
Robin	Louis Alexandre Augustin	1815						Yonne	nov.1815	aux frais du gouvernement
Rochotte	Joseph Séraphin	1815						Vosges	nov.1815	aux frais du gouvernement
Rougeon	Robert	1815						Vienne	nov.1815	aux frais du gouvernement
Rouillant	François	1815							18 avr. 1815	à ses frais
Rousselle	Jean Baptiste	1815						Meuse	1815	aux frais du gouvernement
Ruault	Pierre François	1815							18 avr. 1815	aux frais de ses parents
Sarazin	Antoine	1815						Manche	1815	aux frais du gouvernement
Ségretain	Pierre Etienne	1815							18 avr. 1815	aux frais de ses parents
Dutheil	François Pierre	1816						Calvados	02/05/1812	8 nov. 1816 à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/11/1814)
Moynier	Ariste Joseph Theodore	1816	12 germinal an 3	01/04/1795				Seine	02/12/1812	8 nov. 1816 aux frais de ses parents
Sourdillat	Pierre Alexandre	1816							29/11/1812	8 nov. 1816 à ses frais
Alban	Claude Jacques Joseph	1816	7 fructidor an 3	24/08/1795				Rhône	27/04/1813	09/11/1816 8 nov. 1816 aux frais de ses parents
Bélangier	Marié Durand	1816						Seine	02/11/1813	8 nov. 1816 aux frais de la guerre
Bunon	Jacques	1816	12 fructidor an 9	30/08/1801				Seine et Oise	13/11/1813	15/11/1816 8 nov. 1816 à ses frais
Laurent	Charles Louis Benjamin	1816						Yonne	02/11/1813	8 nov. 1816 aux frais du gouvernement
Louveau	Frédéric Léon	1816						Mayenne	01/05/1813	8 nov. 1816 à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/11/1813)
Martin	Léonor	1816						Oise	01/05/1813	8 nov. 1816 aux frais de ses parents
Pruvost	Charles Romain	1816							03/11/1813	8 nov. 1816 aux frais du gouvernement
Rouge	François Eugène	1816							02/11/1813	8 nov. 1816 aux frais du gouvernement
Thimonier	Claude Antoine	1816						Oise	03/11/1813	8 nov. 1816 aux frais de la guerre
Thion	Edmé Louis	1816							01/11/1813	8 nov. 1816 aux frais du gouvernement
Vireulle	François Joseph Constant	1816						Pas de Calais	01/11/1813	8 nov. 1816 aux frais du gouvernement
Pavageau	Pierre Marie Etienne	1816		06/06/1789				Loire Inférieure	25/10/1814	00/11/1816 8 nov. 1816 aux frais du gouvernement
Poilvert	Antoine Barthélémy	1816						Marne	01/11/1814	8 nov. 1816 aux frais de ses parents
Chouard	Charles	1816							3 mai 1816	à ses frais

D'Orléans	Louis Georges	1816			Souabe			3 mai 1816	aux frais de ses parents	
Declercq	Jean Baptiste	1816			Nord			3 mai 1816	à ses frais puis aux frais du gouvernement pour le département du Nord	
Dumaine	Thibault Gratien	1816			Loir et Cher			3 mai 1816	aux frais de ses parents	
Durand	Jacques Roch	1816						3 mai 1816	à ses frais	
Durand	Thomas	1816			Calvados			3 mai 1816	aux frais de ses parents	
Guillemet	Gilbert	1816			Allier			08/11/1816		praticien
Jouteux	Jean	1816			Indre et Loire			3 mai 1816	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement	
Laforêt	Victor	1816			Vienne			3 mai 1816	à ses frais puis aux frais du gouvernement puis de nouveau à ses frais	
Leboeuf	Louis Nicolas	1816						3 mai 1816	aux frais de ses parents	
Macé	Jean	1816			Loir et Cher			3 mai 1816	aux frais de la société d'encouragement	
Pasquier	François Théodore	1816			Sarthe			3 mai 1816	aux frais de ses parents aux frais du gouvernement	
Pire	Thomas	1816			Ardennes			3 mai 1816	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement	
Roulleau	Louis Antoine	1816						3 mai 1816	aux frais de ses parents	
Rouyer	Antoine	1816						3 mai 1816	aux frais de ses parents	
Rouyer	Jean	1816			Meuse			8 nov. 1816	aux frais de ses parents	
Sanitas	Michel Marie	1816						3 mai 1816	aux frais de la société d'agriculture	
Thierry	Jean Nicolas	1816						3 mai 1816	aux frais du gouvernement puis aux frais de ses parents	
Gaudineau	François Geoffroy	1817		05/04/1791	Vendée	29/10/1812		22 oct. 1817	à ses frais puis aux frais du gouvernement (15/01/1813)	
Mirey	Félix François	1817				01/12/1812		22 avr. 1817	aux frais du gouvernement	
Amette	Pierre Charles	1817			Eure	01/05/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en 1816
Beaujour	Guillaume Félix	1817			Somme	10/05/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Béchu	François Augustin Désiré	1817	4 ventôse an 4	23/02/1796	Eure et Loire	04/11/1813	01/09/1815	22 oct. 1817	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en 1816
Bourdon	Henry François	1817			Seine	02/11/1813		22 avr. 1817	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Bureau	Jean Guillaume	1817			Charente inférieure	01/11/1813		22 avr. 1817	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Casset	Jean Louis	1817			Moselle	05/05/1813		22 avr. 1817	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Deschamps	Auguste Réséda Noël	1817			Eure	01/05/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement (01/11/1813)	a concouru infructueusement en 1816

Dupont	Jean Joseph François	1817		19/04/1787	Pays Bas	01/03/1813	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en 1816
Guillaume	Pierre Nicolas	1817			Seine Inférieure	02/11/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Huguet	Charles Stanislas	1817			Seine et Marne	11/05/1813		22 avr. 1817	aux frais de la guerre	a concouru infructueusement en 1816
Leblanc	François	1817			Loir et Cher	01/11/1813		22 avr. 1817	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Leroux	Félix	1817			Calvados	06/11/1813	30/04/1817	22 avr. 1817	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement (01/11/1814)	
Loyer	Jean Baptiste	1817			Loiret	06/05/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en 1816
Mégret	François Louis	1817			Seine	01/11/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en 1816
Maurice	Pierre Philippe Augustin	1817				06/11/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement (01/11/1814)	
Mirey	Félix François	1817			Yonne	01/11/13		22 avr. 1817	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en 1816
Miquel	Auguste François	1817	9 brumaire an 6	30/10/1797	Indre et Loire	10/11/1813		22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Naux	Pierre	1817	29 prairial an 5	17/06/1797	Loire Inférieure	08/11/1813	30/10/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Puissant	Jean Louis	1817			Loiret	05/11/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en 1816
Quesnel	Charles Philippe	1817	18 floréal an 5	07/05/1797	Seine	01/11/1813	01/11/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Romenot	Jean Auguste Robert	1817	13 floréal an 5	02/05/1797	Seine et Marne	01/05/13	30/04/17	22 avr. 1817	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/11/1813)	a concouru infructueusement en 1816
Tabar	Frédéric	1817			Seine Inférieure	01/11/1813		22 avr. 1817	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816
Banquarel	Charles	1817	5 germinal an 5	25/03/1797	Gironde	14/12/1814	30/04/1817	22 avr. 1817	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en octobre 1816
Baptifolier	Pierre	1817		20/02/1790	Puy de Dôme	03/12/1814	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais de la guerre	
Chardon	Félix Joseph	1817		30/03/1798	Ardennes	08/11/1814	30/10/1819	22 oct. 1817	à ses frais puis aux frais du gouvernement pour le département de l'Aube (01/04/1815)	
Cholet	Paul Balthazar	1817		02/06/1788	Jura	01/11/1814	28/10/1817	22 oct. 1817	aux frais de ses parents	
Dascols	Pierre Alexis	1817		00/03/1795	Tarn	14/07/1814	30/10/1817	22 oct. 1817	aux frais de ses parents	sujet peu instruit et dissipé, bon maréchal
Debeury	Joseph Louis	1817	2 germinal an 6	22/03/1798	Haute-Marne	09/11/1814	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	
Flavigny	Aimé Jean Thomas	1817		11/04/1794	Loiret	03/12/1814	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais de la société d'agriculture	

L'Huillier	Guillaume-Tell	1817		06/06/1789	Eure	01/11/1814	01/11/1817	22 oct. 1817	aux frais de ses parents	
Saugeon	Léonard	1817		22/09/1794	Gironde	08/11/1814	01/11/1817	22 oct. 1817	aux frais de ses parents	
Sauvager	Pierre François	1817		04/10/1791	Maine et Loire	05/11/1814	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	
Sevin	Alexis François	1817		30/07/1795	Loiret	09/11/1814		22 oct. 1817	aux frais de ses parents	
Villemot	Charles Belizaire	1817	5 germinal an 3	25/03/1795	Jura	19/05/1814		22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	
Lagrange	Jacques René Marin	1817	21 brumaire an 5	11/11/1796	Vienne	09/01/1815		22 oct. 1817	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement (01/05/1815)	a concouru infructueusement en 1816
Pierre	Jean Jacques Honoré	1817		03/02/1782	Côtes du Nord	09/05/1817	03/11/1817	22 oct. 1817	aux frais du gouvernement	a déjà suivi les études de l'an 9 à l'an 12, avait alors concouru infructueusement
Desforges	Nicolas	1817		25/01/1796	Meuse			22 avr. 1817		a concouru infructueusement en 1816
Saint Apolline	?	1817						22 avr. 1817	aux frais de la guerre	
Caye	Firmin	1817	13 nivôse an 3	02/01/1795	Moselle	01/11/1813	30/04/1817	22 avr. 1817	à ses frais puis aux frais du gouvernement	
Clément	Marin Gilles	1818	23 messidor an 3	11/07/1795	Eure et Loire	08/11/1813		9 avr. 1818	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1816 et 1817
Dardel	Jean Baptiste Amédée	1818	17 pluviôse an 7	05/02/1799	Seine et Oise	01/11/1814	15/04/1818	9 avr. 1818	à ses frais	a concouru infructueusement en octobre 1817, sujet faible d'instruction
Foussier	François	1818	17 floréal an 5	06/05/1797	Charente	07/11/1814	30/10/1818	25 oct. 1818	à ses frais	a concouru infructueusement en octobre 1817 et avril 1818
Guerdat	Jean Philippe	1818	21 frimaire an 7	10/12/1798	Seine et Marne	23/02/1814	01/11/1818	25 oct. 1818	aux frais de la guerre	
Linck	André François	1818	5 floréal an 5	24/04/1797	Seine et Marne	05/11/1814	15/04/1818	9 avr. 1818	aux frais du gouvernement	
Barbotin	Antoine	1818	29 floréal an 2	18/05/1794	Gironde	28/11/1815		25 oct. 1818	à ses frais	répétiteur au cours d'anatomie
Leclerc	Nicolas Ghislain	1818		06/12/1792	Pas de Calais	08/12/1815	31/10/1818	25 oct. 1818	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/09/1816)	désigné pour le concours de médecine, a refusé
Liégard	Pierre Louis	1818	16 ventôse an 4	06/05/1796	Calvados	09/10/1815		25 oct. 1818	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/06/1817)	répétiteur au cours de pharmacie et matière médicale
Roy	Claude Antoine	1818		25/03/1795	Yonne	16/12/1817	30/10/1818	25 oct. 1818	à ses frais	
Flichy	Nicolas	1819		19/04/1793	Seine	16/11/1816	30/11/1819	18 nov. 1819	à ses frais puis aux frais de la guerre (01/11/1817)	faible en instruction
Hervieu	Barthélémy	1819	28 prairial an 5	16/06/1797	Moselle	01/11/1816	30/11/1819	18 nov. 1819	aux frais du gouvernement pour le département de la Moselle	
Rabouille	Casimir Stanislas	1819	16 floréal an 6	05/05/1798	Aisne	01/11/1816	19/11/1819	18 nov. 1819	aux frais du gouvernement	
Rousset	Jean Marie	1819			Seine					nommé répétiteur en 1817 et 1818
Appert	Pierre	1819		21/03/1792	Côte d'Or			18 nov. 1819		a étudié à l'école de Lyon mais a concouru à l'école d'Alfort sur décision impériale
Blanchard	André	1819	5 vendémiaire an 6	26/09/1797	Charente			18 nov. 1819	aux frais du gouvernement	

Sevestre	Jean Baptiste	1820	26 floréal an 7	15/05/1799	Seine et Oise	13/11/1815		oct. 1820	à ses frais	a concouru infructueusement en octobre 1819 et en 1818
Chabert	Mathieu	1820		28/09/1798	Maine et Loire	23/11/1816		oct. 1820	à ses frais	
Ripert	Jean Baptiste	1820	8 pluviôse an 6	27/01/1798	Vaucluse	01/11/1816	14/11/1820	oct. 1820	aux frais du gouvernement pour le département de l'Ille et Vilaine	a concouru infructueusement en novembre 1819
Mollard	Joseph Athause	1820		10/08/1790	Seine et Marne	05/11/1817		oct. 1820	aux frais de la guerre	répétiteur en maréchalerie en 1819
Mollard	Hercule	1820		04/02/1795	Eure	05/11/1817		oct. 1820	à ses frais	1er prix de la 2ème année d'étude
Virlet	François Joseph	1820		25/03/1787	Meurthe	05/11/1817		oct. 1820	aux frais du gouvernement	prix de bonne conduite en 1820
Dane	Mathurin François	1821		23/02/1776	Morbihan	01/11/1814		28 oct. 1821	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1817 et 1820
Métillon	Jean Baptiste	1821	22 pluviôse an 5	10/02/1797	Aube	01/11/1816	31/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/11/1817)	a concouru infructueusement en 1820
Grand-Eury	François	1821	7 pluviôse an 8	27/01/1800	Meurthe	05/11/1817	29/10/1821	28 oct. 1821	aux frais du gouvernement pour le département des Vosges	prix de bonne conduite en octobre 1821, a concouru infructueusement en 1820
Heilmann	Jean Pierre	1821	9 thermidor an 9	28/07/1801	Seine	05/11/1817	13/11/1821	28 oct. 1821	à ses frais puis aux frais de la guerre (01/06/1818)	a concouru infructueusement en octobre 1820
Poncet	Pierre Joseph	1821		04/10/1790	Ain	05/11/1817	15/11/1821	28 oct. 1821	aux frais de la guerre	
Pourcelle	Narcisse Zéphire	1821		01/11/1799	Somme	05/11/1817	31/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/02/1819)	a concouru infructueusement en octobre 1820
Saucourt	François Joseph	1821	29 ventôse an 6	19/03/1798	Aisne	05/11/1817	31/10/1821	28 oct. 1821	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1820
Texier	Pierre François	1821	27 frimaire an 9	18/12/1800	Charente	05/11/1817	31/10/1821	28 oct. 1821	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1820
Villette	Claude Eugène	1821	30 vendémiaire an 7	21/10/1798	Loiret	07/11/1817	31/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais	renvoyé en 1816, réadmis en 1817
Boisnard	Pierre	1821	13 prairial an 7	01/06/1799	Charente	02/11/1818	30/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais	
Chenu	Charles Toussaint Pierre	1821		12/01/1801	Seine et Marne	03/11/1818	31/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/03/1821)	2ème prix de dessin en novembre 1820
Dupont	Armand Joseph	1821	4 thermidor an 6	22/07/1789	Aisne	02/11/1818	29/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/01/1820)	
Girard	Jean François	1821	5 floréal an 7	24/04/1799	Loiret	02/11/1818	31/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais	moniteur au dessin en 1820
Joly	François Auguste	1821	20 germinal an 8	10/04/1800	Oise	03/11/1818	31/10/1821	28 oct. 1821	aux frais du gouvernement	
Malengré	Désiré Jacques	1821		26/05/1802	Pays Bas	02/11/1818	31/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais	
Meilhan	Joseph	1821		01/05/1793	Gers	02/11/1818	31/10/1821	28 oct. 1821	aux frais de la guerre	
Riquet	Etienne Thomas Alexis	1821		18/10/1793	Seine Inférieure	02/11/1818	15/11/1821	28 oct. 1821	aux frais du gouvernement puis aux frais de la guerre (01/01/1819)	
Verna	Pierre Auguste	1821	8 floréal an 6	27/03/1798	Indre et Loire	02/11/1818	30/10/1821	28 oct. 1821	à ses frais	
Aucler	Pierre Jean	1821	11 brumaire an 5	01/11/1796	Cher	01/05/1819		28 oct. 1821	aux frais du gouvernement	

Gibaudan	Michel Etienne	1822		28/04/1801	Seine et Oise	02/12/1817	01/11/1821	27 oct. 1822	à ses frais	a concouru infructueusement en 1820 et 1821
Gudin	Marcel	1822	2ème jour comp an 6	18/09/1798	Seine et Oise	05/11/1817	28/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1821
Chabert	Joseph	1822		16/08/1800	Maine et Loire	05/11/1818	31/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	moniteur en dessin en 2ème année, a concouru infructueusement en 1821, breveté en 1822
Mariot	Simon	1822	25 vendémiaire an 10	17/10/1801	Haute Marne	02/11/1818	31/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en octobre 1821
Prulho	Alexis	1822	15 germinal an 7	04/04/1799	Aisne	02/11/1818	28/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en octobre 1821
Coullon	Jean	1822	17 ventôse an 8	08/03/1800	Gironde	01/11/1819	30/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	mention honorable en novembre 1820
Desmoulière	Augustin Vincent	1822	10 floréal an 7	29/04/1799	Morbihan	02/11/1819	22/11/1822	27 oct. 1822	aux frais de la guerre	
Gimard	Jean	1822	15 frimaire an 9	06/12/1800	Gironde	01/11/1819	29/10/1822	27 oct. 1822	à ses frais	
Girondeau	Ithier Pierre Michel	1822	7 vendémiaire an 9	29/09/1800	Loir et Cher	02/11/1819	30/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1821
Hogué	Pierre	1822	22 germinal an 8	12/04/1800	Loire Inférieure	02/11/1819	29/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	
Huguenin	Nicolas Firmin	1822	22 ventôse an 8	13/03/1800	Moselle	05/11/1819	31/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	
Lecoq	Jean Pierre	1822		22/05/1793	Calvados	02/11/1819	30/10/1822	27 oct. 1822	à ses frais	
Louchard	Antoine	1822		22/04/1799	Seine et Oise	02/11/1819	21/11/1822	27 oct. 1822	aux frais de la guerre	répétiteur d'anatomie
Mangeno	Joseph	1822	21 floréal an 11	11/05/1803	Meurthe	02/11/1819	28/10/1822	27 oct. 1822	à ses frais	
Marceau	Jean Baptiste	1822	7 pluviôse an 10	27/01/1802	Eure et Loir	01/11/1819	30/10/1822	27 oct. 1822	à ses frais	
Moreul	Noël Henry Mathurin	1822	28 fructidor an 10	15/09/1802	Sarthe	02/11/1819	28/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	mention honorable en novembre 1820
Moureau	François	1822	6 ventôse an 4	25/02/1796	Gironde	01/11/1819	30/10/1822	27 oct. 1822	à ses frais	2ème prix de la 1ere année en 1820
Nicaise	Etienne Vincent	1822	15 ventôse an 3	05/03/1795	Yonne	02/11/1819	22/11/1822	27 oct. 1822	à ses frais	a concouru infructueusement en octobre 1821
Papin	Louis	1822	16 fructidor an 6	02/09/1798	Charente	02/11/1819	31/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement pour le département de la Charente	
Reissinger	Frédéric Guillaume	1822		25/04/1802	Bas Rhin	26/10/1819	31/10/1822	27 oct. 1822	aux frais du gouvernement	
Saint Aubert	François	1822	17 nivôse an 8	07/01/1800	Pas de Calais	02/11/1819	29/10/1822	27 oct. 1822	à ses frais	1er prix de la 2ème année d'études, 1er prix de dessin
Turque	Florent Emmanuel Dessaline	1822	22 brumaire an 11	13/11/1802	Aube	01/11/1819	29/10/1822	27 oct. 1822	aux frais de ses parents puis aux frais du gouvernement (01/03/1821)	mention honorable en 1820
Herman	Pierre Joseph Victor	1822		21/04/1792				27 oct. 1822		
Descôtes	Bienvenu	1823	24 frimaire an 10	15/12/1801	Seine et Oise	10/11/1819		26 oct. 1823	à ses frais puis aux frais de la guerre (01/07/1821)	

André	Louis Jean Baptiste	1823	11 brumaire an 9	02/11/1800	Loiret	01/11/1820	28/10/1823	26 oct. 1823	à ses frais	répétiteur en anatomie en 1822
Artus	Louis	1823	22 frimaire an 9	13/12/1800	Deux Sèvres	01/11/1820	27/10/1823	26 oct. 1823	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/04/1822)	
Boullemois	Jean Baptiste	1823	2 thermidor an 9	21/07/1801	Deux Sèvres	06/11/1820	27/10/1823	26 oct. 1823	aux frais du gouvernement	répétiteur en maréchalerie en octobre 1822
Bourquard	Jean Claude	1823	25 ventôse an 8	16/03/1800	Haut Rhin	10/11/1820	27/10/1823	26 oct. 1823	à ses frais	entré en novembre 1819, renvoyé en juin 1820
Casse	François dit Casimir	1823	25 brumaire an 9	16/11/1800	Lot et Garonne	03/11/1820	31/10/1823	26/10/1823	aux frais de la société d'encouragement	
Ciroteau	Jacques	1823	10 prairial an 6	29/05/1798	Vienne	26/10/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	aux frais du gouvernement	
Fossette	Pierre Louis Séraphin	1823	18 ventôse an 5	08/03/1797	Pas de Calais	03/11/1820	29/10/1823	26 oct. 1823	à ses frais	
Landry	Louis Joseph	1823	23 nivôse an 7	12/01/1799	Pas de Calais	01/11/1820	31/10/1823	26 oct. 1823	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/05/1823)	
Lemaitre	René Jacques	1823		31/05/1800	Manche	01/11/1820	31/10/1823	26 oct. 1823	aux frais du gouvernement	
Leroux	Charles Prosper	1823	16 prairial an 10	05/06/1802	Marne	03/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/04/1821)	
Longbois	Olivier Victor	1823	12 prairial an 8	01/06/1800	Yonne	04/11/1820	15/10/1823	26 oct. 1823	à ses frais	
Piéters	Jean Joseph	1824	14 floréal an 8	04/05/1800	Meuse	02/11/1819	31/10/1824	29 oct. 1824	aux frais de la guerre	a concouru infructueusement en octobre 1823, malade en 1822
Deshaies	Julien Magloire	1824	3e jour comp an 10	20/09/1802	Eure et Loir	01/11/1820	31/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais	a concouru infructueusement en octobre 1823
Dugied	Jacques	1824	12 ventôse an 6	02/03/1798	Côte d'Or	01/11/1820	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais	a concouru infructueusement en octobre 1823
Herbulot	Jean Baptiste	1824	8 brumaire an 6	29/10/1797	Ardennes	01/11/1820	31/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement pour le département des Ardennes	a concouru infructueusement en octobre 1823
Jésus	Jean François	1824		11/11/1800	Portugal	02/01/1820	22/11/1824	29 oct. 1824	aux frais du roi du Portugal	a concouru infructueusement en octobre 1823
Lamberton	François Honoré	1824	27 thermidor an 11	15/08/1803	Vienne	01/11/1820	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/05/1822)	a concouru infructueusement en octobre 1823
Robinet	Jean Nicolas	1824	6 pluviôse an 13	26/01/1805	Ardennes	02/11/1820	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/01/1824)	a concouru infructueusement en octobre 1823
Vianna	Jannerio	1824		10/06/1804	Portugal	02/01/1820	22/11/1824	29 oct. 1824	aux frais du roi du Portugal	répétiteur de dessin en octobre 1822, a concouru infructueusement en octobre 1823
Villa-Carvalho	Nicolas Tolentino	1824		10/09/1804	Portugal	02/01/1820	22/11/1824	29 oct. 1824	aux frais du roi du Portugal	a concouru infructueusement en octobre 1823
Blanchet	Jean Baptiste	1824	27 frimaire an 11	18/12/1802	Cher	01/11/1821	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Bontems	Nicolas	1824	15 prairial an 10	04/06/1802	Vosges	01/11/1821	31/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	répétiteur de dessin en 1823
Cabaret	Honoré Joseph Alexandre	1824	5 messidor an 12	24/06/1804	Aisne	01/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	

Charrier	Louis Benjamin	1824		15/05/1799	Deux Sèvres	04/11/1821	18/11/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement puis à ses frais (01/06/1817)	
Gallard	Armand Jacques François	1824	10 ventôse an 11	01/03/1803	Calvados	01/11/1821	31/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Gelvot	Charles	1824	6 prairial an 12	26/05/1804	Côte d'Or	03/11/1821	31/10/1824	29 oct. 1824	aux frais de la guerre	
Genet	Pierre	1824	16 vendémiaire an 11	08/10/1802	Charente inférieure	01/11/1821	31/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Héla	Henry Joseph	1824	17 frimaire an 6	07/12/1797	Pays Bas	01/11/1821	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais	
Jouglia	Bernard	1824	1 pluviôse an 7	20/01/1799	Gers	23/10/1821	19/11/1824	29 oct. 1824	à ses frais puis aux frais de la guerre (01/06/1823)	1er prix de la 2eme année d'études, mention honorable en 1822
Lautour	Jean Baptiste	1824	5 messidor an 9	24/06/1801	Calvados	05/11/1821	30/10/1824	oct. 1824	à ses frais	mention honorable en octobre 1822
Main	Etienne Élisée	1824	6 brumaire an 12	29/10/1803	Eure et Loir	02/11/1821	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement pour le département du Loir et Cher	
Mathorez	Julien Maxime	1824	7 germinal an 8	28/03/1800	Pas de Calais	04/11/1821	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/03/1823)	
Mian	François	1824	13 thermidor an 7	31/07/1799	Côte d'Or	03/11/1821	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais	
Pretot	Auguste Emile Joseph	1824	14 fructidor an 11	01/09/1803	Pays Bas	02/11/1821	31/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais puis aux frais du gouvernement (01/11/1822)	mention honorable en octobre 1822
Ropert	François	1824	28 fructidor an 11	15/09/1803	Morbihan	16/10/1821	31/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	
Roy	Jean	1824	1 floréal an 11	21/04/1803	Charente	02/11/1821	30/10/1824	29 oct. 1824	aux frais du gouvernement	mention honorable en octobre 1822
Sautour	Jean Baptiste	1824	5 messidor an 9	24/06/1801	Calvados	05/11/1821	30/10/1824	29 oct. 1824	à ses frais	mention honorable en octobre 1822
Paillard	Louis	1824		27 aout 1795	Nièvre			29 oct. 1824		docteur médecin de la faculté de médecine de Paris, a suivi les cours comme amateur

Annexe 4 : Registre des élèves-maréchaux de l'école d'Alfort admis entre 1813 et 1824 et n'ayant pas eu leur diplôme

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE REPUBLICAINE	DATE DE NAISSANCE	DEPT DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE MAR VET	DATE DE SORTIE MAR VET	FRAIS	FRAIS IIAIRE	DATE CHGT FRAIS	COMMENTAIRES SUR LES MOEURS / AUTRES INFORMATIONS
Wuillot	Pierre Joseph		22/01/1793		20/11/1813	09/01/1814	à ses frais			
Barthe	Antoine Auguste			Seine et Marne	12/07/1814	00/07/1814				
Ardouin	René Aimé			Vendée						a concouru infructueusement en 1816
Bezal	Jacques André		10/07/1789	Seine et Oise	01/11/1814	31/12/1817	aux frais du gouvernement puis à ses frais	à ses frais	20/01/1817	renvoyé car trop faible en écriture, réintégré en octobre 1815, renvoyé en décembre 1817

Boudant	Julien			Manche	20/11/1814	28/04/1815	à ses frais			parti volontairement
Brossard	François	14 messidor an 6	02/01/1798	Seine	08/11/1814	31/05/1817	à ses frais			renvoyé car trop faible
Caby	Isidore Constant			Nord						a concouru infructueusement en 1816
Cambier	Joseph Xavier		12/05/1789	Pays Bas	04/11/1814	15/02/1815	à ses frais			est passé élève amateur le 15/12/1814 avant d'arrêter définitivement en 1815
Gillot	François Claude	3 messidor an 6	21/06/1798	Seine	01/11/1814	10/04/1816	aux frais de la guerre			renvoyé par décision du ministre de la guerre
Giraud	Michel		08/01/1799	Seine		18/08/1817	aux frais de la guerre			
Godin	Noël Michel		03/08/1795	Seine	01/11/1814	18/07/1816	aux frais de la guerre			
Janneau	Pascal		24/03/1796	Vendée	01/11/1814	09/11/1815	à ses frais			mort le 9/11/1815
Jacquiau	Jean			Vienne						a concouru infructueusement en 1816
Joyeux	Lucien		05/04/1795	Aube	08/12/1814	22/06/1815	aux frais de la guerre			parti volontairement
Heuste	Louis Clément			Seine Inférieure			aux frais de ses parents			a concouru infructueusement en 1816
L'Heureux	Modeste		01/07/1776	Pays Bas	23/11/1814	01/12/1814	à ses frais			parti volontairement
Lantain	Pierre Joseph François		28/11/1794		15/12/1814	28/04/1815	à ses frais			a concouru infructueusement en avril 1815, est parti volontairement le même mois
Laubin	Mainboeuf	24 vendémiaire an 4	16/10/1795	Maine et Loire	08/11/1814	29/05/1817	aux frais du gouvernement			renvoyé car peu intelligent et peu studieux
Magrangras	René		11/11/1793	Haute Vienne	25/11/1814		aux frais du gouvernement			a concouru infructueusement en octobre 1817
Maurice	Pierre Louis Augustin			Seine et Marne						a concouru infructueusement en 1816
Mathieu	Alexandre Joseph		24/04/1792	Dyle	01/12/1814	01/05/1817	aux frais du gouvernement pour le département de la Dyle			a concouru infructueusement en 1816
Mouly	Jean Marie Antoine			Hérault			aux frais de ses parents			a concouru infructueusement en 1816
Meunier	Théodore			Maine et Loire						a concouru infructueusement en 1816
Pecqueur	Antoine Joseph			Nord						a concouru infructueusement en 1816
Vairon	Louis Auguste Bernard		06/01/1793	Aisne	20/11/1814	30/04/1815	à ses frais			a quitté l'école pour entrer dans la gendarmerie
Chamois	Pierre	24 pluviôse an 3	12/02/1795		16/05/1815	15/08/1815	à ses frais			s'est retiré volontairement
Daubanel	Charles	10 thermidor an 8	29/07/1800	Seine	07/11/1815	09/1820	à ses frais			parti volontairement pour cause de maladie
Debasgne	Joseph			Pays Bas	01/12/1815	21/05/1816	à ses frais			parti volontairement
Descampaux	Charges	21 pluviôse an 3	09/02/1795	Oise	23/05/1815		à ses frais			es parti pour chez lui, n'es pas rentré
Fortin	Jean Jacques Laurent	15 brumaire an 3	05/11/1794	Oise	01/01/1815	04/01/1815	à ses frais			parti volontairement
Laurent	Auguste Fleurus	22 nivôse an 5	11/01/1797	Seine et Oise	13/12/1815		à ses frais			a concouru infructueusement en 1820, sujet paresseux

Le Lièvre	Jean Louis	2è jour comp an 5	18/09/1797	Seine	20/11/1815	27/11/1815	à ses frais			
Levesque	Jean Auguste	27 germinal an 4	16/04/1796	Orne	25/11/1815	01/11/1818	aux frais du gouvernement	à ses frais	01/06/1817	
Mellais	Jean Charles	1 vendémiaire an 6	22/09/1797	Eure	19/11/1815	06/06/1817	aux frais du gouvernement			mort à l'infirmerie
Millet	Jean Guillaume		19/05/1786	Orne	23/11/1815	31/12/1816	à ses frais			renvoyé
Puissesseau	Joseph		05/08/1793	Vienne	01/01/1815	15/06/1815	aux frais de la guerre			parti à l'école de Lyon
Regnault	Jacques Philippe	3 nivôse an 2	23/12/1793	Seine et Marne	16/05/1815	01/08/1815	à ses frais			a quitté volontairement l'école
Rouet	Jean	29 fructidor an 4	15/11/1796	Gironde	01/11/1815	12/08/1817	à ses frais			est parti pour l'école de Lyon, d'où il a été expulsé pour inconduite
Teby	François Narcisse	1 germinal an 5	21/03/1797	Yvelines	06/11/1815	01/04/1818	à ses frais			mort chez ses parents en avril 1818
Watine	Ferdinand	6 vendémiaire an 4	28/09/1795	Somme	01/10/1815	19/11/1817	aux frais du gouvernement			
Appert	Louis Adrien	29 prairial an 7	15/06/1799	Seine	01/11/1816	07/11/1816	à ses frais			
Baudet	Cyprien	26 germinal an 3	15/04/1795	Lot et Garonne	06/11/1816	11/1818	à ses frais			passé à l'école de Lyon
Boizot	Gérard Jean Mathieu Henry		06/10/1799	Pays Bas	11/11/1816	28/01/1817	à ses frais			parti volontairement
Bonne	Gabriel	10 prairial an 8	30/05/1800	Haute Vienne	07/11/1816		aux frais du gouvernement	à ses frais	01/06/1817	parti
Brisson	Auguste Eugène	21 floréal an 7	10/05/1799	Loiret	01/11/1816	12/05/1818	à ses frais			parti volontairement
Carlet	Marc	4 floréal an 4	23/04/1796	Lot	16/11/1816	31/05/1817	à ses frais			renvoyé, faible en orthographe et en instruction
Cavoyer	Jean Joseph	2 prairial an 5	21/05/1797	Pays Bas	18/11/1816	31/03/1817	à ses frais			ce jeune homme n'avait que peu d'intelligence
Chaulou	Pierre		23/07/1796	Charente	14/11/1816		aux frais du gouvernement			
David	Charles	3 messidor an 7	21/06/1799	Loiret	02/11/1816		à ses frais			est passé à l'école de Lyon puis a arrêté pour devenir pharmacien
Deleguy	Nicolas	3 ventôse an 6	21/02/1798	Cher	01/11/1816	16/08/1818	aux frais du gouvernement pour le département du Cher			
Deraime	Louis Paul	20 germinal an 7	09/04/1799	Seine et Oise	12/11/1816	29/04/1818	à ses frais	aux frais de la guerre	13/06/1817	
Fliniaux	Édouard André Augustin	26 brumaire an 8	17/11/1799	Nord	01/11/1816	15/05/1817	à ses frais			renvoyé, faible d'instruction
Gagnebien	Jean Baptiste		03/07/1793	Sarthe	03/11/1816	01/06/1817	aux frais du gouvernement			a quitté volontairement l'école
Géant	Pierre Théodore	7 messidor an 8	26/06/00	Seine et Oise	26/11/1816	14/06/1817	à ses frais			s'est retiré volontairement de l'école
Ghin	François Joseph	5 germinal an 6	25/03/98	Pays Bas	01/11/1816	29/05/1817	à ses frais			
Gin	Benoit	28 floréal an 7	17/05/1799	Yonne	25/10/1816	31/01/1817	à ses frais			parti volontairement pour cause de maladie

Joudrain	Jean Augustin	28 thermidor an 7	15/08/1799	Aube	02/11/1816	23/05/1817	aux frais du gouvernement pour le département de l'Aube			a été obligé de quitter l'école, était vivement suspecté de vols
Lavilledieu	Auguste Jacques	21 pluviôse an 7	09/02/1799	Vendée	02/11/1816	31/03/1817	à ses frais			dissipé, méchant et paresseux, parti volontairement
Lecheix	Pierre	20 prairial an 5	08/06/1797	Côtes du Nord	02/11/1816		aux frais du gouvernement	aux frais de ses parents	01/06/1817	
Ligneau	Didier Jean	23 germinal an 6	12/04/1798	Marne	01/11/1816	11/1819	à ses frais			diplômé à Lyon en septembre 1820
Loiseau	Belisaire	16 ventôse an 6	06/03/1798	Loiret	21/10/1816	26/01/1818	à ses frais			renvoyé après avoir trempé dans une sorte de révolte
Macé	Pierre		16/11/1789	Loir et Cher	02/11/1816	31/05/1817	à ses frais			
Malestras	François Brutus	13 pluviôse an 8	02/02/1800	Seine Inférieure	09/12/1816		à ses frais			a concouru infructueusement en octobre 1820 et en octobre 1821
Marnier	Nicolas		21/12/1793	Suisse	18/06/1816	25/07/1816	à ses frais			
Mouly	Jean Marie Antoine		10/09/1785	Hérault	01/07/1816	01/01/1817				
Pierre	Aimable Jacques		08/07/1799	Seine	01/11/1816	23/03/1817	aux frais de la guerre			s'est retiré de l'école, trop jeune pour profiter de l'instruction
Wincyz	Vincent Désiré Joseph		09/02/1797	Pays Bas	01/11/1816	01/12/1818	à ses frais			
Delatre	Antoine	1 prairial an 6	20/05/1798	Maine et Loire	05/11/1817	26/08/1820	à ses frais			
Fenasse	Auguste	9 vendémiaire an 7	30/09/1798	Pays Bas	05/11/1817	01/09/1820	à ses frais			parti pour chez lui volontairement
Geligny	Louis Firmin Nicolas		27/12/1799	Yonne	05/11/1817		à ses frais			mort chez lui en 1820
Luzarey	Jean Célestin		02/03/1792	Gers	11/12/1817	01/11/1820	à ses frais			a concouru infructueusement en octobre 1820
Malepart	Joseph		15/02/1799	Charente	01/02/1817	07/01/1821	à ses frais	aux frais du gouvernement	01/05/1817	a concouru infructueusement en octobre 1820
Pannier	Joseph Armand	21 ventôse an 7	11/03/1799	Aisne	05/11/1817	30/11/1817	à ses frais			s'est retiré volontairement de l'école
Salmy	Xavier Joseph		30/10/1796	Pays Bas	03/01/1817		à ses frais			a concouru infructueusement en octobre 1817
Auger	Isidor Nestor	7 ventôse an 7	25/02/1799	Seine Inférieure	02/11/1818		à ses frais			mort chez ses parents en décembre 1820
Birouard	Jacques René	20 frimaire an 10	11/12/1801	Yonne	02/11/1818		aux frais du gouvernement			mort à Paris d'une maladie de poitrine
Bonnetain	Pierre Claude		26/09/1793	Seine	10/11/1818	15/10/1821	à ses frais			s'est retiré volontairement
Desmartin	Jean	4 floréal an 3	23/04/1795	Dordogne	02/11/1818	28/12/1820	à ses frais			
Fay	Louis Philippe Emely		22/09/1801	Aisne	02/11/1818	18/09/1819	à ses frais			s'est retiré volontairement de l'école
Feuilletaud	François		06/07/1799	Charente	02/11/1818	23/05/1822	à ses frais			mort chez ses parents alors qu'il était parti pour chez lui
Langlois	Denis	27 pluviôse an 8	16/02/1800	Marne	10/11/1818	31/01/1821	aux frais du gouvernement			renvoyé
Maynadié	Jean Pierre		21/05/1797	Aude	25/06/1818	31/03/1820	à ses frais			a concouru infructueusement en octobre 1820

Vairon	Auguste François	27 pluviôse an 11	16/02/1803	Aisne	02/11/1818	15/09/1821	aux frais de la guerre			renvoyé
Verrier	Charles Marie	13 germinal an 6	02/04/1798	Morbihan	03/11/1818	30/01/1821	aux frais du gouvernement			
Vinance	Charles Joseph	12 nivôse an 6	01/01/1798	Pays Bas	02/11/1818	13/09/1821	à ses frais			s'est retiré volontairement
Berthier	Charles Pierre		03/09/1799	Seine et Oise	02/11/1819	15/10/1823	aux frais de ses parents			a concouru infructueusement en 1823
Bigaud	Joseph	8 vendémiaire an 7	29/09/1798	Haute Vienne	01/11/1819	31/01/1821	aux frais du gouvernement			
Bigot	Jean Louis	23 brumaire an 9	14/11/1800	Sarthe	01/11/1819	16/11/1819	aux frais du gouvernement			
Bouché	Claude Ambroise	15 pluviôse an 5	03/01/1797	Seine et Oise	02/11/1819	27/10/1823	aux frais du gouvernement			a concouru infructueusement en 1822 et 1823
Boyé	Charles Sébastien	28 germinal an 12	18/04/1804	Vosges	01/11/1819	29/07/1820	aux frais de la guerre			jugé incapable de profiter de l'instruction
Carruette	Nicolas Toussaint	17 brumaire an 9	08/11/1800	Seine	03/11/1819		à ses frais			
Cuvillon	Jean Baptiste Philemon	3 frimaire an 10		Nord	03/11/1819		à ses frais			a concouru infructueusement en octobre 1823, moniteur en dessin en 1820
Delair	Louis Magloire	13 nivôse an 11	03/01/1803	Eure et Loir	01/11/1819	27/10/1823	à ses frais			a concouru infructueusement en octobre 1823
Dindiro	Charles René	18 ventôse an 9	09/03/1801	Seine et Marne	02/11/1819	12/11/1819	à ses frais			
Duchemin	Michel Louis	3 brumaire an 10	25/10/1801	Eure	01/12/1819	04/03/1822	à ses frais			renvoyé pour insubordination
Dupont	François	10 floréal an 5	29/04/1797	Nord	02/11/1819	12/11/1819	aux frais du gouvernement pour le département du Nord			refusé pour la lecture
Dupouy	Bernard		17/06/1794	Landes	02/01/1819	00/11/1819	à ses frais			s'est retiré volontairement
Flobert	Henry Lucien	20 floréal an 11	10/05/1803	Oise	01/11/1819	09/11/1819	à ses frais			s'est retiré volontairement, était tombé malade
Fossoul	Charles Joseph	17 nivôse an 10	07/01/1802	Pays Bas	01/11/1819	01/09/1822	à ses frais			parti volontairement, médiocre et mauvaise conduite
Gay	Pierre	28 frimaire an 9	19/12/1800	Charente	01/11/1819	28/10/1822	à ses frais	aux frais du gouvernement	01/05/1820	a concouru infructueusement en 1823
Gillis	Guillaume Jean Marie	29 prairial an 8	18/06/1800	Finistère	02/11/1819	15/06/1820	aux frais du gouvernement			renvoyé, ignorant et ivrogne
Girard	Sébastien	20 pluviôse an 9	09/02/1801	Finistère	08/11/1819	29/05/1820	à ses frais			parti volontairement
Guérin	Lambert	12 pluviôse an 7	31/01/1799	Pays Bas	11/1819	12/09/1821	à ses frais			
Guillemont D'Arby	Hyppolyte	15 brumaire an 7	05/11/1798	Meuse	02/11/1819	31/03/1821	aux frais du gouvernement pour le département de la Meuse			
La Rue	Jean François	3 fructidor an 10	21/08/1802	Eure et Loire	02/11/1819	12/11/1819	à ses frais			

Lacouilhe	Ficaire Victor	22 vendémiaire an 12	15/10/1803	Oise	01/11/1819	11/11/1819	à ses frais			
Lancelle	Coustaud Joseph	27 nivôse an 9	17/01/1801	Nord	01/11/1819	28/10/1822	aux frais du gouvernement			A concouru infructueusement en octobre 1822, mis à la porte pour avoir insulté le professeur Vatel, était ivre
Landraud	Jean	28 ventôse an 8	19/03/1800	Charente	01/11/1819	01/01/1821	à ses frais			parti volontairement pour retourner chez ses parents
Landré		4è jour complémentaire an 9	21/09/1801	Loiret	06/11/1819		à ses frais			
Le Gay	Charles Pierre	5 nivôse an 10	26/12/1801	Aisne	01/11/1819	13/03/1820	à ses frais			s'étant rendu coupable de vols avec effraction, a été renvoyé
Le Maistre	René Jacques		03/05/1800	Manche	01/11/1819	12/11/1819	aux frais du gouvernement			
Noutard	Pierre Jules Florent	25 prairial an 10	14/06/1802	Pas de Calais	11/11/1819		à ses frais			a concouru infructueusement en octobre 1823
Poirier	René Cadet	17 nivôse an 9	07/01/1801	Charente	02/11/1819	02/12/1819	à ses frais			
Rousseaux	Jean François	19 thermidor an 10	07/08/1802	Seine et Marne	01/11/19	10/11/2019	à ses frais			
Sorillion	Pierre	6 prairial an 4	25/05/1796	Gironde	02/11/1819		à ses frais			toujours malade
Torchet	Simon André Eugène	an 12	1804	Ardennes	02/11/1819	12/11/1819	à ses frais			
Yvart	Hyppolite Félix		29/07/1803	Seine	05/11/1819		à ses frais			mort chez lui en 1820
Barré	Joseph François	21 fructidor an 12	08/09/1802	Mayenne	01/11/1820	30/11/1821	aux frais du gouvernement pour le département de la Mayenne			
Beauvé	Eugène Dominique	25 messidor an 12	14/07/1804	Sarthe	01/11/1820	30/11/1821	à ses frais			renvoyé car mauvais
Biémond	Antoine	20 prairial an 8	09/06/1800	Maine et Loire	09/11/1820		à ses frais			
Blaizeau	Clément	23 prairial an 10	12/06/1802	Vendée	01/11/1820	19/06/1821	aux frais du gouvernement pour le département de la Vendée			est parti pour cause de maladie, n'est pas revenu
Blin	François Victor		12/07/1795	Seine Inférieure	01/11/1820					parti pour cause de maladie, n'est pas rentré
Bret	Joseph	3 prairial an 5	22/05/1797	Isle et Vilaine	01/11/1820	09/11/1820	aux frais du gouvernement pour le département de l'Isle et Vilaine			
Buisson	Félix Jean Paul	23 brumaire an 10	14/11/1801	Seine	01/11/1820		à ses frais			
Coupret	Pierre Valentin	7 fructidor an 5		Loiret	01/11/1820		à ses frais			

Coustenoble		30 messidor an 8		Nord	07/11/1820		aux frais de la guerre		
Daste	Joseph	20 floréal an 7	09/05/1799	Landes	01/11/1820	03/09/1823	à ses frais		renvoyé car ne profitait pas de l'instruction
Dauphin	Louis François Romain	10 ventôse an 3	28/02/1795	Orne	01/11/1820		aux frais du gouvernement pour le département de l'Orne		
Deloustal	Philippe Léopold	2 germinal an 8	23/03/1800	Paris	01/11/1820	26/11/1822	à ses frais		
Dubois	Charles	15 brumaire an 6	05/11/1797	Pays Bas	01/11/1820	01/09/1823	à ses frais		s'est retiré volontairement pour retourner chez ses parents
Dubus	Antoine		11/07/1795	Dordogne	15/11/1820	31/12/1820	à ses frais		s'est retiré volontairement de l'école
Gambet	Pierre Vincent	2 pluviôse an 11	22/01/1803	Oise	01/11/1820	01/04/1821	à ses frais		parti pour étudier la médecine humaine
Gangneux	Michel Louis	16 floréal an 6	05/05/98	Maine et Loire	01/11/1820	27/10/1823	à ses frais		a concouru infructueusement en 1823
Geib	Joseph	4 brumaire an 6	25/10/97	Moselle	14/11/1820	03/05/1821	à ses frais		
Jalvy	Pierre	4 germinal an 5	24/03/1797	Hérault	01/03/1820	24/04/1821	à ses frais		avait précédemment été admis à l'école de Lyon
Laurent	Aimable Guillaume	9 nivôse an 9	30/12/1800	Manche	01/11/1820	01/05/1824	aux frais du gouvernement		a concouru infructueusement en 1823
Le Roy	Hubert Joseph		27/11/1795	Pays Bas	01/11/1820	29/10/1822	à ses frais		parti pour l'école de Lyon
Moutel	Henry Théodore	11 messidor an 9	30/06/1801	Maine et Loire	01/11/1820	17/09/1823	à ses frais		a concouru infructueusement en octobre 1823
Petitot	Jean Claude	14 thermidor an 7	02/08/1799	Haute Marne	03/11/1820	05/10/1821	à ses frais		renvoyé car avait été arrêté par la gendarmerie dans un cabaret
Pilliet	Jean Auguste Chapelle	16 vendémiaire an 11	08/10/1802	Maine et Loire	01/11/1820	30/11/1821	à ses frais		renvoyé car très mauvais
Porche	Louis	23 brumaire an 11	14/11/1802	Seine	04/11/1820	03/08/1821	aux frais de la guerre		renvoyé car très mauvais sur le rapport de l'instruction
Riban	Félix Charles	18 germinal an 8	08/04/1800	Ille et Vilaine	01/11/1820	16/11/1820	aux frais du gouvernement		
Sacleux	Louis François Joseph	15 fructidor an 6	01/09/1798	Pas de Calais	01/11/1820		à ses frais		
Scaillet	Philippe Édouard	25 fructidor an 7	11/09/1799	Pays Bas	01/11/1820		à ses frais		
Taffanel	Jean	19 messidor an 11	08/07/1803	Gironde	02/11/1820	15/10/1823	à ses frais		a concouru infructueusement en 1823
Tapié	Jean	4 floréal an 9	24/04/1801	Lot et Garonne	02/11/1820	15/07/1821	à ses frais		s'est noyé dans la Seine
Baléden	Joseph	27 thermidor an 3	14/08/1795	Somme	02/11/1821	24/11/1822	à ses frais		
Beugnot	Jean François	15 brumaire an 14	06/11/1805	Yonne	01/11/1821	13/10/1822	aux frais de la guerre		s'est retiré volontairement, il était compromis dans un vol
Borde	Louis			Côte d'Or	01/11/1821		aux frais de la guerre		
Cassiers	Antoine		30/03/1793	Pays Bas	09/11/1821	12/11/1821	à ses frais		
Chabiran	Jean	24 vendémiaire an 10	16/10/1801	Gironde	16/10/1821	13/11/1821	à ses frais		
Costard	Jean Baptiste		04/09/1802	Manche	04/11/1821	01/04/1823	à ses frais		mort le 1er avril 1823
Deunay	Pierre René	23 brumaire an 10	14/11/1801	Maine et Loire	05/11/1821	13/11/1821	à ses frais		

Delestrée	Antoine Joseph		01/04/1798	Pays Bas	02/11/1821	12/11/1821	à ses frais			
Delestrée	Pierre François		13/04/1800	Pays Bas	02/11/1821	12/11/1821	à ses frais			
Doussin	Jacques Jean Aimable	12 pluviôse an 9	01/02/1801	Manche	01/11/1821	03/12/1821	à ses frais			
Dussouil	François Louis	25 prairial an 9	14/06/1801	Charente	01/11/1821	24/11/1821	à ses frais			
Finet	Augustin	16 germinal an 12	06/04/1804	Pays Bas	02/11/1821	12/11/1821	à ses frais			
Gaflet	Guillaume Aristée Honoré	12 germinal an 13	02/04/1805	Calvados	02/11/1821	12/11/1821	aux frais du gouvernement			
Grebet	François Alexis	22 floréal an 12	12/05/1804	Pas de Calais	01/11/1821					
Guilbert	Philippe Antoine Auguste	26 pluviôse an 11	15/02/1803	Pas de Calais	01/11/1821	25/11/1821	à ses frais			
Hamaide	Édouard	22 prairial an 9	11/06/1801	Pays Bas	27/10/1821	16/12/1821	à ses frais			
Hannecart	Charles Pierre Joseph	29 nivôse an 7	18/01/1799	Pays Bas	03/11/1821	12/11/1821	à ses frais			
Jaime	Gilbert	13 prairial an 11	02/06/1803	Cher	01/11/1821		aux frais du gouvernement			
Laderiere	Emmanuel Constant	21 nivôse an 14	11/01/1806	Nord	01/11/1821	14/11/1821	à ses frais			
Lamy	Joseph				02/11/1821	15/11/1821	aux frais de la guerre			
Laurent	Aimable Guillaume			Manche						a concouru infructueusement en 1823 et 1824
Leclercq	Joseph Léopold	23 brumaire an 13	14/11/1804	Meurthe	01/11/1821	13/11/1821	aux frais du gouvernement			
Lefebvre	Jean Luc Gustave	6 messidor an 10	25/06/1802	Manche	01/11/1821	13/11/1821	à ses frais			
Leroux	François Thibule	23 thermidor an 13	11/08/1805	Oise	02/11/1821	11/04/1824	à ses frais			s'est retiré volontairement de l'école
Lissieux	Hypolite Auguste	5 pluviôse an 12	26/01/1804	Finistère	07/11/1821	15/11/1821	aux frais du gouvernement			
Mairat		21 vendémiaire an 10	13/10/1801	Côte d'Or	02/11/1821	13/11/1821	à ses frais			
Maréchal	Auguste Parfait	6 ventôse an 10	25/02/1802	Somme	01/11/1821	28/11/1825	à ses frais			a quitté volontairement l'école
Masson	Joseph Marie	3 frimaire an 2	23/11/1793	Pas de Calais	01/11/1821	13/11/1821	à ses frais			
Morel	Auguste Marie	27 messidor an 11	16/07/1803	Ille et Vilaine	01/11/1821	12/11/1821	aux frais du gouvernement			
Oger	Jean François Urbain	16 prairial an 12	05/06/1804	Pays Bas	01/11/1821	01/10/1823	aux frais de la guerre			renvoyé car mauvais et dissipé
Piédanna	François Jean Baptiste	4 thermidor an 10	23/07/1802	Nord	03/11/1821	15/11/1821	à ses frais			
Pouillart	Pierre Amable Severin	24 germinal an 12	14/04/1804	Aisne	01/11/1821	16/04/1823	à ses frais			s'est retiré volontairement
Poulin	Louis Charles	25 prairial an 9	14/06/1801	Yonne	02/11/1821	12/11/1821	à ses frais			
Pradiou	Martial	28 brumaire an 10	19/11/1801	Haute Vienne	03/11/1821	13/11/1821	à ses frais			
Préau	François Jean	20 fructidor an 13	07/09/1805	Seine	01/11/1821	28/10/1824	à ses frais			a concouru infructueusement en octobre 1824, a quitté l'école le même mois

Renard	Louis Jacques	28 brumaire an 14	19/11/1805	Loiret	01/11/1821	14/11/1821	à ses frais							s'est retiré volontairement de l'école, sujet ayant peu de moyens et peu de goût pour l'étude
Rouleau	César Adolphe	30 pluviôse an 12	20/02/1804	Vendée	01/11/1821	12/11/1821	aux frais du gouvernement							
Roupp	Martin	14 fructidor an 12	01/09/1804	Meurthe	12/11/1821	04/04/1824	aux frais du gouvernement							s'est retiré volontairement de l'école
Ségard	Louis	14 ventôse an 6	04/03/1798	Nord	02/11/1821	12/11/1821	à ses frais							
Thiriar	Jean Célestin	5 germinal an 10	26/03/1802	Pays Bas	02/11/1821	12/11/1821	à ses frais							
Turmès	Ferdinand	7 prairial an 9	27/05/1801	Pays Bas	03/11/1821	13/11/1821	à ses frais							
Zeller	Jean Joseph	26 thermidor an 11	14/08/1803	Meuse	01/11/1821	12/04/1825	aux frais de la guerre							désigné pour recommencer la deuxième année d'études
Aubry	Pierre Louis Sophie	1 nivôse an 12	23/12/1803	Calvados	01/11/1822	24/05/1824	à ses frais							refusé en 1821
Boyer	Jean Baptiste	12 nivôse an 12	03/01/1804	Yonne	01/11/1822	06/04/1826	à ses frais							
Gouillaud	François Marie	7 frimaire an 9	29/10/1800	Côtes du Nord	01/11/1822	27/05/1824	aux frais du gouvernement							renvoyé car en profitait pas de l'instruction
Serre	Louis Joseph	14 fructidor an 8	01/09/1800	Vaucluse	02/11/1822	31/12/1823	à ses frais							s'est retiré volontairement de l'école
Sulfourt	Alexandre Médard	28 prairial an 13	17/06/1805	Seine et Marne	01/11/1822	17/03/1825	aux frais de la guerre							parti pour être incorporé dans un régiment

Annexe 5 : Registre des élèves de l'école d'Alfort diplômés vétérinaires entre 1825 et 1828

NOM	PRENOM	PROMO MED VET	PROMO MAR VET	DATE DE NAISSANCE	DEPT DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE MAR VET	DATE DE SORTIE MAR VET	DAT DIPLOME MAR VET	LIEU DIPLOME MAR VET	DATE D'ENTREE MED VET	DATE DE SORTIE MED VET	DAT DIPLOME MED VET	FRAIS	COMMENTAIRES SUR LES MOEURS / AUTRES INFORMATIONS
Cavalié	Pierre Hilaire	1825	1824	04/06/1805 (15 prairial an 13)	Aude	04/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	29/10/1824	31/10/1825	30 oct. 1825	à ses frais à ceux de la guerre (01/11/1822)	
Dard	Louis Marie	1825	1823	15/12/1803 (23 frimaire an 12)	Seine	06/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort	06/11/1820	31/10/1825	30 oct. 1825	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/05/1821)	
Farez	Louis Alexandre Noël	1825	1824	03/05/1805 (13 floréal an 9)	Nord	06/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	06/11/1821	31/10/1825	30 oct. 1825	à ses frais	
Huvelier	Jean Baptiste Claude	1825	1823	29/11/1799 (8 frimaire an 8)	Orne	01/11/1820	21/10/1823	26 oct. 1823	Alfort	01/11/1820	31/10/1825	30 oct. 1825	aux frais du gouvernement	
Lecoq	Félix	1825	1824	20/04/1805 (30 germinal an 13)	Nord	01/11/1822	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	01/11/1820	31/10/1825	30 oct. 1825	à ses frais puis à ceux du gouvernement pour le département du Nord (01/04/1825)	

Mauduit	Julien Désiré	1825	1823	10/12/1800 (19 frimaire an 9)	Sarthe	01/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort	01/11/1820	31/10/1825	30 oct. 1825	aux frais du gouvernement	
Renault	Thomas Eugène Eloi	1825	1824	11/02/1805 (22 pluviôse an 13)	Seine et Oise	08/11/1821	29/10/1824	26 oct. 1824	Alfort	08/11/1821	31/10/1825	30 oct. 1825	à ses frais	
Rossignol	Pierre Alexandre	1825	1823	09/04/1800 (19 germinal an 8)	Yonne	03/11/1820	26/10/1823	26 oct. 1823	Alfort	03/11/1820	31/10/1825	30 oct. 1825	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/05/1821)	
Soares	Antonio Philippe	1825	1824	14/12/1805	Portugal	02/01/1820	29/10/1824	29 oct. 1924	Alfort	02/01/1820	15/11/1825	30 oct. 1825	aux frais du roi du Portugal	
Watrin	Jean Baptiste Léon	1825	1824	28/12/1802 (7 nivôse an 11)	Moselle	20/11/1821	29/10/1824	29 oct. 1824	Alfort	30/11/1821	31/10/1825	30 oct. 1825	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/02/1823)	
Bornier	Jean Baptiste Joseph	1825	1821	22/03/1798 (2 germinal an 6)	Côte d'Or			20 sept. 1821	Lyon	08/11/1821	31/10/1825	30 sept. 1825	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1823
Brette	Bernard Philippe	1825	1824	13/10/1798 (22 vendémiaire an 7)	Tarn				Lyon	16/12/1824	31/10/1825	30 oct. 1825	aux frais du gouvernement	
Chaussy	Joseph	1825	1822	25/02/1801 (6 ventôse an 9)	Var				Lyon	09/12/1822	31/10/1825	30 oct. 1825	aux frais du gouvernement	a concouru infructueusement en 1824
Ladurelle	Jean Pierre Marie	1825	1823	29/06/1801	Hérault				Lyon	04/12/1823	31/10/1825	30 oct. 1825	aux frais du gouvernement	
Lamouroux	Jean	1825	1823	26/07/1803	Gard				Lyon	29/11/1823	31/10/1825	30 oct. 1825	aux frais du gouvernement	
Martial	Denis Jean Joseph	1825	1823	27/08/1796	Gard				Lyon	29/11/1823	31/10/1825	30 oct. 1825		
Pinaud	Arnaud François	1825	1824	31/12/1804 (10 nivôse an 13)	Aude				Lyon	02/12/1824	31/10/1825	30 oct. 1825	aux frais de ses parents	
Robin	René	1825	1823	17/12/1800	Indre				Lyon	16/12/1823	31/10/1825	30 oct. 1825		
Roy	François Apollinaire	1825	1823	04/10/1803	Indre				Lyon	29/11/1823	31/10/1825	30 oct. 1825		
Santin	Sébastien	1825		17/06/1788	Gironde				Lyon	16/12/1824	31/10/1825	30 oct. 1825	à ses frais	
Tardieu	Ezéard Antoine	1825		15/06/1801	Bouches du Rhône				Lyon	26/11/1824	31/10/1825	30 oct. 1825	aux frais de ses parents	
Viramont	Roch Esprit Jacques Maurice	1825	1823	29/05/1803	Aude				Lyon	11/11/1823	31/10/1825	30 oct. 1825		

Baslé	Jean Pierre	1826		29/08/1801 (11 fructidor an 9)	Ille et Vilaine					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	aux frais du gouvernement	
Briand	Jean Louis Félix Nicolas	1826		06/12/1801 (15 frimaire an 10)	Calvados					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826		
Brullé	Paul Augustin Lazare	1826		29/11/1801 (8 frimaire an 10)	Pas de Calais					02/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux du gouvernement pour le département du Pas de Calais (01/01/1824)	
Daget	Victor	1826		23/01/1803 (3 pluviôse an 11)	Meuse					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826		
Dancongnée	Nicolas Henry	1826		24/01/1804	Seine et Marne					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais	
Darras	Charles Alexandre	1826		28/08/1805 (10 fructidor an 13)	Oise					02/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux du gouvernement pour le département de l'Oise (01/01/1824)	
Delaporte	Pierre Charles	1826		12/10/1795 (20 vendémiaire an 4)	Seine					04/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux de la société d'encouragement (01/03/1824)	
Demoyens	Pierre	1826		05/07/1803 (16 messidor an 11)	Meurthe					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826		
Duval	Jean Pierre	1826		09/09/1803 (22 fructidor an 11)	Meuse					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/04/1825)	
Eloi	Denis Philippe Joseph	1826		26/05/1806	Pas de Calais					03/11/1821	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux du gouvernement pour le département du Pas de Calais (01/04/1825)	
Gouget	Roch Alexandre	1826		28/06/1804 (9 messidor an 12)	Aube					07/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/04/1823)	
Guellec	Pascal	1826		31/01/1801 (11 pluviôse an 9)	Morbihan					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/04/1823)	
Jouin	Jacques René	1826		31/07/1805 (12 thermidor an 13)	Maine et Loire					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	aux frais du gouvernement	
Lacauchie	Adolphe Euclide	1826		28/02/1806	Seine					01/11/1822	27/07/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux de la société royale et centrale d'agriculture (01/05/1823)	

Mariage	Pierre François	1826		10/10/1802 (18 vendémiaire an 11)	Nord					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux du gouvernement pour le département du Nord (01/09/1823)	
Martin	Esme Juste	1826		26/06/1805 (7 messidor an 13)	Yonne					05/11/1821	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais	a recommencé la deuxième année d'étude
Massot	Mathieu	1826		08/10/1803 (15 vendémiaire an 12)	Gironde					01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826		
Patu	Jean Baptiste	1826		15/11/1805 (24 brumaire an 14)	Seine et Oise					02/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	aux frais de la guerre	
Pranard	François Philippe	1826		26/05/1803 (6 prairial an 11)	Oise					08/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	aux frais du gouvernement	
Quéruel	Pierre Marie	1826		06/12/1804 (15 frimaire an 13)	Seine					02/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais	
Raimbault	Jean Pierre	1826		01/03/1803 (10 ventôse an 11)						01/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	aux frais du gouvernement pour le département du Maine et Loire	
Ranson	Antoine Isidore	1826		22/11/1802 (1 frimaire an 11)	Pas de Calais					05/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux de la guerre (01/04/1823)	
Reignier	Alexis Auguste	1826		17/04/1803 (27 germinal an 11)	Charente inférieure						27/08/1826	27 aout 1826	aux frais du gouvernement	
Renaut	Nicolas Claude	1826		04/05/1800 (14 floréal an 8)	Haute Marne					04/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	à ses frais puis à ceux du gouvernement pour le département de la Haute Marne (01/03/1824)	
Rousseau	Toussaint Pierre	1826		29/03/1804 (8 germinal an 12)	Côte d'Or					02/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826		
Sarzaud	René Sincère Fortuné	1826		30/04/1796 (11 floréal an 4)	Loire Inférieure					04/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	aux frais du gouvernement	
Vilpelle	Louis Denis Pascal	1826		01/10/1804 (9 vendémiaire an 13)	Seine et Marne					02/11/1822	27/08/1826	27 aout 1826	aux frais du gouvernement	
Barthélémy	Pierre Dominique	1827		23/10/1806	Eure et Loire					09/11/1823	27/08/1827	26 aout 1827	à ses frais puis à ceux du gouvernement (½ bourse) – (01/04/1826)	bon sujet, sage

Berger	Etienne	1827		22/08/1805 (4 fructidor an 13)	Isère					03/11/1823	27/08/1827	26 aout 1827	aux frais de la guerre	
Boulfroy	Pierre Louis Désiré	1827		02/11/1805 (11 brumaire an 14)	Somme					06/11/1823	27/08/1827	26 aout 1827	à ses frais puis à ceux du gouvernement (½ bourse) – (01/04/1826)	
Cachelou	Eugène Edmond	1827		10/06/1799 (22 prairial an 7)	Calvados					11/11/1822	28/08/1827	26 aout 1827	aux frais de la société d'encouragement pour l'industrie nationale	
Collignon	Jean Louis Antoine	1827		16/05/1804	Meuse					03/11/1823	29/08/1827	26 aout 1827	à ses frais puis à ceux du gouvernement (½ bourse) – (01/03/1827)	sujet formé et qui méritera la confiance
Dandre	Pierre Ambroise Marie	1827		12/07/1798 (24 messidor an 6)	Pas de Calais					04/11/1823	30/08/1827	26 aout 1827		
Darreau	Louis François	1827		17/10/1805 (25 vendémiaire an 14)	Eure et Loir					01/11/1823	27/08/1827	26 aout 1827	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/08/1824)	a recommencé la première année d'étude
Decaix	Pierre Eustache	1827		15/06/1805	Somme					01/11/1823	27/08/1827	26 aout 1827	aux frais de la guerre	sujet faible de santé et qui aurait pu devenir plus instruit
Delafond	Henry Mamert Onézème	1827		15/02/1805 (26 pluviôse an 13)	Loiret					05/11/1823	28/08/1827	26 aout 1827	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/04/1824)	excellent sujet sous tous les rapports, modeste et instruit
Dillon	Sébastien Lucien	1827		17/01/1803 (27 nivôse an 11)	Vendée					03/11/1823	29/08/1827	26 aout 1827	aux frais du gouvernement	bon sujet sous tous les rapports
Dorat	Léonard	1827		19/02/1802 (30 pluviôse an 10)	Haute Vienne					01/11/1822	30/08/1827	26 aout 1827		
Fernez	Samuel	1827		14/08/1801 (26 thermidor an 9)	Pays Bas					01/11/1823	31/08/1827	26 aout 1827	aux frais de ses parents	
Gillet	Claude Casimir	1827		19/05/1806	Marne					03/11/1823	01/09/1827	26 aout 1827	aux frais de la guerre	
Lançon	Ferdinand	1827		12/09/1798 (26 fructidor an 6)	Ain					04/11/1823	02/09/1827	26 aout 1827	aux frais de la guerre	
Lelong	Mathieu Alexandre	1827		23/04/1803 (3 floréal an 11)	Pays Bas					04/11/1823	03/09/1827	26 aout 1827	aux frais de ses parents	
Mazeure	Justin Ferdinand	1827		10/07/1804 (21 messidor an 12)	Manche					03/11/1823	04/09/1827	26 aout 1827		
Pauleau	Jean François	1827		07/06/1806	Seine et Marne					01/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		

Perdrin	Abraham Augustin Grégoire	1827		18/04/1807	Finistère					01/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		
Rodier	Jean Baptiste	1827		22/12/1804 (1 nivôse an 13)	Loire Inférieure					06/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		
Rosselin	Eugène François Pierre	1827		08/03/1803 (17 ventôse an 11)	Ille et Vilaine					01/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		
Rouelle	Michel Emmanuel	1827		20/05/1803 (30 floréal an 11)	Calvados					01/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		
Rougieux	Joseph	1827		03/05/1804 (13 floréal an 12)	Meurthe					01/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		
Soullice	Jacques	1827		22/02/1806	Deux Sèvres					01/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		
Tribou	Constant Joseph	1827		10/05/1806	Nord					02/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827	aux frais de ses parents	
Vigney	Jean	1827		16/08/1800 (28 thermidor an 8)	Calvados					01/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		
Wantiez	François Bernard	1827		21/02/1804 (1 ventôse an 12)	Seine Inférieure					03/11/1823	26/08/1827	26 aout 1827		
Bouin	Jean Joseph	1828		02/02/1805 (13 pluviôse an 13)	Indre et Loire					03/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	aux frais de la guerre	bon sujet
Bouthors	Louis François	1828		29/06/1807	Pas de Calais					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais puis à ceux du gouvernement (½ bourse) – (01/04/1826)	bon sujet sous tous les rapports
Brailly	Jean Baptiste Achille	1828		04/12/1805 (13 frimaire an 14)	Somme					10/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais	ce sujet s'est toujours bien conduit
Chaignaud	François	1828		09/10/1805 (17 vendémiaire an 14)	Charente					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais	bon sujet sous tous les rapports
Collandre	Antoine	1828		17/04/1808	Vienne					07/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/04/1826)	sujet qui a besoin de mûrir
Collin	Pierre Constantin	1828		08/07/1807	Haute Marne					01/11/1822	26/08/1828	26 aout 1828		a concouru infructueusement en 1826 et 1827
Damalin	Pierre Nicolas Ferdinand	1828		06/12/1805 (15 frimaire an 14)	Haute Saône					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		

Degorce	Blaise	1828		02/02/1807	Charente					06/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais puis à ceux du gouvernement pour le département de la Charente (01/11/1824)	bon sujet sous tous les rapport
Deligniere	Auguste Marie	1828		08/11/1802 (17 frimaire an 11)	Somme					02/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais	ce sujet n'est pas brillant, mais il réussira
Diot	Delphin Charles	1828		04/06/1806	Deux Sèvres					05/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais puis à ceux du gouvernement (½ bourse) – (01/03/1827)	
Dumont	Henry Dominique Unité	1828		04/08/1802 (16 thermidor an 10)	Seine et Oise					10/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais puis à ceux du gouvernement (½ bourse) – (01/05/1824)	bon sujet sous tous les rapport
Duplenne	Pierre Jean ? François	1828		31/01/1800 (11pluviose an 8)	Manche					08/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais puis à ceux du gouvernement (01/07/1825)	sujet sage, instruit mais peu brillant
Evon	Marie Napoléon	1828		07/12/1803 (15 frimaire an 12)	Vosges					01/11/1822	26/08/1828	26 aout 1828	aux frais du gouvernement	
Gellinard	Louis Pierre Henry	1828		10/11/1802 (19 brumaire an 11)	Charente inférieure					10/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	aux frais de la société d'encouragement	ne s'est pas toujours bien conduit
Grenot	Jean François	1828		20/08/1803 (2 fructidor an 11)	Somme					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		
Greuzard	Barthélémy	1828		26/08/1806	Saône et Loire					09/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828	à ses frais puis à ceux du gouvernement (½ bourse) – 01/04/1826	
Lebert	Joseph Antoine	1828		21/01/1801 (2 ventôse an 9)	Eure					03/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		
Léger	Basile Marcel Eugène	1828		08/01/1804 (17 nivôse an 12)	Lozère					08/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		
Legrand	Jean Baptiste Albérie Joseph	1828		28/08/1805 (10 fructidor an 13)	Pas de Calais					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		
Leroy	Honoré Prosper	1828		11/03/1806	Seine et Oise					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		a concouru infructueusement en 1827
Moétier	Charles Ferdinand	1828		18/02/1803 (29 pluviôse an 11)						05/11/1823	26/08/1828	26 aout 1828		
Perrot	Gabriel Barthélémy	1828		28/09/1804	Cher					04/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		

Persin	François	1828		28/05/1804 (8 prairial an 12)	Aube					04/11/1823	26/08/1828	26 aout 1828		
Pretot	Jules François Napoléon Désiré	1828		02/07/1806	Pays Bas					04/11/1823	26/08/1828	26 aout 1828	aux frais de ses parents	a concouru infructueusement en 1827
Prieur	Claude François Auguste	1828		13/01/1807	Bas Rhin					01/11/1823	26/08/1828	26 aout 1828		
Prince	Pierre Alphonse Joseph	1828		19/03/1807	Pas de Calais					01/11/1823	26/08/1828	26 aout 1828		
Richard	Antoine	1828		03/02/1802 (14 pluviôse an 10)	Cantal					05/11/1823	26/08/1828	26 aout 1828		
Ropert	Jean Marie	1828		11/12/1805 (20 frimaire an 14)	Morbihan					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		
Testu	Pierre François Xavier	1828		05/03/1804 (14 ventôse an 12)	Haute Saône					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		
Tournay	Guillaume Louis	1828		21/11/1803 (29 brumaire an 12)	Morbihan					01/11/1824	26/08/1828	26 aout 1828		

Annexe 6 : Origine départementale des élèves maréchaux et médecins français admis entre 1813 et 1824

	Maréchaux-vétérinaires		Médecins-vétérinaires	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Ain	1	0,19%	6	1,87%
Aisne	15	2,90%	3	0,93%
Allier	1	0,19%	1	0,31%
Basses Alpes	0	0,00%	0	0,00%
Hautes Alpes	0	0,00%	2	0,62%
Ardèche	0	0,00%	0	0,00%
Ardennes	9	1,74%	3	0,93%
Ariège	0	0,00%	2	0,62%
Aube	6	1,16%	6	1,87%
Aude	4	0,77%	2	0,62%
Aveyron	0	0,00%	0	0,00%
Calvados	15	2,90%	8	2,49%
Cantal	1	0,19%	2	0,62%
Charente	16	3,09%	4	1,25%
Charente inférieure	2	0,39%	2	0,62%
Cher	4	0,77%	1	0,31%
Corrèze	0	0,00%	0	0,00%
Corse	0	0,00%	0	0,00%
Côte d'Or	9	1,74%	5	1,56%
Côtes du Nord	4	0,77%	1	0,31%
Creuse	0	0,00%	1	0,31%
Dordogne	2	0,39%	1	0,31%
Doubs	3	0,58%	5	1,56%
Drôme	0	0,00%	2	0,62%
Eure	8	1,55%	3	0,93%
Eure et Loir	13	2,51%	8	2,49%
Finistère	4	0,77%	2	0,62%
Gard	1	0,19%	3	0,93%

Haute-Garonne	0	0,00%	2	0,62%
Gers	6	1,16%	8	2,49%
Gironde	14	2,71%	10	3,12%
Haute-Loire	0	0,00%	1	0,31%
Hérault	3	0,58%	3	0,93%
Ille-et-Vilaine	3	0,58%	2	0,62%
Indre	0	0,00%	2	0,62%
Indre et Loire	8	1,55%	7	2,18%
Isère	0	0,00%	2	0,62%
Jura	2	0,39%	1	0,31%
Landes	2	0,39%	0	0,00%
Loir et Cher	9	1,74%	4	1,25%
Loire	0	0,00%	2	0,62%
Loire inférieure	4	0,77%	3	0,93%
Loiret	19	3,68%	7	2,18%
Lot	2	0,39%	2	0,62%
Lot et Garonne	4	0,77%	3	0,93%
Lozère	0	0,00%	2	0,62%
Maine et Loire	12	2,32%	2	0,62%
Manche	12	2,32%	3	0,93%
Marne	6	1,16%	3	0,93%
Haute Marne	6	1,16%	4	1,25%
Mayenne	5	0,97%	3	0,93%
Meurthe	6	1,16%	4	1,25%
Meuse	14	2,71%	12	3,74%
Morbihan	6	1,16%	5	1,56%
Moselle	7	1,35%	2	0,62%
Nièvre	2	0,39%	3	0,93%
Nord	25	4,84%	10	3,12%
Oise	17	3,29%	9	2,80%
Orne	7	1,35%	3	0,93%
Seine	46	8,90%	24	7,48%

Pas de Calais	12	2,32%	8	2,49%
Puy de Dôme	2	0,39%	3	0,93%
Hautes Pyrénées	2	0,39%	3	0,93%
Basses Pyrénées	0	0,00%	0	0,00%
Pyrénées Orientales	0	0,00%	1	0,31%
Bas Rhin	3	0,58%	3	0,93%
Haut Rhin	1	0,19%	2	0,62%
Bouches du Rhône	0	0,00%	1	0,31%
Rhône	1	0,19%	3	0,93%
Haute Saône	0	0,00%	3	0,93%
Sarthe	7	1,35%	1	0,31%
Saône et Loire	1	0,19%	4	1,25%
Seine et Marne	17	3,29%	10	3,12%
Seine et Oise	22	4,26%	13	4,05%
Seine Inférieure	11	2,13%	5	1,56%
Deux Sèvres	5	0,97%	4	1,25%
Somme	11	2,13%	11	3,43%
Tarn	1	0,19%	1	0,31%
Tarn et Garonne	0	0,00%	0	0,00%
Var	0	0,00%	1	0,31%
Vaucluse	2	0,39%	0	0,00%
Vendée	8	1,55%	2	0,62%
Vienne	8	1,55%	1	0,31%
Haute Vienne	9	1,74%	5	1,56%
Vosges	8	1,55%	5	1,56%
Yonne	21	4,06%	10	3,12%

Annexe 7 : Origine départementale des élèves-médecins de 1813 à 1824 selon s'ils ont été diplômés maréchaux à Lyon ou à Alfort

	Alfort		Lyon	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Ain	0	0,00%	5	7,81%
Aisne	2	1,20%	1	1,56%
Allier	0	0,00%	1	1,56%
Hautes Alpes	0	0,00%	1	1,56%
Basses-Alpes	0	0,00%	0	0,00%
Ardèche	0	0,00%	0	0,00%
Ardennes	3	1,81%	0	0,00%
Ariège	0	0,00%	1	1,56%
Aveyron	0	0,00%	0	0,00%
Aube	2	1,20%	2	3,13%
Aude	2	1,20%	0	0,00%
Calvados	4	2,41%	0	0,00%
Cantal	1	0,60%	0	0,00%
Charente	2	1,20%	0	0,00%
Charente Inférieure	0	0,00%	0	0,00%
Cher	0	0,00%	0	0,00%
Corrèze	0	0,00%	0	0,00%
Corse	0	0,00%	0	0,00%
Côte d'Or	3	1,81%	1	1,56%
Côtes du Nord	1	0,60%	0	0,00%
Creuse	0	0,00%	1	1,56%
Dordogne	0	0,00%	1	1,56%
Doubs	2	1,20%	3	4,69%
Drôme	0	0,00%	2	3,13%
Eure	2	1,20%	0	0,00%
Eure et Loir	6	3,61%	0	0,00%
Finistère	1	0,60%	0	0,00%
Gard	1	0,60%	2	3,13%

Haute-Garonne	0	0,00%	2	3,13%
Gers	3	1,81%	5	7,81%
Gironde	4	2,41%	2	3,13%
Haute-Loire	0	0,00%	1	1,56%
Hérault	0	0,00%	3	4,69%
Ille-et-Vilaine	0	0,00%	0	0,00%
Indre	0	0,00%	2	3,13%
Indre et Loire	5	3,01%	0	0,00%
Isère	0	0,00%	1	1,56%
Jura	0	0,00%	1	1,56%
Landes	0	0,00%	0	0,00%
Loir et Cher	4	2,41%	0	0,00%
Loire	0	0,00%	2	3,13%
Loire inférieure	1	0,60%	0	0,00%
Loiret	6	3,61%	0	0,00%
Lot	1	0,60%	1	1,56%
Lot et Garonne	1	0,60%	1	1,56%
Lozère	0	0,00%	1	1,56%
Maine et Loire	1	0,60%	0	0,00%
Manche	1	0,60%	0	0,00%
Marne	2	1,20%	0	0,00%
Haute Marne	1	0,60%	0	0,00%
Mayenne	3	1,81%	0	0,00%
Meurthe	1	0,60%	0	0,00%
Meuse	8	4,82%	1	1,56%
Morbihan	2	1,20%	0	0,00%
Moselle	2	1,20%	0	0,00%
Nièvre	1	0,60%	2	3,13%
Nord	8	4,82%	0	0,00%
Oise	7	4,22%	0	0,00%
Orne	3	1,81%	0	0,00%
Seine	19	11,45%	2	3,13%

Pas de Calais	1	0,60%	0	0,00%
Puy de Dôme	1	0,60%	2	3,13%
Hautes Pyrénées	1	0,60%	2	3,13%
Basses Pyrénées	0	0,00%	0	0,00%
Pyrénées Orientales	0	0,00%	0	0,00%
Bas Rhin	2	1,20%	0	0,00%
Haut Rhin	0	0,00%	2	3,13%
Bouches du Rhône	0	0,00%	1	1,56%
Rhône	0	0,00%	2	3,13%
Haute Saône	0	0,00%	1	1,56%
Sarthe	1	0,60%	0	0,00%
Saône et Loire	1	0,60%	2	3,13%
Seine et Marne	5	3,01%	0	0,00%
Seine et Oise	8	4,82%	2	3,13%
Seine Inférieure	4	2,41%	0	0,00%
Deux Sèvres	2	1,20%	0	0,00%
Somme	6	3,61%	0	0,00%
Tarn	0	0,00%	1	1,56%
Tarn et Garonne	0	0,00%	0	0,00%
Var	0	0,00%	1	1,56%
Vaucluse	0	0,00%	0	0,00%
Vendée	1	0,60%	0	0,00%
Haute Vienne	4	2,41%	0	0,00%
Vienne	0	0,00%	0	0,00%
Vosges	4	2,41%	0	0,00%
Yonne	9	5,42%	0	0,00%

LES VÉTÉRINAIRES DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE D'ALFORT DE 1815 À 1828

AUTEUR : Mathilde DECUYPER

RÉSUMÉ : En 1813, dans un contexte de pénurie de vétérinaires, Napoléon signe le décret de Moscou, modifiant l'enseignement vétérinaire. L'école d'Alfort devient l'unique école de première classe du pays, formant des maréchaux vétérinaires en trois années d'études mais regroupant également les meilleurs éléments pour leur proposer une formation de deux ans supplémentaires permettant d'obtenir le diplôme de médecin vétérinaire.

Après avoir décrit une vue d'ensemble du contexte historique du début du XIXème siècle avec ses nombreux changements politiques et ses réformes de l'enseignement vétérinaire, de la condition de la profession vétérinaire en France, de son combat face aux empiriques, et surtout des critères de sélection de ses élèves, de leur vie au sein de l'École et de leur enseignement rigoureux ainsi que les examens qui les sanctionnaient, cette thèse s'intéresse aux élèves de l'école d'Alfort. Dans un intérêt à la fois sociologique et historique, cette thèse décrit et analyse les caractéristiques de 838 élèves admis entre 1813 et 1824, et pour certains, diplômés entre 1815 et 1828. Elle s'appuie sur la construction d'un fichier Excel, à partir du recueil d'informations dans les archives départementales du Val-de-Marne.

Les analyses montrent que les élèves-maréchaux étaient majoritairement âgés d'entre 17 et 20 ans conformément aux conditions d'admission, les élèves-médecins d'entre 19 et 23 ans, avec une augmentation progressive sur la période pour ces derniers. La proportion d'élèves militaires était plus importante parmi les élèves-médecins (13,9%) que parmi les élèves-maréchaux (8,3%). Ces élèves étaient moins nombreux que prévu par les textes. Par ailleurs, les élèves boursiers représentaient 27,3% des élèves-maréchaux et 58,3% des élèves-médecins. La durée des études était respectivement de 3 et 2 ans pour 52% des élèves-maréchaux et des élèves-médecins. Le taux de vétérances était plus faible qu'attendu, 16% des élèves-maréchaux et 4,4% des élèves-médecins, pouvant s'expliquer par la possibilité de rattraper son redoublement qu'il existait à cette époque. De plus, les vétérances étaient plus rares chez les élèves-maréchaux poursuivant leurs études en tant que médecin-vétérinaire. Enfin, le diplôme de maréchal-vétérinaire a été attribué dès 1813 et celui de médecin-vétérinaire à partir de 1815. Le taux de diplomation global pour le diplôme de maréchal-vétérinaire est de 58% et celui pour le diplôme de médecin-vétérinaire est de 48,6%. Le nombre total de diplômes attribués par l'école d'Alfort a diminué lors du passage au diplôme unique de vétérinaire en 1825, en passant d'un total de 46,5 diplômes par an à 26,5.

MOTS CLÉS : MARÉCHAL-VÉTÉRINAIRE, MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE, DIPLÔMÉS, ALFORT

JURY :

Président : Pr Loïc DESQUILBET

Directeur : Pr Christophe DEGUEURCE

Examinatrice : Pr Bénédicte GRIMARD-BALLIF

GRADUATED STUDENTS OF THE ALFORT VETERINARY SCHOOL BETWEEN 1815 AND 1828

AUTHOR: Mathilde DECUYPER

SUMMARY: In 1813, in a context of a shortage of veterinarians, Napoleon signed the Moscow decree, modifying veterinary education. The Alfort school becomes the only first-class school in the country, training veterinary marshals in three years of study but also offering an additional two-year training to the best student, allowing them to obtain the vet doctor's diploma.

After describing the historical context of the beginning of the XIXth century with its many political changes and its reforms of veterinary education, of the condition of the veterinary profession in France, of its fight against the empiricals, and especially of the criteria selection of its students, their life within the school and their rigorous teaching as well as the examinations, this thesis focuses on the students of the Alfort school. With both sociological and historical interest, this thesis describes and analyzes the characteristics of 838 students admitted between 1813 and 1824, and for some, graduated between 1815 and 1828. It is based on the construction of an Excel file, built from the collection of information in departmental records.

Analyses show that the marshal students were between 17 and 20 years old in accordance with the admission requirements, the doctor students between 19 and 23 years old, with a gradual increase over the period. The proportion of military students was higher among doctor students (13.9%) than among marshals (8.3%). These students were rarer than expected by the regulatory texts. In addition, scholarship students represented 27.3% of marshals and 58.3% of doctor students. The duration of studies was respectively 3 and 2 years for 52% of marshal students and doctor students. The rate of veterans was lower than expected, 16% of marshals and 4.4% of doctor students, which could be explained by the possibility of catching up repetitions. In addition, veterans were rarer among student marshals continuing their studies in vet medicine. Finally, the diploma of veterinary marshal was awarded from 1813 whereas the diploma of veterinary doctor from 1815. The overall graduation rate for the diploma of veterinary marshal is 58% and by 48,6% for the diploma of veterinary doctor. The total number of diplomas awarded by the Alfort school decreased with the transition to the single veterinary diploma in 1825, from a total of 46.5 diplomas per year to 26.5.

KEYWORDS: VET MARSHAL, VET DOCTOR, GRADUATES, ALFORT

JURY:

Chairperson: Pr Loïc DESQUILBET

Director: Pr Christophe DEGUEURCE

Examiner: Pr Bénédicte GRIMARD-BALLIF